



Société Financière Manuvie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Responsabilité en matière d'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints, approuvés par le conseil d'administration, incombe à la direction de la Société Financière Manuvie.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière et les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Lorsqu'il existe d'autres méthodes de comptabilisation ou qu'il s'est avéré nécessaire de recourir à des estimations et au jugement, la direction a retenu les montants qui présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société de la manière la plus adéquate dans les circonstances.

Des contrôles, des politiques et des procédés internes appropriés ont été mis en place de façon à assurer une information financière pertinente et fiable. Les systèmes de contrôle interne sont régulièrement évalués par la direction et le service d'audit interne de la Société.

L'actuaire désigné par le conseil d'administration (l'« actuaire désigné ») est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul des provisions mathématiques soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions correspondent aux engagements futurs de la Société envers les titulaires de ses contrats d'assurance et de rente.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités relèvent essentiellement du comité d'audit, dont les membres sont des administrateurs externes et indépendants nommés par le conseil d'administration.

Le comité d'audit tient périodiquement des réunions avec la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes, les pairs examinateurs, les auditeurs externes et l'actuaire désigné; ces réunions portent sur le contrôle interne du processus de présentation de l'information financière ainsi que sur les questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés dressés par la direction et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Il soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration la nomination des auditeurs externes ainsi que les honoraires de ces derniers.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs externes de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. a libre et plein accès à la direction et au comité d'audit.



Roy Gori
Président et chef de la direction



Colin Simpson
Chef des finances

Toronto, Canada
Le 14 février 2024

Rapport de l'actuaire désigné aux titulaires de contrats et aux actionnaires

J'ai évalué les provisions mathématiques de la Société Financière Manuvie pour ses états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022 et leur variation dans les comptes de résultat consolidés pour les exercices clos à ces dates, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada, et les états financiers consolidés présentent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



Steven Finch
Actuaire désigné

Toronto, Canada
Le 14 février 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Financière Manuvie (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

	Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance
Question clé de l'audit	<p>La Société a adopté IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplace IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>, le 1^{er} janvier 2023 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022. Comme il est décrit à la note 25 – Adoption d'IFRS 17 des états financiers consolidés ci-joints, la Société a appliqué l'approche rétrospective intégrale à la plupart des contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, et a appliqué la méthode fondée sur la juste valeur aux contrats souscrits avant cette date. La note 25 des états financiers consolidés ci-joints contient également des informations qualitatives et quantitatives sur l'incidence de la nouvelle norme et sur certains choix de méthodes comptables faits par la Société.</p> <p>L'audit de l'application d'IFRS 17 par la Société a été complexe étant donné qu'il visait l'évaluation des passifs des contrats d'assurance de la Société, y compris la marge sur services contractuels à la transition (MSC à la transition) qui y est intégrée. La complexité des modèles, la détermination des principales hypothèses, en particulier celles relatives au taux d'actualisation et à l'ajustement au titre du risque lié à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, et l'élaboration des hypothèses relatives à la juste valeur utilisées pour calculer la MSC à la transition ont exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de l'application de la nouvelle norme pour les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition. Les contrôles que nous avons testés ont compris, notamment, les contrôles liés au choix de méthodes comptables faits par la direction et à la détermination connexe de la méthode de transition, ainsi que les contrôles liés à l'établissement des modèles de calcul de la juste valeur et des modèles actuariels, à l'intégrité des données utilisées, à la mise en œuvre des nouveaux systèmes et modèles et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses.</p> <p>Pour auditer l'incidence de l'application d'IFRS 17 par la Société sur les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer les méthodes comptables connexes et les choix faits à la transition, et d'évaluer le caractère approprié de la détermination à savoir si l'application de l'approche rétrospective intégrale était impraticable. En ce qui a trait aux principales hypothèses utilisées pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, avec l'aide de nos spécialistes en actuariat, nous avons évalué le caractère approprié et la cohérence des principales hypothèses en les comparant à des données du marché publiées, à notre connaissance des produits et aux exigences d'IFRS 17. Ces procédures ont également compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, comme les contrats d'assurance signés par les titulaires de contrats. Nous avons testé les méthodes de calcul des passifs des contrats d'assurance et de la MSC à la transition selon IFRS 17 en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles nouvellement mis en œuvre ou en réalisant une estimation indépendante des passifs des contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux obtenus par la Société. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur l'adoption d'IFRS 17.</p>

	Évaluation des passifs des contrats d'assurance
Question clé de l'audit	<p>La Société a comptabilisé des passifs des contrats d'assurance de 482 milliards de dollars au 31 décembre 2023 à l'état de la situation financière consolidé, dont un montant de 355 milliards de dollars a été évalué selon la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV) et le modèle général d'évaluation (MGE), comme il est indiqué à la note 7. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un groupe de contrats d'assurance comme étant la somme des éléments suivants : a) les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent des estimations des flux de trésorerie futurs, ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers, et un ajustement au titre du risque non financier; et b) la marge sur services contractuels (MSC), qui correspond à une estimation du profit non acquis que la Société comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance. Pour établir les prévisions de flux de trésorerie futurs liées à ces passifs des contrats d'assurance, la Société utilise surtout des projections déterministes fondées sur les hypothèses les plus probables. Les principales hypothèses sont complexes et à caractère subjectif et portent sur la mortalité, la morbidité, le rendement des placements, les taux de résiliation des contrats, la régularité des primes, les charges directement attribuables, les taxes et les participations aux excédents. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables et à la note 7 – Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de l'évaluation de ces passifs des contrats d'assurance a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité des modèles de flux de trésorerie, de la sélection et de l'utilisation des hypothèses, et de l'interrelation entre ces variables pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la méthode actuarielle, à l'intégrité des données utilisées, aux contrôles à l'égard des technologies de l'information pertinentes et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses utilisés par la direction.</p> <p>Pour tester l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer la méthode et les hypothèses aux fins de la conformité aux politiques de la Société. Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit à l'égard des principales hypothèses, y compris l'intégration de ces hypothèses aux modèles. Ces procédures ont compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, y compris l'examen d'un échantillon d'études actuarielles à l'appui de certaines hypothèses, et consistaient notamment à remettre en question la nature, le calendrier et l'exhaustivité des modifications apportées, ainsi qu'à évaluer si les modifications individuelles étaient des erreurs d'estimation ou des améliorations aux estimations. Nous avons également soumis la méthode de calcul des passifs des contrats d'assurance à des tests en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles, et en réalisant une estimation indépendante des flux de trésorerie d'exécution pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la Société. Nous avons également réalisé un calcul indépendant de la MSC pour un échantillon de groupes de contrats d'assurance et avons comparé les montants à ceux établis par la Société. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur l'évaluation des passifs des contrats d'assurance.</p>
	Évaluation des placements et dérivés au moyen de données importantes non observables sur le marché
Question clé de l'audit	<p>Comme il est indiqué à la note 4 – Placements et revenus de placement et à la note 5 – Instruments dérivés et instruments de couverture, la Société a comptabilisé des placements de 87,6 milliards de dollars ainsi que des actifs dérivés et des passifs dérivés respectivement de 0,6 milliard de dollars et 2,7 milliards de dollars au 31 décembre 2023 dans son état de la situation financière consolidé qui sont a) évalués à la juste valeur et b) classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs de la Société. Les placements classés au niveau 3 comprennent des placements privés, des créances hypothécaires commerciales, des placements dans le secteur de l'immobilier, des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles, et des actions de sociétés fermées évalués à l'aide de modèles internes. La détermination de la juste valeur de ces placements et dérivés revêt un degré d'incertitude accru en raison de la volatilité de la conjoncture économique actuelle. Les justes valeurs sont fondées sur des modèles internes ou des évaluations de tiers qui font appel à des hypothèses comportant un niveau élevé de subjectivité. Ces hypothèses touchent notamment les taux d'actualisation, les notes de crédit et les écarts de taux connexes, les flux de trésorerie futurs prévus, les prix de transactions pour des actifs comparables, les volatilités et les corrélations. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables, à la note 4 – Placements et revenus de placement et à la note 5 – Instruments dérivés et instruments de couverture des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de l'évaluation de ces placements et dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants pour apprécier les méthodes d'évaluation et les données non observables utilisées. L'évaluation est sensible aux données importantes non observables sur le marché mentionnées précédemment, qui sont de nature fondamentalement prospective et pourraient être touchées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard du processus d'évaluation. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la détermination et à l'approbation par la direction des hypothèses et méthodes utilisées dans les évaluations fondées sur un modèle.</p> <p>Pour tester l'évaluation, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en évaluation afin d'apprécier les méthodes et les hypothèses importantes utilisées par la direction. Ces procédures ont compris l'évaluation des méthodes d'évaluation utilisées par rapport aux politiques de la Société, aux lignes directrices en matière d'évaluation et à la pratique de l'industrie et la comparaison d'un échantillon des hypothèses utilisées pour l'évaluation à des données de référence, y compris des transactions comparables, le cas échéant. Nous avons également mis en œuvre des procédures indépendantes d'évaluation d'un échantillon pour évaluer les valeurs comptabilisées par la direction. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur l'évaluation des placements et dérivés.</p>

	Comptabilité de couverture selon IFRS 9
Question clé de l'audit	<p>La Société a désigné de nouvelles relations de couverture dans le but de réduire les possibilités de non-concordance comptable entre les variations de la juste valeur des dérivés comptabilisées en résultat et les variations du risque financier lié aux passifs des contrats d'assurance et aux actifs financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Plus précisément, la Société a mis en place des relations pour couvrir les variations de la juste valeur d'un groupe de passifs des contrats d'assurance de la Société découlant de variations du taux d'intérêt de référence. En lien avec la mise en place de ces relations de couverture, la Société a comptabilisé des variations de la valeur des éléments couverts de (53) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La Société a également mis en place des relations pour couvrir le risque de variation de la juste valeur d'instruments d'emprunts libellés en monnaies étrangères attribuable aux variations du taux d'intérêt de référence et des taux de change. En lien avec la mise en place de ces relations de couverture, la Société a comptabilisé des variations de la valeur des éléments couverts de 742 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables et à la note 5 – Instruments dérivés et instruments de couverture des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de la conception et de l'application de la comptabilité de couverture a constitué un processus complexe qui a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants pour apprécier le caractère adéquat de la désignation, à titre d'élément couvert admissible, d'une composante de risque comme le taux d'intérêt de référence ou le taux de change, établir si le ratio de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert est conforme aux objectifs en matière de risque, et déterminer et amortir les ajustements de juste valeur cumulés en découlant. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de la mise en œuvre des stratégies de couverture susmentionnées, de l'application et l'exécution de ces stratégies, et de l'évaluation des ajustements de juste valeur cumulés. Les contrôles que nous avons testés ont compris, notamment, les contrôles liés à l'élaboration et l'approbation par la direction des nouvelles stratégies, à l'examen de l'exhaustivité, l'exactitude et l'admissibilité des éléments couverts et des instruments de couverture compris dans les relations de couverture, à l'établissement du ratio de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert par rapport aux objectifs en matière de risque, et à la détermination et l'amortissement des ajustements de juste valeur cumulés en découlant.</p> <p>Pour évaluer si la Société a appliqué de manière cohérente ces nouvelles stratégies de comptabilité de couverture selon IFRS 9, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin de corroborer notre évaluation de l'admissibilité de la couverture des composantes de risque particulières. Nos spécialistes du domaine des dérivés nous ont également aidés dans l'exécution de nos tests indépendants réalisés relativement à l'application du ratio de couverture par la Société et à l'évaluation d'un échantillon d'ajustements de juste valeur cumulés. Les autres procédures d'audit mises en œuvre ont compris des tests de l'exhaustivité et l'exactitude des éléments couverts et des instruments de couverture désignés dans ces relations, ainsi que l'évaluation de la détermination et l'amortissement des ajustements de juste valeur cumulés en découlant. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la comptabilité de couverture.</p>

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel 2023, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel 2023 après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de l'audit au terme duquel le présent rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant est délivré est Michael Cox.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 14 février 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états de la situation financière consolidés ci-joints de la Société Financière Manuvie (la « Société »), aux 31 décembre 2023 et 2022, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2023, sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la Treadway Commission (cadre de 2013), et notre rapport daté du 14 février 2024 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Adoption de nouvelles normes comptables

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

Comme il est décrit à la note 2 – Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière des états financiers consolidés ci-joints, la Société a adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance*, le 1^{er} janvier 2023 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022. Comme il est indiqué ci-dessous, l'audit de l'application d'IFRS 17 par la Société constitue une question critique de l'audit.

Adoption d'IFRS 9, Instruments financiers

Comme il est décrit à la note 2 – Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière des états financiers consolidés ci-joints, la Société a modifié sa méthode comptable liée au classement et à l'évaluation des instruments financiers en raison de l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont impliqué notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

	Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance
Description de la question	<p>La Société a adopté IFRS 17, Contrats d'assurance, qui remplace IFRS 4, Contrats d'assurance, le 1^{er} janvier 2023 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022. Comme il est décrit à la note 25 – Adoption d'IFRS 17 des états financiers consolidés ci-joints, la Société a appliqué l'approche rétrospective intégrale à la plupart des contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, et a appliqué la méthode fondée sur la juste valeur aux contrats souscrits avant cette date. La note 25 des états financiers consolidés ci-joints contient également des informations qualitatives et quantitatives sur l'incidence de la nouvelle norme et sur certains choix de méthodes comptables faits par la Société.</p> <p>L'audit de l'application d'IFRS 17 par la Société a été complexe étant donné qu'il visait l'évaluation des passifs des contrats d'assurance de la Société, y compris la marge sur services contractuels à la transition (MSC à la transition) qui y est intégrée. La complexité des modèles, la détermination des principales hypothèses, en particulier celles relatives au taux d'actualisation et à l'ajustement au titre du risque lié à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, et l'élaboration des hypothèses relatives à la juste valeur utilisées pour calculer la MSC à la transition ont exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de l'application de la nouvelle norme pour les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition. Les contrôles que nous avons testés ont compris, notamment, les contrôles liés aux choix de méthodes comptables faits par la direction et à la détermination connexe de la méthode de transition, ainsi que les contrôles liés à l'établissement des modèles de calcul de la juste valeur et des modèles actuariels, à l'intégrité des données utilisées, à la mise en œuvre des nouveaux systèmes et modèles et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses.</p> <p>Pour auditer l'incidence de l'application d'IFRS 17 par la Société sur les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer les méthodes comptables connexes et les choix faits à la transition, et d'évaluer le caractère approprié de la détermination à savoir si l'application de l'approche rétrospective intégrale était impraticable. En ce qui a trait aux principales hypothèses utilisées pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, avec l'aide de nos spécialistes en actuariat, nous avons évalué le caractère approprié et la cohérence des principales hypothèses en les comparant à des données du marché publiées, à notre connaissance des produits et aux exigences d'IFRS 17. Ces procédures ont également compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, comme les contrats d'assurance signés par les titulaires de contrats. Nous avons testé les méthodes de calcul des passifs des contrats d'assurance et de la MSC à la transition selon IFRS 17 en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles nouvellement mis en œuvre ou en réalisant une estimation indépendante des passifs des contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux obtenus par la Société. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur l'adoption d'IFRS 17.</p>
	Évaluation des passifs des contrats d'assurance
Description de la question	<p>La Société a comptabilisé des passifs des contrats d'assurance de 482 milliards de dollars au 31 décembre 2023 à l'état de la situation financière consolidé, dont un montant de 355 milliards de dollars a été évalué selon la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV) et le modèle général d'évaluation (MGE), comme il est indiqué à la note 7. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un groupe de contrats d'assurance comme étant la somme des éléments suivants : a) les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent des estimations des flux de trésorerie futurs, ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers, et un ajustement au titre du risque non financier; et b) la marge sur services contractuels (MSC), qui correspond à une estimation du profit non acquis que la Société comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance. Pour établir les prévisions de flux de trésorerie futurs liées à ces passifs des contrats d'assurance, la Société utilise surtout des projections déterministes fondées sur les hypothèses les plus probables. Les principales hypothèses sont complexes et à caractère subjectif et portent sur la mortalité, la morbidité, le rendement des placements, les taux de résiliation des contrats, la régularité des primes, les charges directement attribuables, les taxes et les participations aux excédents. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables et à la note 7 – Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de l'évaluation de ces passifs des contrats d'assurance a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité des modèles de flux de trésorerie, de la sélection et de l'utilisation des hypothèses, et de l'interrelation entre ces variables pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la méthode actuarielle, à l'intégrité des données utilisées, aux contrôles à l'égard des technologies de l'information pertinentes et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses utilisés par la direction.</p> <p>Pour tester l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer la méthode et les hypothèses aux fins de la conformité aux politiques de la Société. Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit à l'égard des principales hypothèses, y compris l'intégration de ces hypothèses aux modèles. Ces procédures ont compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, y compris l'examen d'un échantillon d'études actuarielles à l'appui de certaines hypothèses, et consistaient notamment à remettre en question la nature, le calendrier et l'exhaustivité des modifications apportées, ainsi qu'à évaluer si les modifications individuelles étaient des erreurs d'estimation ou des améliorations aux estimations. Nous avons également soumis la méthode de calcul des passifs des contrats d'assurance à des tests en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles, et en réalisant une estimation indépendante des flux de trésorerie d'exécution pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la Société. Nous avons également réalisé un calcul indépendant de la MSC pour un échantillon de groupes de contrats d'assurance et avons comparé les montants à ceux établis par la Société. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur l'évaluation des passifs des contrats d'assurance.</p>

	Évaluation des placements et dérivés au moyen de données importantes non observables sur le marché
<i>Description de la question</i>	<p>Comme il est indiqué à la note 4 – Placements et revenus de placement et à la note 5 – Instruments dérivés et instruments de couverture, la Société a comptabilisé des placements de 87,6 milliards de dollars ainsi que des actifs dérivés et des passifs dérivés respectivement de 0,6 milliard de dollars et 2,7 milliards de dollars au 31 décembre 2023 dans son état de la situation financière consolidé qui sont a) évalués à la juste valeur et b) classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs de la Société. Les placements classés au niveau 3 comprennent des placements privés, des créances hypothécaires commerciales, des placements dans le secteur de l'immobilier, des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles, et des actions de sociétés fermées évalués à l'aide de modèles internes. La détermination de la juste valeur de ces placements et dérivés revêt un degré d'incertitude accru en raison de la volatilité de la conjoncture économique actuelle. Les justes valeurs sont fondées sur des modèles internes ou des évaluations de tiers qui font appel à des hypothèses comportant un niveau élevé de subjectivité. Ces hypothèses touchent notamment les taux d'actualisation, les notes de crédit et les écarts de taux connexes, les flux de trésorerie futurs prévus, les prix de transactions pour des actifs comparables, les volatilités et les corrélations. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables, à la note 4 – Placements et revenus de placement et à la note 5 – Instruments dérivés et instruments de couverture des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de l'évaluation de ces placements et dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants pour apprécier les méthodes d'évaluation et les données non observables utilisées. L'évaluation est sensible aux données importantes non observables sur le marché mentionnées précédemment, qui sont de nature fondamentalement prospective et pourraient être touchées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
<i>Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard du processus d'évaluation. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la détermination et à l'approbation par la direction des hypothèses et méthodes utilisées dans les évaluations fondées sur un modèle.</p> <p>Pour tester l'évaluation, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en évaluation afin d'apprécier les méthodes et les hypothèses importantes utilisées par la direction. Ces procédures ont compris l'évaluation des méthodes d'évaluation utilisées par rapport aux politiques de la Société, aux lignes directrices en matière d'évaluation et à la pratique de l'industrie et la comparaison d'un échantillon des hypothèses utilisées pour l'évaluation à des données de référence, y compris des transactions comparables, le cas échéant. Nous avons également mis en œuvre des procédures indépendantes d'évaluation d'un échantillon pour évaluer les valeurs comptabilisées par la direction. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur l'évaluation des placements et dérivés.</p>
	Comptabilité de couverture selon IFRS 9
<i>Description de la question</i>	<p>La Société a désigné de nouvelles relations de couverture dans le but de réduire les possibilités de non-concordance comptable entre les variations de la juste valeur des dérivés comptabilisées en résultat et les variations du risque financier lié aux passifs des contrats d'assurance et aux actifs financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Plus précisément, la Société a mis en place des relations pour couvrir les variations de la juste valeur d'un groupe de passifs des contrats d'assurance de la Société découlant de variations du taux d'intérêt de référence. En lien avec la mise en place de ces relations de couverture, la Société a comptabilisé des variations de la valeur des éléments couverts de (53) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La Société a également mis en place des relations pour couvrir le risque de variation de la juste valeur d'instruments d'emprunts libellés en monnaies étrangères attribuable aux variations du taux d'intérêt de référence et des taux de change. En lien avec la mise en place de ces relations de couverture, la Société a comptabilisé des variations de la valeur des éléments couverts de 742 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables et à la note 5 – Instruments dérivés et instruments de couverture des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de la conception et de l'application de la comptabilité de couverture a constitué un processus complexe qui a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants pour apprécier le caractère adéquat de la désignation, à titre d'élément couvert admissible, d'une composante de risque comme le taux d'intérêt de référence ou le taux de change, établir si le ratio de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert est conforme aux objectifs en matière de risque, et déterminer et amortir les ajustements de juste valeur cumulés en découlant. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
<i>Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de la mise en œuvre des stratégies de couverture susmentionnées, de l'application et l'exécution de ces stratégies, et de l'évaluation des ajustements de juste valeur cumulés. Les contrôles que nous avons testés ont compris, notamment, les contrôles liés à l'élaboration et l'approbation par la direction des nouvelles stratégies, à l'examen de l'exhaustivité, l'exactitude et l'admissibilité des éléments couverts et des instruments de couverture compris dans les relations de couverture, à l'établissement du ratio de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert par rapport aux objectifs en matière de risque, et à la détermination et l'amortissement des ajustements de juste valeur cumulés en découlant.</p> <p>Pour évaluer si la Société a appliqué de manière cohérente ces nouvelles stratégies de comptabilité de couverture selon IFRS 9, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin de corroborer notre évaluation de l'admissibilité de la couverture des composantes de risque particulières. Nos spécialistes du domaine des dérivés nous ont également aidés dans l'exécution de nos tests indépendants réalisés relativement à l'application du ratio de couverture par la Société et à l'évaluation d'un échantillon d'ajustements de juste valeur cumulés. Les autres procédures d'audit mises en œuvre ont compris des tests de l'exhaustivité et l'exactitude des éléments couverts et des instruments de couverture désignés dans ces relations, ainsi que l'évaluation de la détermination et l'amortissement des ajustements de juste valeur cumulés en découlant. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la comptabilité de couverture.</p>

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société Financière Manuvie depuis 1905.

Toronto, Canada
Le 14 février 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société Financière Manuvie en date du 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013) (les « critères du COSO »). À notre avis, la Société Financière Manuvie (la « Société ») maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2023, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des états de la situation financière consolidés de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes, et notre rapport daté du 14 février 2024 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la Société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

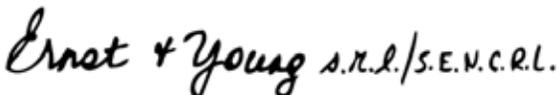
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque ainsi que de la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.



Ernst & Young s.r.l./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 14 février 2024

États de la situation financière consolidés

Aux (en millions de dollars CA)	31 décembre 2023	Retraité (note 2) 31 décembre 2022	Retraité (note 2) 1 ^{er} janvier 2022
Actif			
Trésorerie et titres à court terme	20 338 \$	19 153 \$	22 594 \$
Titres de créance	212 149	203 842	224 139
Actions cotées	25 531	23 519	28 067
Créances hypothécaires	52 421	51 765	53 948
Placements privés	45 606	42 010	47 289
Prêts aux clients de la Banque	2 436	2 781	2 506
Immeubles	13 049	14 269	14 269
Autres placements	45 680	42 803	35 291
Total des placements (note 4)	417 210	400 142	428 103
Autres actifs			
Revenus de placement à recevoir	2 678	2 635	2 428
Dérivés (note 5)	8 546	8 588	17 503
Actifs des contrats d'assurance (note 7)	145	673	972
Actifs des contrats de réassurance détenus (note 7)	42 651	45 871	52 829
Actifs d'impôt différé	6 739	6 708	7 767
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 6)	10 310	10 519	9 919
Divers	9 751	9 991	8 911
Total des autres actifs	80 820	84 985	100 329
Actif net des fonds distincts (note 23)	377 544	348 562	399 788
Total de l'actif	875 574 \$	833 689 \$	928 220 \$
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts (note 7)	367 996 \$	354 849 \$	405 621 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus (note 7)	2 831	2 391	2 079
Passifs des contrats de placement (note 8)	11 816	10 079	10 064
Dépôts de clients de la Banque	21 616	22 507	20 720
Dérivés (note 5)	11 730	14 289	10 038
Passifs d'impôt différé	1 697	1 536	1 713
Autres passifs	18 879	18 894	19 443
Dette à long terme (note 10)	6 071	6 234	4 882
Instruments de fonds propres (note 11)	6 667	6 122	6 980
Total des passifs, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	449 303	436 901	481 540
Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts (note 7)	114 143	110 216	130 836
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	263 401	238 346	268 952
Passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts (note 23)	377 544	348 562	399 788
Total du passif	826 847	785 463	881 328
Capitaux propres			
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 12)	6 660	6 660	6 381
Actions ordinaires (note 12)	21 527	22 178	23 093
Surplus d'apport	222	238	262
Résultats non distribués des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	4 819	3 947	9 656
Cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG ») des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres :			
Produits financiers (charges financières) d'assurance	30 010	38 057	(17 117)
Produits financiers (charges financières) de réassurance	(4 634)	(5 410)	984
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)	(16 262)	(24 645)	17 764
Conversion des établissements à l'étranger	4 801	5 918	4 578
Divers	(104)	(67)	(246)
Total des capitaux propres des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	47 039	46 876	45 355
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	257	(77)	101
Participations ne donnant pas le contrôle	1 431	1 427	1 436
Total des capitaux propres	48 727	48 226	46 892
Total du passif et des capitaux propres	875 574 \$	833 689 \$	928 220 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.



Roy Gori
Président et chef de la direction



Don Lindsay
Président du conseil d'administration

Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA, sauf les montants par action)	2023	Retraité (note 2) 2022
Résultat des activités d'assurance		
Produits des activités d'assurance (note 7)	23 972 \$	23 118 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 7)	(19 382)	(19 335)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus (note 7)	(613)	(623)
Total du résultat des activités d'assurance	3 977	3 160
Résultat des placements		
Revenus de placement (note 4)		
Revenus de placement	16 180	15 204
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement	3 138	(13 646)
Charges liées aux placements	(1 297)	(1 221)
Revenus (pertes) de placement, montant net	18 021	337
Produits financiers (charges financières) d'assurance et effet de la variation des taux de change (note 7)	(13 894)	(6 616)
Produits financiers (charges financières) de réassurance et effet de la variation des taux de change (note 7)	(734)	309
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(435)	(399)
	2 958	(6 369)
Résultat des placements des fonds distincts (note 23)		
Revenus de placement liés à l'actif net des fonds distincts	49 346	(56 487)
Charges financières afférentes aux passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	(49 346)	56 487
Résultat des placements des fonds distincts, montant net	-	-
Total du résultat des placements	2 958	(6 369)
Autres produits (note 14)	6 746	6 186
Frais généraux	(4 330)	(3 731)
Commissions relatives aux contrats autres que d'assurance	(1 345)	(1 333)
Charges d'intérêts	(1 554)	(1 051)
Résultat net avant impôts sur le résultat	6 452	(3 138)
Recouvrements (charges) d'impôt	(845)	1 159
Résultat net	5 607 \$	(1 979) \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	144 \$	121 \$
Titulaires de contrats avec participation	360	(167)
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	5 103	(1 933)
	5 607 \$	(1 979) \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	5 103 \$	(1 933) \$
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(303)	(260)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux porteurs d'actions ordinaires	4 800 \$	(2 193) \$
Résultat par action		
Résultat de base par action ordinaire (note 12)	2,62 \$	(1,15) \$
Résultat dilué par action ordinaire (note 12)	2,61	(1,15)
Dividende par action ordinaire	1,46	1,32

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2023	Retraité (note 2) 2022
Résultat net	5 607 \$	(1 979) \$
Autres éléments du résultat global (« AERG »), nets des impôts :		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net :		
Profits (pertes) de change liés à ce qui suit :		
Conversion des établissements à l'étranger	(1 301)	1 755
Couvertures d'investissements nets	183	(415)
Produits financiers (charges financières) d'assurance	(9 745)	58 772
Produits financiers (charges financières) de réassurance	787	(6 364)
Placements à la JVAERG :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement	9 251	(47 494)
Reclassement des profits (pertes) nets réalisés et des provisions pour pertes sur créances comptabilisées en résultat	256	1 347
Divers	37	159
Total des éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net	(532)	7 760
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	(70)	16
Autres éléments du résultat global, nets des impôts	(602)	7 776
Total du résultat global, net des impôts	5 005 \$	5 797 \$
Total du résultat global attribué aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	18 \$	17 \$
Titulaires de contrats avec participation	334	(177)
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	4 653	5 957

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2023	Retraité (note 2) 2022
Charges (recouvrements) d'impôt liés aux éléments suivants :		
Profits (pertes) de change latents liés à la conversion des établissements à l'étranger	(1) \$	2 \$
Profits (pertes) de change latents liés aux couvertures d'investissements nets	13	(29)
Produits financiers (charges financières) d'assurance / de réassurance	(1 853)	12 002
Profits (pertes) latents sur les placements à la JVAERG	1 863	(9 599)
Reclassement des profits (pertes) nets réalisés sur les placements à la juste valeur par le biais des AERG	(8)	270
Divers	(20)	65
Total des charges (recouvrements) d'impôt	(6) \$	2 711 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2023	Retraité (note 2) 2022
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		
Solde au début de l'exercice	6 660 \$	6 381 \$
Émis (note 12)	-	1 000
Rachetés (note 12)	-	(711)
Frais d'émission, nets des impôts	-	(10)
Solde à la fin de l'exercice	6 660	6 660
Actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	22 178	23 093
Rachetées (note 12)	(745)	(938)
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	94	23
Solde à la fin de l'exercice	21 527	22 178
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	238	262
Exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	(18)	(4)
Charge au titre des options sur actions	2	5
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	-	(25)
Solde à la fin de l'exercice	222	238
Résultats non distribués des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres		
Solde au début de l'exercice	3 947	23 492
Ajustement du solde d'ouverture des contrats d'assurance à l'adoption d'IFRS 17	-	(3 191)
Ajustement du solde d'ouverture des actifs financiers à l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17	(409)	(10 645)
Solde au début de l'exercice retraité	3 538	9 656
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	5 103	(1 933)
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(850)	(946)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(303)	(260)
Actions privilégiées rachetées (note 12)	-	(14)
Dividendes sur actions ordinaires	(2 669)	(2 513)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	-	(43)
Solde à la fin de l'exercice	4 819	3 947
Cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG ») des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres		
Solde au début de l'exercice	13 853	5 180
Ajustement du solde d'ouverture des contrats d'assurance à l'adoption d'IFRS 17	-	(16 133)
Ajustement du solde d'ouverture des actifs financiers à l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17	408	16 916
Solde au début de l'exercice retraité	14 261	5 963
Variation des profits (pertes) de change latents liés aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1 117)	1 340
Variation des produits financiers (charges financières) d'assurance / de réassurance	(7 222)	48 780
Variation des profits (pertes) latents des placements à la JVAERG	7 923	(42 407)
Autres variations des AERG attribués aux actionnaires et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	(34)	177
Solde à la fin de l'exercice	13 811	13 853
Total des capitaux propres des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres à la fin de l'exercice	47 039	46 876
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation		
Solde au début de l'exercice	(77)	(1 233)
Ajustement du solde d'ouverture des contrats d'assurance à l'adoption d'IFRS 17	-	707
Ajustement du solde d'ouverture des actifs financiers à l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17	-	626
Solde au début de l'exercice retraité	(77)	100
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux titulaires de contrats avec participation	360	(167)
Autres éléments du résultat global attribués aux titulaires de contrats	(26)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	257	(77)
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	1 427	1 694
Ajustement du solde d'ouverture des contrats d'assurance à l'adoption d'IFRS 17	-	(258)
Ajustement du solde d'ouverture des actifs financiers à l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17	-	-
Solde au début de l'exercice retraité	1 427	1 436
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux participations ne donnant pas le contrôle	144	121
Autres éléments du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	(126)	(104)
Apports (distributions et acquisition), montant net	(14)	(26)
Solde à la fin de l'exercice	1 431	1 427
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	48 727 \$	48 226 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2023	Retraité (note 2) 2022
Activités d'exploitation		
Résultat net	5 607 \$	(1 979) \$
Ajustements :		
Augmentation (diminution) des passifs nets des contrats d'assurance (note 7)	10 697	5 016
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	435	399
(Augmentation) diminution des actifs des contrats de réassurance, compte non tenu de la transaction de réassurance décrite ci-après (note 7)	974	710
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	(141)	(131)
Amortissement de la marge sur services contractuels (« MSC »)	(1 998)	(1 993)
Autres amortissements	581	519
(Profits) pertes nets réalisés et latents et pertes de valeur sur les actifs	(2 845)	13 660
Charges (recouvrements) d'impôt différé	470	(1 994)
Charge au titre des options sur actions	2	5
Profit sur la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis (avant impôts) (note 7)	-	(1 070)
Profit à la décomptabilisation de la participation de coentreprise dans le cadre de l'acquisition de Manulife Fund Management Co., Ltd. (avant impôts) (notes 3 et 6)	-	(95)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	13 782	13 047
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	6 641	4 958
Diminution de la trésorerie liée à la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis (note 7)	-	(1 377)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	20 423	16 628
Activités d'investissement		
Achats et avances hypothécaires	(84 021)	(111 558)
Cessions et remboursements	70 281	93 407
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	21	(67)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie découlant de la vente (l'acquisition) de filiales	(1)	(182)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 720)	(18 400)
Activités de financement		
Variations des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	(693)	346
Émission de dette à long terme (note 10)	-	946
Émission d'instruments de fonds propres, montant net (note 11)	1 194	-
Rachat d'instruments de fonds propres (note 11)	(600)	(1 000)
Emprunts garantis afférents aux transactions de titrisation	537	437
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	(895)	1 703
Paiements de loyers	(98)	(120)
Dividendes versés aux actionnaires et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(2 972)	(2 787)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	(14)	(51)
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(1 595)	(1 884)
Actions ordinaires émises, montant net (note 12)	94	23
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis, montant net (note 12)	-	990
Actions privilégiées rachetées, montant net (note 12)	-	(711)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 042)	(2 108)
Trésorerie et titres à court terme		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	1 661	(3 880)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	(412)	585
Solde au début de l'exercice	18 635	21 930
Solde à la fin de l'exercice	19 884	18 635
Trésorerie et titres à court terme		
Début de l'exercice	19 153	22 594
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	(518)	(664)
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	18 635	21 930
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice		
Fin de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	20 338	19 153
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(454)	(518)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	19 884 \$	18 635 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	12 768 \$	11 873 \$
Intérêts versés	1 548	955
Impôts sur le résultat versés	436	1 238

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes des états financiers consolidés

Page	Note	
195	Note 1	Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables
212	Note 2	Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière
215	Note 3	Acquisitions
216	Note 4	Placements et revenus de placement
226	Note 5	Instruments dérivés et instruments de couverture
236	Note 6	Goodwill et immobilisations incorporelles
239	Note 7	Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance
263	Note 8	Passifs des contrats de placement
264	Note 9	Gestion du risque
280	Note 10	Dettes à long terme
281	Note 11	Instruments de fonds propres
282	Note 12	Capitaux propres et résultat par action
284	Note 13	Gestion des fonds propres
285	Note 14	Produits tirés des contrats de service
286	Note 15	Rémunération fondée sur des actions
288	Note 16	Avantages futurs du personnel
294	Note 17	Impôts sur le résultat
296	Note 18	Participations dans des entités structurées
298	Note 19	Engagements et éventualités
300	Note 20	Information sectorielle
302	Note 21	Parties liées
303	Note 22	Filiales
305	Note 23	Fonds distincts
305	Note 24	Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les <i>SignatureNotes</i> établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)
311	Note 25	Adoption d'IFRS 17
315	Note 26	Chiffres correspondants

Notes des états financiers consolidés

(en millions de \$ CA, sauf les montants par action ou sauf indication contraire)

Note 1 Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables

a) Entité présentant l'information financière

La Société Financière Manuvie (« SFM ») est une société dont les actions se négocient en Bourse, qui détient La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), société canadienne d'assurance vie. La SFM, y compris ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Société »), groupe et chef de file des services financiers, exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis. Le réseau international de salariés, d'agents et de partenaires de distribution de Manuvie offre des produits de protection financière et de gestion de patrimoine à des particuliers et à des entreprises ainsi que des services de gestion d'actifs aux clients institutionnels. La Société exerce ses activités sous le nom de Manulife en Asie, Manuvie au Canada, et sous le nom de John Hancock et Manulife aux États-Unis.

La SFM est située au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le 14 février 2024, le conseil d'administration de la SFM a autorisé la publication des présents états financiers consolidés au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'établissement

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif et sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés du résultat des activités d'assurance, du résultat des placements et des autres produits et charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants ont trait à l'évaluation des hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement et des passifs des contrats de réassurance détenus, à l'évaluation de la dépréciation d'actifs, à l'établissement des hypothèses pour le calcul de l'obligation et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, au calcul des impôts sur le résultat et des positions fiscales incertaines et à l'estimation de la juste valeur de certains placements. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les révisions sont effectuées et dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants comptabilisés sont appropriés. Les méthodes comptables significatives employées et les jugements les plus importants posés par la direction aux fins de l'application de ces méthodes comptables pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumés ci-après.

Les résultats et les activités de la Société ont subi les répercussions défavorables de la conjoncture économique, et pourraient continuer de le faire. Les répercussions défavorables comprennent, sans s'y limiter, les tendances à la récession économique au sein des marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, l'importante volatilité du marché, l'augmentation du risque de crédit, les pressions exercées sur les marchés des produits de base et le cours des actifs alternatifs à long terme, la volatilité des taux de change, la hausse des sinistres, du taux de maintien en vigueur des contrats et des rachats, et la perturbation des activités. L'ampleur et la gravité de ces événements et leur durée ont accru l'incertitude à l'égard des estimations utilisées pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs compris dans les présents états financiers consolidés.

La Société a utilisé les techniques d'évaluation appropriées en ayant recours au jugement et à des estimations qui pourraient être considérés comme raisonnables par des intervenants du marché pour refléter la conjoncture économique. L'incidence de ces techniques a été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Toute modification aux données utilisées pourrait avoir une incidence importante sur les valeurs comptables en question.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (non dans le cadre d'une liquidation involontaire ou d'une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation; la juste valeur est une valeur de sortie.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est habituellement déterminée à l'aide d'autres techniques d'évaluation telles que les flux de trésorerie actualisés, l'évaluation matricielle, les services de prix établis par consensus et d'autres techniques. Les cours établis par des courtiers sont généralement utilisés lorsque les prix des fournisseurs publics externes ne sont pas disponibles.

La Société a mis en place un processus d'évaluation qui comprend un examen des variations des prix sur le marché, une comparaison des prix des différents fournisseurs et une comparaison avec l'évaluation matricielle interne, laquelle utilise principalement des données externes observables. Un jugement est posé pour ajuster les données externes observables afin de tenir compte d'éléments comme les facteurs de liquidité et de crédit.

La Société classe les résultats des évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Cette hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation, en fonction de leur fiabilité. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations à la juste valeur reflétant des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation, reflétant les opérations sur le marché.

Niveau 2 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et des passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs ou des passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt, le risque de crédit, etc.) et des données tirées de marchés observables ou étayées par ces derniers. La plupart des placements en titres de créance sont classés dans le niveau 2. De plus, le niveau 2 comprend des instruments dérivés qui sont évalués à l'aide de modèles utilisant des données observables sur le marché, y compris des swaps de taux d'intérêt, des swaps d'actions, des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de change à terme.

Niveau 3 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données importantes non observables sur le marché. Ces dernières comprennent les évaluations d'actifs et de passifs qui découlent de données dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque. Les évaluations des titres du niveau 3 visent les placements moins liquides comme les immeubles, les autres placements, les placements dans des terrains forestiers exploitables détenus dans les fonds distincts, certaines obligations à long terme et d'autres placements dont le prix est peu ou pas observable. Les évaluations de certains instruments financiers dérivés sont aussi incluses dans le niveau 3.

d) Périmètre de consolidation

La SFM consolide les états financiers de toutes les entités qu'elle contrôle, y compris certaines entités structurées. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité, et qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses activités, lesquels sont importants par rapport aux rendements totaux de l'entité, et que la Société a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur la part de la Société des rendements variables de l'entité. Lorsqu'elle évalue si elle détient le contrôle, la direction doit poser des jugements importants pour examiner tous les faits et circonstances pertinents. Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel sur une entité, la Société doit tenir compte de l'étendue de ses droits sur la direction de l'entité, du niveau des droits de vote qu'elle détient dans l'entité qui sont potentiellement ou actuellement exerçables, de l'existence d'ententes de gestion contractuelles qui pourraient donner à la Société le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, et elle doit vérifier l'étendue des participations de tiers dans l'entité, le cas échéant, afin d'évaluer si la possibilité d'un contrôle de fait existe. Lorsqu'elle évalue les rendements variables d'une entité, la Société tient compte de l'importance des rendements variables financiers et autres directs et indirects qu'elle tire des activités de l'entité, en plus de l'importance relative de ces rendements par rapport à la variabilité totale des rendements de l'entité. La Société doit aussi tenir compte du degré auquel ses participations sont alignées sur celles des autres parties qui investissent dans l'entité, ainsi que du degré auquel la Société peut jouer dans son propre intérêt lorsqu'elle interagit avec l'entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les résultats consolidés de la SFM à compter de la date à laquelle le contrôle est établi, et sont exclus de la consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle cesse. La première évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation de la Société avec l'entité et est revue si la Société acquiert le contrôle sur les décisions financières et opérationnelles clés de l'entité ou perd ce contrôle, si la Société augmente ou diminue sa participation dans l'entité, si les contrats de l'entité sont modifiés de sorte que l'exposition relative aux rendements variables s'en trouve aussi modifiée, ou si la capacité de la Société d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ses rendements variables venait à changer. Un changement de contrôle peut entraîner des profits et des pertes à la décomptabilisation d'une filiale lorsque la Société perd le contrôle de cette dernière, ou à la décomptabilisation des participations antérieures dans une filiale lorsque la Société acquiert le contrôle de cette dernière.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de la SFM et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres des titulaires de contrats avec participation et des actionnaires de la SFM. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global (« AERG ») des filiales de la SFM sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total des AERG. Une exception se produit lorsque les actions de la filiale sont remboursables au gré des autres parties ou rachetables contre de la trésorerie à une date déterminée ou déterminable, auquel cas les participations de tiers dans les capitaux propres de la filiale sont présentées à titre de passif de la Société, et les participations de tiers dans le résultat net et les AERG de la filiale sont comptabilisées à titre de charges pour la Société.

La Société comptabilise les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (une « entreprise associée » ou une « coentreprise ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part de l'actif net et des résultats financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise au moyen de méthodes comptables uniformes pour des

transactions et événements semblables. La direction doit poser des jugements importants pour déterminer si les droits de vote, les droits contractuels et d'autres relations avec l'entité, le cas échéant, permettent à la Société d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les profits et pertes à la vente des entreprises associées ou des coentreprises sont inclus dans le résultat une fois qu'ils sont réalisés, alors que les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Les profits et pertes sur les transactions commerciales avec les entreprises associées ou les coentreprises sont éliminés au prorata de la participation de la Société dans les capitaux propres de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les placements dans les entreprises associées et les coentreprises sont inclus dans les autres placements dans les états de la situation financière consolidés de la Société.

e) Placements

Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas des placements qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), des coûts de transaction directement imputables. Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), à la JVRN ou au coût amorti. La Société détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

Le classement des placements qui sont des instruments financiers est effectué en fonction de leurs modalités contractuelles et du modèle économique suivi par la Société pour la gestion des actifs.

La Société évalue les modalités contractuelles des actifs afin de déterminer si elles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »). Seuls les titres de créance peuvent être assortis de flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Dans le contexte d'un contrat de prêt de base, les éléments les plus importants des intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Société exerce son jugement en tenant compte des facteurs pertinents tels que les droits de remboursement et de rachat, les options de conversion et la subordination de l'instrument par rapport aux autres instruments de l'émetteur. Les actifs assortis de modalités contractuelles qui exposent à des risques plus que minimales de ne pas recouvrer le principal et les intérêts ne respectent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Les titres de créance qui sont assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés au coût amorti ou à la JVAERG en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus. Les titres de créance dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les titres de créance sont évalués à la JVAERG s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Dans les deux cas, la Société peut les désigner comme étant à la JVRN afin de réduire l'incohérence comptable entre ces actifs et les passifs à la JVRN connexes qu'ils soutiennent. Les titres de créance qui ne remplissent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels doivent être évalués à la JVRN. Afin de déterminer le modèle économique dans lequel s'inscrivent les actifs financiers, les éléments à prendre en compte comprennent l'objectif d'affaires du portefeuille dans lequel ils sont détenus, les risques à gérer et les activités commerciales qui sont menées pour gérer ces risques, la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué, et la fréquence et l'importance des transactions de vente au sein du portefeuille.

Les profits et pertes réalisés et latents sur les titres de créance classés à la JVRN et les profits et pertes réalisés sur les placements en titres de créance classés à la JVAERG ou détenus au coût amorti sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les placements en titres de créance classés à la JVAERG sont comptabilisés dans les AERG, à l'exception des profits et pertes de change latents, qui sont comptabilisés en résultat.

Le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ne s'applique pas aux placements dans des titres de participation qui sont des instruments financiers, lesquels sont comptabilisés à la JVRN.

Les méthodes d'évaluation des placements de la Société sont décrites ci-dessus à la note 1 c). Toutes les évaluations de la juste valeur sont effectuées conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs et la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés sont présentés à la note 4. Les évaluations de la juste valeur sont effectuées par la Société et par des fournisseurs de services d'évaluation tiers. Lorsque la Société retient les services d'un fournisseur tiers, elle procède à diverses procédures afin de corroborer les informations liées aux prix. Ces procédures incluent notamment des demandes d'information et l'examen des techniques d'évaluation appliquées, ainsi que des données utilisées pour l'évaluation et des rapports de contrôle des fournisseurs.

Le poste Trésorerie et titres à court terme se compose de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme, et des titres de créance détenus afin de respecter les engagements de trésorerie à court terme. Les titres à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Les titres à court terme sont composés de placements qui arrivent à échéance moins de un an après la date de l'achat. Le papier commercial et les obligations à escompte sont classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur puisque ces titres ne sont généralement pas négociés activement. Les paiements nets en cours de compensation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

Les placements en titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Les placements en titres de créance sont généralement évalués par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants qui utilisent des modèles d'évaluation exclusifs qui tiennent compte des données actuelles du marché pour des placements semblables comportant des modalités et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et la volatilité de ces données. Les placements en titres de créance sont classés dans le niveau 2, mais ils peuvent être classés dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché.

Les actions cotées comprennent les actions ordinaires et privilégiées ainsi que les actions ou parts de fonds communs de placement, et elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les actions cotées sont généralement classées dans le niveau 1, puisque leurs justes valeurs sont habituellement basées sur les cours du marché. Les profits et pertes réalisés et latents sur les actions désignées à la JVRN sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les politiques et les méthodes de la Société en matière de gestion du risque lié aux titres de participation sont présentées dans les composants mis en évidence de la rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2023 de la Société.

Les créances hypothécaires sont classées dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur en raison du caractère non observable de certaines données importantes utilisées pour l'évaluation.

La Société comptabilise les titrisations de créances hypothécaires garanties et non garanties comme des opérations de financement garanties puisque le critère de comptabilisation des créances hypothécaires titrisées comme une vente n'est pas respecté. Pour ces opérations, la Société continue de comptabiliser les créances hypothécaires et comptabilise un passif au poste Autres passifs correspondant au montant exigible à l'échéance. Les produits d'intérêts sur ces créances hypothécaires et les charges d'intérêts sur les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements privés, qui comprennent les prêts aux entreprises pour lesquels il n'y a pas de marché actif, sont généralement classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur ou dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché.

Les prêts aux clients de la Banque Manuvie du Canada (« Banque Manuvie » ou « Banque ») sont comptabilisés au coût amorti et classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Des produits d'intérêts sont comptabilisés sur tous les titres de créance, y compris les titres, les placements privés, les créances hypothécaires et les prêts aux clients de la Banque selon la comptabilité d'engagement et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie des placements sous-jacents à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les titres de créance ainsi que les placements privés et les créances hypothécaires.

La Société comptabilise les placements achetés ou vendus à la date de transaction. Les prêts montés par la Société sont comptabilisés à la date de règlement.

Les immeubles comprennent les immeubles à usage propre et les immeubles de placement. Les immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, ou comptabilisés à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation la plus récente, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée s'échelonnant sur une période de 30 ans à 60 ans. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. Les immeubles à usage propre sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Les biens immobiliers à usage propre qui constituent des éléments sous-jacents de contrats d'assurance assortis de caractéristiques de participation directe sont évalués à la juste valeur comme s'ils étaient des immeubles de placement, tel qu'il est permis selon IAS 16, *Immobilisations corporelles*, qui a été modifiée par IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Un immeuble de placement est un immeuble détenu en vue d'en tirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles à usage propre et des immeubles de placement est déterminée au moyen des mêmes processus. La juste valeur de tous les immeubles est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur l'utilisation optimale de ceux-ci. Les techniques d'évaluation comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de capitalisation directe de même que l'analyse comparative des prix de vente, et elles emploient des données observables et non observables sur le marché. Ces données comprennent les baux existants et pris en charge, les données du marché provenant des transactions récentes comparables, les perspectives économiques futures et les hypothèses liées au risque de marché, les taux d'actualisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Lorsqu'un immeuble détenu au coût fait l'objet d'un transfert et passe de l'usage propre à un immeuble de placement, tout profit ou toute perte résultant de la réévaluation à la juste valeur à la date du changement d'utilisation de l'immeuble et de tout contrat de location connexe est comptabilisé dans les AERG, dans la mesure où le montant en question ne constitue pas une reprise de perte de valeur antérieure. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Lorsqu'un immeuble de placement passe à un usage propre et est dorénavant détenu au coût, le coût présumé de l'immeuble pour sa comptabilisation ultérieure correspond à sa juste valeur à la date du changement d'utilisation.

Les autres placements comprennent les placements en actions de sociétés fermées et les placements immobiliers détenus dans les secteurs de l'infrastructure, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et de l'énergie. Les placements en actions de sociétés fermées sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées ou coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence (décrite à la note 1 d) ci-dessus), ou sont classés à la JVRN et comptabilisés à la juste valeur. Les placements dans des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles qui s'apparentent à des immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût, à l'exception des actifs biologiques, qui sont évalués à la juste valeur. Les placements dans des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles qui s'apparentent à des immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées en résultat. La juste valeur des autres placements est déterminée à l'aide de différentes techniques d'évaluation décrites à la note 4. Les autres placements qui sont évalués ou présentés à la juste valeur sont classés dans le niveau 3.

Les autres placements comprennent aussi les placements dans des baux adossés, lesquels sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable selon la méthode de la mise en équivalence reflète le coût amorti des créances au titre des contrats de location et la dette sans recours connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux placements sous forme de titres de créance qui sont évalués à la JVAERG ou au coût amorti. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées en fonction de quatre scénarios macroéconomiques fondés sur des pondérations probabilistes, lesquels évaluent la différence entre tous les flux de trésorerie qui sont dus à la Société selon un contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Cette méthode tient compte des événements passés, des conditions du marché actuelles et des informations raisonnables et justifiables de la conjoncture économique à venir. Les variables macroéconomiques prospectives utilisées dans le cadre des modèles d'estimation correspondent aux variables qui sont le plus étroitement liées aux pertes de crédit dans le portefeuille pertinent.

L'estimation et l'évaluation des pertes de valeur nécessitent une grande part de jugement. Ces estimations reposent sur de nombreux éléments, dont des modifications peuvent entraîner différents niveaux de provisions. Les éléments comprennent l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs, les critères utilisés par la Société afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit (« AIRC »), la sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations probabilistes, l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit dans le développement de modèles, de données et, s'il y a lieu, d'ajustements découlant de l'approche par superposition. La Société procède à un examen régulier de ses modèles en prenant en considération l'historique de perte réel et y apporte des ajustements au besoin. La Société a mis en œuvre des politiques, procédures et contrôles formels à l'égard de tous les processus de dépréciation importants.

La Société se fonde sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs afin de définir en quoi consistent les instruments financiers en défaut ou dépréciés. Un instrument financier est considéré comme étant en défaut lorsque les paiements importants d'intérêts, de principal ou de frais sont en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que des mesures correctives n'aient été convenues avec l'émetteur. Un instrument financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes se sont produits après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que les événements générateurs de pertes ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Il s'agit notamment d'événements qui indiquent ou constituent : des difficultés financières importantes de la contrepartie; un manquement à un contrat; l'octroi, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de la contrepartie, de faveurs qui n'auraient pas été envisagées autrement; la possibilité croissante de faillite ou de restructuration financière de la contrepartie; la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières de la contrepartie; ou les situations où la contrepartie est considérée en défaut par au moins une des agences de notation principales telles que S&P, Moody's et Fitch.

Le calcul des pertes de crédit attendues comprend les éléments suivants :

- la probabilité de défaut (« PD »), soit une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (« PCD »), soit une estimation de la perte résultant d'une défaut future. Elle est fondée sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et ceux que la Société s'attend à recevoir, y compris les biens donnés en garantie, et est établie en fonction d'études sur les cas de défaut effectuées à partir de l'historique interne des pertes de crédit.
- l'exposition en cas de défaut (« ECD »), soit une estimation de l'exposition à un taux de défaut future, compte tenu de la période d'exposition et du montant de l'exposition au risque à une date de clôture donnée. Les ECD sont déterminées par la modélisation d'un intervalle de résultats possibles à divers moments, en fonction de divers scénarios économiques. Des probabilités sont ensuite associées à chacun des scénarios économiques en fonction des résultats des modèles.

La Société évalue les pertes de crédit attendues au moyen d'une méthode en trois stades :

- Le stade 1 comprend tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. La détermination d'une AIRC varie en fonction de l'instrument et tient compte de la variation relative du risque de défaut depuis la création de l'instrument. Des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées pour tous les instruments financiers de stade 1. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet dans les

12 mois suivant la date de clôture. Ces probabilités de défaillance prévues sur 12 mois sont appliquées à une ECD prévue, et la résultante est multipliée par la PCD attendue et actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Ce calcul est effectué pour chacun des quatre scénarios macroéconomiques.

- Le stade 2 comprend tous les instruments financiers productifs ayant subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale ou dont le paiement du principal et des intérêts est en souffrance depuis 30 jours, selon ce qui se produira en premier. Lorsque les actifs passent au stade 2, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, c'est-à-dire les pertes de crédit qui résultent de toutes les possibilités de défaillance sur la durée de vie restante de l'instrument financier. La façon de procéder est conforme à celle du stade 1, sauf que les PD et les PCD sont estimées sur la durée de vie restante de l'instrument plutôt que sur l'année à venir. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'AIRC depuis la comptabilisation initiale, l'instrument financier est ramené au stade 1 et les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées.
- Le stade 3 comprend tous les instruments financiers identifiés comme étant dépréciés. Tout comme pour les actifs de stade 2, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées pour les instruments financiers de stade 3, mais la PD est établie à 100 %. Les pertes de crédit attendues de stade 3 sont calculées au moyen du solde du principal impayé, multiplié par la PCD qui tient compte de la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute des expositions de stade 1 et de stade 2. Les produits d'intérêts sur les instruments financiers de stade 3 sont déterminés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'instrument, qui correspond à la valeur comptable brute ajustée pour tenir compte de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Pour les expositions de stade 1 et de stade 2, une perte de crédit attendue est établie pour chaque exposition individuelle. Toutefois, les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective à partir de l'ensemble des paramètres collectifs appliqués au niveau du titre individuel. Les expositions sont regroupées en portefeuilles homogènes de plus petite taille selon une combinaison de caractéristiques internes et externes, comme l'information sur le montage, les soldes historiques, le secteur, l'emplacement géographique et l'historique de crédit. Les pertes de crédit attendues de stade 3 sont évaluées individuellement ou collectivement, selon la nature de l'instrument et la perte de valeur.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, le risque de défaillance est comparé sur la durée de vie résiduelle prévue à compter de la date de clôture par rapport à la date de la comptabilisation initiale. L'évaluation varie en fonction des types d'instruments ou de risques. L'évaluation tient compte des notes de crédit interne et d'une combinaison d'évaluations au niveau des titres et du portefeuille, y compris des données macroéconomiques prospectives. L'évaluation d'une AIRC prend en compte des seuils absolus et relatifs. Si les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, il est automatiquement présumé que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Pour estimer les pertes de crédit attendues, quatre scénarios macroéconomiques fondés sur des pondérations probabilistes sont pris en compte. Les données économiques prospectives varient selon les marchés. Selon leur utilisation dans les modèles, les données macroéconomiques sont projetées à l'échelle d'un pays ou d'une province ou à un niveau plus granulaire. Chaque scénario macroéconomique utilisé fait appel à une projection de toutes les variables macroéconomiques pertinentes sur une période de cinq ans, puis à des moyennes à long terme. Pour réaliser une estimation objective, les données économiques utilisées dans les modèles proviennent de sources externes. Elles sont comparées à d'autres prévisions disponibles dans le public, et une pondération probabiliste est attribuée à chaque scénario en fonction de l'analyse statistique et du jugement de la direction. Voir la note 9 c).

Les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues peuvent ne pas tenir compte de toutes les caractéristiques du marché à la date de clôture.

Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises sont comptabilisées au poste Provisions pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Les placements sont radiés, en totalité ou en partie, par imputation à la provision pour pertes sur créances si le recouvrement des montants ne peut être prévu de façon réaliste, ce qui est considéré comme la décomptabilisation partielle ou intégrale de l'actif financier. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la provision pour pertes sur créances.

f) Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'écart entre la juste valeur de la contrepartie d'acquisition d'une entreprise acquise et la quote-part de la Société des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût, puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, la Société affecte le goodwill à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT qui représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. L'attribution est faite aux UGT ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. Toute perte de valeur possible du goodwill est décelée en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. Le goodwill

est diminué du montant correspondant à l'insuffisance, le cas échéant. Si l'insuffisance excède la valeur comptable du goodwill, la valeur comptable des actifs restants dans l'UGT ou le groupe d'UGT est proportionnellement réduite de l'insuffisance résiduelle.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Dans certains cas, les calculs détaillés les plus récents d'une valeur recouvrable, effectués dans une période antérieure, sont utilisés dans le cadre du test de dépréciation de la période considérée. Ceci s'applique uniquement lorsque l'UGT ou le groupe d'UGT n'a fait l'objet d'aucun changement important, que la probabilité de dépréciation est faible d'après l'analyse des événements et circonstances courants, et que la dernière valeur recouvrable calculée excédait considérablement la valeur comptable actuelle de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent le nom de marque John Hancock, certains contrats de gestion de placements et certains droits relatifs aux eaux à usage agricole. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée de la marque John Hancock repose sur la protection par voie de marques de commerce renouvelables indéfiniment sur les marchés où ces produits de marque sont vendus et, pour certains contrats de gestion de placement, sur la possibilité de renouveler indéfiniment ces contrats. En outre, aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle ne limite la durée d'utilité de ces immobilisations incorporelles. Certains droits relatifs aux eaux à usage agricole sont détenus à perpétuité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des éléments indiquent que sa valeur n'est pas recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les réseaux de distribution, les relations clients, les logiciels capitalisés, et certains contrats de gestion de placements et d'autres droits contractuels acquis. Les réseaux de distribution, les relations clients et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, de 6 à 68 ans, selon la méthode linéaire ou en fonction des mesures de consommation des actifs. Les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 3 à 10 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque période de présentation de l'information financière. Lorsqu'il y a une indication de perte de valeur, ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation.

g) Actifs divers

Les actifs divers comprennent les actifs d'un rabbi trust relatifs aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées, les actifs au titre des prestations définies et les immobilisations. Les actifs des rabbi trust sont comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable de l'actif des régimes à prestations définies est décrite à la note 1 o). Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 2 à 10 ans.

h) Fonds distincts

La Société gère pour le compte de ses titulaires de contrats des fonds distincts qui sont présentés dans l'actif net des fonds distincts, et un passif correspondant est inscrit dans les passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts d'après le solde de leur compte. Le rendement des placements de ces fonds est transféré directement aux titulaires de contrats. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties relativement à ces fonds. Les montants investis par la Société dans les fonds distincts aux fins des capitaux de lancement sont présentés dans les différentes catégories de placements en fonction de la nature des placements sous-jacents.

L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur et comprend des placements dans des fonds communs de placement, des titres de créance, des actions, de la trésorerie, des placements à court terme ainsi que d'autres placements. En ce qui concerne l'exigence de consolidation en vertu des IFRS, lorsqu'elle évalue le degré de contrôle qu'elle exerce sur les placements sous-jacents, la Société tient compte de l'étendue de son pouvoir décisionnel, des droits détenus par d'autres parties, de sa rémunération à titre de gestionnaire de placements et de son exposition à la variabilité des rendements des placements. La Société a déterminé qu'elle n'exerce pas le contrôle sur les placements sous-jacents puisqu'elle agit à titre d'agent au nom des titulaires de contrats de fonds distincts.

La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur des placements détenus dans des fonds distincts est cohérente avec celle utilisée pour les placements détenus par le fonds général, tel qu'il est décrit ci-dessus à la note 1 e). Le passif des fonds distincts est évalué en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Le rendement des placements de l'actif des fonds distincts est transféré directement aux titulaires de contrats, et la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable dont le placement sous-jacent est détenu avec les fonds distincts.

Certains passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts de la Société sont attribuables aux contrats d'assurance qu'elle émet. Ces passifs, représentant l'obligation de la Société de verser aux titulaires de contrats un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents, sont présentés au poste Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts et sont évalués d'après le total des soldes des comptes des titulaires de contrats. Les variations de la juste valeur de ces passifs sont comptabilisées au poste Charges financières afférentes aux passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les comptes de résultat consolidés. Les autres passifs liés à ces contrats d'assurance, tels que ceux attribuables aux garanties fournies par la Société aux termes de certains contrats d'assurance vie ou de rente à

capital variable, sont compris au poste Actifs des contrats d'assurance ou au poste Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les états de la situation financière consolidés. La Société détient les actifs soutenant ces garanties dans le fonds général, lesquels actifs sont compris dans les placements selon le type de placement.

Les passifs restants des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts ne sont pas attribuables aux contrats d'assurance émis par la Société et sont comptabilisés au poste Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les états de la situation financière consolidés. Ils sont également évalués d'après le total des soldes des comptes des titulaires de contrats. Les variations de la juste valeur de ces passifs sont comptabilisées au poste Charges financières afférentes aux passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les comptes de résultat consolidés.

i) Passifs des contrats d'assurance et actifs des contrats de réassurance

Champ d'application et classement

Les contrats émis par la Société sont classés comme des contrats d'assurance, des contrats de placement ou des contrats de service à la comptabilisation initiale. Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels la Société accepte d'assumer un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat. Un contrat est considéré comme comportant un risque d'assurance important si un événement assuré pouvait obliger la Société à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance présentant une substance commerciale. Les sommes supplémentaires font référence à la valeur actualisée des sommes qui excèdent celles qui seraient payables si aucun événement assuré ne se produisait.

Les contrats de réassurance détenus sont des contrats détenus par la Société en vertu desquels elle transfère à d'autres parties un risque d'assurance important lié aux contrats d'assurance sous-jacents ainsi que les primes associées. Les contrats de réassurance détenus visent à atténuer le risque d'assurance important que les contrats d'assurance sous-jacents peuvent présenter pour la Société.

Les contrats d'assurance et les contrats de réassurance sont comptabilisés selon IFRS 17. Les contrats en vertu desquels la Société n'accepte pas d'assumer un risque d'assurance important sont classés comme contrats de placement ou considérés comme des contrats de service et sont comptabilisés respectivement selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), ou IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »).

Les contrats d'assurance sont classés comme des contrats avec participation directe ou comme des contrats sans participation directe en fonction de critères spécifiques. Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels la Société promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont considérés comme pouvant créer une obligation de verser aux titulaires un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents après déduction des honoraires variables pour les services.

Séparation des composants

À la passation des contrats d'assurance et de réassurance détenus, la Société analyse s'ils contiennent les composants suivants qui sont séparés et comptabilisés selon d'autres normes IFRS :

- Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance dont les risques et les caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, sauf si les dérivés incorporés eux-mêmes respectent la définition d'un contrat d'assurance.
- Les composants investissement distincts qui représentent les flux de trésorerie payés (reçus) dans toutes les circonstances, que l'événement assuré soit survenu ou non. Les composants investissement sont distincts s'ils ne sont pas étroitement liés aux flux de trésorerie rattachés au composant assurance ou s'ils peuvent être émis isolément.
- Les composants service distincts, qui sont des promesses de fournir des biens ou des services non assurantiels si le titulaire peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Les composants service sont distincts s'ils ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et que la Société ne fournit aucun service important dans l'intégration du composant service au composant assurance.

La Société applique IFRS 17 à tous les composants restants des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Niveau de regroupement

Les contrats d'assurance sont regroupés en portefeuilles de contrats d'assurance qui sont gérés ensemble et qui comportent des risques similaires. La Société a défini les portefeuilles en prenant en compte divers facteurs comme la filiale émettrice, le modèle d'évaluation, la principale gamme de produits et le type de risque d'assurance. Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite regroupés :

- Par date d'émission : la période ne peut excéder un an. La plupart des contrats d'assurance de la Société sont regroupés en cohortes annuelles.
- Par rentabilité prévue au moment de la passation du contrat selon trois catégories : contrats déficitaires, contrats sans risque important de devenir déficitaires et autres contrats restants. Les contrats déficitaires sont les contrats pour lesquels, au moment de la passation, la Société prévoit générer des sorties de fonds nettes, compte non tenu du rendement des placements ou des prestations en vertu de contrats de réassurance détenus.

La Société détermine les groupes au moment de la comptabilisation initiale et peut ajouter des contrats aux groupes après la fin de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, la Société ne réévalue pas ultérieurement la composition des groupes.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, les portefeuilles cadrent avec les portefeuilles des contrats d'assurance directe. Les groupes de contrats de réassurance comprennent habituellement un seul contrat de réassurance, et comme pour les groupes de contrats d'assurance directe, ils ne comprennent pas les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat

La Société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance (et d'un contrat de réassurance détenu) s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent dans le cadre desquelles la Société peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes (ou dans le cadre desquels elle est contrainte à payer des montants à un réassureur) ou qu'elle a une obligation substantielle de fournir au titulaire de contrat des services (ou qu'elle a un droit substantiel de recevoir des services d'un réassureur).

Dans le cas des contrats d'assurance, une obligation substantielle de fournir des services cesse lorsque la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques posés et peut, en conséquence, fixer un nouveau prix ou niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

Dans le cas des contrats de réassurance, un droit substantiel de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut fixer un nouveau prix ou niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou que le réassureur peut résilier la couverture.

Modèles d'évaluation

Les contrats d'assurance peuvent être évalués selon trois méthodes d'évaluation différentes :

- Méthode fondée sur les honoraires variables (« MHV ») : La Société applique cette approche pour les contrats d'assurance avec participation directe comme les contrats d'assurance vie avec participation, les contrats d'assurance en unités de compte et les contrats de rente variable. La caractéristique de participation directe, soit l'obligation de la Société de verser au titulaire un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents après déduction des honoraires variables pour la fourniture de services d'investissement, est identifiée au moment de la passation du contrat.
- Méthode de la répartition des primes (« MRP ») : La Société applique l'approche simplifiée pour certains contrats d'assurance et contrats de réassurance d'une durée d'un an ou moins, tels que les produits du sous-secteur de l'assurance collective au Canada, certains produits pour des groupes d'affinité canadiens, et certains produits d'assurance individuelle et collective à court terme d'Asie.
- Modèle général d'évaluation (« MGE ») : La Société applique cette méthode aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance restants qui ne sont pas évalués selon la MHV ou la MRP.

Comptabilisation des contrats d'assurance

La Société comptabilise à compter de la première des dates suivantes les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe est exigible ou la date à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'exigibilité;
- Pour un groupe de contrats déficitaires, dès que les faits et circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Contrats d'assurance évalués selon le MGE ou la MHV

Évaluation initiale

L'évaluation des contrats d'assurance à la comptabilisation initiale est la même pour le MGE ou la MHV. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société évalue un groupe de contrats d'assurance comme étant la somme : a) des flux de trésorerie d'exécution et b) d'une marge sur services contractuels (« MSC »).

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent les estimations de flux de trésorerie futurs, ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers, et un ajustement au titre du risque non financier. Pour déterminer les flux de trésorerie d'exécution, la Société a recours à des estimations et à des hypothèses qui prennent en compte un éventail de scénarios qui ont une substance commerciale et constituent une juste représentation des résultats possibles.

Si le montant net des flux de trésorerie d'exécution représente une entrée de trésorerie à la comptabilisation initiale, une MSC est établie afin de compenser l'excédent des flux de trésorerie d'exécution, de sorte qu'il n'y ait aucune incidence sur le résultat à la comptabilisation initiale. La MSC correspond au profit non acquis que la Société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services en

vertu des contrats d'assurance. Toutefois, si le montant net des flux de trésorerie d'exécution représente une sortie de trésorerie à la comptabilisation initiale, une perte est comptabilisée immédiatement dans les produits ou les charges et le groupe de contrats est alors considéré comme étant déficitaire.

Dans le cas d'un groupe de contrats dont les flux de trésorerie d'exécution sont libellés en plusieurs monnaies étrangères, le groupe de contrats d'assurance, y compris la MSC, est considéré comme étant libellé dans une monnaie unique. Si un groupe de contrats d'assurance comporte des flux de trésorerie libellés dans plus d'une monnaie, la Société détermine, à la comptabilisation initiale, une monnaie unique dans laquelle le groupe de contrats est libellé. La Société établit la monnaie unique comme étant celle dans laquelle sont libellés les principaux flux de trésorerie.

L'unité de comptabilisation pour la MSC ou la perte est fondée sur un groupe de contrats conformément au niveau de regroupement mentionné précédemment.

Évaluation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de présentation de l'information financière sont évalués au moyen des estimations actuelles des flux de trésorerie prévus et des taux d'actualisation courants. Au cours de périodes ultérieures, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme :

- du passif au titre de la couverture restante (« PCR »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront fournis dans l'avenir et de toute MSC restante à cette date; et
- du passif au titre des sinistres survenus (« PSS »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les frais qui n'ont toutefois pas encore été déboursés.

En ce qui concerne les contrats déficitaires, le PCR est ensuite divisé en élément de perte, qui représente la sortie nette de trésorerie restante pour le groupe de contrats d'assurance, et en PCR exclusion faite de l'élément de perte, qui représente le montant du passif avec entrées de trésorerie compensatoires.

Les primes reçues augmentent le PCR. Lorsque les services d'un administrateur tiers sont retenus pour le recouvrement et le versement des primes, les montants à recevoir de l'administrateur tiers sont pris en compte dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance jusqu'à ce que les sommes soient versées à la Société.

Évaluation ultérieure de la MSC selon le MGE

Lorsque le MGE est appliqué pour les contrats sans participation directe, la valeur comptable de la MSC à la fin de la période de présentation de l'information financière est ajustée pour tenir compte des changements suivants :

- a) L'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe.
- b) L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC, calculé au taux d'actualisation arrêté. Le taux d'actualisation arrêté correspond à la moyenne pondérée des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale des contrats qui ont été ajoutés à un groupe sur une période de 12 mois, et il est déterminé au moyen de l'approche ascendante.
- c) Les variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des services futurs, notamment :
 - les ajustements liés à l'expérience, soit les différences entre l'estimation au début de la période des primes et des flux de trésorerie connexes attendus pour la période et les flux de trésorerie réels de la période, évalués au taux arrêté;
 - les changements non financiers aux estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, évalués au taux arrêté;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées au taux arrêté;
 - les écarts entre les composants investissement dont l'entité s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période et les composants investissement qui deviennent réellement dus au cours de la période. Le même concept s'applique aux prêts aux titulaires de contrats dont le remboursement devient réellement dû.
- d) L'effet des écarts de change sur la MSC.
- e) L'amortissement de la MSC, qui correspond à la comptabilisation du profit non acquis dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période. La MSC est comptabilisée dans les produits des activités d'assurance sur la durée du groupe de contrats d'assurance sur la base des unités de couverture respectives, à mesure que les services d'assurance sont fournis. Le nombre d'unités de couverture correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance dans le groupe, déterminé en fonction du volume de prestations fournies et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont passées en revue et mises à jour chaque date de clôture. La Société répartit la MSC de façon égale entre chaque unité de couverture et comptabilise le montant affecté aux unités de couverture fournies et à celles qu'elle s'attend à fournir au cours de chaque période.

Lors de l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution, les changements relatifs aux services futurs sont évalués au moyen du taux d'actualisation courant. Toutefois, l'ajustement de la MSC se fait au moyen du taux arrêté au moment de la comptabilisation initiale. L'application des deux différents taux d'actualisation donne lieu à un profit ou à une perte comptabilisé(e) en produits financiers d'assurance ou en charges financières d'assurance.

Évaluation ultérieure de la MSC selon la MHV

Lorsque la MHV est appliquée pour les contrats avec participation directe, l'évaluation ultérieure de la MSC est semblable à celle du MGE, sauf les exceptions ou modifications suivantes :

Dans le cas des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des éléments sous-jacents :

- Les changements non financiers entraînent un ajustement de la MSC au taux d'actualisation courant, et il n'y a pas de capitalisation des intérêts sur la MSC au taux arrêté.
- La variation de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers tels que l'effet des garanties financières donne lieu à l'ajustement de la MSC; il y a toutefois une incidence sur les produits ou les charges si la Société a décidé de se prévaloir du choix relatif à l'atténuation des risques.

En ce qui concerne les flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction de la juste valeur des éléments sous-jacents :

- La variation de la quote-part des actionnaires entraîne l'ajustement de la MSC; il y a toutefois une incidence sur les produits ou les charges si la Société a décidé de se prévaloir du choix relatif à l'atténuation des risques.
- La variation de la part revenant aux titulaires de contrats est comptabilisée dans les produits ou les charges ou les AERG.

La Société utilise des dérivés, des instruments financiers non dérivés évalués à la JVRN et des contrats de réassurance pour atténuer le risque financier découlant des contrats avec participation directe évalués selon la MHV. La Société peut choisir l'option d'atténuation des risques pour comptabiliser, en tout ou en partie, les variations des garanties financières et de la quote-part des actionnaires dans les éléments sous-jacents en produits ou en charges au lieu d'ajuster la MSC.

Les groupes de contrats d'assurances comptabilisés selon le MGE et la MHV et assortis d'une MSC à la comptabilisation initiale peuvent ensuite devenir déficitaires lorsque l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des éléments sous-jacents ou la diminution de la quote-part des actionnaires des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la MSC. L'excédent donne lieu à une perte qui est comptabilisée immédiatement en produits ou en charges, et le PCR est ensuite divisé en élément de perte et en PCR exclusion faite de l'élément de perte.

Évaluation ultérieure de l'élément de perte

L'élément de perte représente la sortie nette attribuable à chaque groupe de contrats d'assurance déficitaires (ou de contrats rentables à la date de passation qui sont devenus déficitaires par la suite), toute diminution ultérieure liée aux services futurs dans les estimations des flux de trésorerie futurs et à l'ajustement au titre du risque non financier ou toute augmentation ultérieure de la quote-part des actionnaires dans la juste valeur des éléments sous-jacents entraînera une reprise de l'élément de perte. Tout élément de perte restant sera repris de façon systématique à mesure que les flux de trésorerie sont engagés.

Lorsque des flux de trésorerie réels sont engagés, le PSS est comptabilisé et le PCR est décomptabilisé en conséquence. La Société se sert de la fraction établie lors de la comptabilisation initiale pour déterminer, sur une base systématique, l'amortissement du PCR entre l'élément de perte et le PCR exclusion faite de l'élément de perte, ramenant à zéro les deux éléments à la fin de la période de couverture.

Contrats d'assurance évalués selon la MRP

La Société applique la MRP à tous les contrats d'assurance qu'elle émet si la période de couverture du contrat n'excède pas un an; ou si la période de couverture excède un an et l'évaluation du PCR pour les contrats évalués selon la MRP ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du MGE selon des scénarios futurs possibles.

Le PCR correspond initialement à la prime reçue à la date de la comptabilisation initiale moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Il n'y a généralement pas de provision pour la valeur temps de l'argent étant donné que la plupart des primes sont reçues au cours de la période de couverture de un an.

En ce qui concerne les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés à des groupes de contrats comptabilisés auxquels est appliquée la MRP, la Société est autorisée à reporter et à amortir le montant sur la période de couverture ou à comptabiliser le montant à titre de charges à mesure qu'il est engagé, pourvu que la période de couverture des contrats du groupe n'excède pas un an. Ce choix peut se faire au niveau de chaque groupe de contrats d'assurance. Pour la majorité des contrats d'assurance de la Société évalués selon la MRP, comme les produits du sous-secteur de l'assurance collective au Canada, certains produits pour des groupes d'affinités canadiens, et certains produits d'assurance individuelle et collective à court terme en Asie, la Société a choisi de reporter les frais d'acquisition directement attribuables et de les comptabiliser en résultat net sur la durée de la période de couverture d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Dans ces sous-secteurs d'activité, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables versés servent à acquérir les contrats actuels avec une attente que plusieurs renouvellements auront lieu au cours des exercices futurs. Par conséquent, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables sont affectés au groupe auquel appartiennent les contrats actuels et aux groupes futurs qui comprendront les renouvellements attendus selon une méthodologie systématique. Si les faits et circonstances indiquent qu'il y a un groupe de contrats déficitaires à la comptabilisation initiale, une perte est immédiatement comptabilisée en produits ou en charges pour les sorties nettes et un élément de perte du PCR est créé pour le groupe.

Évaluation ultérieure

Par la suite, la Société évalue la valeur comptable du PCR à la fin de chaque période de présentation de l'information financière comme suit :

- le solde du PCR au début de la période; plus
- la prime reçue au cours de la période; moins
- les frais d'acquisition directement attribuables, déduction faite de l'amortissement correspondant (à moins qu'ils ne soient passés en charges lorsqu'ils sont engagés); moins
- le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la période; moins
- le composant investissement payé ou transféré au PSS.

Le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la période repose généralement sur l'écoulement du temps. Pour les activités du sous-secteur de réassurance IARD de la Société, le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps et, par conséquent, le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance repose sur l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance.

Si à tout moment pendant la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, la Société comptabilisera une perte en produits ou en charges et une augmentation du PCR dans la mesure où l'estimation à jour des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture restante (y compris l'ajustement au titre du risque non financier) excède la valeur comptable du PCR.

La Société estime le PSS comme étant les flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. La Société n'ajuste pas les flux de trésorerie futurs pour la valeur temps de l'argent, sauf lorsque le règlement des sinistres est prévu plus d'un an après le sinistre réel.

Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition déboursés ou engagés avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondants sont comptabilisés à titre d'actif à même le groupe de passifs des contrats d'assurance dans lequel le groupe de contrats correspondants devrait être inclus. La Société applique une base systématique pour affecter ces coûts, lesquels comprennent :

- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables à un groupe de contrats qui comprendra les renouvellements attendus des contrats en vigueur;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance qui comprendra les affaires nouvelles futures.

Lorsque les faits et circonstances indiquent que les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition pourraient être dépréciés, la Société effectue des tests de dépréciation. Si un actif est déprécié, une perte de valeur est comptabilisée en produits ou en charges, laquelle peut ensuite être reprise si les circonstances à l'origine de la dépréciation n'existent plus.

Comptabilisation des contrats de réassurance détenus

La Société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à la première des occurrences suivantes :

- Le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance qu'elle détient. Toutefois, la Société reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La date à laquelle la Société comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents, si la Société a conclu le contrat de réassurance connexe détenu dans le groupe de contrats de réassurance détenus à cette date ou avant.

Contrats de réassurance détenus qui sont évalués selon le MGE

Évaluation initiale

L'évaluation des contrats de réassurance détenus est réalisée selon les mêmes principes que ceux utilisés dans le MGE pour les contrats d'assurance émis, sauf en ce qui concerne les exceptions ou modifications précisées dans la rubrique ci-après. Les contrats de réassurance détenus et pris en charge ne peuvent être évalués selon la MHV.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise tout profit net ou toute charge nette à titre de MSC dans l'état de la situation financière consolidé, sauf certaines exceptions. Si le coût net de l'obtention d'un contrat de réassurance détenu a trait à un

événement assuré survenu avant la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance donné, il est comptabilisé immédiatement en produits ou en charges. En outre, si les contrats d'assurance sous-jacents sont déficitaires, la Société doit comptabiliser un profit au titre de la réassurance immédiatement en résultat pour la partie de la réclamation que la Société s'attend à recouvrer de la réassurance, si le contrat de réassurance détenu a été conclu avant ou en même temps que les contrats déficitaires.

Un groupe de contrats dont les flux de trésorerie d'exécution sont libellés en plusieurs monnaies étrangères est libellé dans une monnaie unique établie en fonction des principaux flux de trésorerie.

Les flux de trésorerie d'un contrat de réassurance sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance sous-jacents, mais sont ajustés pour tenir compte du risque de non-exécution du réassureur. L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque qui est transféré par la Société au réassureur.

Évaluation ultérieure

Par la suite, la valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme de :

- l'actif au titre de la couverture restante (« ACR »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours des périodes ultérieures et toute MSC restante à cette date;
- l'actif au titre des sinistres survenus (« ASS »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les frais qui n'ont toutefois pas encore été reçus.

Si le contrat d'assurance sous-jacent est déficitaire à la passation et qu'un profit au titre de la réassurance est comptabilisé en résultat tel qu'il est décrit ci-dessus, l'actif au titre de la couverture restante est constitué d'un composant recouvrement de perte et de l'ACR exclusion faite du composant recouvrement de perte. Le composant recouvrement de perte reflète les variations de l'élément de perte des contrats d'assurance déficitaires sous-jacents, et c'est d'après ce composant que sont déterminés les montants qui sont présentés par la suite en produits ou en charges comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées.

La Société ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats d'assurance détenus pour refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même approche que pour les contrats d'assurance émis, sauf :

- les produits comptabilisés pour couvrir les pertes recouvrées sur les contrats déficitaires sous-jacents qui entraînent également un ajustement de la valeur comptable de la MSC;
- les reprises du composant recouvrement de perte, dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus, qui entraînent également l'ajustement de la valeur comptable de la MSC;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des services futurs qui entraînent également un ajustement de la valeur comptable de la MSC, pourvu que les variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats d'assurance sous-jacents entraînent également un ajustement de la MSC.

Lorsqu'un élément de perte a été établi après la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents, le profit de la réassurance qui a été comptabilisé entraîne un ajustement du composant recouvrement de perte de l'actif de réassurance au titre de la couverture restante. La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Sur cette base, le composant recouvrement de perte est ramené à zéro lorsque l'élément de perte des contrats d'assurance sous-jacents est ramené à zéro.

Contrats de réassurance détenus qui sont évalués selon la MRP

Les contrats de réassurance peuvent être classés et évalués selon la MRP s'ils respectent les exigences d'admissibilité, qui sont semblables à celles des contrats d'assurance directs évalués selon la MRP.

Pour les contrats de réassurance détenus auxquels est appliquée la MRP, la Société les évalue sur la même base que les contrats d'assurance qu'elle émet, en adaptant la méthode pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis.

Si un composant recouvrement de perte est créé pour un groupe de contrats de réassurance évalués selon la MRP, la Société ajuste la valeur comptable de l'ARC, car il n'y a pas de MSC à ajuster selon la MRP.

Décomptabilisation des contrats d'assurance

La Société décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations qui s'y rapportent sont éteints (c.-à-d. contrats résiliés, annulés ou échus) ou lorsque le contrat fait l'objet de modifications entraînant un changement dans le modèle d'évaluation ou la norme applicable pour évaluer un composant du contrat. Dans le cas d'une modification, la Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié à titre de nouveau contrat.

Présentation et informations à fournir

La Société a présenté séparément la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont en position d'actif ou de passif net, et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont en position d'actif ou de passif net, dans les états de la situation financière consolidés.

La Société présente séparément le résultat des activités d'assurance, qui comprend les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance, du résultat des placements, qui comprend les produits financiers et charges financières d'assurance, dans les comptes de résultat consolidés. IFRS 17 offre l'option de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers d'assurance. La Société ventile la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Résultat net des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance reflètent la performance des activités d'assurance et excluent les composants investissement. En ce qui a trait aux contrats évalués selon le MGE et la MHV, les produits des activités d'assurance représentent la variation du PCR qui est liée aux services en l'échange desquels la Société s'attend à recevoir une contrepartie. Ces produits des activités d'assurance comprennent :

- a) les sinistres prévus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance, y compris l'impôt du titulaire le cas échéant; b) la variation de l'ajustement au titre du risque non financier; c) l'amortissement de la MSC en fonction des unités de couverture; et d) la portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Dans le cas des contrats évalués selon la MRP, les produits des activités d'assurance de chaque période correspondent au montant des encaissements de primes attendus pour les services d'assurance rendus au cours de la période.

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance sont comptabilisées en produits ou en charges, généralement lorsqu'elles sont engagées, et excluent les remboursements de composants investissement. Elles comprennent :

- a) les sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance; b) les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes; c) les ajustements au PSS; d) l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition; et e) les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le cas échéant, et les reprises de telles pertes de valeur.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans les charges afférentes aux activités d'assurance correspond au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition imputé aux produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon le MGE et la MHV. En ce qui a trait aux contrats évalués selon la MRP assortis de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition différés, la Société amortit les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sur la durée du groupe de contrats d'assurance en fonction de leurs unités de couverture respectives.

Les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus comprennent l'imputation des primes de réassurance payées et les montants que l'entité s'attend à recouvrer des réassureurs. Les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents sont traités comme faisant partie des indemnisations que l'entité s'attend à recouvrer des réassureurs, tandis que les flux de trésorerie liés à la réassurance qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents (par exemple, certains types de commissions de réassurance) sont traités comme une réduction des primes de réassurance payées. Pour ce qui est des contrats de réassurance évalués selon le MGE, l'imputation des primes de réassurance payées correspond au total des variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels la Société s'attend à verser une contrepartie. Dans le cas des contrats de réassurance évalués selon la MRP, l'imputation des primes de réassurance payées correspond au montant des versements de prime attendus au titre des services reçus au cours de la période.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit : a) l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations et b) l'effet du risque financier et ses variations.

La Société ventile entre les produits ou charges et les AERG les produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats d'assurance émis pour la plupart des groupes de contrats d'assurance. L'incidence des variations des taux d'intérêt du marché sur la valeur de l'assurance vie et des actifs et passifs de réassurance qui s'y rattachent est présentée dans les AERG pour réduire au minimum les non-concordances comptables entre la comptabilisation des actifs et passifs des contrats d'assurance et les actifs financiers leur servant de soutien. L'incidence des écarts entre les taux de la période considérée et les taux arrêtés sont présentés dans les AERG.

Les placements de la Société qui sont des instruments de créance (y compris les obligations, les placements privés, les prêts hypothécaires et les prêts) sont majoritairement évalués à la JVAERG. Par conséquent, l'effet de la valeur temps de l'argent pour les groupes de contrats d'assurance et les actifs à échéance fixe leur servant de soutien est présenté dans les produits ou les charges et l'effet du risque financier et de ses variations est présenté dans les AERG.

La répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance varie selon que les changements dans les hypothèses concernant le risque financier ont ou non une incidence substantielle sur les sommes attendues versées aux titulaires de contrats.

- Pour les groupes de contrats d'assurance dans le cas desquels les changements dans les hypothèses concernant le risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires de contrats, la Société comptabilise en produits ou en

charges un montant déterminé par la répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats au moyen des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats.

- Pour les groupes de contrats d'assurance dans le cas desquels les changements dans les hypothèses concernant le risque financier ont une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires de contrats, la Société comptabilise en produits ou en charges un montant déterminé par la répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats, soit à un taux constant, soit en fonction des sommes créditées au cours de la période et des sommes qu'elle s'attend à créditer dans les périodes ultérieures au titre des flux de trésorerie d'exécution. Le taux utilisé pour la capitalisation des intérêts sur la MSC correspond au taux d'actualisation déterminé lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats pour la MSC.

Dans l'éventualité du transfert d'un groupe de contrats d'assurance ou de la décomptabilisation d'un contrat d'assurance, la Société reclasse tout montant auparavant comptabilisé dans les AERG en produits ou en charges à titre de produits financiers ou charges financières d'assurance. Aucune modification n'est apportée à la base de répartition des produits financiers ou charges financières d'assurance entre les produits ou charges et les AERG au cours de la période.

j) Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement comprennent les contrats émis en faveur de particuliers et d'investisseurs institutionnels qui ne comportent pas de risque d'assurance important. Les passifs et dépôts des contrats de placement sont évalués à leur coût amorti, ou à leur JVRN, au choix. Ce choix est exercé lorsque ces passifs ainsi que les actifs connexes sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, ou que cela a pour effet de réduire l'incohérence comptable entre les actifs à la JVRN qui soutiennent ces contrats et les passifs des contrats connexes. Les passifs des contrats de placement sont décomptabilisés lorsque le contrat arrive à échéance, est résilié ou est annulé.

k) Autres instruments financiers comptabilisés comme passifs

La Société émet divers autres instruments financiers classés comme passifs, y compris des billets à payer, des billets à terme, des billets de premier rang, des débentures de premier rang, des billets subordonnés, des billets d'apport à l'excédent et des actions privilégiées. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti, et les frais d'émission sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

l) Impôts sur le résultat

La provision pour impôts sur le résultat est calculée d'après les lois fiscales et les taux d'imposition quasi adoptés à la date des états de la situation financière consolidés. La provision pour impôts sur le résultat comporte l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé liés aux éléments comptabilisés dans les AERG et directement dans les capitaux propres sont comptabilisés de la même manière respectivement dans les AERG et directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice considéré, incluant tout ajustement aux impôts à payer des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé suivant la méthode axée sur le bilan et découle des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale respective. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition quasi adoptés qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles qui sont liées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, lorsque la date à laquelle les différences temporaires se résorberont peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La Société comptabilise des passifs pour les positions fiscales incertaines lorsqu'il est jugé probable que la Société devra effectuer un paiement sur des positions fiscales par suite des examens effectués par les administrations fiscales. Ces provisions sont constituées à l'aide des meilleures estimations de la Société quant au montant qui devra être payé. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

La Société est assujettie aux lois de l'impôt sur le résultat de divers pays. Les lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et par l'administration fiscale responsable. La provision pour impôt exigible et impôt différé représente l'interprétation de la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales présentes et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. La Société pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat ou ses soldes d'impôt différé si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité ultime de certains éléments, si les estimations utilisées pour établir le solde de l'actif d'impôt différé qui doit être comptabilisé changent de façon importante, ou si de

nouvelles informations indiquent le besoin de rajuster le montant d'impôt différé qui doit être comptabilisé. De plus, des événements futurs, comme des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts, ou des interprétations de ces lois ou de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôts sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'imposition effectif. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.

m) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales, coentreprises et entreprises associées de la Société sont évalués par chaque entité en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Si leur monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, ces entités représentent des établissements à l'étranger de la Société.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change moyen du trimestre considéré. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception de la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger et des résultats de la couverture de ces positions, ainsi que des éléments non monétaires désignés comme étant au coût amorti ou à la JVAERG. Ces profits et pertes de change sont comptabilisés dans les AERG jusqu'à la cession de l'établissement à l'étranger ou de l'élément non monétaire, ou jusqu'à la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur l'établissement à l'étranger, moment auquel ils sont reclassés en résultat.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers des établissements à l'étranger de la Société sont convertis de leur monnaie fonctionnelle en dollars canadiens; les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture et les produits et les charges sont convertis au moyen des taux de change moyens pour la période.

n) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre une rémunération fondée sur des actions à certains salariés et administrateurs, comme il est décrit à la note 15. La charge de rémunération liée aux attributions d'instruments de capitaux propres est calculée en fonction des meilleures estimations quant au nombre d'instruments dont les droits devraient être acquis, ces estimations faisant l'objet de révisions si des renseignements ultérieurs indiquent qu'il est probable que les renoncations réelles diffèrent des renoncations estimées initialement, à moins que les renoncations ne découlent de conditions de marché.

Les options sur actions sont passées en charges moyennant une hausse équivalente du surplus d'apport. Les unités d'actions temporairement incessibles et les unités d'actions différées sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. Les unités d'actions fondées sur le rendement sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur des conditions de rendement particulières et la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. La variation de la valeur des attributions résultant des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM ou des variations des conditions de rendement particulières et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat, compensée par l'incidence des swaps sur le rendement total utilisé pour gérer la variabilité des passifs connexes.

Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits applicables, sauf si l'employé est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération attribuable aux options sur actions, aux unités d'actions temporairement incessibles et aux unités d'actions fondées sur le rendement attribuées aux salariés qui sont admissibles à la retraite à la date d'attribution ou qui deviendront admissibles à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est comptabilisé respectivement à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible à la retraite.

Les cotisations de la Société au Programme international d'actionariat (voir la note 15 d)) sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. En vertu du Programme international d'actionariat, sous réserve de certaines conditions, la Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles d'un salarié jusqu'à concurrence de certains maximums. Le fiduciaire du programme utilise tous les montants versés pour acheter des actions ordinaires de la SFM sur le marché libre au nom des employés participants.

o) Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, dont des régimes agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, ainsi que des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) à l'intention des dirigeants, et des régimes pour retraités et régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

L'obligation de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi est calculée pour chaque régime à la valeur actualisée estimative des prestations futures que les salariés admissibles ont acquises en contrepartie des

services rendus jusqu'à la date de clôture, en utilisant la méthode de la répartition des prestations. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement, à la date de clôture, de titres de créance de sociétés de grande qualité qui ont approximativement la même échéance que les obligations au titre des prestations et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations devraient être versées.

Pour établir le montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies de la Société, les obligations au titre des prestations définies sont déduites de la juste valeur des actifs des régimes. Lorsque ce calcul donne lieu à un excédent, l'actif pouvant être comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de remboursements futurs des régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes (plafonnement de l'actif). L'actif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres actifs, et le passif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres passifs.

Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies découlant de la réévaluation des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités sont comptabilisées dans les AERG de la période au cours de laquelle elles se produisent, et elles ne sont pas reclassées en résultat dans les périodes subséquentes. Elles comprennent les écarts actuariels, la variation de l'incidence du plafonnement de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans les produits ou charges d'intérêts nets. Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies en raison de la réévaluation des régimes d'invalidité sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles se produisent.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé sur les années de service des salariés jusqu'à la retraite, tandis que le coût des régimes de soins de santé pour retraités est comptabilisé sur les années de service des salariés qui précèdent l'admissibilité intégrale des droits à prestations. Le coût net des prestations de l'exercice est comptabilisé dans le résultat, et il correspond à la somme du coût des services rendus au cours de l'exercice, des produits ou des charges d'intérêts nets et tous les frais d'administration applicables, majorés par les coûts ou les crédits au titre des services passés découlant de modifications ou de réductions de régimes. Les produits ou charges d'intérêts nets sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies. Le coût pour l'exercice considéré des régimes d'invalidité est la variation, depuis le dernier exercice, de l'obligation au titre des prestations définies, y compris tout écart actuariel.

Le coût des régimes de retraite à cotisations définies correspond à la cotisation fournie par la Société, laquelle est comptabilisée en résultat pendant les périodes où les services sont rendus par les salariés.

p) Instruments dérivés et instruments de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer l'exposition à différents types de placements admissibles. Les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés séparément comme des dérivés lorsque leurs caractéristiques et risques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux de l'instrument hôte, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la JVRN. Les dérivés qui sont des instruments financiers distincts sont comptabilisés à la juste valeur, ceux affichant des profits latents étant présentés à titre d'actifs dérivés et ceux affichant des pertes latentes étant présentés à titre de passifs dérivés.

On détermine, pour chaque dérivé, si l'on applique la comptabilité de couverture. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les revenus de placement.

Lorsque la Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. L'efficacité de la couverture est évaluée à sa mise en place et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture n'est appliquée que lorsque la Société s'attend à ce que l'objectif de gestion des risques soit respecté et que la relation de couverture réponde aux conditions d'application de la comptabilité de couverture dès sa mise en place et tout au long de la période de couverture. L'évaluation de l'efficacité de la couverture est mise en œuvre à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à titre prospectif. Lorsqu'il est établi que l'objectif de gestion des risques n'est plus respecté, qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou que l'instrument de couverture ou l'élément couvert cesse d'exister, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Dans de tels cas, si les dérivés ne sont ni vendus ni résiliés, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les revenus de placement.

Pour les dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées selon la nature des risques couverts, comme il est expliqué ci-après.

Dans une relation de couverture de la juste valeur, les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans le total du résultat des placements, compensant les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert, lesquels ne seraient pas autrement comptabilisés à la JVRN. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans le total du résultat des placements et découle des différences entre les variations de la juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements de juste valeur cumulés sont amortis par imputation au total du résultat des placements sur la durée de vie restante de l'élément couvert à moins que celui-ci ne cesse d'exister, auquel cas le solde est comptabilisé immédiatement dans le total du résultat des placements.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans le total du résultat des placements. Les profits et les pertes figurant dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des transactions prévues couvertes sont comptabilisées en résultat. Les reclassements du CAERG touchent le total du résultat des placements, à l'exception des reclassements liés aux swaps sur le rendement total qui couvrent les attributions de rémunération fondée sur des actions, lesquels touchent les frais généraux.

Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie dans le CAERG sont immédiatement reclassés dans le total du résultat des placements lorsque l'élément couvert cesse d'exister ou que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise. Lorsque la couverture prend fin, mais que l'on s'attend à ce que la transaction couverte se réalise, les montants dans le CAERG sont reclassés dans le total du résultat des placements dans les périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie couverts ou les transactions couvertes prévues sont portées en résultat.

Dans une relation de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits et les pertes liés à la tranche efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG. Les profits et les pertes dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les profits ou les pertes sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger couvert sous-jacent sont portés en résultat au moment de la cession de l'établissement à l'étranger ou au moment de la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur l'établissement à l'étranger.

q) Produits tirés des contrats de service

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de service selon IFRS 15. Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont remplies, parce que le client reçoit et consomme simultanément les avantages des services rendus, mesurés au moyen d'une méthode fondée sur les extrants. Les produits connexes à une contrepartie variable sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Voir la note 14.

Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

a) Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

I) IFRS 17, *Contrats d'assurance*

IFRS 17 a été publiée en mai 2017 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Des modifications d'IFRS 17 ont été publiées en juin 2020 et comprenaient un report de deux ans de la date d'entrée en vigueur. IFRS 17 comme modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être adoptée de manière rétrospective. Si l'application rétrospective intégrale à un groupe de contrats est impossible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode à la juste valeur peut être utilisée. La norme a remplacé IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et a ainsi remplacé la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), modifiant considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers consolidés de la Société.

Des modifications de portée limitée d'IFRS 17 ont été publiées en décembre 2021 et sont entrées en vigueur à la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9, que la Société a adoptées le 1^{er} janvier 2023. Les modifications visent à éliminer, au moment de l'application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les non-concordances comptables entre les passifs des contrats d'assurance et les actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 qui pourraient exister dans les périodes comparatives. Les modifications permettent aux assureurs de présenter l'information comparative sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était intégralement applicable pendant la période comparative. Les modifications ne permettent pas l'application des principes de comptabilité de couverture d'IFRS 9 à la période comparative.

La Société a adopté IFRS 17 le 1^{er} janvier 2023 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022. La Société a inclus un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 en vertu d'IFRS 17 à l'état de la situation financière consolidé. Les différences dans les valeurs comptables et les montants présentés des actifs, des passifs et des capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 déterminés conformément à la MCAB par rapport à ceux établis en appliquant IFRS 17 ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des résultats non distribués et du CAERG. Voir la note 25 pour l'incidence de l'adoption d'IFRS 17.

Les données comparatives de 2022 et l'état de la situation financière consolidé au 1^{er} janvier 2022 comme présentés dans les présents états financiers consolidés ont été retraités, lorsqu'il est indiqué, pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables de la Société liées à l'application d'IFRS 17 à ses contrats d'assurance et de réassurance, voir la note 1 i) et j).

II) IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

IFRS 9 a été publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, novembre 2013 et juillet 2014, et s'applique de manière rétrospective ou de manière rétrospective modifiée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. De plus, l'IASB a publié des

modifications en octobre 2017 qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Parallèlement aux modifications apportées à IFRS 17 publiées en juin 2020, l'IASB a également modifié IFRS 4 pour permettre aux assureurs admissibles d'adopter IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023, en même temps qu'IFRS 17. La norme a remplacé IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 porte sur les principes comptables et les principes de présentation de l'information liés au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »), a été modifiée parallèlement à IFRS 9 et IFRS 17, et exige de présenter des informations de nature qualitative et quantitative plus détaillées sur les instruments financiers. IFRS 7 est entrée en vigueur en même temps qu'IFRS 9 et IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2023.

La Société a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023, tel qu'il est autorisé en vertu des modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, publiées en juin 2020. Les méthodes comptables de la Société ayant trait aux placements, aux instruments dérivés et aux instruments de couverture selon IFRS 9 sont présentées à la note 1.

IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des périodes comparatives, et la Société ne l'a pas fait. La Société a plutôt fait le choix, selon IFRS 17 et instrument par instrument, de reclasser les actifs financiers, y compris ceux qui sont détenus à l'égard des activités non liées aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pour la période comparative de 2022 afin d'harmoniser la présentation avec le classement adopté dans le cadre de l'application initiale d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023. Ces modifications au classement ont fait en sorte que la Société présente certains résultats liés aux placements, auparavant comptabilisés dans les revenus de placement, montant net ou les AERG selon IAS 39, respectivement dans les AERG ou les revenus de placement, montant net selon IFRS 9. En ce qui a trait à l'information comparative de 2022, la Société n'a pas appliqué le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues ou les principes de comptabilité de couverture d'IFRS 9. À cet égard, les indications d'IAS 39 ont été maintenues. Dans le cas des actifs auparavant classés à la JVRN selon IAS 39 et classés à la JVAERG ou au coût amorti selon IFRS 9, aucune dépréciation selon IAS 39 n'a été calculée pour les présents états financiers consolidés.

Conformément aux modifications d'IFRS 17, l'adoption d'IFRS 9 a entraîné certains écarts dans le classement et l'évaluation des actifs financiers comparativement à IAS 39. L'écart le plus important concerne des titres de créance d'environ 184 milliards de dollars auparavant classés à la JVRN qui ont été classés à la JVAERG selon IFRS 9.

La Société a choisi d'appliquer les exigences en matière de comptabilité de couverture selon IFRS 9 à toutes les relations de couverture désignées de manière prospective, à l'exception de l'indication sur le coût des couvertures, qui a été appliquée rétrospectivement pour certaines relations de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissements nets. Au 1^{er} janvier 2023, toutes les relations de comptabilité de couverture existantes selon IAS 39 ont été évaluées et étaient admissibles à la comptabilité de couverture selon IFRS 9. Ces relations existantes sont traitées comme des relations de couverture maintenues selon IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2023 et sont présentées avec des informations comparatives pour 2022 selon IAS 39. Voir la note 5.

La Société a désigné de nouvelles relations de couverture dans le but de réduire les possibilités de non-concordance comptable entre les variations de la juste valeur des dérivés comptabilisées en résultat et les variations de la juste valeur du risque financier lié aux passifs d'assurance et aux actifs financiers comptabilisées dans les AERG. Le montant notionnel des dérivés additionnels désignés dans de nouvelles relations de comptabilité de couverture totalisait 232 637 \$ à la date de transition. Les nouvelles relations de couverture entrent en vigueur de manière prospective le 1^{er} janvier 2023.

L'incidence de l'adoption se détaillait comme suit :

- La modification du classement des actifs découlant de l'application d'IFRS 17 pour les actifs à la JVRN, disponibles à la vente (« DV ») et au coût amorti selon IAS 39 qui sont maintenant classés à la JVAERG et à la JVRN selon IFRS 9, a entraîné une diminution de 10 645 \$, nette d'impôts, des résultats non distribués et une augmentation de 16 916 \$, nette d'impôts, des AERG au 1^{er} janvier 2022, lorsque l'option de transition selon IFRS 17 a été choisie. Ces montants sont présentés au poste Ajustement du solde d'ouverture des actifs financiers à l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17 des états des variations des capitaux propres consolidés.
- L'adoption d'IFRS 9 a donné lieu à la comptabilisation de pertes de crédit attendues de 724 \$. Les provisions pour pertes, lorsqu'elles s'appliquent aux actifs détenus au coût amorti, entraînent une réduction de la valeur comptable des actifs et des capitaux propres. Les provisions pour pertes n'ont pas d'incidence sur la juste valeur des actifs détenus à la JVAERG et n'influent donc pas sur leur valeur comptable. Les provisions pour pertes sur les actifs détenus à la JVAERG ne modifient pas le total des capitaux propres, mais entraînent plutôt un transfert entre les AERG et les résultats non distribués.
- Au 1^{er} janvier 2023, l'adoption du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon IFRS 9 a entraîné une diminution de 409 \$, nette d'impôts, des résultats non distribués et une augmentation de 408 \$, nette d'impôts, du CAERG, lesquelles découlent de la décomptabilisation de provisions pour pertes conformément à IAS 39 et de la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les actifs à la JVAERG avec une diminution des résultats non distribués et une augmentation correspondante du CAERG. En ce qui a trait aux actifs financiers au coût amorti et aux engagements de placement, des pertes de crédit attendues ont été comptabilisées, entraînant une diminution des résultats non distribués.
- Au 1^{er} janvier 2023, l'application rétrospective d'IFRS 9 au coût des couvertures pour tenir compte du foreign currency basis spread a entraîné le reclassement d'un montant net de 22 \$ de la réserve de couverture des flux de trésorerie et des écarts de conversion des

monnaies étrangères dans une nouvelle composante distincte du CAERG, le coût des couvertures. Au 1^{er} janvier 2023, les autres principes de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ont eu une incidence de néant sur les états financiers consolidés.

- Les incidences découlant des changements apportés au 1^{er} janvier 2023 ont été présentées au poste Ajustement du solde d'ouverture des actifs financiers à l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17 des états des variations des capitaux propres consolidés.

La mise en œuvre d'IFRS 9 a été intégrée au cadre général de gestion du risque (« CGGR ») de la Société et supervisée par le comité directeur de gestion du risque (« CDGR »). L'intégration d'information prospective dans le calcul des pertes de crédit attendues ainsi que la définition et l'évaluation de ce qui constitue une augmentation importante du risque de crédit (« AIRC ») d'un placement sont de nature subjective et font largement appel au jugement. Par conséquent, la Société a défini un cadre de gouvernance de bout en bout relativement au calcul des pertes de crédit attendues et a élaboré des contrôles et des procédures visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information a été comptabilisée adéquatement. La Société a mis en place des processus de gestion du risque de crédit efficaces qui restent applicables et visent à s'assurer que les effets des développements économiques sont adéquatement pris en considération, que des mesures d'atténuation sont prises si nécessaires et que l'appétit pour le risque est réévalué et ajusté au besoin.

La Société a adopté IFRS 7 (comme modifiée), ce qui a eu pour effet d'élargir la portée des informations à fournir de nature qualitative et quantitative sur les instruments financiers au 1^{er} janvier 2023. Voir les notes 4, 5 et 9.

Le tableau suivant illustre l'incidence de la transition du modèle de dépréciation fondé sur les pertes subies selon IAS 39 à la comptabilisation d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 sur les provisions pour pertes sur les placements.

	31 décembre 2022 Provisions pour pertes selon IAS 39	1 ^{er} janvier 2023 Correction de valeur pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9
Titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9	– \$	348 \$
Placements privés à la JVAERG selon IFRS 9	–	255
Placements privés au coût amorti selon IAS 39	25	–
Créances hypothécaires à la JVAERG selon IFRS 9	–	83
Créances hypothécaires au coût amorti selon IAS 39	10	–
Autres placements à la JVAERG selon IFRS 9	–	13
Actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9	–	14
Créances hypothécaires au coût amorti selon IAS 39	7	–
Prêts aux clients de la Banque selon IAS 39	5	–
Total des expositions au bilan	47	713
Correction de valeur pour pertes de crédit sur les expositions hors bilan	–	11
Total	47 \$	724 \$

Le tableau suivant présente les passifs financiers selon IAS 39 et l'incidence des modifications au classement et à l'évaluation à l'adoption d'IFRS 9.

	Classe d'évaluation	31 décembre 2022 Total de la valeur comptable selon IAS 39	Incidence des modifications au classement et à l'évaluation ^{1,2}	1 ^{er} janvier 2023 Total de la valeur comptable selon IFRS 9
Passifs des contrats de placement	JVRN	796 \$	2 \$	798 \$
	Coût amorti	2 452	6 829	9 281
Dépôts de clients de la Banque	Coût amorti	22 507	–	22 507
Passifs dérivés	JVRN	14 289	–	14 289
Autres passifs	Coût amorti	17 421	1 473	18 894
Dette à long terme	Coût amorti	6 234	–	6 234
Instruments de fonds propres	Coût amorti	6 122	–	6 122
Total des passifs financiers entrant dans le champ d'application		69 821 \$	8 304 \$	78 125 \$

¹ Les passifs des contrats de placement détenus au coût amorti de 6 829 \$ ont été reclassés des passifs des contrats d'assurance selon IFRS 4.

² Les autres passifs comprennent les montants ne faisant pas partie du champ d'application d'IFRS 9, comme les obligations au titre des prestations de retraite. D'autres passifs de 1 473 \$ détenus au coût amorti selon IFRS 9 ont été reclassés des passifs des contrats d'assurance selon IFRS 4.

III) Modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*

Les modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, ont été publiées en février 2021 et doivent être adoptées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2023, l'application anticipée étant permise. Les modifications traitent du processus de sélection des informations à fournir sur les méthodes comptables, qui seront fondées sur l'évaluation de l'importance relative des méthodes comptables pour les états financiers de l'entité. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) Modifications d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*

Les modifications d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ont été publiées en février 2021 et doivent être adoptées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2023, l'application anticipée étant permise. Les modifications comprennent de nouvelles définitions d'estimation comptable et de changements d'estimations comptables, et visent à clarifier la distinction entre les changements d'estimations comptables, les changements de méthodes comptables, et les corrections des erreurs. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

V) Modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*

Des modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ont été publiées en mai 2023. Celles-ci ont trait à la réforme fiscale internationale du Pilier 2 de l'OCDE, qui vise à établir un impôt minimal mondial de 15 % et à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices entre les territoires, en ciblant les grandes sociétés internationales. La plupart des territoires ont convenu de participer à la réforme et les dates d'entrée en vigueur de l'impôt minimal mondial varient en fonction des lois locales.

Les modifications prévoient qu'il est obligatoire, à compter de la période de présentation de l'information financière annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, de communiquer les informations sur la charge ou le recouvrement d'impôt exigible rattaché à l'impôt minimal mondial ainsi que, dans la mesure où ce dernier a été adopté ou quasi adopté, mais n'est pas encore en vigueur, de communiquer les informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées qui aideraient les utilisateurs des états financiers à comprendre l'exposition de la Société à l'impôt minimal mondial découlant de cette loi. Certains territoires où la Société exerce ses activités, notamment l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Vietnam, ont confirmé par voie législative qu'ils adopteront l'impôt minimal mondial le 1^{er} janvier 2024. L'évaluation de l'exposition potentielle de la Société à l'impôt minimal mondial est fondée sur les informations les plus récentes disponibles concernant le rendement financier des entités constitutives de ces territoires. D'après cette évaluation, les activités de la Société au sein de ces territoires ne sont pas touchées par l'impôt minimal mondial et, par conséquent, aucune information n'est fournie en ce qui a trait à la charge ou au recouvrement d'impôt exigible rattaché à celui-ci.

Les États-Unis ont adopté un impôt minimum de remplacement des sociétés (« IMRS ») de 15 %, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'IMRS ne constitue pas un impôt supplémentaire minimum national admissible aux fins de l'impôt minimal mondial.

En réponse à l'impôt minimal mondial, les Bermudes ont adopté la loi *Corporate Income Tax 2023 Act* le 27 décembre 2023. Les filiales et succursales de la Société établies aux Bermudes seront assujetties à ce nouveau régime fiscal à compter du 1^{er} janvier 2025, à un taux de 15 %. L'impôt sur le résultat des sociétés des Bermudes ne constitue pas un impôt supplémentaire minimum national admissible aux fins de l'impôt minimal mondial.

Les pays n'ayant pas instauré leur propre impôt supplémentaire minimum national admissible seront pris en compte dans le calcul de l'impôt minimal mondial du Canada une fois que le régime fiscal aura été adopté. Cette situation ne devrait pas avoir d'incidence sur l'exposition totale de Manuvie à l'impôt minimal mondial. Toutefois, elle déterminera quel territoire détient le droit d'imposition du revenu du pays local.

Les modifications instaurent dans IAS 12 une exception temporaire obligatoire à l'exigence de comptabiliser des actifs et passifs d'impôt différé en lien avec l'impôt minimal mondial et de présenter des informations à leur sujet. La Société s'est prévaluée de l'exception temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés rattachés à l'impôt minimal mondial.

Note 3 Acquisition

Manulife Fund Management Co., Ltd.

En novembre 2022, la Société a acquis le contrôle de Manulife Fund Management Co., Ltd., auparavant appelée Manulife TEDA Fund Management Co., Ltd, par le biais de l'acquisition de la participation restante de 51 % des actions qu'elle ne possédait pas déjà auprès de son partenaire de coentreprise. La transaction s'inscrit dans l'objectif de la Société d'étendre ses activités en Asie et ses activités de gestion d'actifs.

La transaction comprend une contrepartie en trésorerie de 334 \$ et la décomptabilisation de la participation antérieure de la Société dans la coentreprise d'une juste valeur de 321 \$. La Société a comptabilisé un profit de 95 \$ à la décomptabilisation de la participation antérieure dans la coentreprise et a comptabilisé des actifs corporels nets de 160 \$, des immobilisations incorporelles de 240 \$ et un goodwill de 255 \$ en novembre 2022.

Note 4 Placements et revenus de placement

a) Valeur comptable et juste valeur des placements

Au 31 décembre 2023	JVRN ¹	JVAERG ²	Divers ³	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur ⁴
Trésorerie et titres à court terme ⁵	1 \$	13 993 \$	6 344 \$	20 338 \$	20 338 \$
Titres de créance ^{6, 7}					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	1 219	19 769	–	20 988	20 988
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	1 303	26 287	888	28 478	28 251
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	90	30 576	–	30 666	30 666
Sociétés	2 372	127 190	484	130 046	129 899
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	16	1 955	–	1 971	1 971
Actions cotées (JVRN obligatoire)	25 531	–	–	25 531	25 531
Créances hypothécaires	1 055	28 473	22 893	52 421	52 310
Placements privés ⁷	654	44 952	–	45 606	45 606
Prêts aux clients de la Banque	–	–	2 436	2 436	2 411
Immeubles					
Immeubles à usage propre ^{8, 9}	–	–	2 591	2 591	2 716
Immeubles de placement	–	–	10 458	10 458	10 458
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ¹⁰	29 671	360	11 403	41 434	42 313
Divers autres placements ¹¹	126	–	4 120	4 246	4 246
Total des placements	62 038 \$	293 555 \$	61 617 \$	417 210 \$	417 704 \$

- ¹ Le classement selon l'option de la JVRN a été choisi pour les instruments de créance servant de soutien à certains passifs des contrats d'assurance afin de réduire considérablement toute non-concordance comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs ou de variations de la valeur comptable des passifs des contrats d'assurance connexes.
- ² Le classement à la JVAERG pour les instruments de créance servant de soutien à certains passifs des contrats d'assurance réduit de manière intrinsèque toute non-concordance comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs ou de variations de la valeur comptable des passifs des contrats d'assurance connexes.
- ³ La catégorie Divers comprend des créances hypothécaires et des prêts aux clients de la Banque détenus au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des baux adossés. Elle comprend également des titres de créance, qui sont assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, sont détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et sont comptabilisés au coût amorti.
- ⁴ Les placements ci-dessus comprennent les titres de créance, les créances hypothécaires, les placements privés et d'autres placements d'environ 360 \$ (302 \$ en 2022) qui sont essentiellement assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les placements dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts au 31 décembre 2023 comprennent des titres de créance, des placements privés et d'autres placements dont la juste valeur était respectivement de néant, 115 \$ et 539 \$ (respectivement néant, 98 \$ et 507 \$ en 2022). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la juste valeur de ces placements a augmenté de 49 \$ (diminution de 94 \$ en 2022). Les méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sont décrites à la note 1 c) et à la note 4 g).
- ⁵ Comprend des titres à court terme d'une durée à courir de moins de un an au moment de l'acquisition de 6 162 \$ (4 148 \$ en 2022), des équivalents de trésorerie d'une durée à courir de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de 7 832 \$ (8 711 \$ en 2022) et des liquidités de 6 344 \$ (6 294 \$ en 2022).
- ⁶ Les titres de créance comprennent des titres ayant une durée à courir de moins de un an et de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de respectivement 1 294 \$ et 1 413 \$ (respectivement 1 787 \$ et 870 \$ en 2022).
- ⁷ Les placements à taux variable susmentionnés, dont le taux est assujéti à la réforme des taux d'intérêt de référence, mais n'a pas encore été remplacé par un autre taux de référence, comprennent des titres de créance dont le taux de référence est le CDOR et le BBSW en dollars australiens de respectivement 167 \$ et 16 \$ (respectivement 173 \$ et 15 \$ en 2022), et des placements privés dont le taux de référence est le BBSW en dollars australiens et le BKBM en dollars néo-zélandais de respectivement 198 \$ et 61 \$ (respectivement 199 \$ et 43 \$ en 2022). Le LIBOR en dollars américains a été aboli le 30 juin 2023. Les expositions indexées sur le CDOR correspondent aux placements à taux variable venant à échéance au-delà du 28 juin 2024. La réforme des taux d'intérêt de référence devrait avoir une incidence sur l'évaluation des placements dont la valeur est liée aux taux d'intérêt de référence touchés. La Société a évalué son exposition au niveau des contrats, par taux de référence et par type d'instrument. La Société surveille les faits nouveaux sur le marché à l'égard des taux de référence alternatifs et de la période pendant laquelle ils évolueront. Au 31 décembre 2023, la réforme des taux d'intérêt de référence n'a pas donné lieu à des modifications importantes à la stratégie de gestion du risque de la Société.
- ⁸ Comprendent l'amortissement cumulé de 57 \$ (411 \$ en 2022).
- ⁹ Des immeubles à usage propre de 2 430 \$ au 31 décembre 2023 (2 682 \$ au 31 décembre 2022) constituent des éléments sous-jacents de contrats d'assurance avec participation directe et sont évalués à la juste valeur comme s'ils étaient des immeubles de placement, comme le permet IAS 16. Des immeubles à usage propre de 161 \$ (170 \$ au 31 décembre 2022) sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées.
- ¹⁰ Les actifs alternatifs à long terme comprennent des placements en actions de sociétés fermées de 15 445 \$, des placements dans le secteur de l'infrastructure de 14 950 \$, des placements dans les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles de 5 719 \$, des placements dans le secteur de l'énergie de 1 859 \$ et d'autres actifs alternatifs à long terme de 3 461 \$ (respectivement 14 153 \$, 12 751 \$, 5 979 \$, 2 347 \$ et 3 230 \$ en 2022).
- ¹¹ Comprendent des baux adossés de 3 790 \$ (3 840 \$ en 2022). Voir la note 1 e).

Au 31 décembre 2022	JVRN ¹	JVAERG ²	Divers ³	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur ⁴
Trésorerie et titres à court terme ⁵	– \$	12 859 \$	6 294 \$	19 153 \$	19 153 \$
Titres de créance ^{6, 7}					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	987	20 279	–	21 266	21 266
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	1 378	22 446	912	24 736	24 494
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	159	26 314	–	26 473	26 473
Sociétés	2 209	126 371	499	129 079	128 910
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	22	2 266	–	2 288	2 288
Actions cotées (JVRN obligatoire)	23 519	–	–	23 519	23 519
Créances hypothécaires	1 138	28 621	22 006	51 765	51 372
Placements privés ⁷	516	41 494	–	42 010	42 010
Prêts aux clients de la Banque	–	–	2 781	2 781	2 760
Immeubles					
Immeubles à usage propre ^{8, 9}	–	–	2 852	2 852	3 008
Immeubles de placement	–	–	11 417	11 417	11 417
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ¹⁰	26 938	296	11 226	38 460	39 225
Divers autres placements ¹¹	130	–	4 213	4 343	4 343
Total des placements	56 996 \$	280 946 \$	62 200 \$	400 142 \$	400 238 \$

Note : Pour les notes de bas de tableau 1 à 11, voir le tableau « Valeur comptable et juste valeur des placements » au 31 décembre 2023 ci-dessus.

b) Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont présentés dans le tableau qui suit.

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Baux adossés	3 790 \$	35	3 840 \$	37
Infrastructure	3 942	37	3 298	32
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles	854	8	822	8
Immeubles	1 704	16	1 876	18
Autre	443	4	487	5
Total	10 733 \$	100	10 323 \$	100

La quote-part de la Société des profits tirés de ces placements pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est établie à 399 \$ (852 \$ en 2022).

c) Revenus de placement

Exercice clos le 31 décembre 2023	JVRN	JVAERG	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	- \$	837 \$	- \$	837 \$
Profits (pertes) ²	-	10	-	10
Titres de créance				
Produits d'intérêts	212	7 437	28	7 677
Profits (pertes) ²	152	262	-	414
Perte de valeur, montant net ³	-	(4)	-	(4)
Actions cotées				
Dividendes	625	-	-	625
Profits (pertes) ²	2 255	-	-	2 255
Perte de valeur, montant net ³	-	-	-	-
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	-	2 290	-	2 290
Profits (pertes) ²	99	-	-	99
Provisions, montant net	-	-	(150)	(150)
Placements privés				
Produits d'intérêts	-	2 318	-	2 318
Profits (pertes) ²	20	355	-	375
Perte de valeur, montant net ³	-	(72)	-	(72)
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	-	-	201	201
Provisions, montant net	-	-	(3)	(3)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ⁴	-	-	496	496
Profits (pertes) ²	-	-	(1 286)	(1 286)
Perte de valeur, montant net ³	-	-	-	-
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	(561)	-	-	(561)
Profits (pertes) ²	1 147	-	-	1 147
Autres placements				
Produits d'intérêts	17	23	-	40
Produits tirés des placements dans les secteurs de l'énergie, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	2 197	-	-	2 197
Profits (pertes) ²	487	-	1	488
Perte de valeur, montant net ³	(74)	-	(1)	(75)
Total des revenus (pertes) de placement	6 576 \$	13 456 \$	(714) \$	19 318 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	(332) \$	12 905 \$	229 \$	12 802 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	2 822	-	496	3 318
Pertes de valeur, provisions et reprises de pertes de valeur, montant net ³	(74)	(76)	(154)	(304)
Autre	372	(12)	4	364
	2 788	12 817	575	16 180
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement				
Titres de créance	153	277	-	430
Actions cotées	2 157	-	-	2 157
Créances hypothécaires	99	-	-	99
Placements privés	20	355	-	375
Immeubles	-	-	(1 289)	(1 289)
Autres placements	484	7	-	491
Dérivés	875	-	-	875
	3 788	639	(1 289)	3 138
Total des revenus (pertes) de placement	6 576 \$	13 456 \$	(714) \$	19 318 \$
Charges liées aux placements				(1 297)
Revenus (pertes) de placement, montant net				18 021 \$

¹ Comprend surtout des revenus de placement sur des prêts comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des instruments dérivés et instruments de couverture dans des relations de couverture de flux de trésorerie, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans le secteur de l'énergie, et des baux adossés.

² Comprennent les profits (pertes) réalisés et latents nets sur les instruments financiers à la JVRN, les immeubles de placement et les autres placements évalués à la juste valeur. Comprennent également les profits (pertes) réalisés nets sur les instruments financiers à la JVAERG et les autres placements comptabilisés au coût amorti.

³ La Société a adopté les dispositions en matière de dépréciation des pertes de crédit attendues d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023, sans retraitement de la période comparative. Les pertes de valeur pour 2023 sont fondées sur les dispositions en matière de pertes de crédit attendues d'IFRS 9 et les pertes de valeur de 2022 sont fondées sur les dispositions en matière de dépréciation (pertes subies) selon IAS 39.

⁴ Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont nets des charges d'exploitation directe.

Exercice clos le 31 décembre 2022	JVRN	JVAERG	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	- \$	313 \$	- \$	313 \$
Profits (pertes) ²	-	121	-	121
Titres de créance				
Produits d'intérêts	139	6 990	26	7 155
Profits (pertes) ²	-	(1 050)	-	(1 050)
Perte de valeur, montant net ³	-	-	-	-
Actions cotées				
Dividendes	548	-	-	548
Profits (pertes) ²	(3 995)	-	-	(3 995)
Perte de valeur, montant net ³	-	-	-	-
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	-	1 914	-	1 914
Profits (pertes) ²	-	(52)	-	(52)
Provisions, montant net	-	-	1	1
Placements privés				
Produits d'intérêts	-	2 008	-	2 008
Profits (pertes) ²	-	233	-	233
Perte de valeur, montant net ³	-	-	-	-
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	-	-	138	138
Provisions, montant net	-	-	(4)	(4)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ⁴	-	-	490	490
Profits (pertes) ²	-	-	(591)	(591)
Perte de valeur, montant net ³	-	-	-	-
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	515	-	-	515
Profits (pertes) ²	(10 639)	-	-	(10 639)
Autres placements				
Produits d'intérêts	14	6	-	20
Produits tirés des placements dans les secteurs de l'énergie, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	2 862	-	-	2 862
Profits (pertes) ²	1 641	4	-	1 645
Perte de valeur, montant net ³	(74)	-	-	(74)
Total des revenus (pertes) de placement	(8 989) \$	10 487 \$	60 \$	1 558 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	668 \$	11 231 \$	164 \$	12 063 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	3 410	-	490	3 900
Pertes de valeur, provisions et reprises de pertes de valeur, montant net ³	(74)	-	(3)	(77)
Autre	(121)	(548)	(13)	(682)
	3 883	10 683	638	15 204
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement				
Titres de créance	-	(504)	-	(504)
Actions cotées	(3 825)	-	-	(3 825)
Créances hypothécaires	-	(52)	-	(52)
Placements privés	-	234	-	234
Immeubles	-	-	(578)	(578)
Autres placements	1 665	126	-	1 791
Dérivés	(10 712)	-	-	(10 712)
	(12 872)	(196)	(578)	(13 646)
Total des revenus (pertes) de placement	(8 989) \$	10 487 \$	60 \$	1 558 \$
Charges liées aux placements				(1 221)
Revenus (pertes) de placement, montant net				337 \$

Note : Pour les notes de bas de tableau 1 à 4, voir le tableau « Revenus de placement » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ci-dessus.

d) Charges liées aux placements

Le tableau suivant présente le total des charges liées aux placements.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Se rapportant aux placements	720 \$	679 \$
Se rapportant aux fonds distincts, aux fonds communs et à d'autres fonds	577	542
Total des charges liées aux placements	1 297 \$	1 221 \$

e) Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente les produits locatifs et les charges d'exploitation directes des immeubles de placement.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Produits locatifs des immeubles de placement	840 \$	825 \$
Charges d'exploitation directes des immeubles de placement locatifs	(473)	(458)
Total	367 \$	367 \$

f) Titrisation de créances hypothécaires

La Société titrise certaines créances hypothécaires résidentielles à taux fixe et à taux variable assurées et non assurées et des marges de crédit hypothécaires au moyen de la création de titres adossés à des créances hypothécaires, en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada et d'un programme de titrisation des marges de crédit hypothécaire.

Les avantages reçus dans le cadre de ces titrisations comprennent les écarts de taux d'intérêt entre les actifs et les passifs connexes. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit découlant des créances hypothécaires titrisées en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») puisqu'elles sont assurées par la SCHL ainsi que par d'autres programmes d'assurance tiers contre la défaillance des emprunteurs. Les créances hypothécaires titrisées par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II ne sont pas assurées.

Les flux de trésorerie reçus grâce aux actifs titrisés et aux créances hypothécaires sous-jacents sont utilisés pour régler les passifs sous forme d'emprunts garantis connexes. Pour les transactions sur les obligations hypothécaires du Canada, les encaissements de capital sont déposés dans un compte en fiducie aux fins de règlement des passifs au moment de l'échéance. Les actifs transférés et les flux de trésorerie connexes ne peuvent plus être transférés ni utilisés à d'autres fins par la Société. Pour les transactions portant sur les marges de crédit hypothécaire, les investisseurs ont droit à des paiements d'intérêts périodiques, et le reste des encaissements de capital sont attribués à la Société (le « vendeur ») au cours des périodes de rechargement des transactions et sont cumulés aux fins de règlement pendant les périodes d'accumulation, ou remboursés aux investisseurs mensuellement pendant les périodes de réduction, selon les modalités des billets.

Actifs titrisés et passifs au titre d'emprunts garantis

Au 31 décembre 2023

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²	Montant net
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total		
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 880 \$	32 \$	2 912 \$	2 750 \$	162 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada ³	2 900	–	2 900	2 806	94
Total	5 780 \$	32 \$	5 812 \$	5 556 \$	256 \$

Au 31 décembre 2022

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²	Montant net
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total		
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 880 \$	44 \$	2 924 \$	2 750 \$	174 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada ³	2 318	–	2 318	2 273	45
Total	5 198 \$	44 \$	5 242 \$	5 023 \$	219 \$

¹ La Banque Manuvie, une filiale, titrise une partie de ses créanciers liés aux marges de crédit hypothécaire par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire non garanties à des investisseurs institutionnels. La trésorerie affectée se rapportant à la titrisation au moyen de marges de crédit hypothécaire est une provision établie en fonction des transactions. Des sorties seront effectuées sur la provision seulement si les flux de trésorerie des marges de crédit hypothécaire sous-jacents sont insuffisants pour satisfaire aux passifs au titre d'emprunts garantis.

² Les billets à payer de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II sont assortis de taux variables et sont garantis par les actifs de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. Aux termes de ces contrats, un capital de 27 \$ doit être remboursé dans un délai de moins de un an, un capital de 1 973 \$, dans un délai de un an à trois ans, un capital de 750 \$, dans un délai de trois ans à cinq ans et un capital de néant après cinq ans (respectivement néant, 1 209 \$, 1 049 \$ et 492 \$ en 2022). Les contrats n'ont pas de date d'échéance précise. En vertu des modalités des billets, des garanties supplémentaires doivent être affectées aux séries comme protection de crédit additionnelle et les contrats d'achat de série régissent le montant de surdimensionnement pour chacun des billets à terme en cours.

³ La Banque Manuvie titrise également des créances hypothécaires amortissables garanties aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (« TACH ») assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Pour se doter d'une source de financement à taux fixe, la Banque Manuvie participe aux programmes d'Obligations hypothécaires du Canada en vendant des TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des actifs titrisés et des passifs connexes s'établissait respectivement à 5 782 \$ et 5 456 \$ (respectivement 5 167 \$ et 4 865 \$ en 2022).

g) Évaluation de la juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent les justes valeurs et la hiérarchie des justes valeurs des placements et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés.

Au 31 décembre 2023	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
JVAERG	13 993 \$	– \$	13 993 \$	– \$
JVRN	1	–	1	–
Autre	6 343	6 343	–	–
Titres de créance				
JVAERG				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	19 769	–	19 769	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	26 287	–	26 287	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	30 576	–	30 566	10
Sociétés	127 190	–	126 959	231
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	6	–	6	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	370	–	370	–
Autres titres adossés à des créances	1 579	–	1 558	21
JVRN				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	1 219	–	1 219	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	1 303	–	1 303	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	90	–	90	–
Sociétés	2 372	–	2 372	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	1	–	1	–
Autres titres adossés à des créances	15	–	15	–
Placements privés¹				
JVAERG	44 952	–	37 270	7 682
JVRN	654	–	575	79
Créances hypothécaires				
JVAERG	28 473	–	–	28 473
JVRN	1 055	–	–	1 055
Actions cotées				
JVRN	25 531	25 423	67	41
Immeubles²				
Immeubles de placement	10 458	–	–	10 458
Immeubles à usage propre	2 430	–	–	2 430
Autres placements³	33 653	68	–	33 585
Actif net des fonds distincts⁴	377 544	343 061	30 991	3 492
Total	755 864 \$	374 895 \$	293 412 \$	87 557 \$

¹ La juste valeur des placements privés est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables sur le marché. Les données non observables sur le marché comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. Les placements privés sont classés dans le niveau 2, à moins que l'ajustement au titre de la liquidité n'ait une incidence importante sur le prix, auquel cas le titre pourrait être classé dans le niveau 3.

² Dans le cas des immeubles, les données importantes non observables sur le marché sont les taux de capitalisation, qui se sont situés entre 2,72 % et 10,75 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (entre 2,25 % et 9,00 % en 2022), les taux de capitalisation finaux, qui se sont situés entre 3,00 % et 10,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (entre 3,25 % et 9,50 % en 2022), et les taux d'actualisation, qui se sont situés entre 3,20 % et 14,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (entre 3,30 % et 11,00 % en 2022). Les autres facteurs demeurant constants, la baisse du taux de capitalisation ou du taux de capitalisation final aura tendance à faire augmenter la juste valeur des immeubles de placement. Les variations de la juste valeur fondées sur les variations de données non observables sur le marché ne peuvent habituellement pas être extrapolées, car la relation entre les variations à titre indicatif de chaque donnée n'est généralement pas linéaire.

³ Les autres placements évalués à la juste valeur sont détenus dans les secteurs de l'infrastructure et des terrains forestiers exploitables et comprennent des placements dans des fonds de 27 532 \$ comptabilisés à la valeur liquidative. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société détenus dans le secteur de l'infrastructure sont principalement les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur d'un placement détenu dans le secteur de l'infrastructure, tandis que la hausse du taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 7,35 % et 15,60 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (entre 7,15 % et 15,60 % en 2022). L'information à présenter sur les flux de trésorerie distribuables et la valeur finale n'est pas pertinente étant donné la disparité des estimations par projet. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société dans des terrains forestiers exploitables sont le prix du bois d'œuvre et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse du prix du bois d'œuvre aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des terrains forestiers exploitables, alors que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 4,00 % et 7,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (entre 4,25 % et 7,00 % en 2022). La fourchette de prix pour le bois d'œuvre n'est pas pertinente étant donné que le prix du marché dépend de facteurs comme l'emplacement du terrain, et la proximité des marchés et des cours d'exportation.

⁴ L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur. L'actif sous-jacent des fonds distincts de niveau 3 de la Société est essentiellement composé d'immeubles de placement et de terrains forestiers exploitables comme il est décrit ci-dessus.

Au 31 décembre 2022	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
JVAERG	12 859 \$	– \$	12 859 \$	– \$
Autre	6 294	6 294	–	–
Titres de créance				
JVAERG				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	20 279	–	20 279	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	22 446	–	22 446	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	26 314	–	26 305	9
Sociétés	126 371	–	126 339	32
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	7	–	7	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	589	–	589	–
Autres titres adossés à des créances	1 670	–	1 644	26
JVRN				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	987	–	987	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	1 378	–	1 378	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	159	–	159	–
Sociétés	2 209	–	2 209	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	6	–	6	–
Autres titres adossés à des créances	16	–	16	–
Placements privés¹				
JVAERG	41 494	–	33 666	7 828
JVRN	516	–	485	31
Créances hypothécaires				
JVAERG	28 621	–	–	28 621
JVRN	1 138	–	–	1 138
Actions cotées				
JVRN	23 519	23 448	–	71
Immeubles²				
Immeubles de placement	11 417	–	–	11 417
Immeubles à usage propre	2 682	–	–	2 682
Autres placements³	31 095	26	–	31 069
Actif net des fonds distincts⁴	348 562	314 436	30 141	3 985
Total	710 628 \$	344 204 \$	279 515 \$	86 909 \$

Note : Pour les notes de bas de tableau 1 à 4, voir le tableau « Évaluation de la juste valeur » au 31 décembre 2023 ci-dessus.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des placements non évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au 31 décembre 2023	Valeur comptable	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à court terme	1 \$	1 \$	- \$	1 \$	- \$
Créances hypothécaires ¹	22 893	22 782	-	-	22 782
Prêts aux clients de la Banque ²	2 436	2 411	-	2 411	-
Immeubles – immeubles à usage propre ³	161	286	-	-	286
Obligations de sociétés cotées détenues au coût amorti	1 372	998	-	998	-
Autres placements ⁴	12 027	12 906	240	-	12 666
Total des placements présenté à la juste valeur	38 890 \$	39 384 \$	240 \$	3 410 \$	35 734 \$

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	22 006 \$	21 613 \$	- \$	- \$	21 613 \$
Prêts aux clients de la Banque ²	2 781	2 760	-	2 760	-
Immeubles – immeubles à usage propre ³	170	326	-	-	326
Obligations de sociétés cotées détenues au coût amorti	1 411	1 000	-	1 000	-
Autres placements ⁴	11 708	12 473	72	-	12 401
Total des placements présenté à la juste valeur	38 076 \$	38 172 \$	72 \$	3 760 \$	34 340 \$

¹ La juste valeur des créances hypothécaires commerciales est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables sur le marché. Les données non observables sur le marché comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. La juste valeur des créances hypothécaires résidentielles à taux fixe est établie à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants et les taux de remboursements anticipés, le cas échéant. Pour les créances hypothécaires résidentielles à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.

² La juste valeur des prêts à taux fixe aux clients de la Banque est établie au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants. Pour les prêts à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.

³ La juste valeur des immeubles à usage propre et la hiérarchie des justes valeurs sont établies selon les méthodes décrites à la note 1 e) pour les actifs immobiliers – immeubles de placement.

⁴ Comprennent surtout des baux adossés de 3 790 \$ (3 840 \$ en 2022) et d'autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La juste valeur présentée des baux adossés correspond à leur valeur comptable puisque la juste valeur n'est habituellement pas calculée pour ces placements. La juste valeur des immeubles du secteur de l'énergie est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les courbes des prix prévus, la production prévue ainsi que les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation. La juste valeur des autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence est déterminée à l'aide de diverses techniques d'évaluation, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. Les données varient en fonction du placement évalué.

Transferts de placements entre le niveau 1 et le niveau 2

La Société comptabilise les transferts d'actifs et de passifs entre le niveau 1 et le niveau 2 à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, ce qui est conforme à la date d'établissement de la juste valeur. Les actifs sont transférés hors du niveau 1 lorsque la fréquence et le volume des opérations dans un marché actif ne sont plus assez importants. À l'inverse, les actifs sont transférés du niveau 2 au niveau 1 lorsque le volume et la fréquence des opérations traduisent un marché actif. La Société a transféré des actifs de néant entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (néant en 2022).

En ce qui a trait à l'actif net des fonds distincts, la Société a effectué des transferts de néant du niveau 1 au niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (néant en 2022). La Société a transféré des actifs de néant du niveau 2 au niveau 1 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (néant en 2022).

Placements et actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur à l'aide de données importantes non observables sur le marché (niveau 3)

La Société classe la juste valeur des placements et de l'actif net des fonds distincts dans le niveau 3 s'il n'existe pas de marché observable pour ces actifs ou si, en l'absence de marchés actifs, des données importantes non observables sur le marché sont utilisées pour établir la juste valeur. Pour établir les justes valeurs de niveau 3, la Société favorise l'utilisation de données fondées sur le marché plutôt que des données non observables sur le marché. Les profits et les pertes des tableaux qui suivent comprennent les variations de la juste valeur découlant de facteurs observables et non observables sur le marché.

Les tableaux qui suivent présentent les variations des placements, des dérivés nets et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur au moyen de données importantes non observables sur le marché (niveau 3) pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Total des profits (pertes) inclus dans le résultat net ¹	Total des profits (pertes) inclus dans le CAERG ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert entrant ³	Transfert sortant ^{3,4}	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2023	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres de créance											
JVAERG											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux											
	9 \$	- \$	- \$	2 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(1) \$	10 \$	- \$
Sociétés											
	32	-	3	178	-	(7)	25	-	-	231	-
Autres actifs titrisés											
	26	-	1	-	-	(5)	-	-	(1)	21	-
Actions cotées											
JVRN											
	71	-	-	37	-	-	-	(67)	-	41	-
Placements privés											
JVAERG											
	7 828	(4)	258	1 942	(497)	(1 172)	2 546	(2 907)	(312)	7 682	-
JVRN											
	31	44	-	17	-	(1)	34	(47)	1	79	44
Créances hypothécaires											
JVAERG											
	28 621	65	830	1 984	(1 626)	(856)	-	-	(545)	28 473	-
JVRN											
	1 138	37	-	160	(239)	(39)	-	-	(2)	1 055	-
Immeubles de placement											
	11 417	(1 054)	-	416	(122)	-	-	-	(199)	10 458	(1 055)
Immeubles à usage propre											
	2 682	(234)	-	20	-	-	-	-	(38)	2 430	(234)
Autres placements											
	31 069	423	7	4 760	(522)	(1 219)	-	(68)	(865)	33 585	647
Total des placements											
	82 924	(723)	1 099	9 516	(3 006)	(3 299)	2 605	(3 089)	(1 962)	84 065	(598)
Dérivés, montant net											
	(3 188)	(144)	-	-	-	960	-	165	41	(2 166)	17
Actif net des fonds distincts											
	3 985	(97)	-	110	(466)	24	-	(15)	(49)	3 492	32
Total											
	83 721 \$	(964) \$	1 099 \$	9 626 \$	(3 472) \$	(2 315) \$	2 605 \$	(2 939) \$	(1 970) \$	85 391 \$	(549) \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Total des profits (pertes) inclus dans le résultat net ¹	Total des profits (pertes) inclus dans le CAERG ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert entrant ³	Transfert sortant ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2022	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres de créance											
JVAERG											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux											
	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 \$	- \$	- \$	9 \$	- \$
Sociétés											
	41	-	(1)	27	-	(1)	6	(42)	2	32	-
Autres actifs titrisés											
	28	-	2	-	-	(4)	-	-	-	26	-
Actions cotées											
JVRN											
	-	(6)	-	69	(84)	-	87	-	5	71	(13)
Placements privés											
JVAERG											
	5 136	(9)	(1 453)	1 697	(89)	(188)	2 876	(362)	220	7 828	-
JVRN											
	30	(7)	-	-	-	(1)	9	-	-	31	(7)
Créances hypothécaires											
JVAERG											
	31 798	(76)	(4 692)	3 511	(2 411)	(757)	-	-	1 248	28 621	-
JVRN											
	1 203	(117)	-	110	(22)	(38)	-	-	2	1 138	-
Immeubles de placement											
	11 443	(443)	-	312	(237)	-	17	-	325	11 417	(445)
Immeubles à usage propre											
	2 661	(120)	-	20	-	-	(15)	-	136	2 682	(120)
Autres placements											
	24 884	1 934	5	4 938	(668)	(1 519)	248	-	1 247	31 069	2 057
Total des placements											
	77 224	1 156	(6 139)	10 684	(3 511)	(2 508)	3 237	(404)	3 185	82 924	1 472
Dérivés, montant net											
	2 101	(5 429)	(7)	(109)	-	775	-	(356)	(163)	(3 188)	(3 527)
Actif net des fonds distincts											
	4 281	475	-	246	(1 113)	(46)	-	(1)	143	3 985	79
Total											
	83 606 \$	(3 798) \$	(6 146) \$	10 821 \$	(4 624) \$	(1 779) \$	3 237 \$	(761) \$	3 165 \$	83 721 \$	(1 976) \$

¹ Ces montants sont compris dans les revenus de placement, montant net aux comptes de résultat consolidés, à l'exception du montant lié à l'actif net des fonds distincts, lequel est comptabilisé dans le résultat des placements lié à l'actif net des fonds distincts. Voir les notes 1 h) et 23.

² Ces montants sont inclus dans le CAERG aux états de la situation financière consolidés.

³ À l'égard des actifs, sauf les dérivés, qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des actifs au début de la période. À l'égard des dérivés qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des éléments respectivement à la fin et au début de l'exercice.

⁴ Des obligations en placement privé de 1 771 \$ assorties de dates d'échéance supérieures à 30 ans ont été reclassées du niveau 3 au niveau 2 au cours de la période considérée pour harmoniser leur présentation avec l'approche appliquée aux obligations de sociétés cotées aux fins du classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

Les transferts dans le niveau 3 découlent principalement de titres ayant subi une dépréciation au cours des périodes, ou de titres à l'égard desquels un manque de données observables sur le marché (par rapport à la période précédente) s'est traduit par un reclassement dans le niveau 3. Les transferts hors du niveau 3 découlent principalement des nouvelles données observables sur le marché pour la totalité de la durée du titre d'emprunt.

h) Durée résiduelle jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente la durée résiduelle jusqu'à l'échéance résiduelle des placements.

Au 31 décembre 2023	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance ¹						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Trésorerie et titres à court terme	20 338 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 338 \$
Titres de créance							
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	657	1 435	1 580	3 656	13 660	-	20 988
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	297	725	744	4 504	22 208	-	28 478
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	412	1 052	1 892	3 864	23 446	-	30 666
Sociétés	8 475	15 512	18 548	33 361	54 100	50	130 046
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	106	153	279	556	877	-	1 971
Actions cotées	-	-	-	-	-	25 531	25 531
Créances hypothécaires	3 363	12 076	10 181	7 690	9 644	9 467	52 421
Placements privés	1 418	3 486	4 704	9 137	26 790	71	45 606
Prêts aux clients de la Banque	39	23	1	-	-	2 373	2 436
Immeubles							
Immeubles à usage propre	-	-	-	-	-	2 591	2 591
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	10 458	10 458
Autres placements							
Actifs alternatifs à long terme	-	67	22	82	732	40 531	41 434
Divers autres placements ²	-	-	19	1 528	2 242	457	4 246
Total des placements	35 105 \$	34 529 \$	37 970 \$	64 378 \$	153 699 \$	91 529 \$	417 210 \$

Au 31 décembre 2022	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance ¹						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Trésorerie et titres à court terme	19 153 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	19 153 \$
Titres de créance							
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	738	1 242	2 536	3 811	12 939	-	21 266
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	380	775	505	3 560	19 516	-	24 736
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	457	753	1 490	3 801	19 972	-	26 473
Sociétés	8 599	14 542	16 767	36 778	52 392	1	129 079
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	6	89	265	574	1 354	-	2 288
Actions cotées	-	-	-	-	-	23 519	23 519
Créances hypothécaires	3 288	7 838	10 911	7 906	11 629	10 193	51 765
Placements privés	1 485	2 962	4 090	7 958	25 440	75	42 010
Prêts aux clients de la Banque	40	18	5	-	2	2 716	2 781
Immeubles							
Immeubles à usage propre	-	-	-	-	-	2 852	2 852
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	11 417	11 417
Autres placements							
Actifs alternatifs à long terme	1	46	22	35	674	37 682	38 460
Divers autres placements ²	105	-	19	509	3 206	504	4 343
Total des placements	34 252 \$	28 265 \$	36 610 \$	64 932 \$	147 124 \$	88 959 \$	400 142 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

² Ce poste comprend surtout des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des baux adossés.

Note 5 Instruments dérivés et instruments de couverture

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée de divers facteurs décrits à la note 5 a). La Société utilise des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer l'exposition à différents types de placements.

Les swaps sont des contrats en vertu desquels la Société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Pour les swaps de taux d'intérêt, les parties s'échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, calculés d'après un notionnel, libellés en une seule monnaie. Les swaps de devises supposent l'échange d'un montant de capital entre les parties, ainsi que l'échange de paiements d'intérêts libellés en une monnaie contre des paiements d'intérêts libellés en une autre monnaie. Les swaps sur le rendement total sont des contrats qui supposent l'échange de paiements fondés sur les variations des valeurs d'un actif de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, contre des montants fondés sur les taux de référence précisés dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, des devises ou toute autre marchandise sous-jacente à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné. Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats hors cote négociés entre des contreparties, tandis que les contrats à terme normalisés sont des contrats comportant des montants et des dates de règlement standards, négociés sur un marché organisé.

Les options sont des contrats en vertu desquels le détenteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou tout autre instrument financier à un prix ou un taux prédéterminé dans un délai donné.

Voir la stratégie de couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable à la note 9 a) pour une explication de la stratégie de couverture dynamique des garanties liées aux rentes variables de la Société.

a) Juste valeur des dérivés

Les modèles de tarification utilisés pour évaluer les dérivés sont fondés sur des méthodes d'évaluation standards du marché, et les données de ces modèles sont conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait dans le cadre de l'évaluation de ces instruments. L'évaluation des dérivés peut être touchée par des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices financiers, des prix ou des indices des produits de base, des différentiels de taux, du risque de défaillance (y compris la défaillance des contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les données importantes utilisées dans les modèles d'évaluation pour la plupart des dérivés sont des données observables ou qui peuvent être étayées par des données observables sur le marché, et sont classées dans le niveau 2. Les données qui sont observables comprennent habituellement les taux d'intérêt, les taux de change et les courbes de taux d'intérêt. Toutefois, certains dérivés peuvent s'appuyer sur des données importantes pour la juste valeur, mais non observables sur le marché, ou qui ne peuvent être tirées principalement de données observables sur le marché ou étayées par de telles données, et ces dérivés sont classés dans le niveau 3. Les données qui ne sont habituellement pas observables comprennent les cours établis par des courtiers, la volatilité et les données extérieures à la tranche observable de la courbe des taux d'intérêt ou d'autres mesures pertinentes du marché. Ces données non observables sur le marché peuvent faire grandement appel au jugement ou nécessiter des estimations importantes de la part de la direction. Bien qu'elles ne soient pas observables sur le marché, ces données sont fondées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances et conformes à celles que des intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer de tels instruments. Le risque de crédit de la contrepartie et celui de la Société sont pris en compte dans l'établissement de la juste valeur de tous les dérivés, compte tenu de l'incidence des conventions de compensation et des ententes de garantie.

Le tableau qui suit présente le montant notionnel brut et la juste valeur des instruments dérivés en fonction de l'exposition au risque sous-jacent.

Aux 31 décembre		2023			2022		
		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
Type de couverture	Type d'instrument		Actif	Passif		Actif	Passif
Relations de comptabilité de couverture admissibles							
Couvertures de juste valeur	Swaps de taux d'intérêt	184 309 \$	2 627 \$	3 044 \$	- \$	- \$	- \$
	Swaps de devises	9 055	78	1 518	48	5	-
	Contrats à terme de gré à gré	23 461	165	2 672	-	-	-
Couvertures de flux de trésorerie	Swaps de taux d'intérêt	8 372	20	48	-	-	-
	Swaps de devises	1 150	35	181	1 155	40	203
	Contrats à terme de gré à gré	-	-	-	-	-	-
	Contrats sur actions	240	3	-	173	3	-
Couvertures d'investissements nets	Contrats à terme de gré à gré	654	-	16	626	-	28
Total des dérivés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles		227 241	2 928	7 479	2 002	48	231
Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles							
	Swaps de taux d'intérêt	103 806	2 361	3 098	268 081	5 751	7 557
	Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	9 449	-	-	11 772	-	-
	Options sur taux d'intérêt	5 841	33	-	6 090	98	-
	Swaps de devises	33 148	1 873	398	39 667	2 029	1 579
	Contrats à terme normalisés sur devises	2 581	-	-	2 319	-	-
	Contrats à terme de gré à gré	34 080	769	597	45 124	295	4 697
	Contrats sur actions	19 760	579	115	16 930	363	225
	Swaps sur défaillance de crédit	131	3	-	159	4	-
	Contrats à terme normalisés sur actions	4 040	-	-	3 813	-	-
Total des dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles		212 836	5 618	4 208	393 955	8 540	14 058
Total des dérivés		440 077 \$	8 546 \$	11 687 \$	395 957 \$	8 588 \$	14 289 \$

Le total du montant notionnel susmentionné comprend des instruments dérivés de 79 milliards de dollars (211 milliards de dollars au 31 décembre 2022) dont les taux de référence sont assujettis à la réforme des taux d'intérêt de référence, dont une grande majorité est le CDOR. Le LIBOR en dollars américains a été aboli le 30 juin 2023. Les expositions indexées sur le CDOR correspondent à des dérivés venant à échéance au-delà du 28 juin 2024. À l'adoption d'IFRS 9, la Société a désigné d'autres dérivés existants dans des relations de couverture. Les programmes de comptabilité de couverture de la Société sont principalement exposés au risque lié au CDOR. En comparaison de l'exposition globale au risque, l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence sur les couvertures comptables existantes n'est pas importante. La Société prévoit toujours, dans ses hypothèses relatives aux flux de trésorerie, des transactions hautement probables et des couvertures hautement efficaces, et la désignation de relations de couverture admissibles ne sera pas automatiquement annulée en raison de l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Le tableau qui suit présente les justes valeurs des dérivés par durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Les justes valeurs présentées ci-dessous ne comprennent pas l'incidence des conventions-cadres de compensation (voir la note 9 g)).

Au 31 décembre 2023	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	1 189 \$	603 \$	573 \$	6 181 \$	8 546 \$
Passifs dérivés	1 561	1 982	717	7 427	11 687

Au 31 décembre 2022	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	580 \$	556 \$	556 \$	6 896 \$	8 588 \$
Passifs dérivés	2 656	1 956	1 146	8 531	14 289

Le tableau qui suit présente les montants notionnels bruts selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus), le montant de l'équivalent-crédit et l'exigence de fonds propres par type de contrat.

Au 31 décembre 2023	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Exigence de fonds propres ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	4 645 \$	20 923 \$	106 445 \$	132 013 \$	5 295 \$	(6 850) \$	(1 555) \$	300 \$	7 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 634	33 082	126 758	164 474	220	(180)	40	-	-
Contrats à terme de gré à gré	17 809	16 182	-	33 991	771	(2 986)	(2 215)	-	-
Contrats à terme normalisés	9 449	-	-	9 449	-	-	-	-	-
Options achetées	795	1 362	3 684	5 841	33	-	33	8	-
Total partiel	37 332	71 549	236 887	345 768	6 319	(10 016)	(3 697)	308	7
Contrats de change									
Swaps	2 110	11 782	29 461	43 353	1 978	(2 179)	(201)	1 087	19
Contrats à terme de gré à gré	24 204	-	-	24 204	163	(299)	(136)	19	-
Contrats à terme normalisés	2 581	-	-	2 581	-	-	-	-	-
Total partiel	28 895	11 782	29 461	70 138	2 141	(2 478)	(337)	1 106	19
Dérivés de crédit	14	117	-	131	4	-	4	-	-
Contrats sur actions									
Swaps	1 452	723	-	2 175	18	(78)	(60)	32	-
Contrats à terme normalisés	4 040	-	-	4 040	-	-	-	-	-
Options achetées	14 830	2 995	-	17 825	562	(28)	534	215	2
Total partiel	20 336	3 835	-	24 171	584	(106)	478	247	2
Total partiel, y compris les intérêts courus	86 563	87 166	266 348	440 077	9 044	(12 600)	(3 556)	1 661	28
Moins : intérêts courus	-	-	-	-	498	(913)	(415)	-	-
Total	86 563 \$	87 166 \$	266 348 \$	440 077 \$	8 546 \$	(11 687) \$	(3 141) \$	1 661 \$	28 \$

Au 31 décembre 2022	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Exigence de fonds propres ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	8 817 \$	19 253 \$	98 380 \$	126 450 \$	5 992 \$	(8 135) \$	(2 143) \$	419 \$	9 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	2 494	16 823	122 314	141 631	254	(219)	35	-	-
Contrats à terme de gré à gré	14 290	13 926	198	28 414	70	(4 468)	(4 398)	8	-
Contrats à terme normalisés	11 772	-	-	11 772	-	-	-	-	-
Options achetées	1 199	1 069	3 822	6 090	98	-	98	64	4
Total partiel	38 572	51 071	224 714	314 357	6 414	(12 822)	(6 408)	491	13
Contrats de change									
Swaps	2 026	10 475	28 369	40 870	2 067	(1 846)	221	1 166	23
Contrats à terme de gré à gré	17 336	-	-	17 336	226	(258)	(32)	89	-
Contrats à terme normalisés	2 319	-	-	2 319	-	-	-	-	-
Total partiel	21 681	10 475	28 369	60 525	2 293	(2 104)	189	1 255	23
Dérivés de crédit	15	144	-	159	4	-	4	-	-
Contrats sur actions									
Swaps	547	396	-	943	26	(7)	19	24	-
Contrats à terme normalisés	3 813	-	-	3 813	-	-	-	-	-
Options achetées	12 634	3 526	-	16 160	335	(218)	117	232	2
Total partiel	17 009	4 066	-	21 075	365	(225)	140	256	2
Total partiel, y compris les intérêts courus	77 262	65 612	253 083	395 957	9 072	(15 151)	(6 079)	2 002	38
Moins : intérêts courus	-	-	-	-	484	(862)	(378)	-	-
Total	77 262 \$	65 612 \$	253 083 \$	395 957 \$	8 588 \$	(14 289) \$	(5 701) \$	2 002 \$	38 \$

¹ Le montant de l'équivalent-crédit est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, déduction faite de toute garantie détenue. La valeur de remplacement correspond au coût actuel de remplacement de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Les sommes prennent en compte les contrats officiels qui permettent la compensation des positions. Le risque de crédit éventuel est calculé à l'aide d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

² L'exigence de fonds propres correspond au montant de l'équivalent-crédit, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, conformément aux directives du BSIF.

Le total du montant notionnel de 440 milliards de dollars (396 milliards de dollars en 2022) comprend un montant de 82 milliards de dollars (77 milliards de dollars en 2022) lié aux dérivés utilisés dans le cadre de la couverture dynamique des garanties de rente variable de la Société. En raison des pratiques de couverture des rentes variables de la Société, de nombreuses opérations entraînent des positions compensatoires, ce qui donne lieu à une exposition nette à la juste valeur pour la Société bien inférieure à celle que le montant notionnel brut laisse entendre.

Le tableau qui suit présente le taux moyen des instruments de couverture compris dans une relation de couverture ne faisant pas l'objet d'un rajustement fréquent :

Au 31 décembre 2023			Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur		
			Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette
Élément couvert	Instruments de couverture	Taux moyen							
Risque d'inflation									
Passifs d'assurance liés à l'inflation	Swaps de taux d'intérêt	Taux d'inflation : 290,13	87 \$	459 \$	7 826 \$	8 372 \$	20 \$	(48) \$	(28) \$
Risque de change									
Passifs à taux fixe	Swaps de devises	SGD/CAD : 0,93503	500	-	-	500	35	-	35
Risque de change et risque de taux d'intérêt									
Passifs en devises à taux variable	Swaps de devises	CAD/USD : 0,86655	-	-	650	650	-	(181)	(181)
Titres de créance à la JVAERG	Swaps de devises	CAD/USD : 1,22914	-	46	-	46	5	-	5
Risque lié aux actions									
Rémunération fondée sur des actions	Contrats sur actions	Cours de l'action de la SFM : 26,28 \$	11	229	-	240	3	-	3
Total			598 \$	734 \$	8 476 \$	9 808 \$	63 \$	(229) \$	(166) \$

Au 31 décembre 2022			Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur		
			Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette
Élément couvert	Instruments de couverture	Taux moyen							
Risque de change									
Passifs à taux fixe	Swaps de devises	SGD/CAD : 0,93503	- \$	505 \$	- \$	505 \$	40 \$	- \$	40 \$
Risque de change et risque de taux d'intérêt									
Passifs en devises à taux variable	Swaps de devises	CAD/USD : 0,86655	-	-	650	650	-	(203)	(203)
Titres de créance à la JVAERG	Swaps de devises	CAD/USD : 1,22914	-	48	-	48	5	-	5
Risque lié aux actions									
Rémunération fondée sur des actions	Contrats sur actions	Cours de l'action de la SFM : 25,39 \$	9	164	-	173	3	-	3
Total			9 \$	717 \$	650 \$	1 376 \$	48 \$	(203) \$	(155) \$

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des instruments dérivés

Au 31 décembre 2023	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 813 \$	- \$	5 262 \$	551 \$
Contrats de change	2 148	-	2 148	-
Contrats sur actions	582	-	572	10
Swaps sur défaillance de crédit	3	-	3	-
Total des actifs dérivés	8 546 \$	- \$	7 985 \$	561 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	9 176 \$	- \$	6 451 \$	2 725 \$
Contrats de change	2 396	-	2 395	1
Contrats sur actions	115	-	114	1
Total des passifs dérivés	11 687 \$	- \$	8 960 \$	2 727 \$

Au 31 décembre 2022	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 919 \$	- \$	5 766 \$	153 \$
Contrats de change	2 299	-	2 298	1
Contrats sur actions	366	-	361	5
Swaps sur défaillance de crédit	4	-	4	-
Total des actifs dérivés	8 588 \$	- \$	8 429 \$	159 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	12 025 \$	- \$	8 689 \$	3 336 \$
Contrats de change	2 039	-	2 037	2
Contrats sur actions	225	-	216	9
Total des passifs dérivés	14 289 \$	- \$	10 942 \$	3 347 \$

Les variations des dérivés nets évalués à la juste valeur pour lesquels des données non observables sur le marché importantes (niveau 3) ont été utilisées sont présentées à la note 4 g).

b) Relations de couverture

La Société utilise des dérivés à des fins de couverture économique. Dans certaines circonstances, ces dérivés respectent les exigences en matière de comptabilité de couverture et leur désignation dans une relation de couverture admissible permet d'obtenir le résultat visé à des fins de présentation selon les IFRS. Dans le cadre des stratégies de gestion du risque, les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont désignés comme couvertures de juste valeur, couvertures de flux de trésorerie ou couvertures d'investissements nets.

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. À la mise en place d'une relation de couverture et périodiquement, une évaluation est effectuée et documentée pour démontrer que la relation de couverture remplit ou continue de remplir les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture. Afin d'être admissibles à la comptabilité de couverture, les critères suivants doivent être respectés : il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture; une évaluation démontre que le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur ce lien économique; et le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture concorde avec l'approche utilisée aux fins de la gestion des risques (sauf si le ratio de couverture utilisé aux fins de la gestion des risques entraîne un déséquilibre qui créerait une inefficacité de la couverture susceptible de donner un résultat incompatible avec l'objet de la comptabilité de couverture).

- La Société désigne une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes comme risque couvert, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change, aux actions et à l'indice des prix à la consommation. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et les variations de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts. Le risque couvert constitue généralement la composante de risque la plus importante des variations globales de la juste valeur ou des flux de trésorerie. La Société acquiert, à des fins de couverture économique, des dérivés assortis de caractéristiques sous-jacentes qui compensent le risque couvert en fonction de la stratégie de gestion des risques.
- La Société conclut des dérivés de couverture avec des contreparties très bien notées et surveille la solvabilité des contreparties afin de s'assurer qu'elles s'acquittent de leurs obligations aux termes des instruments financiers à mesure qu'elles deviennent exigibles et que la probabilité de défaillance de la contrepartie est faible. De plus, les changements relatifs au risque de crédit propre à la Société ne sont pas significatifs et ils ont une incidence négligeable sur les relations de couverture.

- Le ratio de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est couverte par la Société et la quantité de l'instrument de couverture que la Société utilise pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.
 - Dans le cas des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt lié à un groupe de passifs d'assurance et du risque de change et du risque de taux d'intérêt liés à un groupe d'instruments de créance libellés en devises, la Société établit les relations de couverture en comparant les sensibilités aux taux d'intérêt des groupes de dérivés de couverture et les groupes d'éléments couverts dans la même devise. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont comparées en estimant la variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie des éléments couverts et des dérivés de couverture découlant de chocs instantanés des taux d'intérêt, en présupant qu'aucune mesure de rééquilibrage n'a été prise.
 - Pour le reste des relations de comptabilité de couverture, la Société établit généralement les relations de couverture en comparant le montant notionnel des dérivés de couverture avec celui des éléments couverts.

La couverture dans différentes relations de couverture peut néanmoins être inefficace. Les sources potentielles d'inefficacité de la couverture par catégorie de risque sont résumées ci-dessous :

	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Risque lié aux actions	Risque lié à l'indice des prix à la consommation
Non-concordance comptable entre certaines conditions essentielles de l'instrument de couverture et celles de l'élément couvert	✓	✓	✓	✓
Différences dans les méthodes d'évaluation, y compris le facteur d'actualisation	✓	✓		✓
Changements dans le calendrier et le montant des éléments couverts prévus		✓		✓
Différences attribuables à l'utilisation des instruments de couverture dont la juste valeur est autre que nulle	✓	✓		

Relations de couverture que l'entité dénoue et renoue fréquemment

La Société a recours à un portefeuille de dérivés à titre de couverture de juste valeur des variations des taux de change et des taux d'intérêt des titres de créance à taux fixe libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle ainsi que des variations des taux d'intérêt des passifs garantis des contrats d'assurance. L'objectif de gestion des risques consiste à couvrir ces variations de taux de change et de taux d'intérêt avec un horizon de couverture de trois mois. Au terme de chaque période de couverture, les relations de couverture viennent à échéance et de nouvelles relations de couverture de juste valeur sont désignées avec un nouveau groupe désigné d'instruments de couverture et d'éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations de la juste valeur des instruments financiers et des passifs garantis des contrats d'assurance à taux fixe attribuables aux variations des taux d'intérêt. La Société utilise également des swaps de devises pour gérer son exposition aux variations des taux de change et des taux d'intérêt, ou les deux.

La Société comptabilise les profits et les pertes sur les dérivés et les éléments couverts connexes faisant partie de couvertures de juste valeur dans le total du résultat des placements. Ces profits (pertes) sur les placements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation de la valeur de l'élément couvert aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la valeur de l'instrument de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements	Valeur comptable des éléments couverts ¹	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
Actif						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	241 \$
Risque de change et risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	742	(778)	(36)	9 191	576	(405)
Total de l'actif	742 \$	(778) \$	(36) \$	9 191 \$	576 \$	(164) \$
Passif						
Risque de taux d'intérêt						
Passifs des contrats d'assurance	(53) \$	185 \$	132 \$	29 133 \$	(2 658) \$	2 642 \$
Total du passif	(53) \$	185 \$	132 \$	29 133 \$	(2 658) \$	2 642 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Variation de la valeur de l'élément couvert aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la valeur de l'instrument de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements	Valeur comptable des éléments couverts	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
Actifs²						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	265 \$
Risque de change et risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	7	(5)	2	31	7	-
Total de l'actif	7 \$	(5) \$	2 \$	31 \$	7 \$	265 \$
Total du passif	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

¹ La valeur comptable des éléments couverts présentés se rapporte aux éléments couverts dans des relations de couverture actives à la date de clôture. Du montant de 9 191 \$ lié aux actifs, une tranche de 9 160 \$ est liée à de nouvelles relations de couverture désignées selon IFRS 9 et, donc, aucun montant relatif à ces nouvelles relations de couverture n'est présenté pour la période comparative. En outre, un montant de 29 133 \$ lié aux passifs se rapporte à de nouvelles relations de couverture désignées selon IFRS 9 et, donc, aucun montant relatif à ces nouvelles relations de couverture n'est présenté pour la période comparative.

² Représentent les relations de couverture précédemment désignées selon IAS 39.

Couvertures de flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable et de transactions prévues. La Société utilise aussi des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des instruments financiers et des charges libellés en devises. Des swaps sur le rendement total sont utilisés pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie associée à certaines attributions de rémunération fondée sur des actions. Des swaps sur l'inflation sont utilisés pour réduire le risque d'inflation découlant des passifs indexés à l'inflation.

L'incidence des dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après. La tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture liés au programme de couverture de flux de trésorerie indexés sur l'inflation est présentée dans le CAERG, au même poste que l'élément couvert, soit Produits financiers (charges financières) d'assurance. Le solde de (149) \$ du CAERG au 31 décembre 2023 ((85) \$ au 31 décembre 2022) était entièrement lié aux couvertures de flux de trésorerie maintenues, dont un montant de (85) \$ (néant en 2022) se rapportait aux couvertures de flux de trésorerie indexés sur l'inflation et a été présenté au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance dans le CAERG. Le solde du CAERG lié aux couvertures dont la désignation a été annulée était de néant au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 respectivement.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacités comptabilisées dans le total du résultat des placements
Risque de taux d'intérêt						
Contrats à terme sur taux d'intérêt arrêtés	Émission de passifs prévue	(1) \$	1 \$	1 \$	- \$	- \$
Risque de change						
Swaps de devises	Passifs à taux fixe	10	(10)	(10)	(8)	-
Risque de taux d'intérêt et risque de change						
Swaps de devises	Passifs à taux variable	(23)	23	23	16	-
Risque lié au cours des actions						
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	(40)	40	40	3	-
Risque lié à l'inflation						
Swaps de taux d'intérêt ¹	Passifs d'assurance liés à l'inflation	4	(4)	(4)	81	-
Total		(50) \$	50 \$	50 \$	92 \$	- \$

¹ Les profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG sont présentés au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance dans le CAERG.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacités comptabilisées dans le total du résultat des placements
Risque de change						
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	1 \$	(1) \$	(1) \$	(1) \$	- \$
	Passifs à taux fixe	(34)	34	34	35	-
Risque de taux d'intérêt et risque de change						
Swaps de devises	Passifs à taux variable	(175)	175	175	(49)	-
Risque lié au cours des actions						
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	(2)	2	2	6	-
Total		(210) \$	210 \$	210 \$	(9) \$	- \$

La Société prévoit que des pertes nettes d'environ 17 \$ seront reclassées du CAERG au résultat net dans les 12 prochains mois. La période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie variables sont couverts est de 13 ans, à l'exception des relations de couverture du risque lié à l'inflation pour lesquelles la période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie sont couverts est de 29 ans.

Le tableau ci-dessous présente les soldes de la réserve de couverture des flux de trésorerie de la Société.

Aux 31 décembre	2023	2022
Soldes de la réserve de couverture de flux de trésorerie se rapportant aux couvertures maintenues	(149) \$	(107) \$
Soldes restants de la réserve de couverture de flux de trésorerie sur les couvertures annulées	-	-
Total	(149) \$	(107) \$

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société utilise de la dette à long terme libellée en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle (voir la note 10) et des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'incidence des relations de couverture des investissements nets sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Dette libellée en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle	(195) \$	195 \$	195 \$	- \$	- \$
Contrats de change à terme	(1)	1	1	-	-
Total	(196) \$	196 \$	196 \$	- \$	- \$

	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Dette libellée en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle	458 \$	(458) \$	(458) \$	- \$	- \$
Contrats de change à terme	(14)	14	14	-	-
Total	444 \$	(444) \$	(444) \$	- \$	- \$

Le tableau ci-dessous présente les soldes de la réserve de couverture des investissements nets de la Société.

Aux 31 décembre	2023	2022
Soldes de la réserve de conversion des monnaies étrangères se rapportant aux couvertures maintenues	59 \$	(137) \$
Soldes restants de la réserve de couverture des investissements nets sur les couvertures annulées	-	-
Total	59 \$	(137) \$

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie

	CAERG au début de l'exercice	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Exercice clos le 31 décembre 2023						
Risque de taux d'intérêt	- \$	1 \$	- \$	1 \$	- \$	- \$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	(114)	23	16	(107)	-	-
Risque de change	5	(10)	(8)	3	-	-
Risque lié à l'inflation	-	(4)	81	(85)	-	-
Risque lié au cours des actions	2	40	3	39	-	-
Total	(107) \$	50 \$	92 \$	(149) \$	- \$	- \$

	CAERG au début de la période	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Exercice clos le 31 décembre 2022						
Risque de taux d'intérêt	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	(313)	175	(49)	(89)	-	-
Risque de change	3	33	34	2	-	-
Risque lié à l'inflation	-	-	-	-	-	-
Risque lié au cours des actions	6	2	6	2	-	-
Total	(304) \$	210 \$	(9) \$	(85) \$	- \$	- \$

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger

Exercice clos le 31 décembre 2023	CAERG au début de l'exercice	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Risque de change	(137) \$	196 \$	- \$	59 \$	- \$	- \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	CAERG au début de l'exercice	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Risque de change	307 \$	(444) \$	- \$	(137) \$	- \$	- \$

Coût des couvertures

La Société a choisi d'appliquer l'indication sur le coût des couvertures d'IFRS 9 rétrospectivement pour certaines relations de couverture qui existaient le 1^{er} janvier 2023. Les composantes exclues des relations de couverture liées aux éléments report et foreign currency basis spread sont présentées dans le CAERG à titre de coût des couvertures. La variation du coût des couvertures par catégorie de risque couvert est présentée plus en détail dans le tableau suivant.

	Exercice clos le 31 décembre 2023
Risque de change	
Solde au début de l'exercice	(3) \$
Variations de la juste valeur	5
Montant reclassé en résultat net	2
Solde à la fin de l'exercice	- \$
Risque de change et risque de taux d'intérêt	
Solde au début de l'exercice	25 \$
Variations de la juste valeur	(8)
Montant reclassé en résultat net	(1)
Solde à la fin de l'exercice	18 \$

c) Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

La Société a recours à des dérivés pour couvrir économiquement divers risques financiers. Cependant, ce ne sont pas tous les dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et, dans certains cas, la Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Comme il a été mentionné précédemment, à l'adoption d'IFRS 9, la Société a désigné de manière prospective d'autres dérivés existants dans des relations de couverture aux fins comptables. L'incidence sur les revenus de placement des dérivés non désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles est présentée ci-dessous.

Revenus (pertes) de placement sur les dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Swaps de taux d'intérêt	667 \$	(3 428) \$
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	57	(431)
Options sur taux d'intérêt	(13)	(258)
Swaps de devises	(4)	1 171
Contrats à terme normalisés sur devises	(22)	(103)
Contrats à terme de gré à gré	612	(7 561)
Contrats à terme normalisés sur actions	(449)	794
Contrats sur actions	325	(818)
Total	1 173 \$	(10 634) \$

d) Dérivés incorporés

Certains contrats d'assurance présentent des caractéristiques qui constituent des dérivés incorporés et sont évalués séparément à la JVRN, y compris les contrats de réassurance de garanties de prestations de rente minimales et les contrats comportant certaines caractéristiques en matière de crédit et de taux d'intérêt.

Certains contrats de réassurance liés aux garanties de prestations de rente minimales comportent des dérivés incorporés nécessitant une évaluation distincte à la JVRN, car la composante financière incluse dans les contrats de réassurance ne contient pas de risque d'assurance important. Les sinistres remboursés au titre des contrats de cessions en réassurance compensent les frais de règlement et les sinistres pris en charge en vertu des contrats de réassurance acceptée. Au 31 décembre 2023, les cessions en réassurance liées aux garanties de prestations de rente minimales avaient une juste valeur de 402 \$ (535 \$ en 2022) et les réassurances liées aux garanties de prestations de rente minimales acceptées avaient une juste valeur de 46 \$ (58 \$ en 2022).

Les dérivés incorporés sur crédit et taux d'intérêt de la Société donnent au titulaire de contrat les rendements promis sur un portefeuille d'actifs. Ces dérivés incorporés comportent des risques de crédit et de taux d'intérêt qui sont des risques financiers incorporés dans le contrat d'assurance et de placement sous-jacent. Au 31 décembre 2023, ces passifs dérivés incorporés avaient une juste valeur de 487 \$ (395 \$ en 2022).

Les caractéristiques des autres contrats d'assurance qui sont classés à titre de dérivés incorporés, mais sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur distincte comprennent les taux crédités minimums garantis des produits d'assurance vie et d'assurance vie universelle à capital variable, les garanties de non-déchéance, les options de garanties de conversion en rente, l'indexation (IPC) des prestations, et les garanties minimales des fonds distincts autres que les garanties de prestation de rente minimales cédées/acceptées en réassurance. Ces dérivés incorporés sont évalués et présentés dans les passifs des contrats d'assurance, et sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur de manière distincte, car soit ils présentent un risque d'assurance, soit ils sont liés étroitement au contrat d'assurance hôte.

Note 6 Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles

Le tableau ci-après présente la variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Ajouts/ (cessions) nets	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2023
Goodwill	6 014 \$	- \$	s. o. \$	(95) \$	5 919 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	813	-	s. o.	(22)	791
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	1 048	-	s. o.	(14)	1 034
	1 861	-	s. o.	(36)	1 825
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	881	31	(53)	(25)	834
Relations clients	643	(4)	(53)	(4)	582
Logiciels	1 068	274	(217)	(23)	1 102
Divers	52	11	(5)	(10)	48
	2 644	312	(328)	(62)	2 566
Total des immobilisations incorporelles	4 505	312	(328)	(98)	4 391
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	10 519 \$	312 \$	(328) \$	(193) \$	10 310 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Ajouts/ (cessions) nets ^{3,4}	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2022
Goodwill	5 651 \$	255 \$	s. o. \$	108 \$	6 014 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	761	–	s. o.	52	813
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	788	228	s. o.	32	1 048
	1 549	228	s. o.	84	1 861
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	888	6	(47)	34	881
Relations clients	687	–	(56)	12	643
Logiciels	1 091	192	(235)	20	1 068
Divers	49	7	(6)	2	52
	2 715	205	(344)	68	2 644
Total des immobilisations incorporelles	4 264	433	(344)	152	4 505
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	9 915 \$	688 \$	(344) \$	260 \$	10 519 \$

¹⁾ Les contrats de gestion de fonds sont en grande partie attribués aux UGT Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada et Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis et avaient une valeur comptable respectivement de 273 \$ (273 \$ en 2022) et 386 \$ (397 \$ en 2022).

²⁾ La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se rapportant aux logiciels était de 2 955 \$, celle se rapportant aux réseaux de distribution, de 1 511 \$, celle se rapportant aux relations clients, de 1 136 \$ et celle se rapportant aux autres immobilisations incorporelles, de 138 \$ (respectivement 2 736 \$, 1 517 \$, 1 146 \$ et 136 \$ en 2022).

³⁾ En novembre 2022, la Société a acquis le contrôle de Manulife Fund Management Co., Ltd., auparavant appelée Manulife TEDA Fund Management Co., Ltd, par le biais de l'acquisition de la participation restante de 51 % des actions qu'elle ne possédait pas déjà auprès de son partenaire de coentreprise. La transaction comprend une contrepartie en trésorerie de 334 \$ et la décomptabilisation de la participation antérieure de la Société dans la coentreprise d'une juste valeur de 321 \$. Un goodwill, des contrats de gestion de fonds et des réseaux de distribution d'une durée d'utilité indéterminée, ainsi que des contrats de gestion d'une durée d'utilité déterminée compris dans Divers de 255 \$, 185 \$, 52 \$ et 3 \$ ont été comptabilisés.

⁴⁾ En janvier 2022, la Société a versé 256 \$ à VietinBank pour la prolongation de la durée de son entente de distribution acquise auprès d'Aviva Plc en décembre 2021.

b) Test de dépréciation du goodwill

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill en déterminant les valeurs recouvrables de ses activités d'après des techniques d'évaluation discutées ci-après (voir les notes 1 f) et 6 c)). Le test a permis de conclure que le goodwill n'avait subi aucune dépréciation en 2023 (néant en 2022).

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable du goodwill attribué aux UGT ou groupes d'UGT.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Ajouts/ (cessions) nets	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2023
UGT ou groupe d'UGT				
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	162 \$	– \$	(3) \$	159 \$
Assurance – Japon	360	–	(32)	328
Assurance – Canada	1 960	–	(2)	1 958
Assurance – États-Unis	360	–	(10)	350
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	450	–	(12)	438
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 286	–	(36)	1 250
Total	6 014 \$	– \$	(95) \$	5 919 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Ajouts/ (cessions) nets	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2022
UGT ou groupe d'UGT				
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	152 \$	– \$	10 \$	162 \$
Assurance – Japon	386	–	(26)	360
Assurance – Canada	1 955	–	5	1 960
Assurance – États-Unis	336	–	24	360
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	183	255	12	450
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 203	–	83	1 286
Total	5 651 \$	255 \$	108 \$	6 014 \$

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les sensibilités que l'on applique pour le test de dépréciation du goodwill sont décrites ci-après.

c) Techniques d'évaluation

Pour déterminer si une UGT a subi une perte de valeur, la Société compare sa valeur recouvrable au capital attribué à cette unité, ce qui correspond aux pratiques de présentation de l'information internes de la Société. Les valeurs recouvrables sont fondées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour Assurance – Asie (excluant le Japon) et Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie. Pour les autres UGT, la valeur d'utilité a été utilisée.

Selon l'approche par la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Société détermine la juste valeur de l'UGT ou du groupe d'UGT au moyen d'une méthode axée sur le résultat intégrant le résultat prévu, à l'exclusion des incidences des intérêts et des marchés boursiers et des charges normalisées des affaires nouvelles, multiplié par un ratio cours/bénéfice provenant de multiples cours/bénéfice observables d'institutions financières comparables. Le multiple cours/bénéfice employé par la Société s'est situé entre 5,1 et 12,7 (entre 4,4 et 11,6 en 2022). Ces évaluations de la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 3 en 2022).

Selon l'approche par la valeur d'utilité, utilisée pour les UGT comprenant des activités d'assurance, une valeur actuarielle intrinsèque est établie à partir d'une projection des résultats distribuables futurs tirés des affaires en vigueur et des affaires nouvelles qui devraient se réaliser dans l'avenir, et reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT ou groupe d'UGT selon une série d'hypothèses. Cette approche se fonde sur des hypothèses relatives aux taux de croissance des souscriptions et des produits, aux exigences en matière de fonds propres, aux taux d'intérêt, au rendement des capitaux propres, à la mortalité, à la morbidité, au comportement des titulaires de contrats, aux taux d'imposition et aux taux d'actualisation. Pour les UGT ne comprenant pas d'activités d'assurance, la valeur d'utilité est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés qui intègre les éléments pertinents de la méthode d'établissement de la valeur actuarielle intrinsèque.

d) Hypothèses importantes

Pour établir la valeur d'expertise d'une entité d'assurance, la Société a actualisé les résultats projetés des contrats en vigueur et a estimé 20 ans de croissance des affaires nouvelles aux niveaux prévus du plan, ce qui est conforme aux périodes utilisées dans la prévision des activités à long terme, telles que les assurances. Pour en arriver à ses projections, la Société a examiné les résultats techniques passés, les tendances économiques comme les taux d'intérêt, le rendement des capitaux propres et le portefeuille de produits, ainsi que les tendances de l'industrie et du marché. Lorsque les hypothèses relatives au taux de croissance des flux de trésorerie des affaires nouvelles étaient utilisées dans les calculs de la valeur intrinsèque constatée par expertise, elles se situaient entre 0 % et 13 % (entre 0 % et 9 % en 2022).

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux du marché en vigueur à la date d'évaluation.

Les taux d'imposition appliqués aux projections tiennent compte de l'incidence des traités de réassurance internes et s'élevaient respectivement à 28,0 %, 27,8 % et 21,0 % pour les territoires du Japon, du Canada et des États-Unis (respectivement 28,0 %, 27,5 % et 21,0 % en 2022). Les hypothèses relatives aux impôts sont sensibles aux changements apportés aux lois de l'impôt ainsi qu'aux hypothèses concernant les pays où les profits sont réalisés. Il se peut que les taux d'imposition effectifs diffèrent des taux hypothétiques.

Les taux d'actualisation utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité des UGT ou du groupe d'UGT applicables se situaient entre 10,0 % et 13,0 % après impôts ou entre 12,5 % et 16,3 % avant impôts (entre 10,0 % et 12,0 % après impôts ou entre 12,5 % et 15,0 % avant impôts en 2022).

Les hypothèses clés peuvent varier en raison des changements de la situation économique et des conditions du marché, ce qui pourrait entraîner des dépréciations dans l'avenir. Une variation défavorable des taux d'actualisation (y compris les variations des taux d'intérêt) et des hypothèses relatives au taux de croissance des projections des flux de trésorerie des affaires nouvelles utilisés pour établir les valeurs intrinsèques constatées par expertise ou toute diminution des multiples cours/bénéfice fondés sur le marché calculés peut entraîner des pertes de valeur, qui pourraient être importantes.

Note 7 Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance

a) Composition

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, ainsi que les portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, sont présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée. Les éléments des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance sont présentés ci-dessous. La composition des actifs et passifs des contrats d'assurance ainsi que des actifs et passifs des contrats de réassurance détenus par secteur à présenter est présentée dans les tableaux qui suivent.

Actifs et passifs des contrats d'assurance

	2023				2022			
	Actifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	Passifs nets des contrats d'assurance
Aux 31 décembre								
Asie	(108) \$	131 729 \$	22 696 \$	154 317 \$	(527) \$	121 105 \$	21 005 \$	141 583 \$
Canada	(33)	80 169	36 085	116 221	(81)	74 876	35 695	110 490
États-Unis	-	157 699	55 362	213 061	(56)	159 501	53 516	212 961
Services généraux et autres	(4)	(781)	-	(785)	-	163	-	163
Soldes des contrats d'assurance	(145)	368 816	114 143	482 814	(664)	355 645	110 216	465 197
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	(820)	-	(820)	(9)	(796)	-	(805)
Total	(145) \$	367 996 \$	114 143 \$	481 994 \$	(673) \$	354 849 \$	110 216 \$	464 392 \$

Actifs et passifs des contrats de réassurance détenus

	2023			2022		
	Actif	Passif	Actifs nets des contrats de réassurance détenus	Actif	Passif	Actifs nets des contrats de réassurance détenus
Aux 31 décembre						
Asie	3 540 \$	(1 909) \$	1 631 \$	3 306 \$	(1 462) \$	1 844 \$
Canada	1 922	(913)	1 009	1 756	(911)	845
États-Unis	37 437	(14)	37 423	40 384	(18)	40 366
Services généraux et autres	(248)	5	(243)	425	-	425
Total	42 651 \$	(2 831) \$	39 820 \$	45 871 \$	(2 391) \$	43 480 \$

	2023	2022
Aux 31 décembre		
Passifs nets des contrats d'assurance	481 994 \$	464 392 \$
Actifs nets des contrats de réassurance détenus	(39 820)	(43 480)
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance détenus	442 174 \$	420 912 \$

b) Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance et de réassurance

Les tableaux suivants présentent les variations de la valeur comptable nette des contrats d'assurance émis et de réassurance détenus au cours de l'exercice pour la Société et pour chaque secteur à présenter. Les variations comprennent les montants comptabilisés dans le résultat et les AERG ainsi que les fluctuations attribuables aux flux de trésorerie.

Deux types de tableaux sont présentés :

- Des tableaux dans lesquels les variations de l'actif net ou du passif net au titre de la couverture restante et au titre des sinistres survenus sont analysées séparément puis rapprochées des postes des états du résultat consolidés et des états du résultat global consolidés.
- Des tableaux dans lesquels sont analysées les variations des contrats par composante de l'évaluation, y compris les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque et de la MSC pour les portefeuilles.

I) Total

Contrats d'assurance – Analyse des contrats d'assurance selon la couverture restante et les sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, ainsi que les montants au titre de la couverture restante et au titre des sinistres survenus pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier		
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance	(659) \$	- \$	7 \$	(12) \$	- \$	(9) \$	(673) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance	336 981	1 328	5 857	10 877	602	(796)	354 849
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	110 216	-	-	-	-	-	110 216
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	446 538	1 328	5 864	10 865	602	(805)	464 392
Produits des activités d'assurance							
Charges de sinistres attendues et autre résultat des activités d'assurance	(13 165)	-	-	-	-	-	(13 165)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier échu	(1 497)	-	-	-	-	-	(1 497)
MSC comptabilisée au titre des services rendus	(2 162)	-	-	-	-	-	(2 162)
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(853)	-	-	-	-	-	(853)
Contrats selon la MRP	(6 295)	-	-	-	-	-	(6 295)
	(23 972)	-	-	-	-	-	(23 972)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(320)	13 446	6 136	254	-	19 516
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires (services futurs)	-	90	-	-	-	-	90
Variations des passifs au titre des sinistres survenus (services passés)	-	-	(31)	(1 605)	(242)	-	(1 878)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 654	-	-	-	-	-	1 654
Perte de valeur nette des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
	1 654	(230)	13 415	4 531	12	-	19 382
Composants investissement et remboursements de primes	(19 080)	-	17 148	1 932	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(41 398)	(230)	30 563	6 463	12	-	(4 590)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	24 268	32	15	848	11	-	25 174
Effets des variations des taux de change	(9 657)	(38)	(71)	(12)	-	7	(9 771)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(26 787)	(236)	30 507	7 299	23	7	10 813
Flux de trésorerie							
Primes et taxes sur les primes reçues	48 381	-	-	-	-	-	48 381
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées, y compris les composants investissement	-	-	(30 706)	(7 719)	-	-	(38 425)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(6 920)	-	-	-	-	-	(6 920)
Total des flux de trésorerie	41 461	-	(30 706)	(7 719)	-	-	3 036
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(152)	-	-	-	-	152	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	-	-	-	-	-	(174)	(174)
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	3 927	-	-	-	-	-	3 927
Solde de clôture, montant net	464 987	1 092	5 665	10 445	625	(820)	481 994
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance	(201)	-	56	-	-	-	(145)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance	351 045	1 092	5 609	10 445	625	(820)	367 996
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	114 143	-	-	-	-	-	114 143
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	464 987 \$	1 092 \$	5 665 \$	10 445 \$	625 \$	(820) \$	481 994 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance							
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus							25 174 \$
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie							3
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur							(185)
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 7 f)							24 992 \$

Contrats d'assurance – Analyse des contrats d'assurance selon la couverture restante et les sinistres survenus (suite)

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier		
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance	(842) \$	– \$	60 \$	27 \$	– \$	(217) \$	(972) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance	388 585	303	4 342	12 230	689	(528)	405 621
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	130 836	–	–	–	–	–	130 836
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2022	518 579	303	4 402	12 257	689	(745)	535 485
Produits des activités d'assurance							
Charges de sinistres attendues et autre résultat des activités d'assurance	(13 019)	–	–	–	–	–	(13 019)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier échu	(1 665)	–	–	–	–	–	(1 665)
MSC comptabilisée au titre des services rendus	(2 298)	–	–	–	–	–	(2 298)
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(534)	–	–	–	–	–	(534)
Contrats selon la MRP	(5 602)	–	–	–	–	–	(5 602)
	(23 118)	–	–	–	–	–	(23 118)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	–	233	12 775	5 982	266	–	19 256
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires (services futurs)	–	742	–	–	–	–	742
Variations des passifs au titre des sinistres survenus (services passés)	–	–	(41)	(1 554)	(353)	–	(1 948)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 285	–	–	–	–	–	1 285
Perte de valeur nette des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	–	–	–	–	–	–	–
	1 285	975	12 734	4 428	(87)	–	19 335
Composants investissement et remboursements de primes							
	(18 222)	–	16 514	1 708	–	–	–
Résultat des activités d'assurance	(40 055)	975	29 248	6 136	(87)	–	(3 783)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	(68 366)	9	753	(1 229)	–	–	(68 833)
Effets des variations des taux de change	15 886	41	136	12	–	(14)	16 061
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(92 535)	1 025	30 137	4 919	(87)	(14)	(56 555)
Flux de trésorerie							
Primes et taxes sur les primes reçues	47 526	–	–	–	–	–	47 526
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées, y compris les composants investissement	–	–	(28 675)	(6 311)	–	–	(34 986)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(6 266)	–	–	–	–	–	(6 266)
Total des flux de trésorerie	41 260	–	(28 675)	(6 311)	–	–	6 274
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(146)	–	–	–	–	146	–
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	–	–	–	–	–	(192)	(192)
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	(20 620)	–	–	–	–	–	(20 620)
Solde de clôture, montant net	446 538	1 328	5 864	10 865	602	(805)	464 392
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance	(659)	–	7	(12)	–	(9)	(673)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance	336 981	1 328	5 857	10 877	602	(796)	354 849
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	110 216	–	–	–	–	–	110 216
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2022	446 538 \$	1 328 \$	5 864 \$	10 865 \$	602 \$	(805) \$	464 392 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance							
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus							(68 833) \$
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie							–
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur							–
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 7 f)							(68 833) \$

Contrats d'assurance – Analyse des contrats d'assurance selon le composant évalué

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, y compris l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque et la MSC, pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
			Juste valeur	Autre		
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(1 827) \$	512 \$	100 \$	557 \$	- \$	(658) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	297 967	25 750	17 105	2 087	(56)	342 853
Solde d'ouverture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	12 125	605	-	-	(749)	11 981
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	110 216	-	-	-	-	110 216
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	418 481	26 867	17 205	2 644	(805)	464 392
MSC comptabilisée au titre des services rendus	-	-	(1 812)	(350)	-	(2 162)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(1 620)	-	-	-	(1 620)
Ajustements liés à l'expérience	152	-	-	-	-	152
Variations liées aux services rendus au cours de la période	152	(1 620)	(1 812)	(350)	-	(3 630)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(3 295)	1 180	-	2 368	-	253
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	1 585	(3 859)	2 214	60	-	-
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	(174)	12	-	-	-	(162)
Variations liées aux services futurs	(1 884)	(2 667)	2 214	2 428	-	91
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	(28)	(4)	-	-	-	(32)
Variations liées aux services passés	(28)	(4)	-	-	-	(32)
Résultat des activités d'assurance	(1 760)	(4 291)	402	2 078	-	(3 571)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	22 340	1 646	244	76	-	24 306
Effets des variations des taux de change	(8 405)	(779)	(438)	(107)	-	(9 729)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	12 175	(3 424)	208	2 047	-	11 006
Total des flux de trésorerie	2 081	-	-	-	-	2 081
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(5)	-	-	-	5	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	-	-	-	-	(8)	(8)
Variation du solde selon la MRP	587	21	-	-	(12)	596
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	3 927	-	-	-	-	3 927
Solde de clôture, montant net	437 246	23 464	17 413	4 691	(820)	481 994
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(416)	141	32	99	-	(144)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	310 807	22 697	17 381	4 592	(59)	355 418
Solde de clôture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	12 712	626	-	-	(761)	12 577
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	114 143	-	-	-	-	114 143
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	437 246 \$	23 464 \$	17 413 \$	4 691 \$	(820) \$	481 994 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance						24 306 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus						24 306
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						3
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						(120)
Éléments liés à la MRP :						
(Produits financiers) charges financières d'assurance selon la MRP, selon les données ci-dessus						868
Reclassement selon la MRP des AERG liés aux dérivés vers les profits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						-
Reclassement selon la MRP des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						(65)
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 7 f)						24 992 \$

Contrats d'assurance – Analyse des contrats d'assurance selon le composant évalué (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
			Juste valeur	Autre		
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(1 955) \$	365 \$	179 \$	453 \$	– \$	(958) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	341 125	30 780	19 842	992	(54)	392 685
Solde d'ouverture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	12 919	694	–	–	(691)	12 922
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	130 836	–	–	–	–	130 836
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2022	482 925	31 839	20 021	1 445	(745)	535 485
MSC comptabilisée au titre des services rendus	–	–	(2 064)	(234)	–	(2 298)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	–	(1 582)	–	–	–	(1 582)
Ajustements liés à l'expérience	6	–	–	–	–	6
Variations liées aux services rendus au cours de la période	6	(1 582)	(2 064)	(234)	–	(3 874)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(2 880)	1 396	35	1 963	–	514
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	3 377	(994)	(1 737)	(646)	–	–
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	229	(2)	–	–	–	227
Variations liées aux services futurs	726	400	(1 702)	1 317	–	741
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	(33)	(7)	–	–	–	(40)
Variations liées aux services passés	(33)	(7)	–	–	–	(40)
Résultat des activités d'assurance	699	(1 189)	(3 766)	1 083	–	(3 173)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	(62 812)	(5 105)	311	31	–	(67 575)
Effets des variations des taux de change	13 898	1 411	639	85	–	16 033
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(48 215)	(4 883)	(2 816)	1 199	–	(54 715)
Total des flux de trésorerie	5 190	–	–	–	–	5 190
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(5)	–	–	–	5	–
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	–	–	–	–	(7)	(7)
Variation du solde selon la MRP	(794)	(89)	–	–	(58)	(941)
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	(20 620)	–	–	–	–	(20 620)
Solde de clôture, montant net	418 481	26 867	17 205	2 644	(805)	464 392
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(1 827)	512	100	557	–	(658)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	297 967	25 750	17 105	2 087	(56)	342 853
Solde de clôture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	12 125	605	–	–	(749)	11 981
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	110 216	–	–	–	–	110 216
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2022	418 481 \$	26 867 \$	17 205 \$	2 644 \$	(805) \$	464 392 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance						
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus						(67 575) \$
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						–
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						–
Éléments liés à la MRP :						
(Produits financiers) charges financières d'assurance selon la MRP, selon les données ci-dessus						(1 258)
Reclassement selon la MRP des AERG liés aux dérivés vers les profits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						–
Reclassement selon la MRP des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						–
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 7 f)						(68 833) \$

Contrats de réassurance détenus – Analyse des contrats d'assurance selon la couverture restante et les sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats de réassurance détenus, y compris les actifs au titre de la couverture restante et les montants à recouvrer au titre des sinistres survenus découlant des contrats cédés aux réassureurs pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

	Actifs (passifs) au titre de la couverture restante			Actifs (passifs) au titre des sinistres survenus			Total
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier		
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	37 853 \$	209 \$	7 521 \$	280 \$	8 \$	45 871 \$	
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 196)	4	(137)	(62)	-	(2 391)	
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	35 657	213	7 384	218	8	43 480	
Variations comptabilisées en résultat et dans les AERG							
Imputation des primes de réassurance payées	(6 430)	-	-	-	-	(6 430)	
Montants recouvrables auprès des réassureurs							
Recouvrement des charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(45)	5 228	568	-	5 751	
Recouvrement et reprise de recouvrement des pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	77	-	-	-	77	
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus	-	-	5	(24)	8	(11)	
Résultat des activités d'assurance	(6 430)	32	5 233	544	8	(613)	
Composants investissement et remboursements de primes	(1 519)	-	1 519	-	-	-	
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	(7 949)	32	6 752	544	8	(613)	
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance, montant net	719	8	(97)	9	-	639	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	(14)	-	-	-	-	(14)	
Effets des variations des taux de change	(924)	(5)	(169)	-	-	(1 098)	
Contrats évalués selon la MRP	-	-	-	-	-	-	
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(8 168)	35	6 486	553	8	(1 086)	
Flux de trésorerie							
Primes payées	4 956	-	-	-	-	4 956	
Montants reçus	-	-	(6 971)	(559)	-	(7 530)	
Total des flux de trésorerie	4 956	-	(6 971)	(559)	-	(2 574)	
Solde de clôture, montant net	32 445	248	6 899	212	16	39 820	
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	35 079	246	7 035	275	16	42 651	
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 634)	2	(136)	(63)	-	(2 831)	
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	32 445 \$	248 \$	6 899 \$	212 \$	16 \$	39 820 \$	

Contrats de réassurance détenus – Analyse des contrats d'assurance selon la couverture restante et les sinistres survenus (suite)

	Actifs (passifs) au titre de la couverture restante		Actifs (passifs) au titre des sinistres survenus			Total
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier	
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	45 699 \$	79 \$	6 740 \$	303 \$	8 \$	52 829 \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 030)	19	(27)	(41)	–	(2 079)
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2022	43 669	98	6 713	262	8	50 750
Variations comptabilisées en résultat et dans les AERG						
Imputation des primes de réassurance payées	(6 024)	–	–	–	–	(6 024)
Montants recouvrables auprès des réassureurs						
Recouvrement des charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	–	(30)	4 925	417	(4)	5 308
Recouvrement et reprise de recouvrement des pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	–	132	–	–	–	132
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus	–	–	3	(33)	(9)	(39)
Résultat des activités d'assurance	(6 024)	102	4 928	384	(13)	(623)
Composants investissement et remboursements de primes	(1 341)	–	1 341	–	–	–
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	(7 365)	102	6 269	384	(13)	(623)
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance, montant net	(9 586)	5	446	(14)	13	(9 136)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	97	–	–	–	–	97
Effets des variations des taux de change	2 683	8	455	–	–	3 146
Contrats évalués selon la MRP	–	–	–	–	–	–
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(14 171)	115	7 170	370	–	(6 516)
Flux de trésorerie						
Primes payées	6 159	–	–	–	–	6 159
Montants reçus	–	–	(6 499)	(414)	–	(6 913)
Total des flux de trésorerie	6 159	–	(6 499)	(414)	–	(754)
Solde de clôture, montant net	35 657	213	7 384	218	8	43 480
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	37 853	209	7 521	280	8	45 871
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 196)	4	(137)	(62)	–	(2 391)
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2022	35 657 \$	213 \$	7 384 \$	218 \$	8 \$	43 480 \$

Contrats de réassurance détenus – Analyse des contrats d'assurance selon le composant évalué

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats de réassurance détenus, y compris l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque et la MSC, pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		
			Juste valeur	Autre	Total
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	39 656 \$	4 049 \$	1 774 \$	99 \$	45 578 \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(3 919)	1 574	(39)	38	(2 346)
Solde d'ouverture des actifs nets des contrats de réassurance évalués selon la MRP	240	8	-	-	248
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	35 977	5 631	1 735	137	43 480
MSC comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(217)	53	(164)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(478)	-	-	(478)
Ajustements liés à l'expérience	(19)	-	-	-	(19)
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(19)	(478)	(217)	53	(661)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(64)	399	-	(263)	72
Variations des pertes recouvrées sur les contrats déficitaires sous-jacents qui entraînent un ajustement de la MSC	-	-	(36)	17	(19)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	1 433	(821)	(821)	209	-
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	43	(20)	-	-	23
Variations liées aux services futurs	1 412	(442)	(857)	(37)	76
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	5	-	-	-	5
Variations liées aux services passés	5	-	-	-	5
Résultat des activités d'assurance	1 398	(920)	(1 074)	16	(580)
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance	173	447	41	(31)	630
Effets des variations du risque de non-exécution par les réassureurs	(14)	-	-	-	(14)
Effets des variations des taux de change	(916)	(160)	(21)	-	(1 097)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	641	(633)	(1 054)	(15)	(1 061)
Total des flux de trésorerie	(2 606)	-	-	-	(2 606)
Variation du solde selon la MRP	(1)	8	-	-	7
Solde de clôture, montant net	34 011	5 006	681	122	39 820
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	38 156	3 685	565	(51)	42 355
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(4 384)	1 305	116	173	(2 790)
Solde de clôture des actifs nets des contrats de réassurance selon la MRP	239	16	-	-	255
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	34 011 \$	5 006 \$	681 \$	122 \$	39 820 \$

Contrats de réassurance détenus – Analyse des contrats d'assurance selon le composant évalué (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Juste valeur	Autre	
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	46 025 \$	4 977 \$	2 012 \$	(501) \$	52 513 \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(5 138)	1 719	1 262	105	(2 052)
Solde d'ouverture des actifs nets des contrats de réassurance évalués selon la MRP	281	8	-	-	289
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2022	41 168	6 704	3 274	(396)	50 750
MSC comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(231)	(74)	(305)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(424)	-	-	(424)
Ajustements liés à l'expérience	9	-	-	-	9
Variations liées aux services rendus au cours de la période	9	(424)	(231)	(74)	(720)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 276)	717	(7)	717	151
Variations des pertes recouvrées sur les contrats déficitaires sous-jacents qui entraînent un ajustement de la MSC	-	-	(15)	(50)	(65)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	1 337	173	(1 440)	(70)	-
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	106	(60)	-	-	46
Variations liées aux services futurs	167	830	(1 462)	597	132
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	3	-	-	-	3
Variations liées aux services passés	3	-	-	-	3
Résultat des activités d'assurance	179	406	(1 693)	523	(585)
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance	(7 463)	(1 715)	56	(14)	(9 136)
Effets des variations du risque de non-exécution par les réassureurs	97	-	-	-	97
Effets des variations des taux de change	2 787	236	98	24	3 145
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(4 400)	(1 073)	(1 539)	533	(6 479)
Total des flux de trésorerie	(750)	-	-	-	(750)
Variation du solde selon la MRP	(41)	-	-	-	(41)
Solde de clôture, montant net	35 977	5 631	1 735	137	43 480
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	39 656	4 049	1 774	99	45 578
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(3 919)	1 574	(39)	38	(2 346)
Solde de clôture des actifs nets des contrats de réassurance selon la MRP	240	8	-	-	248
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2022	35 977 \$	5 631 \$	1 735 \$	137 \$	43 480 \$

II) Secteurs

Valeur comptable selon le composant évalué

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus selon le composant évalué par secteur à présenter pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Contrats d'assurance émis

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total des passifs (actifs) des contrats d'assurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre		
Au 31 décembre 2023								
Asie	132 135 \$	6 764 \$	1 242 \$	5 \$	10 431 \$	3 740 \$	(271) \$	154 046 \$
Canada	96 455	3 649	11 153	621	3 851	492	(549)	115 672
États-Unis	196 921	12 438	-	-	3 243	459	-	213 061
Services généraux et autres	(977)	(13)	317	-	(112)	-	-	(785)
	424 534 \$	22 838 \$	12 712 \$	626 \$	17 413 \$	4 691 \$	(820) \$	481 994 \$

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total des passifs (actifs) des contrats d'assurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre		
Au 31 décembre 2022								
Asie	120 180 \$	10 017 \$	1 136 \$	2 \$	8 067 \$	2 181 \$	(283) \$	141 300 \$
Canada	91 599	3 764	10 532	603	3 811	181	(522)	109 968
États-Unis	194 766	12 494	-	-	5 419	282	-	212 961
Services généraux et autres	(189)	(13)	457	-	(92)	-	-	163
	406 356 \$	26 262 \$	12 125 \$	605 \$	17 205 \$	2 644 \$	(805) \$	464 392 \$

Contrats de réassurance détenus

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Total des passifs (actifs) des contrats de réassurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre	
Au 31 décembre 2023							
Asie	(351) \$	1 326 \$	(37) \$	- \$	623 \$	70 \$	1 631 \$
Canada	(1 238)	1 674	275	16	338	(56)	1 009
États-Unis	35 461	1 997	-	-	(143)	108	37 423
Services généraux et autres	(100)	(7)	1	-	(137)	-	(243)
	33 772 \$	4 990 \$	239 \$	16 \$	681 \$	122 \$	39 820 \$

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Total des passifs (actifs) des contrats de réassurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre	
Au 31 décembre 2022							
Asie	(147) \$	1 895 \$	(39) \$	- \$	203 \$	(68) \$	1 844 \$
Canada	(1 427)	1 672	277	8	374	(59)	845
États-Unis	36 735	2 065	-	-	1 302	264	40 366
Services généraux et autres	576	(9)	2	-	(144)	-	425
	35 737 \$	5 623 \$	240 \$	8 \$	1 735 \$	137 \$	43 480 \$

c) Produits des activités d'assurance par méthode de transition

Les tableaux suivants présentent de l'information complémentaire à l'information sur les produits des activités d'assurance qui figure à la note 7 b).

Exercice clos le 31 décembre 2023	Asie	Canada	États-Unis	Autre	Total
Contrats évalués selon la méthode d'évaluation à la juste valeur	2 499 \$	3 288 \$	10 123 \$	(18) \$	15 892 \$
Contrats évalués selon la méthode rétrospective intégrale	531	48	152	-	731
Autres contrats	2 026	5 283	(81)	121	7 349
Total	5 056 \$	8 619 \$	10 194 \$	103 \$	23 972 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Asie	Canada	États-Unis	Autre	Total
Contrats évalués selon la méthode d'évaluation à la juste valeur	2 656 \$	3 370 \$	9 901 \$	(96) \$	15 831 \$
Contrats évalués selon la méthode rétrospective intégrale	666	122	76	-	864
Autres contrats	1 412	4 625	268	118	6 423
Total	4 734 \$	8 117 \$	10 245 \$	22 \$	23 118 \$

d) Effet des affaires nouvelles comptabilisées au cours de l'exercice

Les tableaux suivants présentent les composantes des affaires nouvelles au titre des contrats d'assurance émis pour les exercices présentés.

Au 31 décembre 2023	Asie		Canada		États-Unis		Total	
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires
Affaires nouvelles au titre des contrats d'assurance								
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	16 209 \$	2 399 \$	3 478 \$	271 \$	2 524 \$	1 126 \$	22 211 \$	3 796 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	3 011	322	608	68	676	233	4 295	623
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	13 198	2 077	2 870	203	1 848	893	17 916	3 173
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(18 765)	(2 330)	(3 823)	(286)	(2 953)	(1 145)	(25 541)	(3 761)
Ajustement au titre du risque non financier	679	89	115	41	168	88	962	218
Marge sur services contractuels	1 877	-	230	-	261	-	2 368	-
Montant inclus dans les passifs des contrats d'assurance pour l'exercice	- \$	158 \$	- \$	26 \$	- \$	69 \$	- \$	253 \$

Au 31 décembre 2022	Asie		Canada		États-Unis		Total	
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires
Affaires nouvelles au titre des contrats d'assurance								
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	8 470 \$	3 953 \$	3 604 \$	390 \$	1 845 \$	1 237 \$	13 919 \$	5 580 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	2 244	499	600	119	568	228	3 412	846
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	6 226	3 454	3 004	271	1 277	1 009	10 507	4 734
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(10 759)	(3 772)	(3 901)	(431)	(2 289)	(1 227)	(16 949)	(5 430)
Ajustement au titre du risque non financier	704	153	107	92	221	119	1 032	364
Marge sur services contractuels	1 585	-	190	-	223	-	1 998	-
Montant inclus dans les passifs des contrats d'assurance pour l'exercice	- \$	334 \$	- \$	51 \$	- \$	129 \$	- \$	514 \$

Les tableaux ci-après présentent les composantes des affaires nouvelles au titre des portefeuilles de contrats de réassurance détenus pour les exercices présentés.

Au 31 décembre 2023	Asie	Canada	États-Unis	Total
Affaires nouvelles au titre des contrats de réassurance				
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	(916) \$	(331) \$	(750) \$	(1 997) \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	815	319	799	1 933
Ajustement au titre du risque non financier	170	76	153	399
Marge sur services contractuels	(57)	(51)	(155)	(263)
Montant inclus dans les actifs des contrats de réassurance pour l'exercice	12 \$	13 \$	47 \$	72 \$
Au 31 décembre 2022	Asie	Canada	États-Unis	Total
Affaires nouvelles au titre des contrats de réassurance				
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	(519) \$	(291) \$	(7 084) \$	(7 894) \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	453	261	5 904	6 618
Ajustement au titre du risque non financier	125	77	515	717
Marge sur services contractuels	(22)	(15)	747	710
Montant inclus dans les actifs des contrats de réassurance pour l'exercice	37 \$	32 \$	82 \$	151 \$

e) Comptabilisation prévue de la marge sur services contractuels

Les tableaux suivants présentent les informations sur le moment où la MSC sera comptabilisée en résultat au cours des exercices ultérieurs.

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total
Canada						
Contrats d'assurance émis	379 \$	1 213 \$	1 016 \$	1 084 \$	651 \$	4 343 \$
Contrats de réassurance détenus	(36)	(83)	(52)	(46)	(65)	(282)
	343	1 130	964	1 038	586	4 061
États-Unis						
Contrats d'assurance émis	388	1 235	968	823	288	3 702
Contrats de réassurance détenus	(50)	(139)	(35)	90	169	35
	338	1 096	933	913	457	3 737
Asie						
Contrats d'assurance émis	1 273	4 066	3 320	3 308	2 204	14 171
Contrats de réassurance détenus	(44)	(202)	(173)	(105)	(169)	(693)
	1 229	3 864	3 147	3 203	2 035	13 478
Services généraux						
Contrats d'assurance émis	(8)	(28)	(28)	(34)	(14)	(112)
Contrats de réassurance détenus	10	51	53	19	4	137
	2	23	25	(15)	(10)	25
Total	1 912 \$	6 113 \$	5 069 \$	5 139 \$	3 068 \$	21 301 \$

Au 31 décembre 2022	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total
Canada						
Contrats d'assurance émis	333 \$	1 088 \$	936 \$	1 015 \$	620 \$	3 992 \$
Contrats de réassurance détenus	(36)	(100)	(69)	(62)	(48)	(315)
	297	988	867	953	572	3 677
États-Unis						
Contrats d'assurance émis	541	1 770	1 468	1 375	547	5 701
Contrats de réassurance détenus	(189)	(586)	(433)	(296)	(62)	(1 566)
	352	1 184	1 035	1 079	485	4 135
Asie						
Contrats d'assurance émis	922	2 933	2 442	2 435	1 516	10 248
Contrats de réassurance détenus	(17)	(79)	(55)	5	11	(135)
	905	2 854	2 387	2 440	1 527	10 113
Services généraux						
Contrats d'assurance émis	(8)	(27)	(23)	(24)	(10)	(92)
Contrats de réassurance détenus	12	40	35	38	19	144
	4	13	12	14	9	52
Total	1 558 \$	5 039 \$	4 301 \$	4 486 \$	2 593 \$	17 977 \$

f) Revenus de placement et produits financiers et charges financières d'assurance

Exercice clos le 31 décembre 2023	Contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance ¹	Total
Rendement des placements			
Revenus de placement	13 036 \$	3 079 \$	16 115 \$
Profits (pertes) nets sur les actifs financiers à la JVRN	2 176	506	2 682
Profits (pertes) latents sur les actifs financiers à la JVAERG	11 212	1 018	12 230
Perte de valeur des actifs financiers	(247)	(57)	(304)
Charges liées aux placements	(540)	(757)	(1 297)
Intérêts sur l'excédent requis	521	(521)	-
Total du rendement des placements	26 158	3 268	29 426
Tranche comptabilisée en résultat	15 830	2 191	18 021
Tranche comptabilisée dans les AERG	10 328	1 077	11 405
Produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance au moyen d'un taux arrêté	(8 214)	28	(8 186)
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(11 008)	21	(10 987)
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(7 384)	-	(7 384)
Effet du choix relatif à l'atténuation des risques	1 267	-	1 267
Profit (perte) de change net	(80)	-	(80)
Incidence de la comptabilité de couverture du risque lié aux passifs des contrats d'assurance émis	(41)	-	(41)
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie	(3)	-	(3)
Reclassement des variations des profits (pertes) sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur	185	-	185
Autre	237	-	237
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis	(25 041)	49	(24 992)
Effets des variations des taux de change	(952)	-	(952)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change	(25 993)	49	(25 944)
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(13 930)	36	(13 894)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(12 063)	13	(12 050)
Produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance au moyen d'un taux arrêté	241	(12)	229
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	598	(28)	570
Évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	(15)	-	(15)
Autre	(159)	-	(159)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus	665	(40)	625
Effets des variations des taux de change	(120)	-	(120)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change	545	(40)	505
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des variations des taux de change	(719)	(15)	(734)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	1 264	(25)	1 239
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(17)	(418)	(435)
Total des revenus (pertes) de placement, des produits financiers (charges financières) d'assurance et des produits financiers (charges financières) de réassurance, montant net	693	2 859	3 552
Montants comptabilisés en résultat	1 164	1 794	2 958
Montants comptabilisés dans les AERG	(471)	1 065	594

¹ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance ¹	Total
Rendement des placements			
Revenus de placement	13 991 \$	1 973 \$	15 964 \$
Profits (pertes) nets sur les actifs financiers à la JVRN	(14 017)	(246)	(14 263)
Profits (pertes) latents sur les actifs financiers à la JVAERG	(46 900)	(8 428)	(55 328)
Perte de valeur des actifs financiers	(59)	(18)	(77)
Charges liées aux placements	(464)	(757)	(1 221)
Intérêts sur l'excédent requis	515	(515)	-
Total du rendement des placements	(46 934)	(7 991)	(54 925)
Tranche comptabilisée en résultat	358	(21)	337
Tranche comptabilisée dans les AERG	(47 292)	(7 970)	(55 262)
Produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance au moyen d'un taux arrêté	(6 448)	14	(6 434)
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	63 174	(272)	62 902
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	9 417	-	9 417
Effet du choix relatif à l'atténuation des risques	2 827	-	2 827
Profit (perte) de change net	(95)	-	(95)
Incidence de la comptabilité de couverture du risque lié aux passifs des contrats d'assurance émis	-	-	-
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Reclassement des variations des profits (pertes) sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur	-	-	-
Autre	218	(2)	216
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis	69 093	(260)	68 833
Effets des variations des taux de change	(1 665)	(9)	(1 674)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change	67 428	(269)	67 159
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(6 582)	(34)	(6 616)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	74 010	(235)	73 775
Produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance au moyen d'un taux arrêté	832	(8)	824
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(10 218)	67	(10 151)
Évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	96	-	96
Autre	191	-	191
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus	(9 099)	59	(9 040)
Effets des variations des taux de change	(16)	-	(16)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change	(9 115)	59	(9 056)
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des variations des taux de change	322	(13)	309
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(9 437)	72	(9 365)
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(56)	(343)	(399)
Total des revenus (pertes) de placement, des produits financiers (charges financières) d'assurance et des produits financiers (charges financières) de réassurance, montant net	11 323	(8 544)	2 779
Montants comptabilisés en résultat	(5 958)	(411)	(6 369)
Montants comptabilisés dans les AERG	17 281	(8 133)	9 148

¹⁾ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

Les tableaux suivants présentent les revenus de placement et les produits financiers et charges financières d'assurance comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global par secteur à présenter pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Contrats d'assurance et de réassurance					Total
	Asie	Canada	États-Unis	Services généraux	Autres que d'assurance ¹	
Total du rendement des placements						
Tranche comptabilisée en résultat	7 095 \$	3 514 \$	5 193 \$	28 \$	2 191 \$	18 021 \$
Tranche comptabilisée dans les AERG	4 675	2 454	3 197	2	1 077	11 405
	11 770	5 968	8 390	30	3 268	29 426
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(6 436)	(3 315)	(4 868)	689	36	(13 894)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(4 601)	(2 394)	(5 068)	-	13	(12 050)
	(11 037)	(5 709)	(9 936)	689	49	(25 944)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(105)	57	11	(682)	(15)	(734)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	117	33	1 114	-	(25)	1 239
	12	90	1 125	(682)	(40)	505

¹ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Contrats d'assurance et de réassurance					Total
	Asie	Canada	États-Unis	Services généraux	Autres que d'assurance ¹	
Total du rendement des placements						
Tranche comptabilisée en résultat	1 422 \$	(1 967) \$	894 \$	9 \$	(21) \$	337 \$
Tranche comptabilisée dans les AERG	(14 200)	(11 332)	(21 741)	(19)	(7 970)	(55 262)
	(12 778)	(13 299)	(20 847)	(10)	(7 991)	(54 925)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(1 654)	(219)	(4 867)	158	(34)	(6 616)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	14 532	14 731	44 748	(1)	(235)	73 775
	12 878	14 512	39 881	157	(269)	67 159
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(63)	(102)	641	(154)	(13)	309
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(126)	(150)	(9 161)	-	72	(9 365)
	(189)	(252)	(8 520)	(154)	59	(9 056)

¹ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

g) Jugements et estimations importants

l) Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comptent trois principaux composants :

- Une estimation des flux de trésorerie futurs
- Un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de flux de trésorerie futurs
- Un ajustement au titre du risque non financier

Le calcul des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance suppose le recours à des estimations et à des hypothèses. Un examen complet des hypothèses et des méthodes d'évaluation a lieu chaque année. L'examen réduit l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en mettant à jour les hypothèses qui représentent la meilleure estimation des résultats techniques futurs prévus et les marges futures qui sont appropriées pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures

estimations et l'évaluation des risques actuels de la Société, la surveillance continue des résultats et les variations de la conjoncture économique sont susceptibles d'entraîner des modifications futures aux hypothèses actuarielles, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les passifs des contrats d'assurance.

Méthode utilisée pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance et de réassurance

La Société utilise surtout des projections déterministes fondées sur les hypothèses les plus probables pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Pour les caractéristiques de certains produits, comme les taux crédités minimums garantis des produits d'assurance vie universelle, les garanties implicites des contrats d'assurance vie avec participation ne versant pas de dividende et dont le niveau plancher du montant à risque est limité à zéro, et les garanties des contrats de rente variable, la Société a élaboré une approche stochastique pour refléter l'asymétrie du risque.

Détermination des hypothèses

Pour les projections déterministes, les hypothèses sont établies relativement à la mortalité, à la morbidité, au taux de résiliation de contrats, aux charges d'exploitation, et à certains impôts et taxes. Les résultats réels sont surveillés pour s'assurer que les hypothèses demeurent appropriées et celles-ci sont modifiées lorsqu'il est justifié de le faire. Les hypothèses retenues sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Nature des facteurs et établissement des hypothèses		Gestion du risque
Mortalité	La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. La Société établit ses hypothèses de mortalité d'après ses propres statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la mortalité. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la mortalité.	La Société observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins. La mortalité est examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2023 ont été favorables (défavorables en 2022) en regard des hypothèses retenues.
Morbidité	La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres types d'assurances maladie individuelles et collectives. La Société établit ses hypothèses de morbidité d'après ses statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la morbidité. Les hypothèses varient selon la catégorie de risque et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la morbidité.	La Société observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins. La morbidité est également examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2023 ont été favorables (favorables en 2022) en regard des hypothèses retenues.
Résiliation de contrats et régularité des primes	Les résiliations de contrats surviennent à la déchéance ou au rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par les titulaires de contrats. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. La Société établit ses hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après ses taux de déchéance récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les types de contrats pour chaque marché géographique.	La Société cherche à concevoir des produits qui atténuent l'exposition financière au risque de déchéance, de rachat et de régularité des primes. La Société suit l'évolution des déchéances, des rachats et de la régularité des primes. Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2023 au chapitre de la résiliation de contrats et régularité des primes ont été défavorables (défavorables en 2022) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.
Charges directement attribuables	Les hypothèses relatives aux charges directement attribuables reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes directement attribuables. Les charges directement attribuables découlent des études de coûts internes, projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que ces activités croîtront. Les frais d'acquisition directement attribuables découlent des études de coûts internes.	La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les coûts prévus liés à leur traitement et à leur gestion. De plus, la Société contrôle ses dépenses chaque mois, en comparant notamment les dépenses réelles avec les dépenses prévues dans la tarification et l'évaluation. Les frais de gestion de 2023 ont été défavorables (défavorables en 2022) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.

Nature des facteurs et établissement des hypothèses		Gestion du risque
Impôts et taxes	Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au résultat.	La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les impôts et taxes prévus.
Participations aux excédents, bonifications et autres éléments variables des contrats	Les meilleures estimations des participations aux excédents, des bonifications et des autres éléments variables des contrats sont établies afin d'être conformes aux attentes de la direction sur la façon dont ces éléments seront gérés si les résultats en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues.	La Société fait le suivi des résultats techniques et ajuste les prestations et les autres éléments variables des contrats pour tenir compte de ces résultats techniques. Les participations aux excédents font l'objet d'un examen annuel pour toutes les activités selon des conventions sur les participations aux excédents approuvées par le conseil d'administration.

La Société passe en revue les hypothèses et méthodes actuarielles annuellement. Les modifications apportées aux hypothèses autres qu'économiques ont comme incidence, selon une hypothèse économique arrêtée, d'ajuster la marge sur services contractuels pour les contrats évalués selon le modèle général d'évaluation et les contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables s'il existe une marge sur services contractuels restante pour le groupe de contrats pour lequel des modifications ont été apportées. Ce montant est par la suite comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont offerts. Les modifications pourraient également avoir une incidence sur le résultat net et les AERG dans la mesure où la marge sur services contractuels a été épuisée, ou dans la mesure où les taux d'actualisation sont différents des taux arrêtés utilisés pour quantifier les variations de la marge sur services contractuels.

II) Détermination des variations des flux de trésorerie discrétionnaires

Les modalités de certains contrats évalués selon le MGE permettent à la Société, à sa discrétion, de verser des flux de trésorerie aux titulaires de contrats selon le montant ou le moment. Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires sont considérées comme liées aux services futurs; elles entraînent donc un ajustement de la MSC. La Société détermine comment déceler les variations des flux de trésorerie discrétionnaires en spécifiant la base en fonction de laquelle elle s'attend à déterminer son engagement au titre de ce contrat (par exemple, un taux d'intérêt fixe ou un taux de rendement qui varie en fonction des rendements d'actifs spécifiés). Cette détermination est établie à la date de passation du contrat.

III) Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie des contrats d'assurance assortis de caractéristiques sans participation sont actualisés en fonction des courbes de taux sans risque ajustées au moyen d'une prime d'illiquidité pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des passifs. Les flux de trésorerie qui fluctuent en fonction des rendements des éléments sous-jacents sont ajustés pour refléter leur variabilité aux termes de ces courbes de taux ajustées. Chaque courbe de taux fait l'objet d'une interpolation entre le taux au comptant au dernier point de donnée observable sur le marché et le taux au comptant ultime, lequel reflète le taux d'intérêt réel à long terme majoré du taux prévu d'inflation.

Pour les contrats d'assurance assortis de caractéristiques avec participation, les flux de trésorerie des contrats d'assurance qui varient en fonction du rendement des éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent cette variabilité.

Dans le cas des contrats d'assurance dont les flux de trésorerie varient en fonction du rendement des éléments sous-jacents et dont la valeur actualisée est calculée au moyen de la modélisation stochastique, les flux de trésorerie sont projetés et actualisés aux taux propres à un scénario, calibrés en moyenne comme étant les courbes de taux sans risque ajustées pour tenir compte de la liquidité.

Les taux au comptant utilisés pour actualiser les flux de trésorerie générés par le passif sont présentés dans les tableaux suivants et tiennent compte des primes d'illiquidité déterminées en fonction des écarts sur actif net indicatifs des caractéristiques de liquidité des passifs par zone géographique.

31 décembre 2023

	Devise	Catégorie liée à la liquidité	Taux observable (nbre d'années)	Taux ultime (nbre d'années)	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	Taux ultime
Canada	CAD	Illiquide	30	70	5,17 %	4,33 %	4,92 %	4,86 %	4,80 %	4,40 %
		Plus liquide	30	70	5,14 %	4,22 %	4,69 %	4,72 %	4,69 %	4,40 %
États-Unis	USD	Illiquide	30	70	5,38 %	4,54 %	5,37 %	5,65 %	5,27 %	5,00 %
		Plus liquide	30	70	5,32 %	4,57 %	5,25 %	5,56 %	5,18 %	4,88 %
Japon	JPY	Mixte	30	70	0,53 %	0,77 %	1,08 %	1,75 %	2,24 %	1,60 %
Hong Kong	HKD	Illiquide	15	55	4,20 %	4,01 %	4,98 %	4,61 %	4,19 %	3,80 %

31 décembre 2022

	Devise	Catégorie liée à la liquidité	Taux observable (nbre d'années)	Taux ultime (nbre d'années)	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	Taux ultime
Canada	CAD	Illiquide	30	70	5,29 %	4,81 %	5,35 %	5,35 %	5,03 %	4,40 %
		Plus liquide	30	70	5,21 %	4,63 %	4,97 %	5,02 %	4,91 %	4,40 %
États-Unis	USD	Illiquide	30	70	5,28 %	4,87 %	5,74 %	5,86 %	5,34 %	5,00 %
		Plus liquide	30	70	5,23 %	4,88 %	5,61 %	5,76 %	5,23 %	4,88 %
Japon	JPY	Mixte	30	70	0,72 %	0,98 %	0,91 %	1,70 %	2,22 %	1,60 %
Hong Kong	HKD	Illiquide	15	55	4,69 %	4,95 %	5,60 %	4,99 %	4,36 %	3,80 %

Les montants présentés en résultat pour les contrats pour lesquels les modifications aux hypothèses ayant trait au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les montants versés aux titulaires de contrats reflètent les taux d'actualisation arrêtés au début de l'adoption d'IFRS 17, ou arrêtés à la date d'émission pour les contrats d'assurance émis par la suite. Ces contrats comprennent les produits d'assurance temporaire, les produits d'assurance vie entière garantis et les produits d'assurance maladie, y compris les produits d'assurance maladies graves et d'assurance soins de longue durée. Dans le cas des contrats pour lesquels les modifications aux hypothèses liées au risque financier ont une incidence considérable sur les montants versés aux titulaires de contrats, les taux d'actualisation sont mis à jour en fonction des variations des flux de trésorerie futurs attribuables aux variations du risque financier, de sorte que le montant présenté en résultat net découlant des variations futures des variables financières est de néant. Ces contrats comprennent les contrats d'assurance vie universelle ajustables. L'incidence découlant des différences entre les taux de la période considérée et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer le résultat est présentée dans les AERG.

IV) Ajustement au titre du risque et niveau de confiance utilisé dans la détermination de l'ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité que la Société exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lors de l'exécution des contrats d'assurance par cette dernière. Le processus d'ajustement au titre du risque tient compte du risque d'assurance, du risque de déchéance et du risque de charges, et reflète les résultats tant favorables que défavorables ainsi que les avantages sur le plan de la diversification des contrats d'assurance émis.

La Société estime l'ajustement au titre du risque au moyen d'une méthode fondée sur la marge. Cette méthode tient compte d'une marge pour écarts défavorables, définie en général en pourcentage de l'hypothèse fondée sur la meilleure estimation, lorsque les flux de trésorerie futurs sont incertains. Les flux de trésorerie qui en découlent sont actualisés à des taux conformes à la meilleure estimation des flux de trésorerie de façon à déterminer l'ajustement total au titre du risque. La fourchette de ces marges est établie par la Société et passée en revue régulièrement.

L'ajustement au titre du risque non financier pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance de 90 % à 95 % pour tous les secteurs d'activité.

V) Composant investissement, services de rendement d'investissement et services liés à l'investissement

La Société identifie le composant investissement, les services de rendement d'investissement (contrat sans participation directe) et les services liés à l'investissement (contrat avec participation directe) d'un contrat dans le cadre du processus de gouvernance des produits.

Les composants investissement sont les montants à payer aux titulaires de contrats en toutes circonstances. Les composants investissement sont exclus des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance.

Les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement sont des services d'investissement rendus dans le cadre d'un contrat d'assurance et font partie des services offerts au titulaire de contrat relativement à son contrat d'assurance.

VI) Pondération relative des prestations découlant de la couverture d'assurance, des services de rendement d'investissement et des services liés à l'investissement

La marge sur services contractuels est amortie en résultat lorsque les services prévus au contrat d'assurance sont rendus sur la base des unités de couverture. Les unités de couverture correspondent au volume de services (couverture d'assurance, services de rendement d'investissement et services liés à l'investissement) prévus au contrat d'assurance déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Lorsque la taille relative de l'unité de couverture des services liés à

l'investissement ou de l'unité de couverture des services de rendement d'investissement est disproportionnée par rapport à celle de l'unité de couverture des services d'assurance, ou l'inverse, la Société doit déterminer une pondération relative des services pour refléter la prestation de chacun de ces services. La Société a identifié les unités de couverture dans le cadre du processus de gouvernance des produits et n'a pas repéré des contrats pour lesquels cette pondération est requise.

h) Composition des éléments sous-jacents

Le tableau suivant présente la composition et la juste valeur des éléments sous-jacents servant de soutien aux passifs des contrats avec participation directe de la Société aux dates indiquées.

Aux 31 décembre	2023			2022		
	Avec participation	Contrat de rente variable	En unités de compte	Avec participation	Contrat de rente variable	En unités de compte
Actifs sous-jacents						
Titres de créance	44 682 \$	– \$	– \$	39 894 \$	– \$	– \$
Actions cotées	14 442	–	–	12 119	–	–
Créances hypothécaires	4 449	–	–	3 813	–	–
Placements privés	6 720	–	–	5 666	–	–
Immeubles	3 907	–	–	3 190	–	–
Autre	27 017	68 749	15 539	26 009	69 033	13 476
Total	101 217 \$	68 749 \$	15 539 \$	90 691 \$	69 033 \$	13 476 \$

i) Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Le tableau suivant présente la décomptabilisation future attendue de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux dates indiquées.

Aux 31 décembre	2023				2022			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Asie	59 \$	150 \$	62 \$	271 \$	58 \$	150 \$	75 \$	283 \$
Canada	72	205	272	549	73	200	249	522
Total	131 \$	355 \$	334 \$	820 \$	131 \$	350 \$	324 \$	805 \$

j) Obligations liées aux contrats d'assurance et de réassurance – analyse de l'échéance et montants payables à vue

Les tableaux suivants présentent l'échéance des passifs des contrats d'assurance et de réassurance détenus aux dates indiquées.

Au 31 décembre 2023

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance ¹	3 400 \$	5 546 \$	6 766 \$	8 849 \$	11 320 \$	1 074 764 \$	1 110 645 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus ¹	332	460	492	592	475	6 097	8 448

Au 31 décembre 2022

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance ¹	3 091 \$	4 976 \$	7 224 \$	9 212 \$	11 223 \$	996 460 \$	1 032 186 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus ¹	235	237	250	243	337	5 320	6 622

¹⁾ Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats d'assurance incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux paiements des rentes, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur et sont exclus des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. Ces montants sont actualisés. Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats de réassurance détenus tiennent compte des estimations liées au moment et au montant du paiement des primes de réassurance futures, contrebalancés par le recouvrement découlant des ententes de réassurance en vigueur. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels pourraient différer de ces estimations. Les flux de trésorerie incluent les dérivés incorporés évalués séparément à la juste valeur.

Le tableau suivant présente les montants des passifs des contrats d'assurance payables à vue aux dates indiquées.

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
Asie	100 060 \$	129 117 \$	95 777 \$	117 737 \$
Canada	28 264	56 887	25 745	52 300
États-Unis	44 360	63 092	45 394	63 374
Total	172 684 \$	249 096 \$	166 916 \$	233 411 \$

Les montants payables à vue correspondent à la valeur de l'encaisse ou du compte des titulaires de contrats, ou les deux, moins les frais de résiliation applicables à la date de présentation de l'information financière. Les passifs des contrats d'assurance des fonds distincts pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts sont exclus des montants payables à vue et de la valeur comptable.

k) Méthodes et hypothèses actuarielles

La Société réalise un examen exhaustif des méthodes et hypothèses actuarielles chaque année. L'examen vise à réduire l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en mettant à jour les hypothèses qui représentent la meilleure estimation des résultats techniques futurs prévus et les marges futures qui sont appropriées pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques de la Société, la surveillance continue des résultats techniques et les variations de la conjoncture économique sont susceptibles d'entraîner des modifications futures aux hypothèses actuarielles, qui pourraient avoir une incidence importante sur les passifs des contrats d'assurance. Les changements découlant de l'examen sont généralement mis en œuvre au troisième trimestre de chaque exercice, mais des mises à jour pourraient être effectuées dans des périodes autres que le troisième trimestre dans certaines circonstances.

Examen 2023 des méthodes et hypothèses actuarielles

Pour l'exercice complet, l'examen des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2023 a donné lieu à une diminution de 3 197 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une augmentation de 171 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (105 \$ après impôts), une augmentation de 173 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (165 \$ après impôts), une augmentation de 2 754 \$ de la MSC et une hausse de 99 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (73 \$ après impôts).

Au troisième trimestre de 2023, l'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2023 a donné lieu à une diminution de 347 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une augmentation de 27 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (diminution de 14 \$ après impôts), une augmentation de 58 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (74 \$ après impôts), une augmentation de 116 \$ de la MSC et une hausse de 146 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (110 \$ après impôts).

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a également mis à jour les méthodes et hypothèses actuarielles, ce qui a entraîné une diminution du niveau global de l'ajustement au titre du risque non financier. Par suite de ce changement, l'ajustement au titre du risque se situe environ au point médian de la fourchette existante du niveau de confiance de 90 % à 95 % de la Société. L'ajustement au titre du risque aurait dépassé le niveau de confiance de 95 % au quatrième trimestre si ce changement n'avait pas eu lieu. Ce changement a également entraîné une diminution de 2 850 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts, une hausse de 144 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (119 \$ après impôts), une augmentation de 115 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (91 \$ après impôts), une augmentation de 2 638 \$ de la MSC et une baisse de 47 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (37 \$ après impôts).

Depuis le début de 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la mortalité et le comportement des titulaires de contrats de certains secteurs d'activité. Compte tenu de la nature à long terme des hypothèses de la Société, les études actuarielles de 2023 de la Société ne tiennent pas compte des résultats techniques qui ont été considérablement touchés par la pandémie de COVID-19, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme représentatifs du niveau réel des sinistres ou des taux de déchéance futurs.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts¹

	Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2023	Trimestre clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2023
Examen des contrats de rente variable au Canada	(133) \$	- \$	(133) \$
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	265	-	265
Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats	98	-	98
Mises à jour des méthodes et autres mises à jour	(577)	(2 850)	(3 427)
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	(347) \$	(2 850) \$	(3 197) \$

¹ Compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle de 103 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 et de 97 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2023.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur le résultat net attribué aux actionnaires avant impôts, le résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts, les AERG et la MSC¹

	Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2023	Trimestre clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2023
Tranche comptabilisée dans le résultat net attribué aux :			
Titulaires de contrats avec participation	58 \$	115 \$	173 \$
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	27	144	171
	85	259	344
Tranche comptabilisée dans les AERG attribués aux :			
Titulaires de contrats avec participation	-	(21)	(21)
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	146	(26)	120
	146	(47)	99
Tranche comptabilisée dans la MSC			
	116	2 638	2 754
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	347 \$	2 850 \$	3 197 \$

¹⁾ Compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle, dont un montant de 72 \$ est lié à la MSC pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 et un montant de 87 \$ est lié à la MSC pour le trimestre clos le 31 décembre 2023.

Examen des contrats de rente variable au Canada

L'examen des contrats de rente variable de la Société au Canada a donné lieu à une diminution de 133 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La diminution s'explique par une baisse des honoraires de gestion de placements, contrebalancée en partie par les mises à jour des hypothèses relatives aux produits, notamment celles relatives aux taux de rachats, d'incidence et d'utilisation, pour refléter les nouveaux résultats techniques.

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont donné lieu à une augmentation de 265 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

L'augmentation découle de la hausse des taux d'incidence pour certains produits au Vietnam pour les aligner sur les nouveaux résultats techniques et des mises à jour des hypothèses de mortalité dans le sous-secteur de l'assurance vie aux États-Unis de la Société pour refléter les tendances sectorielles et les nouveaux résultats techniques, le tout contrebalancé en partie par les mises à jour des hypothèses de morbidité relatives à certains produits au Japon pour refléter les résultats techniques réels.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné une hausse de 98 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La hausse découle essentiellement d'un examen détaillé des hypothèses relatives à la déchéance des produits d'assurance vie universelle à coût uniforme de la Société au Canada, qui a donné lieu à une baisse des taux de déchéance aux fins de l'alignement sur les nouvelles tendances.

Mises à jour des méthodes et autres mises à jour

Les mises à jour des méthodes et autres mises à jour ont entraîné une diminution de 3 427 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

Au troisième trimestre de 2023, les mises à jour des méthodes et autres mises à jour ont entraîné une diminution de 577 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution est attribuable à l'incidence du coût des garanties sur les titulaires de contrat avec participation à l'échelle de tous les sous-secteurs d'activité découlant des mises à jour annuelles des paramètres, de la recalibration des dividendes et des fluctuations du marché au cours de l'exercice, ainsi que des améliorations à la modélisation de certains produits en Asie, le tout contrebalancé en partie par la mise à jour de la méthode de modélisation des prévisions de primes dans le sous-secteur de l'assurance vie aux États-Unis de la Société.

Au quatrième trimestre de 2023, les mises à jour des méthodes et autres mises à jour ont entraîné une diminution de 2 850 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution est attribuable à la baisse du niveau de confiance global utilisé dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier. Par suite de ce changement, l'ajustement au titre du risque se situe environ au point médian de la fourchette existante du niveau de confiance de 90 % à 95 % de la Société.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts, le résultat net attribué aux actionnaires, la MSC et les AERG par secteur

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles au Canada ont donné lieu à une diminution de 159 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution découle des mises à jour des hypothèses de la Société relatives aux produits de rente variable ainsi que des mises à jour de ses modèles d'évaluation des produits avec participation, qui s'expliquent par la recalibration des dividendes annuels, le tout contrebalancé en partie par une baisse des taux de déchéance des produits d'assurance vie universelle à coût uniforme de la Société pour refléter les tendances les plus récentes. Ces variations ont entraîné une augmentation de 52 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (37 \$ après impôts), une augmentation de 142 \$ de la MSC, et une augmentation de 2 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (1 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles aux États-Unis ont donné lieu à une augmentation de 270 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. L'augmentation est attribuable au sous-secteur de l'assurance vie de la Société et découle essentiellement d'une mise à jour de la méthode de modélisation des prévisions de primes futures, ainsi que des mises à jour des hypothèses de mortalité. Ces variations ont entraîné une augmentation de 134 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (106 \$ après impôts), une diminution de 600 \$ de la MSC, et une augmentation de 196 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (155 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles en Asie ont donné lieu à une diminution de 457 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution a essentiellement trait aux produits avec participation et découle surtout des améliorations apportées aux modèles, des mises à jour liées à la recalibration des dividendes, ainsi que des mises à jour annuelles pour refléter les fluctuations du marché au cours de l'exercice. Ces facteurs ainsi que les mises à jour des hypothèses de morbidité pour certains produits au Japon ont été contrebalancés en partie par les mises à jour des taux d'incidence pour certains produits au Vietnam. Ces variations ont entraîné une diminution de 159 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (157 \$ après impôts), une augmentation de 574 \$ de la MSC, et une diminution de 53 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (47 \$ après impôts).

Les modifications aux hypothèses et méthodes actuarielles dans le secteur Services généraux et autres (qui comprend le sous-secteur de la réassurance) ont donné lieu à une diminution de 1 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ces variations n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires avant impôts et la MSC, et ont entraîné une augmentation de 1 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (1 \$ après impôts).

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023

La réduction du niveau de l'ajustement au titre du risque a eu les incidences suivantes par secteur.

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles au Canada ont donné lieu à une diminution de 246 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une augmentation de 4 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (3 \$ après impôts), une augmentation de 40 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avant impôts (29 \$ après impôts), une augmentation de 213 \$ de la MSC et une baisse de 11 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (8 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles aux États-Unis ont donné lieu à une diminution de 91 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une hausse de 33 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (26 \$ après impôts), une hausse de 78 \$ de la MSC et une diminution de 20 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (15 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles en Asie ont donné lieu à une diminution de 2 513 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une hausse de 107 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (90 \$ après impôts), une augmentation de 75 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avant impôts (62 \$ après impôts), une hausse de 2 348 \$ de la MSC et une diminution de 17 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (14 \$ après impôts).

Examen 2022 des méthodes et hypothèses actuarielles

L'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2022 a donné lieu à une augmentation de 192 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une hausse de 23 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (26 \$ après impôts), une baisse de 26 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (18 \$ après impôts), une diminution de 279 \$ de la MSC et une augmentation de 90 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (73 \$ après impôts).

Depuis le début de 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la mortalité et le comportement des titulaires de contrats de certains secteurs d'activité. Compte tenu de la nature à long terme des hypothèses de la Société, les études actuarielles de 2022 de la Société ne tiennent pas compte des résultats techniques qui ont été considérablement touchés par la pandémie de COVID-19, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme représentatifs du niveau réel des sinistres ou des taux de déchéance futurs.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts¹

Exercice clos le 31 décembre 2022	Total
Examen triennal des activités d'assurance soins de longue durée	118 \$
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	83
Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats	234
Mises à jour des méthodes et autres mises à jour	(243)
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	192 \$

¹ Compte non tenu de la tranche de 8 \$ relative aux participations ne donnant pas le contrôle.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur le résultat net attribué aux actionnaires avant impôts, le résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts, les AERG et la MSC¹

Exercice clos le 31 décembre 2022	Total
Tranche comptabilisée dans le résultat net attribué aux :	
Titulaires de contrats avec participation	(26) \$
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	23
	(3)
Tranche comptabilisée dans les AERG attribués aux :	
Titulaires de contrats avec participation	-
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	90
	90
Tranche comptabilisée dans la MSC	(279)
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	(192) \$

¹ Compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle, dont un montant de néant est lié à la MSC.

Examen triennal des activités d'assurance soins de longue durée

Le sous-secteur Assurance aux États-Unis a réalisé un examen exhaustif des résultats techniques des activités d'assurance soins de longue durée. L'examen a couvert tous les aspects des hypothèses relatives aux sinistres, ainsi que les progrès réalisés au chapitre des hausses futures de primes. L'examen des activités d'assurance soins de longue durée a donné lieu à une augmentation de 118 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

L'examen des résultats techniques a révélé que les coûts des règlements établis lors du dernier examen triennal de la Société restent appropriés globalement en ce qui a trait aux blocs d'affaires plus anciens¹ de la Société, appuyés par les données solides sur les règlements liés à ces blocs matures. Les flux de trésorerie d'exécution avant impôts ont augmenté compte tenu des coûts des règlements relatifs au bloc d'affaires plus récent de la Société², en raison des hypothèses relatives à la diminution de la mortalité³ pendant la vie active, appuyées par les résultats techniques de la Société et un récent examen du secteur, ainsi que par une utilisation plus élevée des prestations, ce qui tient compte de l'incidence de la hausse de l'inflation sur le coût des soins jusqu'en 2022. La Société a également examiné et mis à jour les hypothèses relatives au taux d'incidence et au taux de cessation, lesquelles, sur la base du montant net, ont compensé en partie l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution avant impôts relativement aux taux de mortalité pendant la vie active et d'utilisation. De plus, certains titulaires de contrats optent pour la réduction de leurs prestations plutôt que pour l'augmentation des primes, ce qui a entraîné une réduction des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

Les résultats techniques continuent d'appuyer les hypothèses d'amélioration des taux de morbidité et de mortalité, ce qui n'entraîne aucun changement à ces hypothèses.

Au 30 septembre 2022, la Société avait reçu des approbations à l'égard de hausses de primes réelles de 2,5 milliards de dollars avant impôts (1,9 milliard de dollars américains avant impôts) selon la valeur actualisée depuis le dernier examen triennal, en 2019. Cela concorde avec le plein montant présumé dans les flux de trésorerie d'exécution avant impôts de la Société à cette date, en plus de démontrer la solide feuille de route de la Société au chapitre des progrès réalisés quant à l'obtention d'approbations à l'égard de la hausse des taux de primes⁴. En 2022, l'examen des hausses futures de primes qui ont été présumées dans les flux de trésorerie d'exécution avant impôts a donné lieu à une diminution nette de 2,5 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars américains) des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce qui précède reflète les hausses de primes prévues attribuables aux demandes fondées sur l'examen de 2022 des hypothèses de morbidité, de mortalité et de déchéance de la Société, ainsi que les montants des nouvelles demandes découlant des demandes étatiques déjà déposées. Des hausses de primes se rapprochant en moyenne de 30 % seront également visées pour près de la moitié des contrats, sauf en ce qui a trait au report des montants de 2019 demandé. Les hypothèses de la Société tiennent compte du montant des hausses de primes approuvées par l'État et du calendrier estimatif de ces hausses.

¹ Contrats de première génération émis avant 2002.

² Contrats de deuxième génération dont l'année d'émission moyenne est 2007 et contrats d'assurance collective dont l'année d'émission moyenne est 2003.

³ Taux de mortalité des titulaires de contrats d'assurance soins de longue durée qui ne font pas actuellement l'objet d'un règlement.

⁴ L'expérience réelle en matière d'obtention des approbations à l'égard des hausses de primes pourrait être considérablement différente de celle à laquelle la Société s'attendait, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation ou à une diminution additionnelle des passifs des contrats d'assurance, laquelle pourrait être importante.

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné une augmentation de 83 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts, découlant des mises à jour des hypothèses de morbidité au Vietnam pour les aligner sur les résultats techniques, contrebalancées en partie par un examen détaillé des hypothèses de mortalité pour le secteur Assurance au Canada de la Société.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné une hausse de 234 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses relatives à la déchéance pour Singapour et augmenté les taux de déchéance pour les aligner sur les résultats techniques relatifs aux produits indexés de la Société, ce qui a entraîné une réduction des produits d'honoraires prévus à recevoir relativement à ces produits indexés.

La Société a également accru les taux de déchéance sur les produits d'assurance temporaire au Canada pour les contrats se rapprochant de leur date de renouvellement, ce qui tient compte des résultats techniques émergents dans le cadre de l'étude de la Société.

Mises à jour des méthodes et autres mises à jour

Les autres mises à jour ont entraîné une diminution de 243 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts, y compris les mises à jour des taux d'actualisation et des dividendes versés aux titulaires de contrats sur les produits avec participation, ainsi que les diverses autres mises à jour apportées à la modélisation et aux prévisions.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts, le résultat net attribué aux actionnaires, la MSC et les AERG par secteur

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles au Canada ont donné lieu à une augmentation de 22 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. L'augmentation découle des mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance pour certains produits d'assurance temporaire, contrebalancées en grande partie par les mises à jour apportées aux taux d'actualisation et aux participations aux excédents sur les produits avec participation, ainsi que les mises à jour des hypothèses de mortalité pour le sous-secteur de l'assurance de la Société. Ces variations ont entraîné une augmentation de 64 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (47 \$ après impôts), une augmentation de 43 \$ de la MSC, et une diminution de 96 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (71 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles aux États-Unis ont donné lieu à une augmentation de 108 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts, laquelle découle de l'examen triennal des activités d'assurance soins de longue durée. Ces variations ont entraîné une diminution de 16 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (12 \$ après impôts), une diminution de 202 \$ de la MSC, et une augmentation de 110 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (86 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles en Asie ont donné lieu à une augmentation de 62 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. L'augmentation s'explique par les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance à Singapour et les mises à jour des hypothèses de morbidité au Vietnam, contrebalancées par diverses mises à jour apportées à la modélisation et aux projections. Ces variations ont entraîné une diminution de 25 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (9 \$ après impôts), une diminution de 120 \$ de la MSC, et une augmentation de 76 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (58 \$ après impôts).

I) Transactions de réassurance

Contrat avec Global Atlantic Financial Group

Le 11 décembre 2023, la Société a annoncé qu'elle a conclu un contrat avec Global Atlantic Financial Group dans le but de réassurer des contrats de soins de longue durée aux États-Unis, des produits à règlement échelonné aux États-Unis et des blocs de contrats d'assurance vie entière traditionnels au Japon. Selon les modalités de la transaction, la Société conservera la responsabilité de l'administration des contrats, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur les titulaires de contrats. La transaction sera structurée comme une transaction de coassurance au moyen d'un contrat en quote-part à 80 % à l'égard du bloc de contrats de soins de longue durée et d'un contrat en quote-part de 100 % à l'égard des autres blocs.

La transaction vise un total combiné de passifs nets des contrats d'assurance et de placement de 13 milliards de dollars au 30 septembre 2023 et devrait être clôturée d'ici la fin de février 2024.

Contrats avec Venerable Holdings, Inc.

Le 15 novembre 2021 et le 3 octobre 2022, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA »), a conclu des contrats de réassurance avec Venerable Holdings, Inc. dans le but de réassurer un bloc de contrats traditionnels de rente variable aux États-Unis. Selon les modalités des transactions, la Société conservera la responsabilité de l'administration des contrats, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur les titulaires de contrats de rente variable. La transaction a été structurée comme une transaction de coassurance à l'égard des passifs du fonds général et une transaction de coassurance modifiée relativement aux passifs des fonds distincts.

La transaction a été clôturée le 1^{er} février 2022 et le 3 octobre 2022 et a donné lieu à une diminution avant impôts de 905 \$ de la marge sur services contractuels, comptabilisée en 2022.

Note 8 Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont des engagements financiers contractuels de la Société qui ne contiennent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont évalués ultérieurement à la JVRN ou au coût amorti.

a) Passifs des contrats de placement désignés à la JVRN

Les passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur sont désignés à la JVRN à la comptabilisation initiale et comprennent certains produits d'épargne-placement et de régimes de retraite. La Société ne détient aucun passif des contrats de placement qui est obligatoirement évalué à la JVRN.

Le tableau qui suit présente la variation des passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Solde, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts au 1 ^{er} janvier	798 \$	825 \$
Nouveaux contrats	48	79
Changements des conditions du marché	47	(56)
Rachats et échéances	(122)	(99)
Incidence des fluctuations des taux de change	(22)	49
Solde, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts au 31 décembre	749	798
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	263 401	238 346
Solde aux 31 décembre	264 150 \$	239 144 \$

Le montant à payer aux titulaires de contrats est déterminé par contrat en fonction d'actifs donnés. Par conséquent, la juste valeur des passifs est assujettie à un risque de rendement propre aux actifs, mais n'est pas assujettie au risque de crédit propre à la Société, puisque les passifs sont entièrement garantis. La Société a déterminé que tout risque de crédit résiduel n'est pas significatif et n'a aucune incidence importante sur la juste valeur des passifs.

b) Passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Les passifs des contrats de placement évalués au coût amorti comprennent principalement les produits de rente fixe qui procurent des paiements de revenu garanti pendant une période déterminée par contrat et qui ne sont pas conditionnels à la survie.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti, par secteur à présenter.

	2023		2022	
	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur
Aux 31 décembre				
Asie	451 \$	438 \$	636 \$	607 \$
Canada	7 642	7 534	6 699	6 474
États-Unis	1 381	1 440	1 535	1 571
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	1 593	1 582	411	382
Passifs des contrats de placement	11 067 \$	10 994 \$	9 281 \$	9 034 \$

¹⁾ Au 31 décembre 2023, des passifs des contrats de placement d'une valeur comptable et d'une juste valeur respectivement de 27 \$ et 27 \$ (respectivement 38 \$ et 38 \$ en 2022) ont été réassurés par la Société. La valeur comptable nette et la juste valeur des passifs des contrats de placement étaient respectivement de 11 040 \$ et 10 967 \$ (respectivement 9 243 \$ et 8 996 \$ en 2022).

La variation des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti a découlé des facteurs suivants.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Solde au 1 ^{er} janvier	9 281 \$	9 239 \$
Dépôts dans des contrats d'assurance	3 365	1 634
Intérêt	218	150
Retraits	(1 629)	(1 882)
Honoraires	1	-
Incidence des fluctuations des taux de change	(108)	81
Divers	(61)	59
Solde aux 31 décembre	11 067 \$	9 281 \$

La valeur comptable tient compte de l'amortissement aux taux qui actualisent exactement les flux de trésorerie projetés à la valeur comptable nette des passifs aux dates d'émission.

La juste valeur est établie en faisant une projection des flux de trésorerie selon les modalités du contrat, et en les actualisant aux taux du marché courants ajustés selon la qualité du crédit de la Société. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la juste valeur des passifs des contrats de placement a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2.

c) Obligations contractuelles liées aux contrats de placement

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats de placement étaient les suivants.

Passifs des contrats de placement¹⁾

Aux 31 décembre	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements exigibles par période					
2023	268 537 \$	2 978 \$	1 408 \$	3 488 \$	276 411 \$
2022	241 301	2 749	1 789	3 932	249 771

¹⁾ En raison de la nature des produits, des flux de trésorerie nets peuvent être générés avant l'échéance du contrat. Les flux de trésorerie ne sont pas actualisés.

Note 9 Gestion du risque

Manuvie offre des produits en matière d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs, ainsi que d'autres services financiers, ce qui expose la Société à une vaste gamme de risques. Manuvie gère ces risques en fonction d'un cadre de gestion du risque utilisé à l'échelle de l'entreprise. En gérant le risque, Manuvie a pour objectif d'optimiser de manière stratégique la prise de risque et la gestion du risque afin de soutenir la progression à long terme des revenus, du résultat et des fonds propres. Manuvie cherche à réaliser cet objectif en misant sur des occasions d'affaires et des stratégies comportant des profils de risque/rendement appropriés; en s'assurant que la direction en place dispose d'un savoir-faire adéquat pour exécuter les stratégies efficacement et pour relever, comprendre et gérer les risques inhérents sous-jacents; en s'assurant que les stratégies et les activités sont fidèles aux normes de l'entreprise et à ses normes de déontologie, ainsi qu'à ses capacités opérationnelles; en saisissant les occasions et en prenant les risques qui contribuent à l'accroissement de la diversification; et en prenant toutes les décisions relatives à la prise de risque à partir d'analyses des risques inhérents, des contrôles et des réductions des risques et du rapport de risque/rendement.

a) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle de la volatilité des cours du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et de la variation des écarts de taux des titres de créance et des écarts de taux des swaps, ainsi que des variations défavorables des taux de change. La volatilité des prix du marché est principalement liée à la variation du cours des actions de sociétés cotées et des actifs alternatifs à long terme. La rentabilité des produits d'assurance et de rente de la Société ainsi que les honoraires qu'elle tire de ses activités de gestion de placements sont assujettis au risque de marché.

Les paragraphes suivants décrivent les facteurs qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le niveau de risque de marché et les stratégies utilisées pour gérer ce risque.

Stratégie de gestion du risque de marché

La stratégie de gestion du risque de marché est régie par le Comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif, qui supervise le programme global de gestion du risque de marché et du risque d'illiquidité. Globalement, la stratégie de gestion du risque de marché de la Société comprend des stratégies à composantes multiples, chacune visant à gérer un ou plusieurs risques de marché découlant des activités de la Société. À l'échelle de l'entreprise, ces stratégies sont conçues afin de gérer l'ensemble des expositions au risque de marché de la Société selon les limites associées aux résultats et à la volatilité des fonds propres.

Le tableau qui suit présente les principaux risques de marché de la Société et les stratégies qui contribuent à la gestion de ces risques.

Stratégie de gestion du risque	Principaux risques de marché				
	Risque lié aux actions cotées	Risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux	Risque lié aux actifs alternatifs à long terme	Risque de change	Risque d'illiquidité
Conception et tarification de produits	✓	✓	✓	✓	✓
Couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable	✓	✓		✓	✓
Couverture à grande échelle du risque lié aux actions	✓			✓	✓
Appariement de l'actif et du passif	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion du change				✓	✓
Gestion du risque d'illiquidité					✓

Stratégie de conception et de tarification de produits

Les directives, standards et lignes directrices de la Société en matière de conception et de tarification des produits visent à assurer que ses gammes de produits sont alignées sur sa philosophie de prise de risques et son appétit pour le risque, et, en particulier, à assurer que les risques supplémentaires générés par les nouvelles souscriptions sont alignés sur ses objectifs et limites en matière de risque stratégique. Les caractéristiques particulières des gammes de produits de Manuvie, y compris le niveau des garanties de prestations, les options offertes aux titulaires de contrats et les restrictions en matière de disponibilité de ses gammes de fonds, de même que ses

stratégies de placement connexes, contribuent à atténuer les risques sous-jacents. Manuvie passe en revue et modifie régulièrement les principales caractéristiques de ses gammes de produits, y compris les primes et les honoraires, en vue d'atteindre ses objectifs en matière de profit et de respecter ses limites de risque. Certains des produits à prestations rajustables du fonds général de la Société comportent des garanties de taux minimums. Les garanties de taux pour tous les contrats sont déterminées au moment de l'émission du contrat et sont régies par la réglementation du secteur de l'assurance dans chaque territoire où les produits sont vendus. Les dispositions contractuelles permettent de fixer de nouveau les taux crédités à des intervalles préétablis assujettis à des garanties de taux crédités minimums. La Société peut réduire en partie l'exposition aux taux d'intérêt en fixant de nouveaux taux pour les affaires nouvelles et en ajustant les taux pour les contrats en vigueur lorsque cela est permis. En outre, la Société atténue en partie le risque de taux d'intérêt au moyen de sa procédure d'appariement de l'actif et du passif, des éléments liés à la conception de produits et de stratégies relatives aux taux d'intérêt crédités. Les nouveaux produits, les arrangements de réassurance de nouveaux contrats et la souscription de nouveaux contrats d'assurance d'envergure doivent être passés en revue et approuvés par le chef de la gestion du risque ou des membres du personnel clés des fonctions de gestion du risque.

Stratégies de couverture des rentes variables et autres risques sur actions

L'exposition de la Société aux variations du marché des actions cotées découle essentiellement des passifs des contrats d'assurance liés à des garanties de rente variable et des placements en actions de sociétés cotées du fonds général.

La couverture dynamique est la principale stratégie de couverture pour les risques de marché liés aux rentes variables. La Société a recours à la couverture dynamique à l'égard de ses affaires nouvelles en matière de garanties de contrats de rente variable au moment où elles sont souscrites, ou dès que c'est possible après.

Manuvie vise à gérer le risque lié aux actions cotées découlant de ses passifs des contrats d'assurance non assortis d'une couverture au moyen de la stratégie de couverture à grande échelle du risque lié aux actions. La Société cherche à gérer le risque de taux d'intérêt découlant des garanties de contrats de rente variable non assortis d'une couverture dynamique dans le cadre de sa stratégie d'appariement de l'actif et du passif.

Stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable

La stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable vise à couvrir la sensibilité des passifs des contrats d'assurance assortis de garanties de rente variable contre la variation du rendement des placements (en actions de sociétés cotées et en obligations) et des taux d'intérêt. L'objectif de la stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable est de contrebalancer, le plus possible, la variation de la valeur économique des garanties par les profits et les pertes du portefeuille d'actifs de couverture.

Dans le cadre de son programme de couverture des garanties de rente variable, la Société a recours à une variété de contrats dérivés négociés en Bourse ou hors cote pour annuler la variation de valeur des garanties de rente variable. Les principaux instruments dérivés utilisés sont les contrats à terme normalisés sur indices boursiers, les contrats à terme normalisés sur obligations gouvernementales, les contrats à terme normalisés sur devises, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur rendement total, les options sur actions et les swaptions de taux d'intérêt. La position des instruments de couverture par rapport aux passifs des contrats d'assurance fait l'objet d'une surveillance continue en fonction de l'évolution des marchés. Selon les besoins, la position des actifs de couverture fait l'objet d'un rééquilibrage dynamique afin qu'ils demeurent dans les paramètres établis. Il est aussi possible que la Société utilise d'autres instruments dérivés avec l'objectif d'améliorer l'efficacité de la couverture.

La stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable de la Société n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des passifs des contrats d'assurance à tous les risques associés aux garanties intégrées dans ces produits. Le profit réalisé (la perte subie) sur les instruments de couverture n'annulera pas complètement les pertes (profits) sous-jacents résultant des obligations au titre des garanties assorties d'une couverture, car :

- le comportement et le décès des titulaires de contrats ne sont pas couverts;
- l'ajustement au titre du risque lié au coût des garanties relatives aux passifs des contrats d'assurance est en grande partie couvert;
- une tranche du risque de taux d'intérêt n'est pas couverte;
- les écarts de taux pourraient s'accroître et aucune mesure ne pourrait être prise pour faire les ajustements nécessaires;
- le rendement d'une petite partie des fonds sous-jacents ne fait l'objet d'aucune couverture vu l'absence d'instruments de couverture négociés en Bourse efficaces;
- le rendement des fonds sous-jacents couverts peut différer du rendement des instruments de couverture correspondants;
- les corrélations entre les taux d'intérêt et les marchés des actions pourraient donner lieu à des incidences défavorables considérables;
- des coûts de rééquilibrage des couvertures défavorables peuvent être engagés pendant des périodes de grande volatilité des marchés des actions, des marchés des obligations ou des taux d'intérêt. L'effet de ces coûts est amplifié lorsque toutes ces incidences surviennent simultanément;
- les autres risques ne sont pas tous couverts.

Stratégie de couverture d'actions à grande échelle

L'objectif du programme de couverture à grande échelle du risque lié aux actions est de maintenir la sensibilité générale du résultat de la Société à la variation des marchés des actions cotées à l'intérieur des limites de tolérance au risque approuvées par le conseil

d'administration. Le programme de couverture d'actions à grande échelle est conçu pour couvrir la sensibilité du résultat à la variation des marchés des actions cotées attribuable à toutes les sources (à l'exception des expositions assorties d'une couverture dynamique). Les sources de la sensibilité à la variation des marchés des actions faisant l'objet du programme de couverture à grande échelle du risque lié aux actions comprennent ce qui suit :

- Les expositions aux actions et au risque de change des garanties de contrats de rente variable non assorties d'une couverture dynamique
- Les placements en actions du fonds général soutenant les passifs garantis ajustables et les contrats d'assurance vie universelle à capital variable
- Les contrats hôtes liés aux garanties de contrats de rente variable non assortis d'une couverture dynamique

Stratégie d'appariement de l'actif et du passif

La stratégie d'appariement de l'actif et du passif de Manuvie est conçue pour assurer que les risques de marché inhérents aux actifs et aux passifs détenus dans le fonds général de la Société sont gérés de manière efficace, et que l'exposition aux risques découlant de ces actifs et de ces passifs est maintenue à l'intérieur des limites de risque. Les risques de marché inhérents comprennent les risques liés au niveau et à la variation des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de taux des swaps, au rendement du marché des actions cotées, au rendement des actifs alternatifs à long terme et à la variation des taux de change.

Les provisions mathématiques du fonds général sont catégorisées par groupes en fonction de caractéristiques semblables, et ces groupes sont soutenus par une stratégie de répartition de l'actif propre. La Société cherche à aligner la stratégie de répartition de l'actif pour chaque groupe sur les tendances en matière de primes et de prestations, les options et garanties offertes aux titulaires de contrats et les stratégies de crédit des produits qu'elle soutient. Les stratégies sont déterminées à l'aide de techniques d'analyse de portefeuille qui visent à optimiser les rendements, sous réserve des considérations liées aux exigences réglementaires et aux exigences en matière de capital économique ainsi que de la tolérance au risque. Elles sont conçues de façon à assurer une grande diversification entre les catégories d'actifs et des risques propres aux placements individuels, et les actifs sont harmonisés de manière appropriée avec les passifs auxquels ils sont adossés. Ces stratégies couvrent la composition de l'actif, la notation, le profil des échéances, la liquidité et les objectifs de concentration par devise et par secteur.

Stratégie de gestion du risque de change

Manuvie a comme politique d'apparier généralement la monnaie de ses actifs à la monnaie des passifs qu'ils sous-tendent. Si la monnaie des actifs et des passifs n'est pas appariée, la Société couvre ce risque, le cas échéant, pour stabiliser ses résultats et sa situation de fonds propres, et respecte les limites du risque de change de l'entreprise.

Stratégie de gestion du risque d'illiquidité

Les politiques et méthodes de gestion des liquidités mondiales visent à permettre à la Société de disposer des liquidités nécessaires pour couvrir les obligations en matière de liquidités et de garanties à mesure qu'elles deviennent exigibles et pour soutenir et développer ses activités dans des conditions normales et dans des conditions de crise. Ces politiques et méthodes tiennent compte de tout empêchement d'ordre juridique, réglementaire, fiscal, opérationnel ou économique au financement interentités. La composition de l'actif de l'état de la situation financière de la Société tient compte de la nécessité de maintenir un volume d'actifs non affectés liquides suffisant pour satisfaire aux exigences découlant des tests de simulation de crise, et pour s'assurer que les ratios de liquidité de Manuvie demeurent solides. Manuvie gère les liquidités au siège social et surveille étroitement la situation de trésorerie de ses principales filiales.

Manuvie cherche à atténuer le risque d'illiquidité en diversifiant ses activités parmi divers produits, marchés, régions et titulaires de contrats. La Société conçoit des produits d'assurance de manière à encourager les titulaires de contrats à maintenir leurs contrats en vigueur, générant ainsi un flux stable et diversifié de primes périodiques. La Société définit les conditions de résiliation en cherchant à atténuer le risque financier et le risque d'illiquidité associés aux résiliations imprévues par les titulaires de contrats. La Société définit et met en œuvre des stratégies de placement qui visent à apparier le profil des échéances des actifs à celui des passifs qu'ils sous-tendent, en tenant compte du potentiel de résiliations imprévues par les titulaires de contrats et des besoins de liquidités qui s'ensuivent. Les actifs liquides représentent une partie importante de l'actif total de la Société. Manuvie vise à réduire le risque d'illiquidité à l'égard des activités de la Société en diversifiant les sources de financement de cette dernière et en gérant ses échéances de financement de manière appropriée. La Société prévoit et surveille dans diverses entités et au siège social les liquidités opérationnelles et les mouvements de liquidités quotidiens dans le but de garantir la disponibilité des liquidités et l'optimisation de leur utilisation.

La Société maintient également des fonds de liquidités centralisés et un accès à d'autres sources de financement et de liquidités d'urgence comme des accords de financement de rachat. Les fonds de liquidités centralisés de Manuvie se composent de liquidités et de quasi-liquidités et de placements à court terme de grande qualité qui font l'objet d'une surveillance continue en ce qui a trait à leur qualité de crédit et à la liquidité du marché.

Manuvie a établi diverses sources de liquidités d'urgence, notamment une facilité de crédit renouvelable non garantie confirmée de 500 \$ auprès de certaines banques à charte canadiennes mise à la disposition de la Société et une facilité de crédit renouvelable non garantie confirmée de 500 \$ US auprès de certaines banques américaines mise à la disposition de la Société et de certaines de ses filiales

américaines. Au 31 décembre 2023, aucun emprunt n'était en cours sur ces facilités (néant en 2022). En outre, JHUSA est membre de la Federal Home Loan Bank of Indianapolis (« FHLBI »), ce qui permet à la Société d'obtenir, à titre de source additionnelle de liquidités, des prêts de la FHLBI, qui peuvent être garantis par des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, et des titres du Trésor et d'organismes américains admissibles. Au 31 décembre 2023, la capacité d'emprunt maximale estimative de JHUSA s'élevait à 4,3 milliards de dollars américains (3,8 milliards de dollars américains en 2022) selon les restrictions réglementaires et en vertu de la facilité de la FHLBI, de laquelle un montant de 500 \$ US (500 \$ US en 2022) a été emprunté.

Le tableau qui suit présente l'échéance des passifs financiers importants de la Société.

Échéance des passifs financiers¹

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dette à long terme	- \$	1 672 \$	920 \$	3 479 \$	6 071 \$
Instruments de fonds propres	594	-	-	6 073	6 667
Dérivés	1 561	1 982	717	7 427	11 687
Dépôts de clients de la Banque ²	16 814	2 963	1 839	-	21 616
Obligations locatives	100	133	68	49	350

¹ Les montants qui précèdent sont présentés nets des frais d'émission différés non amortis connexes.

² Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la juste valeur des dépôts de clients de la Banque s'établissaient respectivement à 21 616 \$ et 21 518 \$ (respectivement 22 507 \$ et 22 271 \$ en 2022). La juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen de taux d'intérêt offerts sur le marché pour des dépôts comportant des conditions similaires. Tous les dépôts de clients de la Banque ont été classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 en 2022).

Dans le cours normal des affaires, il est nécessaire d'affecter des actifs en garantie afin de se conformer aux exigences réglementaires juridictionnelles et autres exigences, y compris les garanties offertes pour atténuer partiellement le risque de crédit lié aux contreparties d'instruments dérivés, les actifs affectés en garantie aux Bourses à titre de marge initiale et les actifs détenus en garantie dans le cadre des accords de financement de rachat. Le total des actifs non affectés s'établissait à 470,2 milliards de dollars au 31 décembre 2023 (477,7 milliards de dollars en 2022).

b) Sensibilités et mesures d'exposition au risque de marché

Garanties des contrats de rente variable et garanties des fonds distincts

Les garanties des produits de rente variable et les garanties des fonds distincts portent sur au moins un des éléments suivants : le décès, la valeur à l'échéance, les garanties de rente et les garanties de retrait. Les garanties des contrats de rente variable et les garanties des fonds distincts sont conditionnelles et exigibles uniquement à la survenance de l'événement pertinent, si la valeur des fonds à ce moment est inférieure à la valeur de la garantie. Selon le niveau futur des marchés des actions, les passifs liés aux contrats en vigueur seraient exigibles principalement pendant la période de 2023 à 2043.

Manuvie cherche à atténuer une partie des risques inhérents à la partie conservée (c.-à-d. nette des réassurances) de ses garanties de rente variable et de ses garanties de fonds distincts en combinant ses stratégies de couverture dynamique et de couverture à grande échelle (voir la rubrique « Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actions cotées » ci-après).

Le tableau suivant présente certaines données sur les garanties des contrats de rente variable et les garanties des fonds distincts liées aux placements offertes par la Société, compte non tenu et net des réassurances.

Garanties des contrats de rente variable et garanties des fonds distincts, nettes des réassurances

Aux 31 décembre	2023			2022		
	Valeur de garantie ¹	Valeur du fonds	Montant net à risque ^{1, 2, 3}	Valeur de garantie ¹	Valeur du fonds	Montant net à risque ^{1, 2, 3}
Garantie de rente minimale	3 864 \$	2 735 \$	1 156 \$	4 357 \$	2 723 \$	1 639 \$
Garantie de retrait minimum	34 833	33 198	4 093	38 319	34 203	5 734
Garantie d'accumulations minimales	18 996	19 025	116	20 035	19 945	221
Prestations du vivant brutes ⁴	57 693	54 958	5 365	62 711	56 871	7 594
Prestations de décès brutes ⁵	9 133	17 279	975	10 465	15 779	2 156
Total, compte non tenu des réassurances	66 826	72 237	6 340	73 176	72 650	9 750
Prestations du vivant réassurées	24 208	23 146	3 395	26 999	23 691	4 860
Prestations de décès réassurées	3 400	2 576	482	3 923	2 636	1 061
Total des réassurances	27 608	25 722	3 877	30 922	26 327	5 921
Total, net des réassurances	39 218 \$	46 515 \$	2 463 \$	42 254 \$	46 323 \$	3 829 \$

¹ La valeur de garantie et le montant net à risque à l'égard des garanties de retrait minimum au Canada et aux États-Unis reflètent la valeur temps de l'argent de ces demandes de règlement.

² Le montant à risque (les garanties dans le cours) représente l'excédent de la valeur des garanties sur les valeurs des fonds pour tous les contrats dont la valeur des garanties est supérieure à la valeur des fonds. En ce qui a trait aux garanties minimales portant sur les prestations de décès, le montant à risque représente l'excédent de la garantie minimale actuelle portant sur les prestations de décès sur le solde actuel du compte et suppose que les demandes de règlement sont immédiatement exigibles. En pratique, les prestations de décès garanties sont conditionnelles et exigibles uniquement à la survenance du décès des titulaires de contrats si la valeur des fonds demeure inférieure à la valeur de la garantie. En ce qui a trait à la garantie de retrait minimum, le montant à risque repose sur l'hypothèse que les prestations sont versées sous forme de rente viagère à compter de la date la plus rapprochée correspondant à l'âge auquel le revenu déterminé dans le contrat doit commencer à être versé. Ces prestations sont également conditionnelles et exigibles uniquement à la date d'échéance ou de début de versement de la rente dans le futur, si les titulaires de contrats sont toujours vivants et n'ont pas résilié leurs contrats et que la valeur des fonds demeure inférieure à la valeur de la garantie. À l'égard de toutes les garanties, le montant à risque est limité à un niveau plancher de zéro pour chaque contrat.

³ Le montant à risque net des réassurances au 31 décembre 2023 s'élevait à 2 463 \$ (3 829 \$ en 2022) et ce montant était réparti de la manière suivante : 391 \$ US (737 \$ US en 2022) provenaient des activités de la Société aux États-Unis, 1 559 \$ (2 154 \$ en 2022) provenaient des activités de la Société au Canada, 140 \$ US (275 \$ US en 2022) provenaient des activités de la Société au Japon et 155 \$ US (224 \$ US en 2022) provenaient des activités en Asie (ailleurs qu'au Japon) et des activités de réassurance en voie de liquidation de la Société.

⁴ Lorsqu'un contrat comprend des prestations du vivant et des prestations de décès, la garantie en sus des prestations du vivant est incluse dans la catégorie des prestations de décès, comme présenté à la note de bas de tableau 5.

⁵ Les prestations de décès englobent les garanties uniques et les garanties en sus des garanties de prestations du vivant lorsque le contrat offre à la fois des prestations du vivant et des prestations de décès.

Catégories de placement pour les contrats à capital variable assortis d'une garantie

Les contrats à capital variable assortis d'une garantie, y compris les contrats de rente variable et les contrats d'assurance vie à capital variable, sont investis, au gré du titulaire de contrats et sous réserve des limites des contrats, dans divers types de fonds choisis parmi les fonds distincts et d'autres placements. Les soldes des comptes par catégorie de placement sont présentés ci-dessous.

Aux 31 décembre	2023	2022
Catégorie de placement		
Fonds d'actions	45 593 \$	42 506 \$
Fonds équilibrés	35 801	36 290
Fonds d'obligations	8 906	9 336
Fonds du marché monétaire	1 559	1 924
Autres placements à taux d'intérêt fixe	1 907	2 029
Total	93 766 \$	92 085 \$

Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la Société présente des sensibilités et des mesures d'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt projetés à l'aide de modèles internes à une date donnée et sont évalués en fonction d'un niveau de départ reflétant les actifs et les passifs de la Société à cette date.

Les mesures d'exposition au risque reflètent l'incidence de la variation d'un facteur à la fois et supposent que tous les autres facteurs demeurent inchangés. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les variations des passifs attribuables aux mises à jour des hypothèses autres qu'économiques, les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la Société. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites ci-après. Étant donné la nature de ces calculs, la Société ne peut garantir que leur incidence réelle sur la MSC, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires sera telle qu'elle l'a indiquée.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actions cotées

Les tableaux ci-après présentent les incidences possibles sur la MSC, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires d'une variation immédiate de 10 %, 20 % et

30 % de la valeur de marché des actions cotées. L'incidence potentielle est présentée compte tenu de l'incidence de la variation des marchés sur les actifs assortis d'une couverture. Bien que la Société ne puisse estimer de façon fiable le montant de la variation des obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique qui ne sera pas annulé par la variation des actifs assortis d'une couverture dynamique, elle pose certaines hypothèses afin d'évaluer l'incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires.

Cette estimation suppose que le rendement du programme de couverture dynamique n'annulerait pas entièrement le profit ou la perte lié aux obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique. Elle suppose que les actifs assortis d'une couverture reposent sur la situation réelle à la fin de la période et que les couvertures d'actions dans le cadre du programme de couverture dynamique compensent 95 % des variations du passif des contrats de rente variable couvertes attribuables aux fluctuations du marché.

Il importe également de noter que ces estimations sont fournies à titre indicatif, et que les programmes de couverture dynamique et à grande échelle pourraient dégager un rendement inférieur à ces estimations, en particulier pendant les périodes de volatilité réelle marquée ou pendant les périodes de faiblesse des taux d'intérêt et de fluctuations défavorables des marchés des actions. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas donné lieu à une modification de la méthode ou des hypothèses utilisées pour obtenir l'information sur la sensibilité.

Incidence immédiate possible sur le résultat net attribué aux actionnaires d'une variation du rendement des actions cotées¹

Au 31 décembre 2023	Résultat net attribué aux actionnaires					
	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Sensibilité sous-jacente						
Garanties au titre des contrats de rente variable ²	(2 370)	\$ (1 460)	\$ (670)	\$ 550	\$ 1 010	\$ 1 390
Placements en actions du fonds général ³	(1 170)	(770)	(390)	380	760	1 140
Total de la sensibilité sous-jacente avant la couverture	(3 540)	(2 230)	(1 060)	930	1 770	2 530
Incidence des actifs assortis d'une couverture dynamique et d'une couverture à grande échelle ⁴	880	530	240	(190)	(340)	(460)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué aux actionnaires compte tenu de l'incidence de la couverture et avant prise en compte de l'incidence de la réassurance	(2 660)	(1 700)	(820)	740	1 430	2 070
Incidence de la réassurance	1 470	900	420	(350)	(650)	(910)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué aux actionnaires compte tenu de l'incidence de la couverture et de la réassurance	(1 190)	\$ (800)	\$ (400)	\$ 390	\$ 780	\$ 1 160

Au 31 décembre 2022	Résultat net attribué aux actionnaires					
	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Sensibilité sous-jacente						
Garanties au titre des contrats de rente variable ²	(2 110)	\$ (1 310)	\$ (610)	\$ 530	\$ 980	\$ 1 360
Placements en actions du fonds général ³	(1 450)	(920)	(420)	400	780	1 170
Total de la sensibilité sous-jacente avant la couverture	(3 560)	(2 230)	(1 030)	930	1 760	2 530
Incidence des actifs assortis d'une couverture dynamique et d'une couverture à grande échelle ⁴	930	570	260	(220)	(400)	(540)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué aux actionnaires compte tenu de l'incidence de la couverture et avant prise en compte de l'incidence de la réassurance	(2 630)	(1 660)	(770)	710	1 360	1 990
Incidence de la réassurance	1 170	740	350	(310)	(580)	(810)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué aux actionnaires compte tenu de l'incidence de la couverture et de la réassurance	(1 460)	\$ (920)	\$ (420)	\$ 400	\$ 780	\$ 1 180

¹ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

² En ce qui concerne les contrats de rente variable évalués selon la MHV, l'incidence du risque financier et des variations des taux d'intérêt entraîne un ajustement de la MSC, sauf si l'option d'atténuation du risque s'applique. La Société a choisi d'appliquer l'option d'atténuation du risque; par conséquent, une partie de l'incidence est présentée dans le résultat net attribué aux actionnaires plutôt que comme un ajustement de la MSC. Si la MSC pour un groupe de contrats de rente variable est épuisée, l'incidence globale est présentée dans le résultat net attribué aux actionnaires.

³ L'incidence sur les placements en actions du fonds général comprend les placements du fonds général à l'appui des passifs des contrats d'assurance de la Société, les capitaux de lancement du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde (dans des fonds distincts et fonds communs de placement) et l'incidence sur les passifs des contrats d'assurance des produits d'honoraires futurs prévus sur les produits d'assurance vie universelle à capital variable et d'autres produits en unités de compte. L'incidence ne comprend pas l'incidence possible sur la pondération des actions cotées. Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des marchés des actions.

⁴ Comprend l'incidence du rééquilibrage présumé des couvertures d'actions dans le programme de couverture dynamique et de couverture à grande échelle. L'incidence de la couverture dynamique représente l'incidence de la compensation, par les couvertures d'actions, de 95 % de la variation du passif des contrats de rente variable assortis d'une couverture dynamique attribuable aux fluctuations du marché, mais ne tient compte d'aucune incidence liée à d'autres sources d'inefficacité de la couverture aux fins comptables, comme, parmi d'autres facteurs, une corrélation entre le suivi des fonds, la volatilité réalisée et les actions et les taux d'intérêt qui est différente par rapport aux prévisions.

Incidence immédiate possible sur la marge sur services contractuels, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires^{1, 2, 3}

Au 31 décembre 2023	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Garanties au titre des contrats de rente variable comptabilisées dans la MSC	(3 810) \$	(2 370) \$	(1 100) \$	940 \$	1 760 \$	2 470 \$
Incidence de l'atténuation du risque—couverture ⁴	1 150	700	310	(250)	(450)	(600)
Incidence de l'atténuation du risque—réassurance ⁴	1 850	1 140	530	(450)	(830)	(1 150)
Contrats de rente variable, compte tenu de l'atténuation du risque	(810)	(530)	(260)	240	480	720
Placements en actions du fond général	(940)	(610)	(300)	290	590	870
Marge sur services contractuels (avant impôts)	(1 750) \$	(1 140) \$	(560) \$	530 \$	1 070 \$	1 590 \$
Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires (après impôts)⁵	(730) \$	(490) \$	(240) \$	230 \$	460 \$	680 \$
Total du résultat global attribué aux actionnaires (après impôts)	(1 920) \$	(1 290) \$	(640) \$	620 \$	1 240 \$	1 840 \$
Au 31 décembre 2022	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Garanties au titre des contrats de rente variable comptabilisées dans la MSC	(3 410) \$	(2 140) \$	(1 010) \$	890 \$	1 670 \$	2 360 \$
Incidence de l'atténuation du risque—couverture ⁴	1 200	740	340	(280)	(510)	(690)
Incidence de l'atténuation du risque—réassurance ⁴	1 480	930	440	(390)	(730)	(1 030)
Contrats de rente variable, compte tenu de l'atténuation du risque	(730)	(470)	(230)	220	430	640
Placements en actions du fond général	(520)	(370)	(210)	240	490	730
Marge sur services contractuels (avant impôts)	(1 250) \$	(840) \$	(440) \$	460 \$	920 \$	1 370 \$
Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires (après impôts)⁵	(620) \$	(410) \$	(210) \$	210 \$	400 \$	600 \$
Total du résultat global attribué aux actionnaires (après impôts)	(2 080) \$	(1 330) \$	(630) \$	610 \$	1 180 \$	1 780 \$

¹ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

² Cette estimation suppose que le rendement du programme de couverture dynamique n'annulerait pas entièrement le profit ou la perte lié aux obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique. Elle suppose que les actifs assortis d'une couverture reposent sur la situation réelle à la fin de la période et que les couvertures d'actions dans le cadre du programme de couverture dynamique compensent 95 % des variations du passif des contrats de rente variable couverts attribuables aux fluctuations du marché.

³ Les règles du BSIF relatives aux garanties des fonds distincts tiennent compte de la pleine incidence sur les fonds propres des chocs subis sur une période de 20 trimestres dans une fourchette prescrite. Par conséquent, la détérioration des marchés des actions pourrait entraîner d'autres augmentations des exigences réglementaires après le choc initial.

⁴ En ce qui concerne les contrats de rente variable évalués selon la MHV, l'incidence du risque financier et des variations des taux d'intérêt entraîne un ajustement de la MSC, sauf si l'option d'atténuation du risque s'applique. La Société a choisi d'appliquer l'option d'atténuation du risque; par conséquent, une partie de l'incidence est présentée dans le résultat net attribué aux actionnaires plutôt que comme un ajustement de la MSC. Si la MSC pour un groupe de contrats de rente variable est épuisée, l'incidence globale est présentée dans le résultat net attribué aux actionnaires.

⁵ Les autres éléments du résultat global ne devraient pas être sensibles à l'incidence du risque financier et des variations des taux d'intérêt sur les contrats de rente variable.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux

Au 31 décembre 2023, la Société a estimé que la sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires à une baisse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt correspondait à un profit de 100 \$, et que la sensibilité à une hausse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt correspondait à une charge de 100 \$.

Le tableau ci-après présente l'incidence possible sur la MSC, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires d'une variation parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt. Cette variation comprend une variation des taux des obligations d'État et de sociétés et des taux des swaps actuels, pour toutes les échéances et sur tous les marchés, sans variation des écarts de taux des obligations d'État et de sociétés et des taux de swaps. Les incidences possibles d'une variation parallèle de 50 points de base de l'écart de taux des obligations de sociétés et d'une variation parallèle de 20 points de base des écarts de taux des swaps sont également présentées séparément. Les incidences tiennent compte de l'incidence nette des variations de la valeur des actifs dans les composantes passif et excédent et des variations de la valeur actualisée des flux de trésorerie pour les contrats d'assurance, y compris ceux dont les flux de trésorerie varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents et dont la valeur actualisée est calculée au moyen de la modélisation stochastique. La méthode utilisée pour obtenir l'information sur la sensibilité et formuler les hypothèses significatives n'a pas changé par rapport à la période précédente.

Les sensibilités aux taux d'intérêt présentées tiennent compte des désignations comptables des actifs financiers et des passifs des contrats d'assurance correspondants de la Société. Dans la plupart des cas, ces actifs et ces passifs sont désignés à la JVAERG et, par conséquent, les incidences des variations des taux d'intérêt touchent principalement les autres éléments du résultat global. Les variations des taux d'intérêt ont également une incidence sur la MSC pour les contrats évalués selon la MHV lorsque les montants n'échoient pas aux titulaires de contrats. En outre, les variations des taux d'intérêt ont une incidence sur le résultat net lorsqu'elles ont trait aux dérivés non désignés dans des relations de couverture aux fins comptables et sur les contrats évalués selon la MHV lorsque la MSC est épuisée.

Les sensibilités aux taux d'intérêt présentées présument qu'il n'y a pas d'inefficacité dans la couverture aux fins comptables, étant donné que les programmes de couverture aux fins comptables de la Société sont optimisés pour tenir compte des variations parallèles des taux d'intérêt, de sorte que l'incidence de ces chocs sur le résultat net est négligeable. Toutefois, la partie inefficace aux fins comptables de la couverture actuelle est sensible aux variations non parallèles des taux d'intérêt et dépendra de la forme et de l'ampleur des variations des taux d'intérêt, de sorte que l'incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires pourrait également varier.

Les sensibilités varient dans toutes les régions dans lesquelles la Société exerce ses activités, et les incidences des fluctuations de la courbe de rendement varient selon la région où les fluctuations se produisent. Ainsi, les incidences des variations non parallèles peuvent différer considérablement des incidences estimées des variations parallèles.

Les sensibilités au risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux sont déterminées isolément les unes des autres et ne reflètent donc pas l'incidence combinée de la survenance simultanée des variations des taux des obligations d'État et des écarts de taux des obligations d'État et de sociétés et des taux de swaps. Par conséquent, l'incidence du cumul de chaque sensibilité individuelle pourrait être considérablement différente de l'incidence des sensibilités aux variations simultanées des variations des taux d'intérêt et des écarts de taux.

Les incidences possibles ne tiennent pas compte non plus de toute autre incidence possible des variations des taux d'intérêt, par exemple, de la MSC à la comptabilisation sur la souscription d'affaires nouvelles ou de la diminution des intérêts tirés des achats d'actifs à revenu fixe futurs.

Les incidences ne reflètent aucun effet possible de la variation des taux d'intérêt sur la valeur des actifs alternatifs à long terme de la Société. La hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur des actifs alternatifs à long terme de la Société. De plus amples renseignements sur les actifs alternatifs à long terme sont présentés à la rubrique « Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme » ci-dessous.

Incidences possibles sur la marge sur services contractuels, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires d'une variation parallèle immédiate des taux d'intérêt, des écarts de taux des obligations de sociétés ou des écarts de taux des swaps par rapport aux taux actuels^{1, 2, 3, 4}

Au 31 décembre 2023	Taux d'intérêt		Écarts de taux des obligations de sociétés		Écarts de taux des swaps	
	-50 pb	+50 pb	-50 pb	+50 pb	-20 pb	+20 pb
(après impôts, sauf pour la MSC)						
MSC	- \$	(100) \$	- \$	(100) \$	- \$	- \$
Résultat net attribué aux actionnaires	100	(100)	-	-	100	(100)
Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	(300)	300	(200)	300	(100)	100
Total du résultat global attribué aux actionnaires	(200)	200	(200)	300	-	-

Au 31 décembre 2022	Taux d'intérêt		Écarts de taux des obligations de sociétés		Écarts de taux des swaps	
	-50 pb	+50 pb	-50 pb	+50 pb	-20 pb	+20 pb
(après impôts, sauf pour la MSC)						
MSC	(100) \$	- \$	(100) \$	- \$	- \$	- \$
Résultat net attribué aux actionnaires	1 700	(1 500)	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	(1 900)	1 600	-	-	-	-
Total du résultat global attribué aux actionnaires	(200)	100	-	-	-	-

¹ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

² Les estimations comprennent les variations des écarts actuariels nets liés aux obligations de la Société au titre des prestations de retraite qui résultent de variations des taux d'intérêt.

³ Comprend des produits d'assurance et de rente garantis, notamment des contrats de rente variable et des produits à prestations rajustables dont les prestations sont généralement rajustées à mesure que les taux d'intérêt et le rendement des placements évoluent, et dont une partie comporte des garanties de taux crédités minimums. Pour les produits à prestations rajustables assujettis à des garanties de taux minimums, les sensibilités sont fonction de l'hypothèse selon laquelle les taux crédités seront fixés au taux minimum.

⁴ La Société a adopté les principes relatifs à la comptabilité de couverture d'IFRS 9 de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2023. Ainsi, les analyses de sensibilité pour 2023 et 2022 sont fondées sur des méthodes de comptabilité différentes, c'est-à-dire que l'analyse pour 2023 tient compte des incidences de la comptabilité de couverture tandis que celle pour 2022 n'en tient pas compte.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme

Le tableau suivant présente l'incidence possible sur la marge sur services contractuels, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires découlant d'une variation immédiate de 10 % des valeurs de marché des actifs alternatifs à long terme. La méthode ou les hypothèses importantes utilisées pour obtenir l'information sur la sensibilité sont les mêmes qu'à la période précédente.

Les actifs alternatifs à long terme comprennent les immeubles commerciaux, les terrains forestiers exploitables, les terres agricoles, les infrastructures et les actions de sociétés fermées, dont certaines sont liées au secteur de l'énergie¹.

¹ Le secteur de l'énergie comprend des participations dans diverses sociétés du secteur du pétrole et du gaz issues des activités traditionnelles et liées à des actifs du secteur en amont et du secteur intermédiaire qui sont en voie de liquidation, et des participations dans des sociétés fermées liées à la transition énergétique dans des domaines qui appuient la transition vers des formes d'énergie à faibles émissions de carbone, comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, les batteries et les aimants.

L'incidence ne tient pas compte des variations possibles futures de la volatilité du rendement des actifs à revenu non fixe. Voir la rubrique « Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actions cotées » ci-dessus pour plus de renseignements.

Incidence immédiate possible sur la marge sur services contractuels, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires des variations de la valeur de marché des actifs alternatifs à long terme¹

Aux (après impôts, sauf pour la MSC)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	-10 %	+10 %	-10 %	+10 %
MSC compte non tenu des participations ne donnant pas le contrôle	(100) \$	100 \$	(100) \$	100 \$
Résultat net attribué aux actionnaires	(2 400)	2 400	(2 500)	2 500
Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	(200)	200	(100)	100
Total du résultat global attribué aux actionnaires	(2 600)	2 600	(2 600)	2 600

¹ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

Mesures d'exposition et sensibilités au risque de change

En général, la Société apparie la monnaie de ses actifs à celle des passifs des contrats d'assurance et de placement auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque de pertes découlant des variations du taux de change. Au 31 décembre 2023, la Société n'avait pas d'exposition au risque de change non appariée importante.

Stratégie d'exposition au risque d'illiquidité

Manuvie gère les niveaux de liquidités collectives consolidées et ceux des principales filiales en fonction de seuils établis. Ces seuils sont basés sur des scénarios de crise fondés sur le risque d'illiquidité comportant des horizons temporels variables.

Le recours accru à des dérivés aux fins de couverture exige qu'une plus grande attention soit portée à l'évaluation et à la gestion du risque lié aux liquidités d'urgence relatif à ces instruments, notamment le transfert des dérivés hors cote vers des chambres de compensation aux États-Unis et au Japon, qui fait ressortir l'importance des espèces à titre de principale source de liquidités par rapport aux placements dans des titres. La valeur de marché du portefeuille d'instruments dérivés de la Société est ainsi régulièrement soumise à des tests de simulation de crise dans le but d'évaluer les exigences de règlement au comptant et de garanties possibles dans diverses conditions de marché.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements. Une conjoncture économique régionale et mondiale qui s'aggrave, des défis sectoriels et des facteurs propres aux sociétés pourraient entraîner des défaillances ou des déclassements et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur relativement aux placements du fonds général.

La Société gère le risque de crédit au moyen de politiques et de méthodes qui comprennent un processus défini d'évaluation du crédit et d'attribution, la délégation des droits d'approbation du crédit et l'établissement de limites de concentration par emprunteur, par entreprise, par notation de crédit, par industrie et par région. Le risque lié aux contreparties à des dérivés correspond au risque de crédit possible net, qui tient compte de la juste valeur de toutes les transactions avec chacune des contreparties, nette des garanties détenues, et d'une provision pour refléter le risque possible futur. Le risque de contrepartie à la réassurance est mesuré en tenant compte du niveau des obligations cédées.

La Société s'assure également, si la situation le justifie, que les créances hypothécaires, les placements privés et les prêts aux clients de la Banque sont garantis. Le type de garantie dépend du risque de crédit de la contrepartie.

Le risque de crédit lié aux contreparties à des dérivés est analysé à la note 9 f) et le risque de crédit lié aux contreparties à la réassurance, à la note 9 k).

I) Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente les instruments financiers soumis au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, et les autres expositions importantes au risque de crédit sur les engagements de prêt, avec provisions, selon qu'ils font l'objet de provisions au stade 1, au stade 2 ou au stade 3. Pour chaque type d'actif présenté dans le tableau, les instruments financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG sont regroupés. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont présentés compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, qui est présentée séparément. Les instruments financiers évalués à la JVAERG sont présentés à la juste valeur, et la provision pour pertes sur créances est présentée séparément.

Au 31 décembre 2023	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Titres de créance				
De qualité supérieure	198 935 \$	2 252 \$	- \$	201 187 \$
De qualité inférieure	5 367	596	-	5 963
Défaillance	-	-	-	-
Total	204 302	2 848	-	207 150
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués au coût amorti	-	1	-	1
Déduction faite de la provision	204 302	2 847	-	207 149
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués à la JVAERG	283	54	6	343
Placements privés				
De qualité supérieure	37 722	1 644	-	39 366
De qualité inférieure	5 210	295	81	5 586
Total	42 932	1 939	81	44 952
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués au coût amorti	-	-	-	-
Déduction faite de la provision	42 932	1 939	81	44 952
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués à la JVAERG	126	108	83	317
Créances hypothécaires commerciales				
AAA	279	-	-	279
AA	6 815	-	-	6 815
A	14 259	134	-	14 393
BBB	5 513	984	-	6 497
BB	10	532	-	542
B et moins	145	71	107	323
Total	27 021	1 721	107	28 849
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués au coût amorti	1	2	-	3
Déduction faite de la provision	27 020	1 719	107	28 846
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués à la JVAERG	40	42	143	225
Créances hypothécaires résidentielles				
Productives	20 898	1 570	-	22 468
Non productives	-	-	60	60
Total	20 898	1 570	60	22 528
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués au coût amorti	4	2	2	8
Déduction faite de la provision	20 894	1 568	58	22 520
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués à la JVAERG	-	-	-	-
Prêts aux clients de la Banque				
Productifs	2 387	44	-	2 431
Non productifs	-	-	8	8
Total	2 387	44	8	2 439
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués au coût amorti	2	-	1	3
Déduction faite de la provision	2 385	44	7	2 436
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués à la JVAERG	-	-	-	-
Autres placements				
De qualité supérieure	3 791	-	-	3 791
De qualité inférieure	360	-	-	360
Défaillance	-	-	-	-
Total	4 151	-	-	4 151
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués au coût amorti	1	-	-	1
Déduction faite de la provision	4 150	-	-	4 150
Provision pour pertes sur créances au titre des actifs évalués à la JVAERG	16	-	-	16
Engagements de prêt				
Provision pour pertes sur créances	9	1	2	12
Total, déduction faite de la provision	301 683 \$	8 117 \$	253 \$	310 053 \$

II) Provision pour pertes sur créances

Le tableau suivant présente les détails de la provision pour pertes sur créances par stade au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date selon IFRS 9.

Au 31 décembre 2023	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde au début de l'exercice	511 \$	141 \$	72 \$	724 \$
Réévaluation nette en raison des transferts	4	6	(10)	-
<i>Transfert au stade 1</i>	12	(11)	(1)	-
<i>Transfert au stade 2</i>	(6)	28	(22)	-
<i>Transfert au stade 3</i>	(2)	(11)	13	-
Montages, acquisitions et cessions, montant net	45	8	(23)	30
Remboursements	-	-	-	-
Modifications des risques, paramètres et modèles	(71)	48	233	210
Écart de conversion et autres ajustements	(7)	7	(35)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	482 \$	210 \$	237 \$	929 \$

Le tableau qui suit présente les actifs financiers qui sont échus mais non dépréciés et ceux qui sont dépréciés au 31 décembre 2022 selon IAS 39.

Au 31 décembre 2022	Échus mais non dépréciés			Total - dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Titres de créance ^{1, 2}				
JVRN	2 059 \$	71 \$	2 130 \$	9 \$
DV	922	-	922	-
Placements privés ¹	317	152	469	229
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	103	-	103	74
Autres actifs financiers	36	34	70	1
Total	3 437 \$	257 \$	3 694 \$	313 \$

¹ Des paiements de 12 \$ sur la tranche d'actifs financiers échus depuis moins de 90 jours de 3 297 \$ ont été reportés.

² Des paiements de 4 \$ sur la tranche d'actifs financiers échus depuis plus de 90 jours de 224 \$ ont été reportés.

III) Jugements et estimations importants

Le tableau suivant présente, par marché, certaines variables macroéconomiques importantes utilisées pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Dans les scénarios de base, optimiste et pessimiste, les prévisions sont fournies pour les 12 prochains mois, puis pour le reste de la période prévisionnelle, ce qui correspond à une vision à moyen terme.

Au 31 décembre 2023	Trimestre considéré	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste 1		Scénario pessimiste 2	
		12 prochains mois	4 exercices suivants	12 prochains mois	4 exercices suivants	12 prochains mois	4 exercices suivants	12 prochains mois	4 exercices suivants
Canada									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de dollars US	1 448 \$	1,6 %	2,0 %	3,6 %	2,3 %	(2,1 %)	2,2 %	(4,1 %)	2,1 %
Taux de chômage	5,8 %	6,0 %	5,8 %	5,3 %	4,9 %	7,9 %	7,7 %	9,2 %	9,3 %
Pétrole brut léger non corrosif NYMEX (en dollars US, par baril)	85,7 \$	82,8	71,4	85,3	71,7	68,0	64,8	58,9	58,6
États-Unis									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de dollars US	22 531 \$	1,3 %	2,3 %	3,6 %	2,4 %	(2,5 %)	2,6 %	(4,2 %)	2,5 %
Taux de chômage	3,9 %	3,9 %	4,0 %	3,2 %	3,3 %	6,5 %	5,8 %	6,9 %	7,6 %
Indice des obligations de sociétés américaines de 7 à 10 ans notées BBB	6,6 %	6,5 %	6,0 %	6,2 %	6,1 %	6,0 %	5,4 %	6,6 %	5,3 %
Japon									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de JPY	559 492 ¥	0,4 %	0,8 %	2,5 %	1,0 %	(4,6 %)	1,1 %	(8,3 %)	1,7 %
Taux de chômage	2,7 %	2,7 %	2,4 %	2,6 %	2,2 %	3,2 %	3,1 %	3,3 %	3,7 %
Hong Kong									
Taux de chômage	2,8 %	2,9 %	3,2 %	2,6 %	2,8 %	4,0 %	4,0 %	4,4 %	4,8 %
Indice Hang Seng	19 316	20,9 %	5,1 %	35,4 %	4,7 %	(13,6 %)	11,3 %	(34,1 %)	14,8 %
Chine									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de CNY	108 251 \$	6,0 %	4,3 %	9,5 %	4,4 %	(1,2 %)	4,6 %	(4,7 %)	3,9 %
Indice FTSE Xinhua A200	9 852	7,3 %	5,0 %	26,6 %	3,0 %	(31,4 %)	11,9 %	(42,0 %)	13,4 %

IV) Sensibilité aux modifications des hypothèses économiques

Le tableau suivant présente les provisions pour pertes de crédit attendues découlant des quatre scénarios macroéconomiques (le scénario de base de meilleure estimation avec une pondération plus élevée, le scénario optimiste et les deux scénarios pessimistes), pondérés en fonction de la probabilité qu'ils se réalisent, et la provision pour pertes de crédit attendues selon le scénario de base uniquement.

Aux	31 décembre 2023
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	929 \$
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	659 \$
Écart – montant	270 \$
Écart – pourcentage	29,08 %

d) Prêts, rachats et prises en pension de titres

La Société prête des titres afin de dégager des produits d'honoraires. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur de marché des titres prêtés, est conservé par la Société jusqu'à la remise à la Société du titre sous-jacent. La valeur de marché des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et des biens additionnels affectés en garantie sont obtenus ou remboursés selon les fluctuations de la valeur de marché des titres sous-jacents prêtés. Au 31 décembre 2023, la Société avait prêté des titres (inclus dans les Placements) dont la valeur de marché s'élevait à 626 \$ (723 \$ en 2022). La Société détient des garanties dont la valeur de marché actuelle excède la valeur des titres prêtés dans tous les cas.

La Société participe à des prises en pension de titres afin de dégager des produits d'honoraires, prendre possession de titres permettant de couvrir des positions à découvert sur des instruments semblables et répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2023, la Société participait à des prises en pension de titres de 466 \$ (895 \$ en 2022) qui sont comptabilisées à titre de créances à court terme. De plus, la Société a conclu des opérations de mise en pension de titres totalisant 202 \$ au 31 décembre 2023 (895 \$ en 2022) qui sont comptabilisées dans les Dettes fournisseurs.

e) Swaps sur défaillance de crédit

La Société reproduit l'exposition à des émetteurs particuliers en vendant des protections de crédit au moyen de swaps sur défaillance de crédit afin de compléter ses placements dans les titres de créance sur le marché au comptant. La Société ne souscrit pas de protection par swaps sur défaillance de crédit excédant ses placements en obligations d'État. Un swap sur défaillance de crédit est un instrument dérivé représentant une entente entre deux parties qui acceptent d'échanger le risque de crédit d'une seule entité déterminée ou d'un indice fondé sur le risque de crédit d'un groupe d'entités (appelées communément « entité de référence » ou portefeuille d'« entités de référence ») en contrepartie d'une prime versée périodiquement. Les contrats de swaps sur défaillance de crédit ont généralement une durée de cinq ans.

Les tableaux ci-dessous présentent les détails des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues par type de contrats et par note de crédit des agences externes pour les titres de référence sous-jacents.

Au 31 décembre 2023	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en nbre d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier^{3, 4} – Dettes des sociétés			
AA	23 \$	1 \$	4
A	94	2	3
BBB	14	–	1
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	131 \$	3 \$	3
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	131 \$	3 \$	3

Au 31 décembre 2022	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en nbre d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier^{3, 4} – Dettes des sociétés			
AA	– \$	– \$	–
A	133	4	4
BBB	26	–	1
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	159 \$	4 \$	4
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	159 \$	4 \$	4

¹ Le montant notionnel représente le montant maximal des paiements futurs de la Société à ses contreparties advenant une défaillance du crédit sous-jacent et l'absence de recouvrement sur les obligations sous-jacentes de l'émetteur.

² L'échéance moyenne pondérée des swaps sur défaillance de crédit est pondérée en fonction du montant notionnel.

³ Les notations sont fondées sur celles de S&P, lorsqu'elles sont disponibles, puis sur celles de Moody's, DBRS et Fitch. Lorsqu'aucune note d'une agence de notation n'est disponible, une note interne est utilisée.

⁴ La Société ne détenait aucune protection de crédit achetée au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

f) Dérivés

L'exposition ponctuelle aux pertes de la Société liée au risque de crédit de la contrepartie de l'instrument dérivé est limitée au montant des profits nets qui reviendraient à la contrepartie en question. Le risque brut lié à une contrepartie de l'instrument dérivé est mesuré selon le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus) de tous les contrats en cours qui affichent des profits, à l'exclusion de tous les contrats faisant contrepoids parce qu'ils affichent des pertes et de l'incidence des garanties disponibles. La Société limite le risque de crédit lié aux contreparties de l'instrument dérivé au moyen de l'établissement de contrats avec des contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité; de la conclusion de conventions-cadres de compensation, qui permettent de compenser les contrats affichant une perte dans le cas de la défaillance d'une contrepartie; et de la conclusion d'accords Annexe de soutien au crédit selon lesquels des garanties doivent être remises par les contreparties lorsque l'exposition excède un certain seuil.

Tous les contrats sont détenus auprès de contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité, ou garanties par celles-ci, et dont la majorité ont une notation de A- ou plus. Au 31 décembre 2023, les contreparties aux contrats de dérivés de la Société étaient notées AA- ou plus dans 33 % des cas (36 % en 2022). Au 31 décembre 2023, la contrepartie la plus importante, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation ou des garanties détenues, s'élevait à 1 357 \$ (1 582 \$ en 2022). L'exposition nette au risque de crédit de cette contrepartie, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de néant (néant en 2022).

g) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Certains dérivés, prêts de titres et conventions de mise en pension sont assortis de droits de compensation conditionnels. La Société ne compense pas ces instruments financiers dans les états de la situation financière consolidés, puisque les droits de compensation sont soumis à des conditions.

Dans le cas de dérivés, la garantie est demandée et affectée aux contreparties et aux chambres de compensation pour gérer le risque de crédit conformément aux Annexes de soutien au crédit des swaps et des ententes de compensation. En vertu des conventions-cadres de compensation, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation.

En ce qui a trait aux prises en pension de titres et aux mises en pension de titres, des garanties additionnelles peuvent être demandées ou affectées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de prise en pension de titres et de mise en pension de titres. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la contrepartie de la prise en pension de titres, la Société est en droit de liquider la garantie détenue et de la porter en réduction de l'obligation de la contrepartie connexe.

Les tableaux qui suivent présentent l'incidence des conventions-cadres de compensation soumises à conditions et d'arrangements semblables. Les arrangements semblables peuvent comprendre les conventions-cadres de mise en pension de titres mondiales, les conventions-cadres de prêt de titres mondiales et tous les droits connexes à des garanties financières offertes ou reçues.

Au 31 décembre 2023	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés			Montant net incluant les entités de financement ³	Montant net excluant les entités de financement
		Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²			
Actifs financiers						
Actifs dérivés	9 044 \$	(6 516) \$	(2 374) \$	154 \$	154 \$	
Prêts de titres	626	-	(626)	-	-	
Prises en pension de titres	466	(202)	(264)	-	-	
Total des actifs financiers	10 136 \$	(6 718) \$	(3 264) \$	154 \$	154 \$	
Passifs financiers						
Passifs dérivés	(12 600) \$	6 516 \$	5 958 \$	(126) \$	(57) \$	
Mises en pension de titres	(202)	202	-	-	-	
Total des passifs financiers	(12 802) \$	6 718 \$	5 958 \$	(126) \$	(57) \$	

Au 31 décembre 2022	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés			Montant net incluant les entités de financement ³	Montant net excluant les entités de financement
		Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²			
Actifs financiers						
Actifs dérivés	9 072 \$	(7 170) \$	(1 687) \$	215 \$	215 \$	
Prêts de titres	723	-	(723)	-	-	
Prises en pension de titres	895	(779)	(116)	-	-	
Total des actifs financiers	10 690 \$	(7 949) \$	(2 526) \$	215 \$	215 \$	
Passifs financiers						
Passifs dérivés	(15 151) \$	7 170 \$	7 834 \$	(147) \$	(103) \$	
Mises en pension de titres	(895)	779	116	-	-	
Total des passifs financiers	(16 046) \$	7 949 \$	7 950 \$	(147) \$	(103) \$	

¹ Les actifs et passifs financiers comprennent des intérêts courus respectivement de 502 \$ et 913 \$ (respectivement 488 \$ et 862 \$ en 2022).

² Les garanties financières et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement. Au 31 décembre 2023, la Société avait des garanties plus que suffisantes sur les actifs dérivés hors cote, les passifs dérivés hors cote, les prêts de titres, les prises en pension de titres et les mises en pension de titres d'un montant respectivement de 424 \$, 1 420 \$, 20 \$ et néant (respectivement 507 \$, 1 528 \$, 63 \$ et néant en 2022). Au 31 décembre 2023, les garanties offertes (reçues) ne comprenaient pas les garanties en cours de compensation sur les instruments hors cote, ou la marge initiale sur les contrats négociés en Bourse ou les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

³ Comprend des dérivés conclus entre la Société et son entité de financement non consolidée. La Société n'échange pas les garanties sur les contrats de dérivés qu'elle a conclus avec cette entité. Voir la note 18.

En outre, certains actifs au titre de billets indexés sur un risque de crédit et certains passifs au titre de billets d'apport à l'excédent à taux variable de la Société sont assortis de droits de compensation inconditionnels. En vertu des conventions de compensation, la Société détient des droits de compensation, y compris en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la Société. Ces instruments financiers sont compensés dans les états de la situation financière consolidés.

Un billet indexé sur un risque de crédit est un instrument de créance dont la durée est liée, dans ce cas, à celle d'un billet d'apport à l'excédent à taux variable. Un billet d'apport à l'excédent est un titre de créance subordonnée souvent considéré comme faisant partie du compte de surplus (l'équivalent réglementaire des capitaux propres aux États-Unis) par certains organismes de réglementation de l'assurance aux États-Unis. Les paiements d'intérêts sur les billets d'apport à l'excédent sont effectués après avoir d'abord effectué tous les autres paiements contractuels. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence de la compensation inconditionnelle.

Au 31 décembre 2023	Valeur brute des instruments financiers	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	1 276 \$	(1 276) \$	- \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(1 276)	1 276	-

Au 31 décembre 2022	Valeur brute des instruments financiers	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	1 242 \$	(1 242) \$	- \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(1 242)	1 242	-

¹ Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation. Voir la note 19 g).

h) Concentrations du risque

La Société établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise pour s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels. La Société surveille les positions réelles et les expositions au risque réelles pour la concentration du risque et présente ses résultats au comité directeur de gestion du risque et au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Aux 31 décembre	2023	2022
Titres de créance et placements privés notés BBB ou mieux ¹	95 %	96 %
Titres de créance d'État en pourcentage du total des titres de créance	38 %	36 %
Placements privés de titres d'État en pourcentage du total des placements privés	10 %	10 %
Exposition la plus importante à un seul émetteur de titres de créance non gouvernementaux et de placements privés	1 131 \$	1 006 \$
Émetteur le plus important en pourcentage du total du portefeuille d'actions	2 %	2 %
Immeubles de bureaux productifs de revenus (37 % des placements immobiliers en 2023, 41 % en 2022)	4 829 \$	5 486 \$
Concentration la plus élevée de créances hypothécaires et d'immeubles ² – Ontario, Canada (29 % en 2023, 27 % en 2022)	19 003 \$	18 343 \$

¹ Les titres de créance de qualité et les placements privés comprennent 38 % de titres notés A, 17 % de titres notés AA et 15 % de titres notés AAA (39 %, 17 % et 14 % en 2022) selon les notations externes lorsqu'elles sont disponibles.

² Les créances hypothécaires et les placements immobiliers sont diversifiés sur le plan géographique et par catégorie d'immeubles.

Le tableau ci-après présente les titres de créance et les placements privés par secteur et par industrie.

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Gouvernements et organismes publics	84 739 \$	33	77 236 \$	31
Services publics	45 952	18	46 315	18
Services financiers	39 069	15	38 808	15
Consommation	31 181	12	31 556	13
Énergie	15 782	6	16 314	7
Industrie	24 209	9	23 823	9
Autre	16 823	7	16 909	7
Total	257 755 \$	100	250 961 \$	100

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte attribuable au fait que les faits réels relatifs aux sinistres liés à la mortalité et à la morbidité, au comportement des titulaires de polices et aux charges diffèrent de ce qui était prévu au moment de la conception et de la tarification d'un produit. Diverses hypothèses sont formulées relativement à ces facteurs d'expérience, aux coûts de réassurance et au niveau des souscriptions lorsque les produits sont conçus et tarifés, et relativement aussi à l'établissement des provisions mathématiques. Les hypothèses relatives aux sinistres futurs se fondent généralement à la fois sur les résultats techniques de la Société et sur ceux du secteur, et les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrats et aux charges futures sont généralement formulées à partir des résultats techniques de la Société. La formulation de ces hypothèses fait largement appel au jugement professionnel et les faits réels peuvent être très différents des hypothèses posées par la Société. Les sinistres peuvent être touchés de façon inattendue par des changements dans la prévalence de maladies, les progrès médicaux et technologiques, les changements de mode de vie à grande échelle, les catastrophes naturelles, les catastrophes causées par l'homme et les actes de terrorisme. Le comportement des titulaires de contrats, y compris les habitudes de paiement des primes, le renouvellement des contrats, les taux de déchéance, les retraits et les rachats dépendent de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que la disponibilité et l'attrait relatif d'autres produits sur le marché. Certains taux de réassurance ne sont pas garantis et peuvent être modifiés de façon inattendue. Les ajustements que la Société cherche à apporter aux éléments non garantis pour tenir compte de l'évolution des facteurs liés à l'expérience pourraient faire l'objet de mesures réglementaires ou législatives, et la Société pourrait ne pas réussir à les mettre en œuvre, ou pourrait connaître des retards dans leur mise en œuvre.

La Société gère le risque d'assurance au moyen de politiques, de normes et des meilleures pratiques mondiales en matière de conception et de tarification des produits, de souscription et de règlement des sinistres et à l'aide d'un code mondial de sélection des risques en assurance vie. Chaque secteur opérationnel établit des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres. La valeur des pleins de conservation mondiaux est actuellement de 30 \$ US pour l'assurance vie sur une tête (35 \$ US pour l'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les secteurs opérationnels. Des pleins de conservation inférieurs sont appliqués à certains marchés et territoires. La Société cherche à réduire davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties. À l'échelle de l'entreprise, la Société vise à réduire la probabilité de sinistres élevés en exerçant ses activités à l'échelle mondiale, en assurant un large éventail d'événements à risque sans lien les uns avec les autres, et en réassurant certains risques.

j) Risque de concentration

La concentration géographique des passifs des contrats d'assurance et de placement de la Société, y compris les dérivés incorporés, est présentée ci-dessous. L'information fournie se fonde sur les pays où les contrats sont conclus.

	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats de placement	Actifs de réassurance	Passifs nets
Au 31 décembre 2023				
États-Unis et Canada	327 458 \$	260 046 \$	(39 080)	\$ 548 424 \$
Asie et autres	154 536	15 171	(1 169)	168 538
Total	481 994 \$	275 217 \$	(40 249) \$	716 962 \$
	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats de placement	Actifs de réassurance	Passifs nets
Au 31 décembre 2022				
États-Unis et Canada	322 265 \$	233 460 \$	(42 573)	\$ 513 152 \$
Asie et autres	142 127	14 965	(1 480)	155 612
Total	464 392 \$	248 425 \$	(44 053)	\$ 668 764 \$

k) Risque de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société limite le montant des pertes qu'elle peut subir sur tout contrat en cédant une part du risque à d'autres assureurs. Elle accepte en outre en réassurance des risques que cèdent d'autres réassureurs. Les cessions en réassurance ne libèrent pas la Société des obligations contractées en qualité d'assureur de première ligne. La défaillance des réassureurs peut entraîner des pertes pour elle; c'est pourquoi elle provisionne les sommes jugées non recouvrables. Pour réduire le risque de pertes résultant de l'insolvabilité des réassureurs, la Société limite la concentration du risque de crédit géographiquement et pour chaque réassureur. De plus, la Société choisit des réassureurs très bien notés.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait des actifs de réassurance d'un montant de 40 249 \$ (44 053 \$ en 2022). De ces actifs, 91 % (91 % en 2022) ont été cédés à des réassureurs dont la notation de Standard and Poor's est de A- ou plus. Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 22 264 \$ au 31 décembre 2023 (25 247 \$ en 2022). L'exposition nette, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de 17 984 \$ au 31 décembre 2023 (22 465 \$ en 2022).

Note 10 Dette à long terme

a) Valeur comptable des instruments de dette à long terme

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Valeur nominale	2023	2022
Billets de premier rang à 3,050 % ^{1,2}	27 août 2020	27 août 2060	1 155 \$ US	1 519 \$	1 559 \$
Billets de premier rang à 5,375 % ^{1,3}	4 mars 2016	4 mars 2046	750 \$ US	977	1 004
Billets de premier rang à 3,703 % ^{1,4}	16 mars 2022	16 mars 2032	750 \$ US	983	1 011
Billets de premier rang à 2,396 % ^{1,5}	1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} juin 2027	200 \$ US	263	270
Billets de premier rang à 2,484 % ^{1,5}	19 mai 2020	19 mai 2027	500 \$ US	657	674
Billets de premier rang à 3,527 % ^{1,3}	2 décembre 2016	2 décembre 2026	270 \$ US	356	365
Billets de premier rang à 4,150 % ^{1,3}	4 mars 2016	4 mars 2026	1 000 \$ US	1 316	1 351
Total				6 071 \$	6 234 \$

- ¹⁾ Ces billets de premier rang libellés en dollars américains ont été désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis et réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets de premier rang en dollars canadiens.
- ²⁾ La SFM peut racheter les billets en totalité, mais non en partie, le 27 août 2025 et chaque 27 août par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.
- ³⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain comparable avec une durée approximativement équivalente à la période, de la date de rachat à la date d'échéance respective, majoré d'un nombre déterminé de points de base et des intérêts courus et impayés. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 5,375 % – 40 points de base, billets à 3,527 % – 20 points de base, et billets à 4,150 % – 35 points de base. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.
- ⁴⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain comparable avec une durée approximativement équivalente à la période, de la date de rachat au 16 décembre 2031, majoré de 25 points de base et des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.
- ⁵⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain comparable avec une durée approximativement équivalente à la période, de la date de rachat à deux mois précédant la date d'échéance respective, majoré d'un nombre déterminé de points de base et des intérêts courus et impayés. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 2,396 % – 30 points de base, et billets à 2,484 % – 30 points de base. Pour la période de deux mois précédant la date d'échéance respective, la SFM peut racheter les billets de premier rang, en tout ou en partie, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

Le montant au comptant des intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été de 231 \$ (204 \$ en 2022).

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments de dette à long terme est déterminée d'après la hiérarchie suivante :

Niveau 1 – La juste valeur est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible.

Niveau 2 – Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours d'instruments d'emprunt similaires ou estimée d'après les flux de trésorerie actualisés sur la base des taux observables sur le marché.

La Société évalue la dette à long terme au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 5 525 \$ (5 587 \$ en 2022). La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2 (niveau 2 en 2022).

c) Ensemble des échéances de la dette à long terme

Aux 31 décembre	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2023	– \$	1 672 \$	920 \$	3 479 \$	6 071 \$
2022	–	–	2 661	3 573	6 234

Note 11 Instruments de fonds propres

a) Valeur comptable des instruments de fonds propres

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	Date d'échéance	Valeur nominale	2023	2022
Billets subordonnés de JHFC ^{1,2}	14 décembre 2006	s. o.	15 décembre 2036	650 \$	647 \$	647 \$
Débtentures subordonnées de la SFM à 2,818 % ^{1,3}	12 mai 2020	13 mai 2030	13 mai 2035	1 000 \$	996	996
Débtentures subordonnées de la SFM à 5,409 % ^{1,4}	10 mars 2023	10 mars 2028	10 mars 2033	1 200 \$	1 195	–
Billets subordonnés de la SFM à 4,061 % ^{1,5,6}	24 février 2017	24 février 2027	24 février 2032	750 \$ US	987	1 013
Débtentures subordonnées de la SFM à 2,237 % ^{1,7}	12 mai 2020	12 mai 2025	12 mai 2030	1 000 \$	999	998
Billets subordonnés de la SFM à 3,00 % ^{1,8}	21 novembre 2017	21 novembre 2024	21 novembre 2029	500 \$ S	499	504
Débtentures subordonnées de la SFM à 3,049 % ^{1,9}	18 août 2017	20 août 2024	20 août 2029	750 \$	750	749
Billets d'apport à l'excédent de JHUSA à 7,375 % ¹⁰	25 février 1994	s. o.	15 février 2024	450 \$ US	594	615
Débtentures subordonnées de la SFM à 3,317 % ^{1,11}	9 mai 2018	9 mai 2023	9 mai 2028	600 \$	–	600
Total					6 667 \$	6 122 \$

- ¹) La Société surveille l'évolution de la réglementation et du marché à l'échelle mondiale en ce qui a trait à la réforme des taux d'intérêt de référence. La Société prendra les mesures appropriées en temps voulu pour réaliser la transition ou le remplacement nécessaires. Au 31 décembre 2023, des instruments de fonds propres de 647 \$ (647 \$ en 2022) avaient le CDOR comme taux de référence. En outre, des instruments de fonds propres de 2 745 \$, 987 \$ et 499 \$ (respectivement de 3 343 \$, 1 013 \$ et 504 \$ en 2022) dont le taux d'intérêt sera rajusté dans l'avenir ont respectivement le CDOR, le taux des mid-swaps en dollars américains (fondé sur le LIBOR) et le taux des swaps en dollars de Singapour comme taux de référence. Le taux futur rajusté pour ces instruments de fonds propres pourrait être fonction de taux de référence alternatifs comme le taux canadien des opérations de pension à un jour (taux CORRA), qui est le taux alternatif pour le CDOR, le Secured Overnight Financing Rate (SOFR), qui est le taux alternatif pour le LIBOR en dollars américains, et le Singapore Overnight Rate Average (SORA), qui est le taux alternatif pour le Singapore Swap Offer Rate (SOR).
- ²) Émis par Manulife Holdings (Delaware) LLC (« MHDLL »), maintenant John Hancock Financial Corporation (« JHFC »), une filiale entièrement détenue de la SFM, à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLLC »), une filiale de Manulife Finance (Delaware) LP (« MFLP »). MFLP et ses filiales sont des parties liées entièrement détenues non consolidées de la Société. Les billets portent intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 0,72 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, JHFC peut racheter les billets, en totalité ou en partie, à tout moment, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés. Voir la note 18.
- ³) Après le 13 mai 2030, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré de 1,82 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débtentures, en totalité ou en partie, au plus tôt le 13 mai 2025, à un prix de rachat majoré des intérêts courus et impayés. Si le rachat a lieu entre le 13 mai 2025 et le 13 mai 2030, le prix de rachat sera égal à la valeur la plus élevée entre i) le prix selon le rendement des obligations du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, et ii) la valeur nominale. Si le rachat a lieu le 13 mai 2030 ou après cette date, le prix de rachat sera égal à la valeur nominale.
- ⁴) Émis par la SFM au cours du premier trimestre 2023, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 10 mars 2028, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CORRA composé quotidiennement majoré de 1,85 %. Sous réserve de l'approbation réglementaire, la SFM peut racheter les débtentures, en tout ou en partie, à compter du 10 mars 2028, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ⁵) À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre à celui des mid-swaps du dollar américain à 5 ans, majoré de 1,647 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ⁶) Désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis et réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets subordonnés en dollars canadiens.
- ⁷) Émises par la SFM, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 12 mai 2025, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré de 1,49 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débtentures, en totalité ou en partie, au plus tôt le 12 mai 2025, à un prix de rachat correspondant à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés.
- ⁸) À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre à celui des swaps du dollar de Singapour à 5 ans, majoré de 0,832 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite à chaque date de versement de l'intérêt, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ⁹) L'intérêt est fixe pour la période allant jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche; par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré de 1,05 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débtentures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ¹⁰) Émis par John Hancock Mutual Life Insurance Company, maintenant John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.). Tout paiement d'intérêt ou de capital sur ces billets nécessite l'autorisation préalable du Department of Insurance and Financial Services de l'État du Michigan. La valeur comptable des billets d'apport à l'excédent reflète un écart d'évaluation non amorti de 1 \$ US (5 \$ US en 2022), résultant de l'acquisition de John Hancock Financial Services, Inc. L'amortissement de l'ajustement à la juste valeur est comptabilisé dans la charge d'intérêts.
- ¹¹) La SFM a racheté la totalité des débtentures subordonnées de la SFM à 3,317 % à la valeur nominale le 9 mai 2023, soit la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments de fonds propres est déterminée d'après la hiérarchie suivante :

Niveau 1 – La juste valeur est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible.

Niveau 2 – Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours d'instruments d'emprunt similaires ou estimée d'après les flux de trésorerie actualisés sur la base des taux observables sur le marché.

La Société évalue les instruments de fonds propres au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des instruments de fonds propres s'élevait à 6 483 \$ (5 737 \$ en 2022). La juste valeur des instruments de fonds propres a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2 (niveau 2 en 2022).

Note 12 Capitaux propres et résultat par action

Le capital social autorisé de la SFM consiste en :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A, B et 1 sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

a) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le tableau suivant présente de l'information sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023	Date d'émission	Taux de dividende/ distribution annuel ¹	Date de rachat la plus proche ^{2,3}	Nombre d'actions (en millions)	Valeur Nominale	Montant net ⁴	
						2023	2022
Actions privilégiées							
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 2	18 février 2005	4,65 %	s. o.	14	350 \$	344 \$	344 \$
Série 3	3 janvier 2006	4,50 %	s. o.	12	300	294	294
Actions privilégiées de catégorie 1							
Série 3 ^{5,6}	11 mars 2011	2,348 %	19 juin 2026	7	163	160	160
Série 4 ⁷	20 juin 2016	Variable	19 juin 2026	1	37	36	36
Série 9 ^{5,6}	24 mai 2012	5,978 %	19 septembre 2027	10	250	244	244
Série 11 ^{5,6,8}	4 décembre 2012	6,159 %	19 mars 2028	8	200	196	196
Série 13 ^{5,6,9}	21 juin 2013	6,350 %	19 septembre 2028	8	200	196	196
Série 15 ^{5,6}	25 février 2014	3,786 %	19 juin 2024	8	200	195	195
Série 17 ^{5,6}	15 août 2014	3,800 %	19 décembre 2024	14	350	343	343
Série 19 ^{5,6}	3 décembre 2014	3,675 %	19 mars 2025	10	250	246	246
Série 25 ^{5,6,10}	20 février 2018	5,942 %	19 juin 2028	10	250	245	245
Autres instruments de capitaux propres							
Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) ¹¹							
Série 1 ¹²	19 février 2021	3,375 %	19 mai 2026	s. o.	2 000	1 982	1 982
Série 2 ¹²	12 novembre 2021	4,100 %	19 février 2027	s. o.	1 200	1 189	1 189
Série 3 ¹²	16 juin 2022	7,117 %	19 juin 2027	s. o.	1 000	990	990
Total				102	6 750 \$	6 660 \$	6 660 \$

¹ Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie 1 ont le droit de recevoir des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare. Les distributions non reportables sont payables semestriellement à tous les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité (« BRCRL »), au gré de la Société.

² Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. À l'exception des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3, et de catégorie 1, série 4, la SFM peut racheter chaque série, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, à la date de rachat la plus proche ou tous les cinq ans par la suite. La date de rachat la plus proche respective des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3, est échue et la SFM peut racheter ces actions privilégiées, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, en tout temps, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, comme il est mentionné ci-dessus. La SFM peut racheter les actions privilégiées de catégorie 1, série 4, en totalité ou en partie, en tout temps, à 25,00 \$ par action si elles sont rachetées le 19 juin 2026 (la date de rachat la plus proche) et le 19 juin tous les cinq ans par la suite, ou à 25,50 \$ si elles sont rachetées à toute autre date après le 19 juin 2021, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

³ Le rachat de toutes les séries de BRCRL est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. La SFM peut, à son gré, racheter chaque série en totalité ou en partie à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Le rachat de la série 1 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période allant du 19 mai au 19 juin inclusivement, à compter de 2026. Le rachat de la série 2 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période allant du 19 février au 19 mars inclusivement, à compter de 2027. Après la date du premier rachat, le rachat de la série 3 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période du 19 mai au 19 juin inclusivement, à compter de 2032.

⁴ Déduction faite des frais d'émission après impôts.

⁵ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende annuel sera rajusté à un taux équivalent au rendement des obligations du Canada à cinq ans, majoré par un taux donné pour chaque série. Les taux donnés pour les actions privilégiées de catégorie 1 sont les suivants : série 3 – 1,41 %, série 9 – 2,86 %, série 11 – 2,61 %, série 13 – 2,22 %, série 15 – 2,16 %, série 17 – 2,36 %, série 19 – 2,30 % et série 25 – 2,55 %.

⁶ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, les actions privilégiées de catégorie 1 seront convertibles au gré du porteur en actions de la série du numéro suivant. De plus, elles donnent droit à des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré par le taux donné à la note de bas de tableau 5 ci-dessus.

⁷ Le taux de dividende variable des actions de catégorie 1, série 4 correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré de 1,41 %.

⁸ La SFM n'a pas exercé son droit de racheter les actions de catégorie 1, série 11, en circulation le 19 mars 2023, soit la date de rachat la plus proche. Le taux de dividende a été rajusté comme il a été mentionné à la note de tableau 5 ci-dessus et fixé à un taux fixe annuel de 6,159 %, pour une période cinq ans commençant le 20 mars 2023.

⁹ La SFM n'a pas exercé son droit de racheter les actions de catégorie 1, série 13, en circulation le 19 septembre 2023, soit la date de rachat la plus proche. Le taux de dividende a été rajusté comme il a été mentionné à la note de tableau 5 ci-dessus et fixé à un taux fixe annuel de 6,350 %, pour une période de cinq ans commençant le 20 septembre 2023.

¹⁰ La SFM n'a pas exercé son droit de racheter les actions de catégorie 1, série 25, en circulation le 19 juin 2023, soit la date de rachat la plus proche. Le taux de dividende a été rajusté comme il a été mentionné à la note de tableau 5 ci-dessus et fixé à un taux fixe annuel de 5,942 %, pour une période de cinq ans commençant le 20 juin 2023.

¹¹ Le non-paiement des distributions ou du capital des BRCRL lorsqu'ils sont exigibles entraînera la survenance d'un événement donnant droit à des recours. Les recours dont disposera chacun des porteurs de billets se limitera à réclamer la livraison de leur quote-part des actifs de la fiducie à recours limité, qui se compose des actions privilégiées de catégorie 1, série 27 pour les BRCRL de série 1, des actions privilégiées de catégorie 1, série 28 pour les BRCRL de série 2, et des actions privilégiées de catégorie 1, série 29 pour les BRCRL de série 3. Toutes les réclamations des porteurs contre la SFM à l'égard de toutes les séries de BRCRL deviendront caduques à la réception des actifs de la fiducie correspondants. Les actions privilégiées de catégorie 1, série 27, de catégorie 1, série 28, et de catégorie 1, série 29 sont éliminées à la consolidation pendant qu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité.

¹² Les BRCRL de série 1 portent intérêt à un taux fixe de 3,375 % payable semestriellement, jusqu'au 18 juin 2026. Le 19 juin 2026 et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 juin 2076, le taux sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 2,839 %. Les BRCRL de série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,10 % payable semestriellement, jusqu'au 18 mars 2027. Le 19 mars 2027 et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 mars 2077, le taux sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 2,704 %. Les BRCRL de série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,117 % payable semestriellement, jusqu'au 18 juin 2027. Le 19 juin 2027, et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 juin 2077, le taux sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 3,95 %.

b) Actions ordinaires

Au 31 décembre 2023, 17 millions d'options sur actions et unités d'actions différées en cours donnaient aux porteurs le droit de recevoir des actions ordinaires, ou un paiement au comptant ou en actions ordinaires, au gré des porteurs (21 millions en 2022).

Le tableau ci-après présente les variations du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation.

Exercices clos les 31 décembre	2023		2022	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Solde au début de l'exercice	1 865	22 178 \$	1 943	23 093 \$
Rachetées aux fins d'annulation	(63)	(745)	(79)	(938)
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	4	94	1	23
Solde à la fin de l'exercice	1 806	21 527 \$	1 865	22 178 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 21 février 2023, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé le lancement d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA 2023 ») qui permettra le rachat aux fins d'annulation d'au plus 55,7 millions d'actions ordinaires, soit environ 3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Les rachats aux termes de l'OPRCNA 2023 ont commencé le 23 février 2023 et ont pris fin en décembre 2023. Au 31 décembre 2023, dans le cadre de l'OPRCNA 2023, la SFM a racheté aux fins d'annulation 55,7 millions de ses actions ordinaires à un prix moyen de 25,48 \$ par action pour un coût total de 1,4 milliard de dollars.

L'OPRCNA antérieure de la Société (l'« OPRCNA 2022 »), qui a été annoncée le 1^{er} février 2022, a pris fin le 2 février 2023. Dans le cadre de l'OPRCNA 2022, la Société a racheté aux fins d'annulation 85,8 millions de ses actions ordinaires à un prix moyen de 23,99 \$ par action pour un coût total de 2,1 milliards de dollars, ce qui représentait environ 4,4 % de ses actions ordinaires émises et en circulation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté aux fins d'annulation 62,6 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 25,47 \$ par action pour un coût total de 1,6 milliard de dollars, y compris 6,9 millions d'actions pour un coût total de 0,2 milliard de dollars qui ont été rachetées dans le cadre de l'OPRCNA 2022. De ce montant, une tranche de 745 \$ a été inscrite au poste Actions ordinaires et une tranche de 850 \$ a été comptabilisée au poste Résultats non distribués dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

La Société a reçu l'approbation du BSIF pour lancer une OPRCNA (l'« OPRCNA 2024 ») qui permettra le rachat aux fins d'annulation d'au plus 50 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 2,8 % de ses actions ordinaires émises et en circulation, à compter de février 2024. L'OPRCNA 2024 demeure assujettie à l'approbation de la TSX.

c) Résultat par action

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action ordinaire de la Société.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Résultat de base par action ordinaire	2,62 \$	(1,15) \$
Résultat dilué par action ordinaire	2,61	(1,15)

Le tableau qui suit présente un rapprochement du dénominateur (nombre d'actions) servant à calculer le résultat de base par action et le résultat dilué par action ordinaire. Pour les

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	1 834	1 910
Attributions fondées sur des actions à effet dilutif ¹ (en millions)	4	3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées (en millions)	1 838	1 913

¹ L'effet dilutif des attributions fondées sur des actions a été calculé en appliquant la méthode du rachat d'actions. Cette méthode calcule le nombre d'actions supplémentaires en supposant que les attributions fondées sur des actions en cours sont exercées. Le nombre d'actions ainsi obtenu est réduit du nombre d'actions présumées être rachetées à même le produit de l'émission, selon le cours moyen des actions ordinaires de la SFM pour l'exercice. Un nombre moyen pondéré de néant (néant en 2022) d'attributions fondées sur des actions antidilutives a été exclu du calcul.

d) Dividende trimestriel déclaré après la fin de l'exercice

Le 14 février 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,40 \$ par action ordinaire de la SFM, payable au plus tôt le 19 mars 2024 aux actionnaires inscrits en date du 28 février 2024 à la clôture des marchés.

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif suivantes. Ces dividendes seront versés au plus tôt le 19 mars 2024 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 28 février 2024.

Actions de catégorie A, série 2 – 0,29063 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 13 – 0,396875 \$ par action
Actions de catégorie A, série 3 – 0,28125 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 15 – 0,236625 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 3 – 0,14675 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 17 – 0,2375 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 4 – 0,402395 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 19 – 0,229688 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 9 – 0,373625 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 25 – 0,371375 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 11 – 0,384938 \$ par action	

Note 13 Gestion des fonds propres

a) Gestion des fonds propres

La Société surveille et gère ses fonds propres consolidés conformément à la ligne directrice du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV »), le cadre sur les fonds propres émis par le BSIF. En vertu de ce cadre régissant les fonds propres, les ressources en fonds propres consolidés de la Société, y compris les fonds propres disponibles, la provision d'excédent et les dépôts admissibles, sont évaluées en regard du coussin de solvabilité de base, qui correspond à l'exigence de fonds propres fondée sur le risque déterminée selon la ligne directrice.

Les activités d'exploitation de la Société sont principalement menées par Manufacturers et ses filiales. Manufacturers est également régie par le BSIF et, par conséquent, assujettie aux exigences de fonds propres fondées sur le risque consolidé, selon le cadre du TSAV du BSIF.

La Société cherche à gérer ses fonds propres en poursuivant les objectifs suivants :

- Exercer ses activités en disposant de fonds propres suffisants pour être en mesure de respecter tous les engagements envers les titulaires de contrats et les créanciers avec un degré de confiance élevé
- Conserver la confiance des organismes de réglementation, des titulaires de contrats, des agences de notation, des investisseurs et d'autres créanciers afin d'assurer l'accès aux marchés financiers
- Optimiser le rendement des fonds propres afin de répondre aux attentes des actionnaires, sous réserve de contraintes et de considérations en matière d'adéquation des fonds propres établies pour atteindre les deux premiers objectifs

Les fonds propres sont gérés et contrôlés selon la politique de gestion des fonds propres. La politique est passée en revue et approuvée chaque année par le conseil d'administration et est intégrée au cadre de gestion du risque et des finances de la Société. La politique établit des directives concernant la quantité et la qualité des fonds propres, la mobilité des fonds propres internes et la gestion proactive des besoins de fonds propres continus et futurs.

Le cadre de gestion des fonds propres tient compte des exigences de l'ensemble de la Société ainsi que des besoins de chacune des filiales de la Société. Les cibles internes en matière de fonds propres sont établies au-dessus des exigences réglementaires et se fondent sur un nombre de facteurs, y compris les attentes des organismes de réglementation et des agences de notation, les résultats des tests de sensibilité et de simulation de crise, ainsi que les évaluations des risques de la Société. La Société surveille les fonds propres par rapport à ces cibles internes et prend les mesures appropriées pour atteindre ses objectifs d'affaires.

Les fonds propres consolidés de la SFM, dont les composantes sont établies selon les normes comptables, sont présentés dans le tableau qui suit. Aux fins de l'information réglementaire à produire selon le cadre du TSAV, les chiffres sont rajustés pour tenir compte des divers ajouts aux fonds propres ou diverses déductions des fonds propres conformément aux lignes directrices du BSIF.

Fonds propres consolidés

Aux 31 décembre	2023	2022
Total des capitaux propres	48 727 \$	48 226 \$
Moins le profit / (la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé(e) dans le CAERG	26	8
Total des capitaux propres excluant le CAERG lié aux couvertures de flux de trésorerie	48 701	48 218
MSC après impôts	18 503	15 251
Instruments de fonds propres admissibles	6 667	6 122
Fonds propres consolidés	73 871 \$	69 591 \$

b) Restrictions sur la distribution de dividendes et de fonds propres

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (« LSA ») restreint la distribution de dividendes et de fonds propres. Ces restrictions s'appliquent à la SFM et à sa principale filiale d'exploitation, Manufacturers. La LSA interdit la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions d'une société d'assurance s'il existe des motifs valables de croire que la société n'a pas de capital suffisant ni de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou que la déclaration ou le versement de dividendes ferait en sorte que la société contreviendrait à un règlement pris en application de la LSA concernant le maintien d'un capital suffisant et de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou à toute décision imposée à la société par le BSIF. Cette loi exige également que les sociétés d'assurance signifient la déclaration d'un dividende au BSIF au moins 15 jours avant la date fixée pour le paiement. De même, cette loi interdit l'achat, aux fins d'annulation, de toute action émise par une société d'assurance, ou le rachat de toute action rachetable ou toute autre opération sur fonds propres semblable, lorsqu'il y a raisonnablement lieu de croire que la société ne dispose pas de provisions suffisantes ni de liquidités suffisantes et appropriées, ou que, du fait du paiement, elle enfreindrait soit un règlement de la loi touchant le maintien par la société de provisions suffisantes et de liquidités suffisantes et appropriées, soit une directive donnée à la société par le BSIF. Ces dernières opérations exigent l'approbation au préalable du BSIF.

En vertu de la LSA, les sociétés d'assurance canadiennes sont tenues de maintenir des niveaux adéquats de fonds propres en tout temps.

Puisque la SFM est une société de portefeuille dont toutes les activités sont menées par le biais de filiales d'assurance réglementées (ou de sociétés détenues directement ou indirectement par ces filiales), sa capacité à verser les dividendes futurs reposera sur la réception de fonds suffisants en provenance de ses filiales d'assurance réglementées. Ces filiales sont également assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports à la SFM.

Note 14 Produits tirés des contrats de service

La Société fournit des services de gestion des placements, des services de traitement des transactions, des services administratifs, des services de placement et des services connexes aux fonds de placement exclusifs et de tiers, aux régimes de retraite, aux régimes d'avantages collectifs, aux investisseurs institutionnels et aux autres ententes. La Société fournit également des services de gestion de propriété aux locataires des immeubles de placement de la Société.

Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client.

Les obligations de prestation de la Société prévues dans les ententes de services sont généralement remplies progressivement, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages des services rendus, mesurés à l'aide d'une méthode fondée sur les extrants. Les honoraires comprennent généralement une contrepartie variable, et les produits connexes sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés.

Les honoraires liés aux actifs varient selon la valeur de l'actif des comptes gérés, sous réserve des conditions du marché et du comportement des investisseurs, lesquels sont hors du contrôle de la Société. Les honoraires liés au traitement des transactions et les honoraires d'administration varient selon le volume des activités des clients, qui sont également hors du contrôle de la Société. Certains honoraires, y compris les honoraires liés aux services de placement, sont fondés sur les soldes des comptes et les volumes de transactions. Les honoraires liés au solde des comptes et aux volumes de transactions sont calculés quotidiennement. Les honoraires de gestion de propriété comprennent des composantes fixes et le recouvrement des coûts variables des services rendus aux locataires. Les honoraires liés aux services fournis sont généralement comptabilisés à mesure que les services sont fournis, c'est-à-dire lorsqu'il devient hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. La Société a déterminé que ses contrats de service ne comportaient aucune composante financement importante, puisque les honoraires sont perçus mensuellement. La Société ne détient aucun actif ni aucun passif important sur contrat.

Les tableaux suivants présentent les produits tirés des contrats de service par gamme de services et par secteur à présenter, comme il est précisé à la note 20. Les secteurs à présenter Asie, Canada et États-Unis sont combinés au secteur Services généraux et autres par suite de la mise en œuvre d'IFRS 17.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Asie, Canada, États-Unis, Services généraux et autres	Total
	Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	3 298 \$	(412) \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	2 566	269	2 835
Honoraires de placement et autres honoraires	842	54	896
Total inclus dans les autres produits	6 706	(89)	6 617
Produits des sous-secteurs n'offrant pas de services	3	126	129
Total des autres produits	6 709 \$	37 \$	6 746 \$
Honoraires de services de gestion de propriété compris dans les revenus de placement, montant net	- \$	303 \$	303 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Asie, Canada, États-Unis, Services généraux et autres	Total
	Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	3 079 \$	(315) \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	2 416	268	2 684
Honoraires de placement et autres honoraires	910	89	999
Total inclus dans les autres produits	6 405	42	6 447
Produits des sous-secteurs n'offrant pas de services	(14)	(247)	(261)
Total des autres produits	6 391 \$	(205) \$	6 186 \$
Honoraires de services de gestion de propriété compris dans les revenus de placement, montant net	- \$	305 \$	305 \$

Note 15 Rémunération fondée sur des actions

a) Options sur actions

La Société attribue des options sur actions à certaines personnes en vertu de son régime d'options sur actions des dirigeants (le « régime des dirigeants »). Les options donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires de la SFM à un prix d'exercice équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Toronto du jour précédent, des cinq jours précédents ou des dix jours précédents, selon le plus élevé des trois montants, à la date d'attribution des options. Les droits rattachés aux options s'acquièrent sur une période maximale de quatre ans et les options expirent au plus tard dix ans après la date de l'attribution. En vigueur à compter de l'attribution de 2015, les options ne peuvent être exercées qu'après le cinquième anniversaire. Au total, 73 600 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime des dirigeants.

Options en cours

Exercices clos les 31 décembre	2023		2022	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours aux 1 ^{er} janvier	20	22,42 \$	21	22,09 \$
Exercées	(4)	21,02	(1)	16,15
Échues	-	22,60	-	24,63
Qui ont fait l'objet d'une renonciation	-	24,27	-	23,96
En cours aux 31 décembre	16	22,73 \$	20	22,42 \$
Exerçables aux 31 décembre	9	21,99 \$	10	20,91 \$

Exercice clos le 31 décembre 2023	Options en cours			Options exerçables		
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)
De 17,59 \$ à 20,99 \$	3	17,59 \$	2,14	3	17,59 \$	2,14
De 21,00 \$ à 24,73 \$	13	23,79 \$	4,49	6	23,92 \$	3,09
Total	16	22,73 \$	4,09	9	21,99 \$	2,80

Aucune option sur action n'a été attribuée en 2023 et 2022.

La charge de rémunération liée aux options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 2 \$ (5 \$ en 2022).

b) Unités d'actions différées

En 2000, la Société a attribué des unités d'actions différées (« UAD ») de manière ponctuelle à certains salariés en vertu du régime des dirigeants. Les droits rattachés à ces UAD sont acquis sur une période de trois ans, et chaque UAD donne au porteur le droit de recevoir une action ordinaire à la date de la retraite ou de la cessation d'emploi. Lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires, les porteurs d'UAD sont réputés avoir reçu des dividendes au même taux, payables sous forme d'UAD supplémentaires. Au 31 décembre 2023, 143 000 UAD étaient en cours (166 000 en 2022).

En outre, pour certains salariés et dans le cadre du programme de rémunération différée de la Société, la Société attribue, au titre du régime d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), des UAD qui donnent au porteur le droit de recevoir un paiement en espèces équivalant à la valeur du même nombre d'actions ordinaires, majorée des dividendes crédités au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi. En 2023, la Société a attribué 38 000 UAD (30 000 en 2022) à certains salariés, dont les droits sont acquis après 36 mois. En 2023, 33 000 UAD (106 000 en 2022) ont été attribuées à des salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie la réception de leur prime de rendement annuelle. Les droits rattachés à ces UAD ont été immédiatement acquis. En 2023, 18 000 UAD (néant en 2022) ont été attribuées à certains salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie le paiement de leurs UATI, dont les droits ont également été acquis immédiatement.

En vertu du régime d'actionariat des administrateurs externes, chaque administrateur admissible peut choisir de recevoir sa rémunération forfaitaire et ses jetons de présence annuels sous forme d'UAD (dont les droits sont acquis immédiatement) ou d'actions ordinaires plutôt qu'en espèces. En 2023, 117 000 UAD (116 000 en 2022) ont été émises en vertu de ce régime. Lorsqu'il cesse d'être membre du conseil d'administration, l'administrateur admissible qui a choisi de recevoir des UAD peut recevoir un paiement au comptant correspondant à la valeur des UAD accumulées dans son compte ou, s'il préfère, un nombre équivalent d'actions ordinaires. La Société est autorisée à émettre jusqu'à 1 million d'actions ordinaires aux termes de ce régime, après quoi les attributions peuvent être réglées au moyen d'actions achetées sur le marché libre.

La juste valeur des 206 000 UAD émises au cours de l'exercice était de 29,28 \$ l'unité au 31 décembre 2023 (252 000 UAD émises à 24,15 \$ l'unité en 2022).

Exercices clos les 31 décembre

Nombre d'UAD (en milliers)	2023	2022
En cours aux 1 ^{er} janvier	2 373	2 079
Émises	206	252
Réinvesties	131	126
Rachetées	(744)	(75)
Renonciations et annulations	(3)	(9)
En cours aux 31 décembre	1 963	2 373

Parmi les UAD en cours au 31 décembre 2023, 143 000 (166 000 en 2022) donnent au porteur le droit de recevoir des actions ordinaires, 913 000 (977 000 en 2022) donnent au porteur le droit de recevoir un paiement au comptant et 907 000 (1 230 000 en 2022) donnent au porteur le droit de recevoir, à son gré, un paiement au comptant ou des actions ordinaires.

La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 9 \$ (7 \$ en 2022).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UAD au 31 décembre 2023 était de 62 \$ (53 \$ en 2022) et était comprise dans les Autres passifs.

c) Unités d'actions temporairement incessibles et unités d'actions fondées sur le rendement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, 8,5 millions d'UATI (8,6 millions en 2022) et 1,6 million d'UAR (1,7 million en 2022) ont été attribuées à certains salariés admissibles en vertu du régime d'UATI de la SFM. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours de l'exercice était de 29,28 \$ l'unité au 31 décembre 2023 (24,15 \$ l'unité en 2022). Chaque UATI et chaque UAR confèrent à leur porteur le droit de recevoir un paiement égal à la valeur de marché d'une action ordinaire, majorée des dividendes crédités, au moment de l'acquisition des droits, sous réserve de conditions relatives au rendement.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR attribuées en mars 2023 seront acquis 36 mois suivant leur date d'attribution, et la charge de rémunération connexe est comptabilisée sur cette période, sauf si le salarié est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits, auquel cas le coût est comptabilisé à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite, respectivement. La charge de rémunération liée aux UATI et aux UAR pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 était respectivement de 207 \$ et 45 \$ (respectivement 158 \$ et 23 \$ en 2022).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UATI et aux UAR au 31 décembre 2023 était de 514 \$ (388 \$ en 2022) et était comprise dans les Autres passifs.

d) Programme international d'actionnariat

Le programme international d'actionnariat de la Société permet aux salariés admissibles d'appliquer jusqu'à 5 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires. La Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles des salariés jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Les cotisations de la Société sont acquises immédiatement. Toutes les cotisations servent à acheter des actions ordinaires sur le marché libre au nom des salariés participants.

Note 16 Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, y compris des régimes de retraite agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) offerts aux dirigeants, des régimes de soins de santé pour retraités et des régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

a) Caractéristiques des régimes de retraite

Les régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et les régimes de soins de santé pour retraités de la Société n'acceptent plus de nouveaux membres. Tous les salariés peuvent participer aux régimes d'accumulation de capital, y compris les régimes à solde de caisse à prestations définies, les régimes 401(k) et les régimes à cotisations définies, selon le lieu de travail des employés.

Tous les régimes de retraite sont régis par des comités de retraite locaux ou la direction, mais les modifications importantes aux régimes doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la Société.

La politique de capitalisation de la Société pour les régimes à prestations définies restants consiste à verser les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements des pays où les régimes sont offerts. Les hypothèses et méthodes prescrites aux fins des exigences réglementaires de capitalisation diffèrent habituellement de celles utilisées aux fins comptables.

La Société a encore des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies ou des régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis, au Canada, au Japon et à Taiwan (Chine). Des régimes d'invalidité sont également offerts aux États-Unis et au Canada.

Les plus importants régimes de retraite à prestations définies et de soins de santé pour retraités sont les principaux régimes offerts aux salariés des États-Unis et du Canada. Ils sont considérés comme étant les régimes significatifs et sont traités plus en détail ci-après dans la présente note. La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins comptables en date du 31 décembre de chaque année.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis

La Société gère un régime à solde de caisse admissible qui est offert aux nouveaux participants, un régime à solde de caisse non admissible fermé et un régime de soins de santé pour retraités fermé.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société pour le régime à solde de caisse admissible sont requises chaque année. Les déficits mis au jour par les évaluations des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans. On prévoit qu'il n'y aura pas de financement requis pour ce régime en 2024. Aucun actif n'est détenu dans le régime à solde de caisse non admissible.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie et maladie. La plupart des salariés qui ont pris leur retraite après 1991 reçoivent un montant en dollars fixe de la Société en fonction de leurs années de service. Ce régime a cessé d'être offert à tous les salariés embauchés après 2004. Bien que des actifs aient été mis en réserve dans une fiducie admissible aux fins du règlement des prestations du régime de soins de santé pour retraités, cette capitalisation est facultative. Les prestations au titre des soins de santé offerts dans le cadre du régime sont coordonnées avec le régime d'assurance maladie américain afin d'optimiser l'utilisation du soutien financier disponible offert par le gouvernement fédéral.

Aux États-Unis, les régimes de retraite et de soins de santé pour retraités admissibles sont régis par le comité des avantages sociaux, tandis que le régime de retraite non admissible est régi par le sous-comité des régimes de retraite non admissibles.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts au Canada

Au Canada, les régimes à prestations définies de la Société comprennent deux régimes agréés fondés sur le salaire moyen de fin de carrière, un régime complémentaire non agréé fondé sur le salaire moyen de fin de carrière et un régime de soins de santé pour retraités; tous ces régimes n'acceptent plus de nouveaux membres.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société au titre des régimes de retraite agréés sont requises au moins tous les trois ans. Les déficits mis au jour par l'évaluation des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période de dix ans. Pour 2024, la capitalisation requise pour ces régimes devrait être de 2 \$. Aucun actif n'est détenu dans le régime complémentaire de retraite non agréé.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie, maladie et soins dentaires. Ces subventions représentent un montant fixe pour ceux qui ont pris leur retraite après le 30 avril 2013 et ont été éliminées pour ceux qui prendront leur retraite après 2019. Aucun actif n'est détenu dans ce régime.

Les régimes de retraite agréés sont régis par des comités de retraite, tandis que le régime complémentaire non agréé est régi par le conseil d'administration. Le régime de soins de santé pour retraités est régi par la direction.

b) Risques

Pour ce qui est des régimes fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et des régimes de soins de santé pour retraités, la Société assume généralement les principaux risques comme les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements, à la longévité et à l'inflation des coûts des soins de santé. Dans les régimes à cotisations définies, ces risques sont le plus souvent assumés par l'employé. Dans les régimes à solde de caisse, les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements et à la longévité sont en partie transférés au salarié.

Les principales sources de risques liés aux régimes de la Société sont les suivantes :

- Une baisse des taux d'actualisation qui accroît les obligations au titre des régimes à prestations définies d'un montant plus grand que la variation de la valeur des actifs des régimes
- Des taux de mortalité plus bas que prévu
- Des coûts de soins de santé plus élevés que prévu dans le cadre des régimes de soins de santé pour retraités

La Société a géré ces risques en apportant des changements à la conception et à l'admissibilité des régimes, qui ont limité ainsi la taille et la croissance des obligations au titre des régimes à prestations définies. Pour ce qui est des régimes capitalisés, les risques liés aux placements sont gérés en investissant des montants importants dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs des régimes.

Aux États-Unis, les représentants du comité mandatés et la direction passent en revue la situation financière du régime de retraite à prestations définies admissible au moins une fois par mois, et des mesures sont prises conformément à une politique de placement dynamique établie pour accroître la répartition du régime dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs du régime et réduire le risque lié aux placements lorsque la situation de capitalisation s'améliore. Au 31 décembre 2023, la répartition de l'actif cible du régime s'établissait comme suit : 30 % d'actifs sources de rendement et 70 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif (30 % et 70 % en 2022).

Au Canada, les comités internes et la direction examinent la situation financière du régime de retraite agréé à prestations définies au moins tous les trimestres. Au 31 décembre 2023, la répartition de l'actif cible des régimes s'établissait comme suit : 17 % d'actifs sources de rendement et 83 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif (20 % et 80 % en 2022).

Il subsiste une grande incertitude quant aux répercussions potentielles à long terme de la pandémie de COVID-19 (sur la mortalité future, etc.). La Société tient compte de l'expérience récente pour établir les hypothèses à long terme. La Société continuera de surveiller de près les résultats réels en lien avec la pandémie de COVID-19, tout comme les nouvelles recherches sur les incidences à long terme de la COVID-19 sur les hypothèses de mortalité et d'inflation et autres hypothèses.

c) Régimes de retraite et régimes de soins de santé pour retraités

Les tableaux suivants présentent le rapprochement de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022
Variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :				
Solde d'ouverture	3 794 \$	4 560 \$	466 \$	584 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	41	43	-	-
Coût des services passés - modification	-	(6)	-	-
Charges d'intérêts	184	127	22	16
Cotisations des participants	-	-	3	3
Écarts actuariels liés aux :				
Résultats réels	11	5	(10)	(13)
Modifications des hypothèses démographiques	14	-	1	-
Modifications des hypothèses économiques	119	(835)	16	(112)
Prestations versées	(308)	(299)	(38)	(40)
Incidence des fluctuations des taux de change	(66)	199	(10)	28
Obligation au titre des régimes à prestations définies aux 31 décembre	3 789 \$	3 794 \$	450 \$	466 \$

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022
Variation des actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes, solde d'ouverture	3 722 \$	4 510 \$	523 \$	587 \$
Produits d'intérêts	181	127	25	16
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	129	(869)	17	(91)
Cotisations de l'employeur	59	59	12	11
Cotisations des participants	-	-	3	3
Prestations versées	(308)	(299)	(38)	(40)
Frais administratifs	(10)	(11)	(1)	(2)
Incidence des fluctuations des taux de change	(67)	205	(15)	39
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre	3 706 \$	3 722 \$	526 \$	523 \$

d) Montants comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés

Le tableau suivant présente le déficit (l'excédent) ainsi que le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022
Variation du passif au titre des régimes à prestations définies, montant net				
Obligation au titre des régimes à prestations définies	3 789 \$	3 794 \$	450 \$	466 \$
Juste valeur des actifs des régimes	3 706	3 722	526	523
Déficit (excédent)	83	72	(76)	(57)
Incidence du plafonnement de l'actif ¹	41	48	-	-
Déficit (excédent) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	124	120	(76)	(57)
Le déficit se compose de :				
Régimes capitalisés ou partiellement capitalisés	(422)	(441)	(190)	(168)
Régimes non capitalisés	546	561	114	111
Déficit (excédent) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	124 \$	120 \$	(76) \$	(57) \$

¹⁾ Le plafonnement de l'actif se rapporte à un régime de retraite agréé au Canada. L'excédent de ce régime se situe au-delà de la valeur actualisée des avantages économiques que la Société peut tirer de diminutions des cotisations futures. En ce qui a trait aux autres régimes de retraite capitalisés en situation d'excédent, la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes demeure plus élevée que l'excédent courant.

e) Ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

Le tableau suivant présente la ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies entre les membres actifs et les membres inactifs et retraités.

Aux 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Membres actifs	526 \$	509 \$	9 \$	11 \$	116 \$	125 \$	- \$	- \$
Membres inactifs et retraités	1 907	2 006	327	344	1 240	1 154	114	111
Total	2 433 \$	2 515 \$	336 \$	355 \$	1 356 \$	1 279 \$	114 \$	111 \$

f) Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les principales catégories d'actifs des régimes et la répartition pour chaque catégorie.

Au 31 décembre 2023	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 \$	1 %	25 \$	5 %	15 \$	1 %	- \$	-
Titres de participation de sociétés ouvertes ³	315	13 %	39	7 %	195	17 %	-	-
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 437	57 %	448	85 %	974	82 %	-	-
Autres placements ⁴	741	29 %	14	3 %	1	0 %	-	-
Total	2 521 \$	100 %	526 \$	100 %	1 185 \$	100 %	- \$	-

Au 31 décembre 2022	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 \$	1 %	22 \$	4 %	9 \$	1 %	- \$	-
Titres de participation de sociétés ouvertes ³	377	15 %	41	8 %	233	20 %	-	-
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 509	58 %	445	85 %	898	79 %	-	-
Autres placements ⁴	660	26 %	15	3 %	1	0 %	-	-
Total	2 581 \$	100 %	523 \$	100 %	1 141 \$	100 %	- \$	-

¹ Les actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs liés aux titres de créance de sociétés fermées, aux infrastructures, aux actions de sociétés fermées, aux immeubles, aux terrains forestiers exploitables et aux terres agricoles. Au total, ces actifs représentent environ 16 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis au 31 décembre 2023 (15 % en 2022).

² Tous les actifs des régimes de retraite offerts au Canada ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs des contrats de rente collectifs qui représentent environ 0,1 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite offerts au Canada au 31 décembre 2023 (0,1 % en 2022).

³ Les titres de participation de sociétés ouvertes comprennent des placements directs dans des actions ordinaires de la SFM de 1,4 \$ (1,2 \$ en 2022) dans le régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis.

⁴ Les autres actifs des régimes de retraite offerts aux États-Unis comprennent des placements dans des immeubles, des titres de créance de sociétés fermées, des infrastructures, des actions de sociétés fermées, de même que dans des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et des contrats à terme normalisés gérés. Les autres actifs des régimes de retraite offerts au Canada comprennent des placements dans le contrat de rente collectif.

g) Coût net des prestations comptabilisé aux comptes de résultat consolidés

Le tableau suivant présente les éléments du coût net des prestations pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes à prestations définies ¹	41 \$	43 \$	- \$	- \$
Frais d'administration au titre des régimes à prestations définies	10	11	1	2
Coût des services passés – modifications et compression des régimes	-	(6)	-	-
Coût des services	51	48	1	2
Intérêt sur (l'actif) le passif au titre des régimes à prestations définies, montant net	5	2	(3)	-
Coût des prestations définies	56	50	(2)	2
Coût des cotisations définies	93	85	-	-
Coût net des prestations	149 \$	135 \$	(2) \$	2 \$

¹ Aucun coût des services rendus important n'a été engagé au cours de la période par les régimes de soins de santé pour retraités, étant donné que ces régimes sont fermés et en grande partie inactifs. Le profit ou la perte de réévaluation sur ces régimes est attribuable à la volatilité des taux d'actualisation et du rendement des placements.

h) Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les éléments de l'incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022
Écart actuariel sur les obligations au titre des régimes à prestations définies liés aux :				
Résultats réels	(11) \$	(5) \$	10 \$	13 \$
Modifications des hypothèses démographiques	(14)	–	(1)	–
Modifications des hypothèses économiques	(119)	835	(16)	112
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	129	(869)	17	(91)
Variation de l'incidence du plafonnement de l'actif (excluant les intérêts)	10	(10)	–	–
Total de l'incidence de la réévaluation	(5) \$	(49) \$	10 \$	34 \$

i) Hypothèses

Le tableau suivant présente les hypothèses clés retenues par la Société pour calculer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et le coût net des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Pour calculer l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	4,8 %	5,0 %	4,8 %	5,0 %	4,6 %	5,3 %	4,7 %	5,3 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	9,0 %	7,8 %	s. o.	s. o.	3,9 %	5,3 %
Pour calculer le coût des prestations définies de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	5,0 %	2,7 %	5,0 %	2,7 %	5,3 %	3,1 %	5,3 %	3,2 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	7,8 %	7,0 %	s. o.	s. o.	5,3 %	5,4 %

¹ Les hypothèses à l'égard des hausses de l'inflation et de la rémunération ne sont pas présentées puisqu'elles n'ont pas une incidence importante sur les obligations et les coûts.

² Le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis était de 9,0 % passant graduellement à 4,8 % pour 2041 et les exercices subséquents (7,8 % en 2022 passant graduellement à 4,8 % pour 2035 et les exercices subséquents), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 7,8 % passant graduellement à 4,8 % pour 2035 et les exercices subséquents (7,0 % en 2022 passant graduellement à 4,5 % pour 2032 et les exercices subséquents). Au Canada, le taux retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités était de 5,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024, passant graduellement à 4,0 % pour 2029 et les exercices subséquents (5,3 % en 2022 passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 5,3 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (5,4 % en 2022 passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tables de mortalité publiées. Le tableau suivant présente les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs des obligations des régimes à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités.

Au 31 décembre 2023	États-Unis	Canada
Espérance de vie (en années) des participants actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	22,2	24,3
Femmes	23,7	26,2
Espérance de vie (en années) à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	23,6	25,3
Femmes	25,0	27,1

j) Sensibilité des hypothèses sur les obligations

Les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les obligations comptabilisées à l'égard des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités. Le tableau suivant présente l'incidence potentielle que peuvent avoir sur les obligations des modifications des hypothèses clés. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses restent constantes. Dans la réalité, il peut y avoir des corrélations avec d'autres hypothèses.

Au 31 décembre 2023	Régimes de retraite	Régimes de soins de santé pour retraités
Taux d'actualisation		
Incidence d'une hausse de 1 %	(274) \$	(38) \$
Incidence d'une baisse de 1 %	316	44
Taux tendanciel du coût des soins de santé		
Incidence d'une hausse de 1 %	s. o.	11
Incidence d'une baisse de 1 %	s. o.	(10)
Taux de mortalité¹		
Incidence d'une baisse de 10 %	89	6

¹⁾ Si les estimations actuarielles de mortalité sont ajustées dans l'avenir pour tenir compte des baisses imprévues concernant la mortalité, l'incidence d'une baisse de 10 % des taux de mortalité futurs pour chaque catégorie d'âge serait une hausse de l'espérance de vie des participants âgés de 65 ans de 0,8 année pour les hommes et les femmes américains et canadiens.

k) Profil des échéances

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée (en années) des obligations au titre des prestations définies.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022
Régimes offerts aux É.-U.	8,4	8,2	8,2	8,2
Régimes offerts au Canada	9,9	10,6	11,1	11,1

l) Flux de trésorerie – cotisations

Le tableau suivant présente le total des paiements en espèces pour l'ensemble des avantages futurs du personnel, incluant les cotisations en espèces par la Société à des régimes de retraite à prestations définies et à des régimes de soins de santé pour retraités capitalisés, les paiements en espèces versés directement aux bénéficiaires de régimes de retraite et de régimes de soins de santé pour retraités non capitalisés, ainsi que les cotisations en espèces à des régimes de retraite à cotisations définies.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2023	2022	2023	2022
Régimes à prestations définies	59 \$	59 \$	12 \$	11 \$
Régimes à cotisations définies	93	85	-	-
Total	152 \$	144 \$	12 \$	11 \$

Les meilleures estimations de la Société des paiements en espèces prévus pour les avantages futurs du personnel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 s'élèvent à 61 \$ pour les régimes de retraite à prestations définies, à 96 \$ pour les régimes de retraite à cotisations définies et à 13 \$ pour les régimes de soins de santé pour retraités.

Note 17 Impôts sur le résultat

a) Charge d'impôt

Le tableau ci-après présente les charges (recouvrements) d'impôt comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Impôt exigible		
Exercice considéré	568 \$	1 098 \$
Ajustements liés aux exercices précédents	(193)	(263)
Total de l'impôt exigible	375	835
Impôt différé		
Variation liée à des différences temporaires	489	(1 975)
Ajustements liés aux exercices précédents	(19)	226
Incidence de la variation des taux d'imposition au Canada	-	(245)
Total de l'impôt différé	470	(1 994)
Charges (recouvrements) d'impôt	845 \$	(1 159) \$

Le tableau qui suit présente les charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		
Charges (recouvrements) d'impôt exigible	320 \$	(323) \$
Charges (recouvrements) d'impôt différé	(326)	3 034
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(6) \$	2 711 \$
Comptabilisés dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global		
Charges (recouvrements) d'impôt exigible	5 \$	5 \$
Charges (recouvrements) d'impôt différé	(4)	(8)
Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé directement dans les capitaux propres	1 \$	(3) \$

b) Impôt exigible à recevoir et à payer

Au 31 décembre 2023, l'impôt exigible recouvrable de la Société, compris dans les autres actifs, s'établissait à environ 1 056 \$ (1 135 \$ en 2022) et l'impôt exigible à payer, compris dans les autres passifs, s'élevait à 147 \$ (195 \$ en 2022).

c) Rapprochement de l'impôt

Le taux d'imposition effectif présenté dans les comptes de résultat consolidés diffère du taux canadien de 27,80 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (27,50 % en 2022) en raison des éléments énumérés dans le tableau qui suit. Le taux d'imposition au Canada a été quasi adopté en décembre 2022 avec une date de prise d'effet du 7 avril 2022.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Résultat net avant impôts sur le résultat	6 452 \$	(3 138) \$
Charges (recouvrements) d'impôt au taux prévu par la loi au Canada	1 794 \$	(863) \$
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :		
Revenus de placement exonérés d'impôt	(199)	(206)
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(770)	118
Ajustements liés à l'impôt des exercices précédents	(212)	(37)
Pertes fiscales et différences temporaires non comptabilisées à titre d'impôt différé	(38)	78
Variation des taux d'imposition au Canada	-	(245)
Autres différences	270	(4)
Charges (recouvrements) d'impôt	845 \$	(1 159) \$

d) Actifs et passifs d'impôt différé

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs d'impôt différé de la Société comptabilisés aux états de la situation financière consolidés.

Aux 31 décembre	2023	2022
Actifs d'impôt différé	6 739 \$	6 708 \$
Passifs d'impôt différé	(1 697)	(1 536)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	5 042 \$	5 172 \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations des actifs et passifs d'impôt différé.

Exercice clos le 31 décembre	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Cessions	Comptabilisés en résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2023
Pertes reportées en avant	701 \$	– \$	(18) \$	– \$	(8) \$	(5) \$	670 \$
Provisions techniques	4 507	–	188	1 198	–	(80)	5 813
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	142	–	4	26	–	(1)	171
Crédits d'impôt	109	–	15	–	–	(2)	122
Intérêts courus	1	–	–	–	–	–	1
Immeubles	(1 317)	–	168	–	–	14	(1 135)
Obligations locatives	47	–	(7)	–	–	(2)	38
Actif au titre du droit d'utilisation et sous- location à recevoir	(41)	–	7	–	–	–	(34)
Titres et autres placements	1 560	–	(293)	(1 245)	2	62	86
Vente de placements	(30)	–	12	–	–	–	(18)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(828)	–	(12)	–	–	18	(822)
Autre	321	–	(534)	347	10	6	150
Total	5 172 \$	– \$	(470) \$	326 \$	4 \$	10 \$	5 042 \$

Exercice clos le 31 décembre	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Cessions	Comptabilisés en résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2022
Pertes reportées en avant	517 \$	– \$	184 \$	– \$	– \$	– \$	701 \$
Provisions techniques	13 731	–	2 334	(12 005)	11	436	4 507
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	161	–	(2)	(17)	–	–	142
Crédits d'impôt	46	–	63	–	–	–	109
Intérêts courus	1	–	–	–	–	–	1
Immeubles	(1 287)	–	10	(1)	–	(39)	(1 317)
Obligations locatives	26	–	17	–	3	1	47
Actif au titre du droit d'utilisation et sous- location à recevoir	(22)	–	(18)	–	(2)	1	(41)
Titres et autres placements	(6 484)	–	(702)	8 984	(10)	(228)	1 560
Vente de placements	(40)	–	10	–	–	–	(30)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(804)	–	(6)	–	–	(18)	(828)
Autre	209	–	104	5	6	(3)	321
Total	6 054 \$	– \$	1 994 \$	(3 034) \$	8 \$	150 \$	5 172 \$

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôt différé totaux de 6 739 \$ (6 708 \$ en 2022) comprennent un montant de 6 136 \$ lié à 2023 à l'égard des pertes subies par la Société au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent dont la comptabilisation repose sur des bénéfices imposables futurs dans les territoires visés et des mesures réalisables de la direction.

Au 31 décembre 2023, la Société disposait de pertes fiscales reportées d'environ 3 549 \$ (3 902 \$ en 2022), dont un montant de 3 300 \$ vient à échéance entre 2025 et 2043, alors qu'un montant de 249 \$ n'a pas de date d'échéance. La Société disposait de pertes en capital reportées d'un montant d'environ 5 \$ (1 \$ en 2022), qui n'a pas de date d'échéance. Au 31 décembre 2023, un avantage d'impôt lié à ces pertes fiscales reportées totalisant 670 \$ (701 \$ en 2022) a été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé et un avantage de 222 \$ (211 \$ en 2022) n'a pas été comptabilisé. La Société a des reports au titre de crédits d'impôt d'environ 282 \$ (273 \$ en 2022), qui viendront à échéance entre 2026 et 2043, sur lesquels un avantage de 160 \$ (164 \$ en 2022) n'a pas été comptabilisé. En outre, la Société n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 1 171 \$ (663 \$ en 2022) au titre des autres différences temporaires s'élevant à 5 333 \$ (2 523 \$ en 2022).

Le total des passifs d'impôt différé au 31 décembre 2023 s'établissait à 1 697 \$ (1 536 \$ en 2022). Ce montant comprend le passif d'impôt différé des entités consolidées. Le montant global des différences temporaires imposables lié aux participations de la Société dans des filiales n'est pas inclus dans les états financiers consolidés et s'est élevé à 10 908 \$ (11 439 \$ en 2022).

Note 18 Participations dans des entités structurées

La Société est engagée auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées qui sont établies aux fins de générer des revenus de placement et des produits d'honoraires. La Société entretient aussi des liens avec des entités structurées en vue de faciliter l'obtention de financement pour la Société. Ces entités peuvent présenter certaines ou toutes les caractéristiques suivantes : le contrôle de l'entité n'est pas établi simplement en fonction des droits de vote; l'entité exerce des activités limitées vouées à la réalisation d'un objectif précis; l'entité est soumise à un fort effet de levier ou elle possède un capital hautement structuré.

La Société ne présente que ses liens avec des entités structurées consolidées et non consolidées importantes. Aux fins d'évaluation de l'importance de l'entité structurée, la Société tient compte de la nature de sa relation avec l'entité, notamment si elle est commanditée (c.-à-d. initialement organisée et gérée) par la Société. Parmi les autres facteurs examinés, mentionnons le placement de la Société dans l'entité structurée par rapport à l'ensemble des placements, les rendements tirés de l'entité par rapport à l'ensemble des revenus de placement, montant net, la taille de l'entité par rapport au total des fonds sous gestion et l'exposition de la Société à tout autre risque découlant de ses liens avec l'entité structurée.

La Société ne fournit aucun soutien financier ou autre à ses entités structurées lorsqu'elle n'a pas l'obligation contractuelle de le faire.

a) Entités structurées consolidées

I) Entités structurées d'investissement

La Société agit à titre de gestionnaire de placements dans des sociétés de terrains forestiers exploitables et des sociétés forestières. Le fonds général et les fonds distincts de la Société investissent dans bon nombre de ces sociétés. La Société contrôle l'une des sociétés de terrains forestiers exploitables qu'elle gère, Hancock Victoria Plantations Holdings PTY Limited (« HVPH »). HVPH est classée en tant qu'entité structurée surtout parce que les employés de la Société exercent des droits de vote dans cette entité au nom d'autres investisseurs. Au 31 décembre 2023, les actifs consolidés de terrains forestiers exploitables de la Société se rapportant à HVPH s'élevaient à 1 236 \$ (1 264 \$ en 2022). La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à HVPH.

II) Entités structurées de financement

La Société titrise certaines marges de crédit hypothécaire garanties par une propriété résidentielle. Des entités consolidées facilitant ces opérations sont identifiées comme étant des entités structurées, car leurs activités se limitent à émettre et à gérer le financement de la Société. Pour obtenir davantage d'information concernant le programme de titrisation des créances hypothécaires de la Société, voir la note 4.

b) Entités structurées non consolidées

Entités structurées d'investissement

Le tableau suivant présente les placements de la Société dans des entités structurées d'investissement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités, dont certaines sont commanditées par la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à ces entités structurées.

Aux 31 décembre	Placement de la Société ¹		Exposition maximale de la Société à une perte ²	
	2023	2022	2023	2022
Baux adossés ³	3 790 \$	3 840 \$	3 790 \$	3 840 \$
Sociétés d'infrastructure ⁴	2 468	2 156	3 035	2 704
Sociétés de terrains forestiers exploitables ⁵	811	816	811	816
Sociétés de placements immobiliers ⁶	676	465	676	465
Total	7 745 \$	7 277 \$	8 312 \$	7 825 \$

¹ Les placements de la Société dans ces entités structurées non consolidées sont compris dans les placements, et les rendements que la Société en tire sont compris dans les revenus de placement, montant net et les AERG.

² L'exposition maximale de la Société à une perte découlant de chacune des entités structurées se limite aux montants investis dans chacune d'entre elles, plus les engagements en capital non capitalisés, le cas échéant. Les engagements liés aux placements de la Société sont présentés à la note 19. La perte maximale ne devrait se réaliser qu'en cas de faillite ou de liquidation de l'entité.

³ Ces entités sont des fiducies commerciales constituées en vertu d'une loi qui utilisent l'apport en capital de la Société et l'apport en titres d'emprunt de premier rang d'autres parties pour financer l'acquisition d'actifs. Ces actifs sont loués à des tiers locataires en vertu de baux à long terme. La Société détient des titres de capitaux propres dans ces fiducies commerciales. La Société ne consolide aucune des fiducies qui sont parties à ces baux étant donné qu'elle n'exerce aucun pouvoir décisionnel sur ces fiducies.

⁴ Ces entités investissent dans des actifs d'infrastructure. La Société investit dans leurs actions. La Société génère un rendement sous la forme de revenus de placement, d'honoraires de gestion des placements et d'honoraires liés au rendement. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

⁵ Ces entités détiennent et exploitent des terrains forestiers exploitables. La Société investit dans leurs actions et leurs titres d'emprunt. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenus de placement, d'honoraires de conseils en placement, d'honoraires de gestion forestière et d'honoraires de conseils liés au rendement. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

⁶ Ces entités, qui comprennent la Manulife U.S. REIT, détiennent et exploitent des propriétés commerciales. La Société investit dans leurs actions. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de gestion de placements, d'honoraires de gestion de propriété, de frais d'acquisition et de cession, et de frais de location. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

Entités structurées de financement

Les participations de la Société dans des entités structurées de financement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Placements de la Société ¹	
	2023	2022
Manulife Finance (Delaware), L.P. ²	709 \$	691 \$
Total	709 \$	691 \$

¹ La participation de la Société comprend des montants empruntés auprès de l'entité structurée; le placement de la Société dans les capitaux propres et le capital subordonné de cette entité; et les swaps de taux de change et de taux d'intérêt entre la Société et cette entité.

² Cette entité est une société en commandite entièrement détenue qui sert à faciliter le financement de la Société. Voir les notes 11 et 19.

i) Autres placements

La Société entretient des relations de placement avec diverses autres entités qui découlent de son placement direct dans leurs titres d'emprunt ou capitaux propres et qui ont été évaluées aux fins de contrôle. Les placements dans ces autres entités comprennent, sans toutefois s'y limiter, des placements dans des sociétés en commandite et des sociétés à responsabilité limitée des secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, de l'énergie, de l'immobilier et de l'agriculture, ainsi que dans des actions de sociétés fermées. La plupart de ces autres entités ne sont pas commanditées par la Société. Les relations de la Société avec ces autres entités ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation individuelle pour déterminer si ce sont des entités structurées. L'exposition maximale de la Société aux pertes qu'elle pourrait subir du fait de son engagement auprès de ces autres entités se limite au placement dans celles-ci et aux montants qu'elle s'est engagée à investir, mais qu'elle n'a pas encore financés. La Société comptabilise les revenus qu'elle tire de ces entités dans les revenus de placement, montant net et le CAERG. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte financière provenant de ces autres entités.

ii) Participations dans des actifs titrisés

La Société investit dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires émis par des entités de titrisation commanditées par d'autres parties, dont des émetteurs privés ou soutenus par le gouvernement, afin de générer des revenus de placement. La Société ne détient pas de participation financière donnant le contrôle dans ces émetteurs. Ces entités de titrisation sont considérées comme étant des entités structurées en raison de la portée limitée de leurs activités et de leur structure du capital à fort levier financier. Les placements dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires sont inclus dans les titres de créance et les placements privés dans les états de la situation financière consolidés, et leurs justes valeurs et valeurs comptables sont présentées à la note 4. La perte maximale que pourrait subir la Société du fait de ces placements se limite aux montants investis.

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales sont garantis par des créances hypothécaires commerciales, et les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles sont garantis par des créances hypothécaires résidentielles. Les titres adossés à des créances peuvent être garantis par différents actifs sous-jacents, y compris des créances sur cartes de crédit, sur prêts automobiles et sur contrats de location d'aéronefs. Les titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires dans lesquels la Société investit proviennent principalement d'Amérique du Nord.

Le tableau qui suit présente les placements dans des actifs titrisés par type et qualité d'actifs.

Aux 31 décembre	2023				2022
	Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	Titres adossés à des créances	Total	Total
AAA	425 \$	4 \$	946 \$	1 375 \$	1 770 \$
AA	-	-	227	227	9
A	-	3	435	438	574
BBB	-	-	107	107	219
BB et moins	-	-	7	7	3
Total de l'exposition	425 \$	7 \$	1 722 \$	2 154 \$	2 575 \$

iii) Fonds communs de placement

La Société agit à titre de promoteur et peut investir dans une gamme de fonds communs de placement offerts au public assortis d'un large éventail de styles de placement. À titre de promoteur, la Société est responsable de l'organisation des fonds communs de placement qui mettent en œuvre des stratégies de placement pour le compte d'investisseurs actuels et de futurs investisseurs. Elle reçoit des honoraires, au taux du marché, pour les services de conseil et d'administration qu'elle fournit à ces fonds communs de placement. En règle générale, la Société ne contrôle pas les fonds communs de placement dont elle est le promoteur, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce que ses rendements sous la forme d'honoraires et de participations ne sont pas importants, ou les deux. Certains fonds communs de placement sont des entités structurées puisque leurs droits décisionnels ne résultent pas de capitaux propres conférant des droits de vote et que leurs investisseurs reçoivent des droits de rachat.

Les relations de la Société avec ces fonds communs de placement ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation pour déterminer si ce sont des entités structurées. La participation de la Société dans des fonds communs de placement se limite au capital qu'elle y investit et aux honoraires qu'elle en tire, le cas échéant. Les placements de la Société dans des fonds communs de placement sont inclus dans les actions cotées présentées dans les états de la situation financière consolidés. Voir la note 4 pour obtenir davantage d'information sur les placements de la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte provenant de ces fonds communs de placement.

Le placement de la Société à titre de promoteur dans le capital de démarrage des fonds communs de placement s'établissait à 1 319 \$ au 31 décembre 2023 (1 296 \$ en 2022). Les actifs gérés dans les fonds communs de placement destinés aux particuliers de la Société s'élevaient à 277 365 \$ au 31 décembre 2023 (258 273 \$ en 2022).

Note 19 Engagements et éventualités

a) Poursuites judiciaires

La Société est régulièrement partie à des poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites auxquelles est partie la Société mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou de réassurance, ou ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur ou de contribuable. D'autres sociétés d'assurance vie et gestionnaires d'actifs, exerçant leurs activités dans des territoires où la Société exerce ses activités, ont fait l'objet de différentes poursuites judiciaires, certaines ayant entraîné des jugements ou règlements importants à l'encontre des défenderesses; il est possible que la Société soit partie à de telles poursuites dans l'avenir. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis, de l'Asie et d'autres territoires où la Société exerce ses activités envoient périodiquement à la Société des demandes de renseignements et, de temps à autre, exigent la production d'informations ou effectuent des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Société demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières, et les activités des courtiers en valeurs mobilières.

En juin 2018, une action collective a été intentée contre la Société devant la Cour de district du district Sud de New York au nom des titulaires de contrats d'assurance vie universelle Performance souscrits entre 2003 et 2010 dont les contrats étaient assujettis à une hausse des coûts d'assurance annoncée en 2018.

Outre l'action collective, douze actions individuelles visant à contester la hausse des coûts d'assurance des contrats d'assurance vie universelle Performance ont été déposées, neuf auprès de la cour fédérale et trois autres, auprès du tribunal de l'État. La totalité des actions déposées contre la Société, qui représentent 84 % du montant nominal total des contrats compris dans le bloc assujetti à une hausse des coûts d'assurance, ont fait l'objet de règlements. Des actions pourraient toujours être intentées à l'égard de la dernière tranche de 16 % du montant nominal total des contrats compris dans le bloc assujetti à une hausse des coûts d'assurance.

En septembre 2023, à la suite de la résolution des actions visant à contester la hausse des coûts d'assurance des contrats d'assurance vie universelle Performance, une action collective non liée a été intentée contre la Société devant la Cour de district du district Sud de New York au nom de tous les titulaires actuels ou antérieurs de contrats d'assurance vie universelle émis par la Société dans lesquels il est stipulé que le coût d'assurance sera fondé sur les attentes futures, y compris pour ce qui est des taxes. Le demandeur affirme que la Société a failli de manière inadmissible à diminuer les coûts d'assurance facturés à ces titulaires de contrats après l'adoption de la *Tax Cuts and Jobs Act* de 2018. Il est encore trop tôt dans le litige pour établir de façon raisonnable l'étendue des contrats visés par l'action collective ou l'issue probable de cette dernière.

b) Engagements de placements

Dans le cours normal des affaires, divers engagements de placements non encore exécutés ne sont pas comptabilisés aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, ces engagements s'élevaient à 15 117 \$ (14 193 \$ en 2022), dont un montant de 781 \$ (1 095 \$ en 2022) expirait dans les 30 jours, un montant de 4 627 \$ (3 359 \$ en 2022), dans les 31 à 365 jours et un montant de 9 709 \$ (9 739 \$ en 2022), dans plus de un an.

c) Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des banques, à titre de tierces parties, émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Les entités de la Société utilisent des lettres de crédit pour payer des bénéficiaires tiers et pour régler les opérations de réassurance entre ses filiales. Au 31 décembre 2023, des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers, totalisant 466 \$ (215 \$ en 2022), étaient en cours.

d) Garanties

l) Garanties relatives à Manulife Finance (Delaware), L.P. (« MFLP »)

La SFM a garanti le paiement des montants exigibles sur le capital de 650 \$ des débentures subordonnées venant à échéance le 15 décembre 2041 émises par MFLP, entité de financement entièrement détenue non consolidée.

Les tableaux suivants présentent certaines données financières consolidées résumées de la SFM et de MFLP.

Information résumée tirée des comptes de résultat consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023	SFM (garant)	Autres filiales regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Résultat des activités d'assurance	- \$	3 977 \$	- \$	3 977 \$	- \$
Résultat des placements	638	3 646	(1 326)	2 958	51
Autres produits	14	6 736	(4)	6 746	(7)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	5 103	4 785	(4 785)	5 103	1

Exercice clos le 31 décembre 2022	SFM (garant)	Autres filiales regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Résultat des activités d'assurance	- \$	3 160 \$	- \$	3 160 \$	- \$
Résultat des placements	554	(5 823)	(1 100)	(6 369)	49
Autres produits	(36)	6 225	(3)	6 186	15
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	(1 933)	(2 156)	2 156	(1 933)	21

Information résumée tirée des états de la situation financière consolidés

Au 31 décembre 2023	SFM (garant)	Autres filiales regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Placements	86 \$	417 124 \$	- \$	417 210 \$	9 \$
Actifs des contrats d'assurance	-	145	-	145	-
Actifs des contrats de réassurance détenus	-	42 651	-	42 651	-
Total des autres actifs	59 023	42 411	(63 410)	38 024	969
Actif net des fonds distincts	-	377 544	-	377 544	-
Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	367 996	-	367 996	-
Passifs des contrats de réassurance détenus	-	2 831	-	2 831	-
Passifs des contrats de placement	-	11 816	-	11 816	-
Total des autres passifs	12 070	55 129	(539)	66 660	718
Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	114 143	-	114 143	-
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	263 401	-	263 401	-

Au 31 décembre 2022	SFM (garant)	Autres filiales regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Placements	63 \$	400 079 \$	- \$	400 142 \$	21 \$
Actifs des contrats d'assurance	-	673	-	673	-
Actifs des contrats de réassurance détenus	-	45 871	-	45 871	-
Total des autres actifs	58 357	42 751	(62 667)	38 441	950
Actif net des fonds distincts	-	348 562	-	348 562	-
Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	354 849	-	354 849	-
Passifs des contrats de réassurance détenus	-	2 391	-	2 391	-
Passifs des contrats de placement	-	10 079	-	10 079	-
Total des autres passifs	11 544	58 482	(444)	69 582	712
Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	110 216	-	110 216	-
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	238 346	-	238 346	-

II) Garanties relatives à JHUSA

Des détails à l'égard des garanties relatives à certains titres émis ou qui seront émis par JHUSA figurent à la note 24.

e) Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la Société donne ses actifs en garantie des dettes contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la Société, la contrepartie a le droit d'appeler la sûreté au règlement de la dette. Les actifs donnés en garantie sont rendus à la Société si l'opération sous-jacente est résiliée ou, dans le cas de dérivés, si l'exposition nette diminue en raison de variations de la valeur de marché.

La ventilation des garanties se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Titres de créance	Autre	Titres de créance	Autre
En ce qui a trait aux :				
Dérivés	10 431 \$	26 \$	11 944 \$	23 \$
Emprunts garantis	-	2 220	-	2 241
Obligations réglementaires	307	74	320	77
Mises en pension de titres	201	-	886	-
Régimes de retraite non enregistrés en fiducie	-	298	-	326
Divers	-	283	-	404
Total	10 939 \$	2 901 \$	13 150 \$	3 071 \$

f) Contrats avec participation

Dans certains marchés où la Société offre des contrats avec participation, il existe des restrictions réglementaires à l'égard du montant du profit pouvant être transféré aux actionnaires. Le cas échéant, ces restrictions se présentent habituellement sous la forme d'un pourcentage fixe des participations aux excédents. Pour les contrats avec participation traités comme des « blocs fermés » distincts, les transferts sont assujettis aux modalités des plans de démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company.

g) Billets d'apport à l'excédent à taux fixe

Un tiers fournit par contrat des mécanismes de financement de secours pour les activités de la Société aux États-Unis aux termes desquels, dans certaines circonstances, des fonds peuvent être fournis en échange de l'émission de billets d'apport à l'excédent à taux fixe. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation.

Note 20 Information sectorielle

Les secteurs à présenter de la Société sont le secteur Asie, le secteur Canada, le secteur États-Unis, le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et le secteur Services généraux et autres. Chaque secteur à présenter est responsable de la gestion de ses résultats d'exploitation, du développement de ses produits, de l'élaboration des stratégies de service et de placement en fonction du profil et des besoins de ses activités et de son marché. Les principaux produits et services offerts par la Société, par secteur à présenter, sont les suivants.

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) – Sous la marque Gestion de placements Manuvie, offrent des conseils en placement et des solutions novatrices aux clients qui participent à des régimes de retraite, aux particuliers et aux clients institutionnels. Les produits et services sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents et courtiers liés à la Société, des maisons de courtage et conseillers financiers indépendants, des consultants en matière de régimes de retraite et des banques.

Produits d'assurance et de rente (Asie, Canada et États-Unis) – Comprennent divers produits d'assurance vie individuelle, d'assurance soins de longue durée individuelle et collective, et des produits de rente garantis et partiellement garantis. Les produits sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents d'assurance, des courtiers, des banques et des planificateurs financiers, et au moyen de la commercialisation directe. La Banque Manuvie du Canada offre divers produits de dépôt et de crédit aux consommateurs canadiens.

Services généraux et autres – Comprennent le rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation, les coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées aux actionnaires (non affectés aux secteurs d'exploitation), les coûts de financement, les activités du sous-secteur de la réassurance IARD, de même que les activités de réassurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance accident et maladie. En outre, les transactions entre les secteurs d'activité qui ont été consolidées ou éliminées sont également prises en compte.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, la Société a apporté certaines modifications à la composition de ses secteurs à présenter afin de mieux harmoniser la présentation de l'information financière avec sa stratégie d'entreprise et ses activités. Les résultats de la division internationale des clients fortunés de la Société ont été reclassés du secteur États-Unis dans le secteur Asie pour regrouper les résultats des activités de la Société aux Bermudes avec ceux de la division des clients fortunés, lesquels sont présentés à même les résultats des activités de la Société à Singapour et à Hong Kong. Les investissements de la Société dans le capital de démarrage des fonds distincts et des fonds communs de placement ainsi que les produits et charges liés aux placements ont été reclassés du secteur Services généraux et autres au secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde afin de mieux harmoniser la présentation avec les pratiques de gestion de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde. Des améliorations ont été apportées à la méthode d'affectation des frais généraux du siège social et des intérêts sur l'excédent aux secteurs d'activité. L'information comparative des périodes précédentes a été retraitée pour tenir compte des modifications apportées à la présentation de l'information financière.

a) Secteurs à présenter

Les tableaux qui suivent présentent les résultats par secteur à présenter.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Résultat des activités d'assurance						
Assurance de personnes et de dommages	2 070 \$	995 \$	526 \$	– \$	236 \$	3 827 \$
Rentes et régimes de retraite	(129)	198	81	–	–	150
Total du résultat des activités d'assurance	1 941	1 193	607	–	236	3 977
Revenus (pertes) de placement, montant net	7 057	5 048	5 236	(771)	1 451	18 021
Produits financiers (charges financières) d'assurance						
Assurance de personnes et de dommages	(4 970)	(3 288)	(4 815)	–	723	(12 350)
Rentes et régimes de retraite	(1 466)	(27)	(51)	–	–	(1 544)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance	(6 436)	(3 315)	(4 866)	–	723	(13 894)
Produits financiers (charges financières) de réassurance						
Assurance de personnes et de dommages	(106)	58	385	–	(697)	(360)
Rentes et régimes de retraite	1	(1)	(374)	–	–	(374)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance	(105)	57	11	–	(697)	(734)
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(38)	(73)	(148)	(175)	(1)	(435)
Résultat des placements des fonds distincts, montant net	–	–	–	–	–	–
Total du résultat des placements	478	1 717	233	(946)	1 476	2 958
Autres produits	67	272	79	6 709	(381)	6 746
Autres charges	(231)	(569)	(153)	(4 252)	(470)	(5 675)
Charges d'intérêts	(11)	(1 004)	(15)	(14)	(510)	(1 554)
Résultat net avant impôts sur le résultat	2 244	1 609	751	1 497	351	6 452
Recouvrements (charges) d'impôt	(440)	(373)	(112)	(198)	278	(845)
Résultat net	1 804	1 236	639	1 299	629	5 607
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	141	–	–	2	1	144
Titulaires de contrats avec participation	315	45	–	–	–	360
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1 348 \$	1 191 \$	639 \$	1 297 \$	628 \$	5 103 \$
Total de l'actif	177 623 \$	157 111 \$	244 659 \$	257 764 \$	38 417 \$	875 574 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Résultat des activités d'assurance						
Assurance de personnes et de dommages	1 718 \$	928 \$	361 \$	– \$	(117) \$	2 890 \$
Rentes et régimes de retraite	(164)	262	172	–	–	270
Total du résultat des activités d'assurance	1 554	1 190	533	–	(117)	3 160
Revenus (pertes) de placement, montant net	1 417	(930)	911	(1 082)	21	337
Produits financiers (charges financières) d'assurance						
Assurance de personnes et de dommages	608	(723)	(5 058)	–	122	(5 051)
Rentes et régimes de retraite	(2 261)	504	191	1	–	(1 565)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance	(1 653)	(219)	(4 867)	1	122	(6 616)
Produits financiers (charges financières) de réassurance						
Assurance de personnes et de dommages	(61)	(100)	994	–	(167)	666
Rentes et régimes de retraite	(3)	(2)	(352)	–	–	(357)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance	(64)	(102)	642	–	(167)	309
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(70)	(49)	(179)	(119)	18	(399)
Résultat des placements des fonds distincts, montant net	–	–	–	–	–	–
Total du résultat des placements	(370)	(1 300)	(3 493)	(1 200)	(6)	(6 369)
Autres produits	56	262	101	6 391	(624)	6 186
Autres charges	(318)	(573)	(136)	(3 893)	(144)	(5 064)
Charges d'intérêts	(12)	(548)	(16)	(7)	(468)	(1 051)
Résultat net avant impôts sur le résultat	910	(969)	(3 011)	1 291	(1 359)	(3 138)
Recouvrements (charges) d'impôt	(318)	510	695	(170)	442	1 159
Résultat net	592	(459)	(2 316)	1 121	(917)	(1 979)
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	120	–	–	–	1	121
Titulaires de contrats avec participation	(211)	44	–	–	–	(167)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	683 \$	(503) \$	(2 316) \$	1 121 \$	(918) \$	(1 933) \$
Total de l'actif	164 605 \$	151 761 \$	244 904 \$	231 433 \$	40 986 \$	833 689 \$

b) Emplacement géographique

Les résultats par secteur à présenter de la Société diffèrent de ceux obtenus par emplacement géographique du fait, essentiellement, de la répartition des secteurs Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et Services généraux et autres entre les emplacements géographiques auxquels ses activités se rapportent.

Les tableaux qui suivent présentent les résultats par emplacement géographique.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Résultat des activités d'assurance					
Assurance de personnes et de dommages	2 087 \$	981 \$	511 \$	248 \$	3 827 \$
Rentes et régimes de retraite	(128)	198	80	-	150
Total du résultat des activités d'assurance	1 959	1 179	591	248	3 977
Revenus (pertes) de placement, montant net	7 259	5 724	4 975	63	18 021
Produits financiers (charges financières) d'assurance					
Assurance de personnes et de dommages	(4 971)	(2 606)	(4 793)	20	(12 350)
Rentes et régimes de retraite	(1 466)	(27)	(51)	-	(1 544)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance	(6 437)	(2 633)	(4 844)	20	(13 894)
Produits financiers (charges financières) de réassurance					
Assurance de personnes et de dommages	(121)	(623)	384	-	(360)
Rentes et régimes de retraite	1	(1)	(374)	-	(374)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance	(120)	(624)	10	-	(734)
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(220)	(130)	(79)	(6)	(435)
Résultat des placements des fonds distincts, montant net	-	-	-	-	-
Total du résultat des placements	482 \$	2 337 \$	62 \$	77 \$	2 958 \$
Autres produits	1 332 \$	2 147 \$	3 239 \$	28 \$	6 746 \$

Exercice clos le 31 décembre 2022	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Résultat des activités d'assurance					
Assurance de personnes et de dommages	1 873 \$	909 \$	208 \$	(100) \$	2 890 \$
Rentes et régimes de retraite	(164)	262	172	-	270
Total du résultat des activités d'assurance	1 709	1 171	380	(100)	3 160
Revenus (pertes) de placement, montant net	1 264	(1 061)	(189)	323	337
Produits financiers (charges financières) d'assurance					
Assurance de personnes et de dommages	607	(578)	(5 088)	8	(5 051)
Rentes et régimes de retraite	(2 261)	504	192	-	(1 565)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance	(1 654)	(74)	(4 896)	8	(6 616)
Produits financiers (charges financières) de réassurance					
Assurance de personnes et de dommages	(74)	(254)	994	-	666
Rentes et régimes de retraite	(3)	(2)	(352)	-	(357)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance	(77)	(256)	642	-	309
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(126)	(79)	(194)	-	(399)
Résultat des placements des fonds distincts, montant net	-	-	-	-	-
Total du résultat des placements	(593) \$	(1 470) \$	(4 637) \$	331 \$	(6 369) \$
Autres produits	1 294 \$	2 044 \$	2 907 \$	(59) \$	6 186 \$

Note 21 Parties liées

La Société conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités et selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions normales de concurrence.

a) Transactions avec certaines parties liées

Les transactions avec MFLP, société en commandite non consolidée entièrement détenue, sont décrites aux notes 11, 18 et 19.

b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. Les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants) et les membres de la haute direction sont considérés comme les principaux dirigeants. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Avantages à court terme	83 \$	73 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	6	6
Paiements fondés sur des actions	73	73
Indemnités de fin de contrat de travail	3	-
Autres avantages à long terme	3	3
Total	168 \$	155 \$

Note 22 Filiales

Suit une liste des principales filiales d'exploitation de Manuvie détenues directement et indirectement.

Au 31 décembre 2023

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Participation	Adresse	Description
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	58 665 \$	Toronto, Canada	Groupe et chef de file des services financiers exerçant ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis et offrant une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine
Manulife Holdings (Alberta) Limited	18 489 \$	Calgary, Canada	Société de portefeuille
John Hancock Financial Corporation		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
The Manufacturers Investment Corporation		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Reassurance Company Ltd.		Boston, États-Unis	Filiale d'assurance captive qui fournit des produits de réassurance vie, de rente et de soins de longue durée aux sociétés affiliées
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)		Boston, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États, sauf l'État de New York
John Hancock Subsidiaries LLC		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Financial Network, Inc.		Boston, États-Unis	Entreprise de distribution de services financiers
John Hancock Investment Management LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Investment Management Distributors LLC		Boston, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Investment Management (US) LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements
Manulife Investment Management Timberland and Agriculture Inc.		Boston, États-Unis	Gestionnaire de portefeuilles de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles diversifiés à l'échelle mondiale
John Hancock Life Insurance Company of New York		New York, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans l'État de New York
John Hancock Variable Trust Advisers LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements pour des fonds communs de placement à capital variable
John Hancock Life & Health Insurance Company		Boston, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États
John Hancock Distributors LLC		Boston, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
John Hancock Insurance Agency, Inc.		Boston, États-Unis	Agence d'assurance
Manulife Reinsurance Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance financière aux sociétés affiliées
Manulife Reinsurance (Bermuda) Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Banque Manuvie du Canada	1 793 \$	Waterloo, Canada	Fournisseur de produits et de services bancaires intégrés non offerts par les sociétés d'assurance
Manulife Investment Management Holdings (Canada) Inc.	1 318 \$	Toronto, Canada	Société de portefeuille

Au 31 décembre 2023

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Participation	Adresse	Description
Gestion de placements Manuvie limitée		Toronto, Canada	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille et de fonds communs de placement au Canada
La Nord-Américaine, Première compagnie d'assurance	7 \$	Toronto, Canada	Société d'assurances IARD
Placements Manuvie Services d'investissement Inc.	84 \$	Oakville, Canada	Courtier en fonds communs de placement du secteur Canada
Manulife Holdings (Bermuda) Limited	20 695 \$	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manufacturers P&C Limited		St. Michael, Barbade	Société de réassurance IARD
Manulife Financial Asia Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (Cambodia) PLC		Phnom Penh, Cambodge	Société d'assurance vie
Manulife Myanmar Life Insurance Company Limited		Yangon, Myanmar	Société d'assurance vie
Manufacturers Life Reinsurance Limited		St. Michael, Barbade	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Manulife (Vietnam) Limited		Hô Chi Minh-Ville, Vietnam	Société d'assurance vie
Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited		Hô Chi Minh-Ville, Vietnam	Société de gestion de fonds
Manulife International Holdings Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (International) Limited		Hong Kong, Chine	Société d'assurance vie
Manulife-Sinochem Life Insurance Co. Ltd. (51 %)		Shanghai, Chine	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management International Holdings Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited		Hong Kong, Chine	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille qui offre des fonds communs de placement
Manulife Investment Management (Taiwan) Co., Ltd.		Taipei, Taïwan (Chine)	Gestionnaire de placements
Manulife Life Insurance Company (Japan)		Tokyo, Japon	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Japan) Limited		Tokyo, Japon	Gestionnaire de portefeuille, conseiller en placements et fonds communs de placement
Manulife Holdings Berhad (62,0 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société de portefeuille
Manulife Insurance Berhad (62,0 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Malaysia) Berhad (62,0 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société de gestion d'actifs
Manulife (Singapore) Pte. Ltd.		Singapour	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd.		Singapour	Société de gestion d'actifs
Manulife Fund Management Co., Ltd.		Beijing, Chine	Société de fonds communs de placement en Chine
The Manufacturers Life Insurance Co. (Phils.), Inc.		Makati, Philippines	Société d'assurance vie
Manulife Chinabank Life Assurance Corporation (60 %)		Makati, Philippines	Société d'assurance vie
PT Asuransi Jiwa Manulife Indonesia		Jakarta, Indonésie	Société d'assurance vie
PT Manulife Aset Manajemen Indonesia		Jakarta, Indonésie	Société de gestion de placements et conseiller en placements
Manulife Investment Management (Europe) Limited	42 \$	Londres, Angleterre	Société de gestion de placements offrant des services de conseil aux fonds de Gestion de placements Manuvie à l'échelle internationale
Compagnie d'assurance Manuvie du Canada	66 \$	Toronto, Canada	Société d'assurance vie
EIS Services (Bermuda) Limited	1 028 \$	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Berkshire Insurance Services Inc.	1 968 \$	Toronto, Canada	Société de portefeuille
JH Investments (Delaware) LLC		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
Placements Manuvie incorporée	213 \$	Oakville, Canada	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Investment Management (North America) Limited	4 \$	Toronto, Canada	Conseiller en placements

Note 23 Fonds distincts

La Société gère un certain nombre de fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Les titulaires de contrats ont la possibilité d'investir dans différentes catégories de fonds distincts qui détiennent une gamme de placements sous-jacents. Les placements sous-jacents comprennent des titres individuels et des fonds communs de placement.

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être exposés à divers risques financiers et autres risques. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement qui sont surveillées activement par des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés. La Société n'est pas exposée à ces risques au-delà des passifs liés aux garanties associées à certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable compris dans les fonds distincts. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties.

Les garanties d'un montant de 2 675 \$ (3 496 \$ en 2022) sont comptabilisées dans les passifs des contrats d'assurance de la Société, dont une tranche de 980 \$ a été réassurée (1 249 \$ en 2022). Les actifs soutenant ces garanties, nets de la réassurance, sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement. Le poste Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts aux états de la situation financière consolidés exclut ces garanties et est considéré comme une composante placement non distincte des passifs des contrats d'assurance. La note 9 contient des renseignements sur les sensibilités au risque de marché associées aux garanties de rente variable et aux fonds distincts.

Note 24 Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les *SignatureNotes* établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, et l'information connexe ont été intégrées aux présents états financiers consolidés relatifs à JHUSA en conformité avec le Règlement S-X et la Règle 12h-5 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « Commission »). Ces états financiers sont intégrés par renvoi à certaines déclarations d'inscription de la SFM et de ses filiales dont il est fait état ci-après et qui ont trait à la garantie par la SFM de certains titres qu'émettront ses filiales.

JHUSA détient des contrats de rente différée qui sont ajustés à la valeur de marché, dont certains sont inscrits auprès de la Commission. Ces contrats peuvent offrir des options de placement variables assorties d'options de placement fixe, ou n'offrir que des options de placement fixe. Les options de placement fixe donnent au participant la possibilité de placer des sommes fixes pour des durées fixes et à des taux d'intérêt fixes, sous réserve d'un ajustement à la valeur de marché en cas de résiliation par le participant avant l'échéance. Comme il fait l'objet d'un ajustement à la valeur de marché, le contrat de rente permet de garder intacte pour les deux parties la convention de taux fixe pendant toute la durée du placement. L'appellation « AVM » est utilisée pour désigner les choix de placements à durée fixe qui font l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

JHUSA a également offert aux épargnants des billets à moyen terme, dans le cadre de son programme *SignatureNotes*.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2009, John Hancock Variable Life Insurance Company (« John Hancock Variable Life ») et John Hancock Life Insurance Company (« John Hancock Life ») se sont regroupés avec JHUSA. Relativement aux regroupements, JHUSA a pris en charge les droits et obligations de John Hancock Variable Life liés aux AVM émis par John Hancock Variable Life, et les droits et obligations de John Hancock Life liés aux *SignatureNotes* émis par John Hancock Life.

La SFM a fourni une garantie complète et inconditionnelle à l'égard des obligations de paiement de JHUSA en vertu des AVM et des *SignatureNotes* (y compris les AVM et les *SignatureNotes* pris en charge par JHUSA dans le regroupement), et ces AVM et *SignatureNotes* ont été inscrits auprès de la Commission. Les *SignatureNotes* et les AVM pris en charge ou émis par JHUSA sont collectivement appelés, dans la présente note, les « titres garantis ». JHUSA est, et John Hancock Variable Life et John Hancock Life étaient, une filiale entièrement détenue de la SFM.

Les garanties de la SFM à l'égard des titres garantis consistent en obligations non garanties de la SFM, et sont subordonnées, quant au droit de paiement, au paiement préalable de toutes les autres obligations de la SFM, exception faite des autres garanties et obligations de la SFM qui, selon leurs modalités, sont désignées comme étant de rang égal ou inférieur aux garanties de la SFM des titres garantis, pour ce qui est du droit de paiement.

Les lois de l'État de New York régissent les garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA et les lois du Commonwealth du Massachusetts régissent les garanties de la SFM des AVM émis ou pris en charge par JHUSA. La SFM a reconnu la compétence des tribunaux de l'État de New York et du Massachusetts. Mais comme une part importante des actifs de la SFM est située à l'extérieur des États-Unis, les actifs qui se trouvent aux États-Unis risquent d'être insuffisants pour exécuter un jugement rendu par un tribunal fédéral ou étatique américain visant à faire appliquer les garanties de rang inférieur. Selon le droit fédéral canadien et le droit de l'Ontario, où la SFM a ses bureaux de direction, il est généralement possible d'intenter une action en Ontario pour faire exécuter un jugement rendu aux États-Unis, du moment qu'il demeure exécutoire et non exécuté pour une somme d'argent déterminée, qu'il n'est ni nul ni annulable aux États-Unis et qu'un tribunal canadien rend un jugement à l'encontre de la SFM et prévoyant le paiement d'une somme libellée en dollars canadiens, sous réserve des dispositions usuelles touchant la fraude et le non-respect de l'intérêt public, sous réserve

également des lois limitant l'exercice des droits des créanciers et des lois de prescription. Il n'existe actuellement en Ontario aucune politique générale qui rende possible d'éviter de reconnaître et de faire exécuter en Ontario un jugement rendu par un tribunal de l'État de New York ou du Massachusetts au sujet des garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA ou un jugement rendu par un tribunal du Massachusetts au sujet des garanties des AVM émis ou pris en charge par JHUSA.

La SFM est une société de portefeuille. L'actif de la SFM est constitué pour l'essentiel de placements dans ses filiales. Les flux de trésorerie entrants de la SFM proviennent surtout des dividendes et des paiements d'intérêts de ses filiales d'exploitation et les flux sortants, des charges, des dividendes versés aux actionnaires et des rachats d'actions. Comme la SFM est une société de portefeuille, sa capacité d'honorer ses engagements, dont le paiement de toute somme due en vertu de ses garanties, dépend surtout des dividendes provenant de ses filiales d'exploitation.

Ces filiales sont assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports ou des prêts à la SFM. Ainsi, la capacité de certaines filiales de la SFM de déclarer et de payer des dividendes est limitée par la LSA. Les restrictions relatives aux dividendes imposées par la LSA sont décrites à la note 13.

Aux États-Unis, la législation des assurances du Michigan, de l'État de New York et du Massachusetts, où certaines filiales américaines d'assurance de la SFM ont leur siège social, impose des restrictions générales quant au paiement de dividendes et autres distributions ou à l'obtention de prêts par ces filiales. Ces restrictions sont décrites à la note 13.

En Asie, la législation des assurances des pays où la SFM exerce ses activités prévoit soit des restrictions précises touchant le paiement de dividendes ou d'autres distributions, ou l'obtention de prêts par les filiales, soit des contrôles de solvabilité ou d'autres contrôles financiers, lesquels peuvent empêcher les filiales de verser des dividendes dans certains cas.

Il n'est pas certain que les restrictions réglementaires, actuelles ou à venir, au Canada, aux États-Unis et en Asie ne porteront pas atteinte à la capacité de la SFM d'honorer ses engagements, dont le paiement de sommes dues en vertu de ses garanties.

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, reflètent l'incidence des regroupements et sont fournies conformément au Règlement S-X et à la Règle 12h-5 de la Commission.

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2023	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	86 \$	109 433 \$	307 930 \$	(239) \$	417 210 \$
Participations dans des filiales non consolidées	58 694	8 674	17 916	(85 284)	-
Actifs des contrats d'assurance	-	-	217	(72)	145
Actifs des contrats de réassurance détenus	-	42 418	10 380	(10 147)	42 651
Autres actifs	329	8 731	32 700	(3 736)	38 024
Actif net des fonds distincts	-	188 067	191 241	(1 764)	377 544
Total de l'actif	59 109 \$	357 323 \$	560 384 \$	(101 242) \$	875 574 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	- \$	145 589 \$	232 972 \$	(10 565) \$	367 996 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus	-	-	2 831	-	2 831
Passifs des contrats de placement	-	3 487	8 928	(599)	11 816
Autres passifs	573	5 869	51 266	(3 786)	53 922
Dette à long terme	6 071	-	-	-	6 071
Instruments de fonds propres	5 426	594	647	-	6 667
Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	51 719	62 424	-	114 143
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	136 348	128 817	(1 764)	263 401
Capitaux propres des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	47 039	13 773	70 755	(84 528)	47 039
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	-	(56)	313	-	257
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	1 431	-	1 431
Total du passif et des capitaux propres	59 109 \$	357 323 \$	560 384 \$	(101 242) \$	875 574 \$

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2022	Retraité (note 2)				
	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	63 \$	109 332 \$	291 266 \$	(519) \$	400 142 \$
Participations dans des filiales non consolidées	58 024	8 584	18 018	(84 626)	-
Actifs des contrats d'assurance	-	-	739	(66)	673
Actifs des contrats de réassurance détenus	-	44 849	11 215	(10 193)	45 871
Autres actifs	333	8 899	33 082	(3 873)	38 441
Actif net des fonds distincts	-	173 417	177 361	(2 216)	348 562
Total de l'actif	58 420 \$	345 081 \$	531 681 \$	(101 493) \$	833 689 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	- \$	147 440 \$	217 942 \$	(10 533) \$	354 849 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus	-	-	2 391	-	2 391
Passifs des contrats de placement	-	2 585	8 207	(713)	10 079
Autres passifs	450	7 206	53 186	(3 616)	57 226
Dette à long terme	6 234	-	-	-	6 234
Instruments de fonds propres	4 860	614	648	-	6 122
Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	49 947	60 269	-	110 216
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	-	123 470	117 092	(2 216)	238 346
Capitaux propres des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	46 876	13 865	70 550	(84 415)	46 876
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	-	(46)	(31)	-	(77)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	1 427	-	1 427
Total du passif et des capitaux propres	58 420 \$	345 081 \$	531 681 \$	(101 493) \$	833 689 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2023	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Résultat des activités d'assurance					
Produits des activités d'assurance	- \$	9 858 \$	15 754 \$	(1 640) \$	23 972 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	(8 928)	(12 195)	1 741	(19 382)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	-	(315)	(175)	(123)	(613)
Total du résultat des activités d'assurance	-	615	3 384	(22)	3 977
Résultat des placements					
Revenus (pertes) de placement, montant net	638	4 232	14 179	(1 028)	18 021
Produits financiers (charges financières) d'assurance / de réassurance	-	(4 723)	(9 993)	88	(14 628)
Autre résultat des placements	-	100	(432)	(103)	(435)
Total du résultat des placements	638	(391)	3 754	(1 043)	2 958
Autres produits	14	790	6 384	(442)	6 746
Autres charges	(55)	(1 112)	(4 776)	268	(5 675)
Charges d'intérêts	(433)	(79)	(2 281)	1 239	(1 554)
Résultat net avant impôts sur le résultat	164	(177)	6 465	-	6 452
(Charges) recouvrements d'impôt	7	175	(1 027)	-	(845)
Résultat net après impôts sur le résultat	171	(2)	5 438	-	5 607
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	4 932	811	809	(6 552)	-
Résultat net	5 103 \$	809 \$	6 247 \$	(6 552) \$	5 607 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	144 \$	- \$	144 \$
Titulaires de contrats avec participation	-	(74)	360	74	360
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	5 103	883	5 743	(6 626)	5 103
	5 103 \$	809 \$	6 247 \$	(6 552) \$	5 607 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2022	Retraité (note 2)				
	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Résultat des activités d'assurance					
Produits des activités d'assurance	– \$	9 946 \$	14 760 \$	(1 588) \$	23 118 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	–	(10 652)	(12 417)	3 734	(19 335)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	–	(570)	281	(334)	(623)
Total du résultat des activités d'assurance	–	(1 276)	2 624	1 812	3 160
Résultat des placements					
Revenus (pertes) de placement, montant net	554	(53)	781	(945)	337
Produits financiers (charges financières) d'assurance / de réassurance	–	(325)	(4 376)	(1 606)	(6 307)
Autre résultat des placements	–	36	(426)	(9)	(399)
Total du résultat des placements	554	(342)	(4 021)	(2 560)	(6 369)
Autres produits	(36)	505	6 181	(464)	6 186
Autres charges	(42)	(841)	(4 455)	274	(5 064)
Charges d'intérêts	(439)	(54)	(1 496)	938	(1 051)
Résultat net avant impôts sur le résultat	37	(2 008)	(1 167)	–	(3 138)
(Charges) recouvrements d'impôt	32	624	503	–	1 159
Résultat net après impôts sur le résultat	69	(1 384)	(664)	–	(1 979)
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(2 002)	638	(746)	2 110	–
Résultat net	(1 933) \$	(746) \$	(1 410) \$	2 110 \$	(1 979) \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	121 \$	– \$	121 \$
Titulaires de contrats avec participation	–	(530)	288	75	(167)
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	(1 933)	(216)	(1 819)	2 035	(1 933)
	(1 933) \$	(746) \$	(1 410) \$	2 110 \$	(1 979) \$

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Activités d'exploitation					
Résultat net	5 103 \$	809 \$	6 247 \$	(6 552) \$	5 607 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(4 932)	(811)	(809)	6 552	-
Augmentation (diminution) des passifs nets des contrats d'assurance	-	455	10 242	-	10 697
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	-	(112)	547	-	435
(Augmentation) diminution des actifs des contrats de réassurance, compte non tenu des transactions de réassurance	-	28	946	-	974
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	-	30	(171)	-	(141)
Amortissement de la marge sur services contractuels (« MSC »)	-	(455)	(1 543)	-	(1 998)
Autres amortissements	10	147	424	-	581
(Profits) pertes nets réalisés et latents et perte de valeur sur les actifs	3	471	(3 319)	-	(2 845)
Charges (recouvrements) d'impôt différé	(11)	(141)	622	-	470
Charge au titre des options sur actions	-	(3)	5	-	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	173	418	13 191	-	13 782
Dividendes reçus de filiales non consolidées	5 600	386	(679)	(5 307)	-
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(4)	(649)	7 294	-	6 641
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 769	155	19 806	(5 307)	20 423
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	-	(15 165)	(68 856)	-	(84 021)
Cessions et remboursements	-	16 159	54 122	-	70 281
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	-	12	9	-	21
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie découlant de la vente (l'acquisition) de filiales	-	-	(1)	-	(1)
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(1 843)	-	-	1 843	-
Apport de capital à des filiales non consolidées	-	(1)	-	1	-
Remboursement de capital de filiales non consolidées	-	5	-	(5)	-
Billets à recevoir de la société mère	-	-	(4)	4	-
Billets à recevoir de filiales	(25)	-	-	25	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 868)	1 010	(14 730)	1 868	(13 720)
Activités de financement					
Variations des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	-	-	(693)	-	(693)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net	1 194	-	-	-	1 194
Rachat d'instruments de fonds propres	(600)	-	-	-	(600)
Emprunts garantis afférents aux transactions de titrisation	-	-	537	-	537
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	-	-	(895)	-	(895)
Paievements de loyers	-	(3)	(95)	-	(98)
Dividendes versés aux actionnaires et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(2 972)	-	-	-	(2 972)
Actions ordinaires rachetées	(1 595)	-	-	-	(1 595)
Actions ordinaires émises, montant net	94	-	1 843	(1 843)	94
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	-	-	(14)	-	(14)
Dividendes payés à la société mère	-	679	(5 986)	5 307	-
Apport de capital par la société mère	-	-	1	(1)	-
Remboursement de capital à la société mère	-	-	(5)	5	-
Billets à payer à la société mère	-	-	25	(25)	-
Billets à payer à des filiales	4	-	-	(4)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 875)	676	(5 282)	3 439	(5 042)
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	26	1 841	(206)	-	1 661
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	(3)	(52)	(357)	-	(412)
Solde au début de l'exercice	63	2 215	16 357	-	18 635
Solde à la fin de l'exercice	86	4 004	15 794	-	19 884
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	63	2 614	16 476	-	19 153
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(399)	(119)	-	(518)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	63	2 215	16 357	-	18 635
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	86	4 329	15 923	-	20 338
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(325)	(129)	-	(454)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	86 \$	4 004 \$	15 794 \$	- \$	19 884 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	650 \$	3 369 \$	10 166 \$	(1 417) \$	12 768 \$
Intérêts versés	418	115	2 432	(1 417)	1 548
Impôts payés (remboursement d'impôts)	2	(1)	435	-	436

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2022	Retraité (note 2)				SFM consolidée
	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	
Activités d'exploitation					
Résultat net	(1 933) \$	(746) \$	(1 410) \$	2 110 \$	(1 979) \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	2 002	(638)	746	(2 110)	-
Augmentation (diminution) des passifs nets des contrats d'assurance	-	2 051	2 965	-	5 016
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	-	(111)	510	-	399
(Augmentation) diminution des actifs des contrats de réassurance, compte non tenu des transactions de réassurance	-	2	708	-	710
Amortissement des (primes) escomptés sur les placements	-	33	(164)	-	(131)
Amortissement de la marge sur services contractuels (« MSC »)	-	(578)	(1 415)	-	(1 993)
Autres amortissements	9	156	354	-	519
(Profits) pertes nets réalisés et latents et perte de valeur sur les actifs	(36)	4 854	8 842	-	13 660
Profit sur la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis (avant impôts)	-	(1 026)	(44)	-	(1 070)
Profit à la décomptabilisation de la participation de coentreprise dans le cadre de l'acquisition de Manulife TEDA (avant impôts)	-	-	(95)	-	(95)
Charges (recouvrements) d'impôt différé	(33)	(354)	(1 607)	-	(1 994)
Charge au titre des options sur actions	-	(3)	8	-	5
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	9	3 640	9 398	-	13 047
Dividendes reçus de filiales non consolidées	6 200	399	734	(7 333)	-
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	44	1 644	3 270	-	4 958
Diminution de la trésorerie liée à la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis	-	(1 263)	(114)	-	(1 377)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 253	4 420	13 288	(7 333)	16 628
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	-	(28 685)	(82 873)	-	(111 558)
Cessions et remboursements	1	23 429	69 977	-	93 407
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	-	(11)	(56)	-	(67)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie découlant de la vente (l'acquisition) de filiales	-	-	(182)	-	(182)
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(2 479)	-	-	2 479	-
Apport de capital à des filiales non consolidées	-	(1)	-	1	-
Remboursement de capital de filiales non consolidées	-	19	-	(19)	-
Billets à recevoir de la société mère	-	-	415	(415)	-
Billets à recevoir de filiales	46	(7)	-	(39)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 432)	(5 256)	(12 719)	2 007	(18 400)
Activités de financement					
Variations des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	-	-	346	-	346
Émission de dette à long terme, montant net	946	-	-	-	946
Rachat d'instruments de fonds propres	-	-	(1 000)	-	(1 000)
Emprunts garantis afférents aux transactions de titrisation	-	-	437	-	437
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	-	-	1 703	-	1 703
Paiements de loyers	-	(5)	(115)	-	(120)
Dividendes versés aux actionnaires et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(2 787)	-	-	-	(2 787)
Actions ordinaires rachetées	(1 884)	-	-	-	(1 884)
Actions ordinaires émises, montant net	23	-	2 479	(2 479)	23
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis, montant net	990	-	-	-	990
Actions privilégiées rachetées, montant net	(711)	-	-	-	(711)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	-	-	(51)	-	(51)
Dividendes payés à la société mère	-	(734)	(6 599)	7 333	-
Apport de capital par la société mère	-	-	1	(1)	-
Remboursement de capital à la société mère	-	-	(19)	19	-
Billets à payer à la société mère	-	-	(39)	39	-
Billets à payer à des filiales	(415)	-	-	415	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 838)	(739)	(2 857)	5 326	(2 108)
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(17)	(1 575)	(2 288)	-	(3 880)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	2	225	358	-	585
Solde au début de l'exercice	78	3 565	18 287	-	21 930
Solde à la fin de l'exercice	63	2 215	16 357	-	18 635
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	78	4 087	18 429	-	22 594
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(522)	(142)	-	(664)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	78	3 565	18 287	-	21 930
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	63	2 614	16 476	-	19 153
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(399)	(119)	-	(518)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	63 \$	2 215 \$	16 357 \$	- \$	18 635 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	512 \$	3 850 \$	8 672 \$	(1 161) \$	11 873 \$
Intérêts versés	424	84	1 608	(1 161)	955
Impôts payés (remboursement d'impôts)	-	124	1 114	-	1 238

Note 25 Adoption d'IFRS 17

Transition à IFRS 17

La Société est tenue de préparer un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, la date de la transition à IFRS 17, ce qui constitue le point de départ de la présentation de l'information financière conformément à IFRS 17. Les différences dans les valeurs comptables et les montants présentés des actifs, des passifs et des capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 déterminés conformément à la MCAB par rapport à ceux établis en appliquant IFRS 17 ont été comptabilisées dans le solde d'ouverture des résultats non distribués et dans le CAERG.

À la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022, la Société a :

- défini, comptabilisé et évalué chacun des groupes de contrats comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17, sauf si cela était impraticable (voir les rubriques « Approche rétrospective intégrale » et « Approche fondée sur la juste valeur » ci-après);
- défini, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17, sauf si cela était impraticable; toutefois, aucune évaluation du caractère recouvrable n'a été réalisée avant la date de transition;
- décomptabilisé les soldes qui n'existeraient pas si elle avait toujours appliqué IFRS 17;
- évalué à la juste valeur les immeubles à usage propre qui constituaient des éléments sous-jacents de contrats d'assurance assortis de caractéristiques de participation directe;
- comptabilisé en capitaux propres tout écart net en résultant.

Approche rétrospective intégrale

La Société a adopté IFRS 17 de manière rétrospective, sauf lorsque l'approche rétrospective intégrale était jugée impraticable. La Société a appliqué l'approche rétrospective intégrale à la plupart des contrats émis le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date, à l'exception des contrats d'assurance avec participation et des contrats de rente variable, pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée.

Approche fondée sur la juste valeur

La Société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous les contrats d'assurance émis avant le 1^{er} janvier 2021, car il a été déterminé que l'application rétrospective intégrale était impraticable étant donné qu'il était impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables.

IFRS 17 permet d'utiliser l'approche fondée sur la juste valeur pour les groupes de contrats d'assurance avec participation directe si le choix relatif à l'atténuation des risques est appliqué prospectivement à partir de la date de transition et si la Société a utilisé des dérivés, des contrats de réassurance détenus ou des instruments financiers non dérivés évalués à la JVRN pour atténuer les risques financiers liés à ces groupes de contrats. Ces conditions étant satisfaites, la Société a choisi d'appliquer l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats d'assurance avec participation et aux contrats de rente variable émis le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date.

Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la Société a déterminé la MSC des passifs au titre de la couverture restante selon le MGE et la MHV à la date de transition d'après la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance à cette date et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. Pour déterminer la juste valeur, la Société a appliqué les dispositions d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, sauf en ce qui a trait au seuil de dépôt à vue. La Société a utilisé l'approche par le résultat pour déterminer la juste valeur des contrats d'assurance à la date de transition, selon laquelle les flux de trésorerie futurs sont actualisés de sorte à obtenir un montant unique qui reflète les attentes actuelles du marché quant à ces montants futurs.

Pour déterminer les groupes de contrats d'assurance conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la Société a regroupé les contrats émis à plus d'un an d'intervalle étant donné qu'elle ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour regrouper les contrats en groupes de contrats émis au plus à un an d'intervalle.

Dans le cadre de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la Société s'est fondée sur les informations raisonnables et justifiables dont elle disposait à la date de transition pour :

- définir les groupes de contrats d'assurance;
- déterminer si un contrat d'assurance répond à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe;
- déterminer les flux de trésorerie discrétionnaires des contrats d'assurance sans participation directe; et
- déterminer si un contrat d'investissement répond à la définition d'un contrat d'investissement avec participation discrétionnaire.

Dans le cas des contrats d'assurance pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la juste valeur du groupe de contrats d'assurance a été établi à la date de transition. En ce qui a trait aux flux de trésorerie des contrats d'assurance qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, la Société détermine les taux

d'actualisation en ajustant une courbe de taux sans risque liquides pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité des instruments financiers sous-tendant les taux observés sur le marché et celles des contrats d'assurance (approche ascendante).

Autres éléments du résultat global au moment de la transition

Selon IFRS 17, les variations de la valeur comptable des contrats d'assurance découlant de l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont présentées à titre de produits financiers et charges financières d'assurance (exception faite de certaines variations dans le cas des contrats d'assurance avec participation directe dans certaines circonstances). Selon IFRS 17, la Société a l'option de présenter l'ensemble des produits financiers et charges financières d'assurance en résultat net ou de les ventiler entre le résultat net et les AERG (l'« option AERG »). La Société a choisi cette dernière option et déterminé le solde cumulé des AERG à la transition comme suit :

- Dans le cas de certains groupes de contrats évalués selon le MGE ou la MRP pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée, le CAERG a été établi de manière rétrospective seulement si des informations raisonnables et justifiables étaient disponibles; autrement, il a été établi à néant à la date de transition.
- Dans le cas des groupes de contrats évalués selon le MGE pour lesquels l'approche rétrospective intégrale a été appliquée, le solde cumulé a été établi comme si la Société avait appliqué l'option AERG depuis la date de passation des contrats.
- Dans le cas des contrats pour lesquels la MHV a été appliquée, le cumul des AERG au moment de la transition a été établi de sorte qu'il corresponde à la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des éléments sous-jacents.

Reclassement des actifs financiers pour la période comparative au moment de l'adoption d'IFRS 17

Conformément aux modifications d'IFRS 17 à l'égard de *Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives* (les « modifications d'IFRS 17 »), la Société a fait le choix, instrument par instrument, de reclasser les actifs financiers, y compris ceux qui sont détenus à l'égard des activités non liées aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pour la période comparative afin d'harmoniser la présentation avec le classement attendu dans le cadre de l'application initiale d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023. Ces modifications au classement ont également fait en sorte que la Société présente certains résultats d'investissement, auparavant comptabilisés dans les revenus de placement, montant net ou les AERG selon IAS 39, respectivement dans les AERG ou les revenus de placement, montant net selon les classements prévus conformément à IFRS 9.

Le tableau ci-dessous présente les placements par type et par classe d'évaluation au 31 décembre 2021 avec les écarts d'évaluation transitoires et les différences dans la présentation, et les placements par type et par classe d'évaluation au 1^{er} janvier 2022.

	31 décembre 2021		Incidence des modifications d'IFRS 17		1 ^{er} janvier 2022	
	Classe d'évaluation selon IAS 39	Total de la valeur comptable	Écarts d'évaluation	Différences dans la présentation	Total de la valeur comptable	Classe d'évaluation
Trésorerie et titres à court terme	DV	14 339 \$	– \$	2 214 \$	16 553 \$	JVAERG ¹
	JVRN	2 214	–	(2 214)	–	JVRN ²
	Coût amorti	6 041	–	–	6 041	Coût amorti ³
		22 594	–	–	22 594	
Titres de créance	DV	33 097	–	184 365	217 462	JVAERG ¹
	JVRN	189 722	–	(184 365)	5 357	JVRN ²
	Coût amorti	1 320	–	–	1 320	Coût amorti ³
		224 139	–	–	224 139	
Actions cotées	DV	2 351	–	(2 351)	–	
	JVRN	25 716	–	2 351	28 067	JVRN ²
		28 067	–	–	28 067	
Créances hypothécaires	DV	–	1 897	29 901	31 798	JVAERG ¹
	JVRN	–	37	1 166	1 203	JVRN ²
	Coût amorti	52 014	–	(31 067)	20 947	Coût amorti ³
		52 014	1 934	–	53 948	
Placements privés	DV	–	4 407	42 175	46 582	JVAERG ¹
	JVRN	–	40	667	707	JVRN ²
	Coût amorti	42 842	–	(42 842)	–	Coût amorti ³
		42 842	4 447	–	47 289	
Avances sur contrats	Coût amorti	6 397	–	(6 397)	–	s. o. ⁴
Prêts aux clients de la Banque	Coût amorti	2 506	–	–	2 506	Coût amorti ³
Autres placements	DV	89	(4)	238	323	JVAERG ¹
	JVRN	21 157	(10)	617	21 764	JVRN ²
	Coût amorti	855	–	(855)	–	Coût amorti ³
		22 101	(14)	–	22 087	
Total des placements entrant dans le champ d'application		400 660	6 367	(6 397)	400 630	
Placements exclus du champ d'application ⁵	Autre	26 438	1 035	–	27 473	Autre ⁵
Total des placements		427 098 \$	7 402 \$	(6 397) \$	428 103 \$	

¹) Le reclassement des profits (pertes) latents, nets des impôts, de 11 868 \$ des résultats non distribués dans le CAERG se rapporte au classement à la JVAERG de placements dans des titres de créance qui étaient classés à la JVRN selon IAS 39.

²) Le reclassement des profits (pertes) latents, nets des impôts, de 268 \$ du CAERG dans les résultats non distribués se rapporte au classement à la JVRN de titres de créance qui étaient classés à la JVAERG selon IAS 39.

³) La réévaluation des titres de créance du coût amorti à la JVAERG ou à la JVRN a donné lieu à une augmentation de la valeur comptable de 6 367 \$. L'incidence sur le CAERG et les résultats non distribués, nette des impôts, était respectivement de 5 041 \$ et 952 \$.

⁴) Les avances sur contrats ont été reclassées des placements aux passifs des contrats d'assurance conformément à IFRS 17, sans réévaluation ni incidence sur les capitaux propres.

⁵) Les immeubles à usage propre qui constituent des éléments sous-jacents de contrats d'assurance assortis de caractéristiques de participation directe ont été réévalués à la juste valeur comme s'ils étaient des immeubles de placement, comme le permet IFRS 17. Cette réévaluation a donné lieu à une augmentation de la valeur comptable de 1 035 \$. L'incidence sur les résultats non distribués, nette des impôts, était de 915 \$.

La Société a choisi d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de dépréciation (pertes subies) pour la période comparative, conformément à IFRS 17. Par conséquent, pour les actifs classés à la JVRN selon IAS 39, classement qui n'exigeait pas d'évaluation de la dépréciation, mais qui ont été reclassés à la JVAERG ou au coût amorti selon IFRS 9 pour la période comparative, la Société n'a procédé à aucune évaluation de la dépréciation pour la période comparative puisqu'aucune dépréciation selon IAS 39 n'a été déterminée.

Bilan d'ouverture selon IFRS 17, *Contrats d'assurance*, y compris les modifications apportées au classement et à l'évaluation des actifs financiers

L'application d'IFRS 17 a entraîné une diminution du total des capitaux propres de 11 997 \$, nette des impôts, au 1^{er} janvier 2022. Le bilan d'ouverture à l'adoption d'IFRS 17 et les ajustements connexes au 1^{er} janvier 2022 sont présentés ci-après :

	IFRS 4 et IAS 39 31 décembre 2021	Ajustements au bilan d'ouverture à l'adoption d'IFRS 17			IFRS 17 et IAS 39 1 ^{er} janvier 2022
		Différences en matière d'évaluation			
		MSC à la transition	Évaluation des contrats	Différences dans la présentation	
Actif					
Total des placements	427 098 \$	– \$	7 402 \$	(6 397) \$	428 103 \$
Total des autres actifs	90 757	2 877	5 617	1 078	100 329
Actif net des fonds distincts	399 788	–	–	–	399 788
Total de l'actif	917 643 \$	2 877 \$	13 019 \$	(5 319) \$	928 220 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	392 275 \$	21 466 ¹ \$	10 014 \$	(18 134) \$	405 621 \$
Passifs des contrats de placement	3 116	–	–	6 948	10 064
Autres passifs	63 595	(2 823)	(784)	5 867	65 855
Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	–	–	–	130 836	130 836
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	–	–	–	268 952	268 952
Passif net des fonds distincts	399 788	–	–	(399 788)	–
Total du passif	858 774	18 643	9 230	(5 319)	881 328
Capitaux propres					
Résultats non distribués des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	23 492	(13 607)	(229)	–	9 656
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires					
Produits financiers (charges financières) d'assurance	–	–	(17 117)	–	(17 117)
Produits financiers (charges financières) de réassurance	–	–	984	–	984
Placements à la JVAERG	848	–	16 916	–	17 764
Autres éléments de capitaux propres	34 068	–	–	–	34 068
Total des capitaux propres des actionnaires	58 408	(13 607)	554	–	45 355
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	(1 233)	(1 440) ¹	2 774	–	101
Participations ne donnant pas le contrôle	1 694	(719) ¹	461	–	1 436
Total des capitaux propres	58 869	(15 766)	3 789	–	46 892
Total du passif et des capitaux propres	917 643 \$	2 877 \$	13 019 \$	(5 319) \$	928 220 \$

¹⁾ La MSC après impôts de 1,4 milliard de dollars comprise dans le fonds des titulaires de contrats avec participation devrait être imputée au résultat net attribué aux actionnaires progressivement. En outre, une tranche de 0,7 milliard de dollars de la MSC après impôts est attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau ci-dessous indique la nature et le montant des ajustements apportés au bilan d'ouverture :

Différences en matière d'évaluation	Description
MSC à la transition	La marge sur services contractuels (MSC) est une nouvelle composante du passif qui représente les profits non acquis futurs sur les contrats d'assurance conclus. Pour cette étape d'évaluation, le montant comptabilisé à la date de transition du 1 ^{er} janvier 2022 s'élevait à 21 466 \$. L'incidence sur les capitaux propres était de 15 766 \$, nette des impôts.
Évaluation des contrats	<p>En vertu d'IFRS 17, les autres composants des contrats d'assurance, compte non tenu de la MSC, doivent également faire l'objet d'une réévaluation. Cette étape d'évaluation comprend les modifications suivantes :</p> <p>Ajustement au titre du risque (+2,1 milliards de dollars aux capitaux propres)¹ : Modifications apportées aux provisions constituées dans les passifs d'assurance de la Société pour le risque non économique lors de l'application d'IFRS 17.</p> <p>Taux d'actualisation (-1,5 milliard de dollars aux capitaux propres)¹ : Modifications apportées aux hypothèses économiques utilisées dans la détermination des passifs d'assurance de la Société découlant du passage du cadre MCAB selon IFRS 4 à IFRS 17, et variations de la valeur comptable des actifs de la Société servant de soutien aux passifs d'assurance selon IFRS 9.</p> <p>Autres modifications de réévaluation (+3,1 milliards de dollars aux capitaux propres) : Autres modifications inscrites dans les capitaux propres découlant de l'application d'IFRS 17. Celles-ci comprennent les changements pour tenir compte du classement des contrats, des contrats au titre des garanties de rente variable et du périmètre des contrats, ce qui fait augmenter la capitalisation des profits futurs dans la MSC, les changements aux provisions pour impôts futurs, et d'autres changements se rapportant à l'application d'IFRS 17.</p>
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation et participations ne donnant pas le contrôle	Dans les étapes précédentes, toutes les incidences sur les capitaux propres étaient présentées dans les capitaux propres des actionnaires. À cette étape, les incidences sont réparties entre les capitaux propres des actionnaires, les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation et les participations ne donnant pas le contrôle.

¹⁾ À l'exclusion de l'incidence des contrats au titre des garanties de rente variable.

Voici les principales différences dans la présentation :

- **Avances sur contrats (placements)** – Reclassées dans les passifs des contrats d'assurance, car elles se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Classement des contrats** – Certains contrats ont été reclassés des contrats d'assurance aux contrats de placement ou aux contrats de service, et certains contrats ont été reclassés des contrats de placement aux contrats d'assurance. Le montant présenté dans la colonne « Différences dans la présentation » du tableau ci-dessus se rapporte aux postes des états financiers où ces contrats figurent dans le bilan d'ouverture. Toute modification de la valeur de ces contrats, le cas échéant, est présentée dans la colonne « Évaluation des contrats ».
- **Débiteurs et créditeurs liés aux contrats d'assurance** – Ces montants étaient auparavant comptabilisés dans un poste distinct des états financiers ou dans les actifs et passifs divers. Ils ont été reclassés dans les passifs des contrats d'assurance, car ils se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Dérivés incorporés** – Ces montants étaient auparavant comptabilisés dans les actifs divers. Ils ont été reclassés dans les passifs des contrats d'assurance, car ils se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Fonds de réassurance retenus** – Ces montants étaient auparavant comptabilisés dans les autres passifs. Ils ont été reclassés dans les actifs des contrats de réassurance, car ils se rapportent aux contrats de réassurance.
- **Coûts d'acquisition différés** – Ces coûts étaient auparavant comptabilisés dans les actifs divers. Ils ont été reclassés dans les passifs des contrats d'assurance, car ils se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts** – Le passif net des fonds distincts regroupait auparavant différents éléments. Il a été réparti entre les passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts (pour les passifs liés aux contrats d'assurance) et les passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts (pour les passifs liés aux contrats de placement).

Note 26 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Comme il est mentionné à la note 2 – Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière et à la note 25 – Adoption d'IFRS 17, les chiffres comparatifs ont été préparés et présentés selon IFRS 9 et IFRS 17. Voir les notes 2 et 25 pour obtenir des renseignements sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17.